LE VILLAGE EN CHANTIER

Plan Guide en Actes

Livret opérationnel

Étude d'urbanisme visant la réappropriation du patrimoine urbain de Pérignat-ès-Allier par ses citoyennes et citoyens

09/11/2023

Projet financé par le Leader dans le cadre du FEADER

Étude commanditée par la mairie de Pérignat-ès-Allier
et réalisée par Rural Combo
entre le 12 novembre 2021 et le 09 novembre 2023

Table des matières

Contexte de l'étude

L'historique 8
La réponse 9
Objectif de la mission 10
Méthode 10
Contenu du Plan Guide en Actes 13
À qui s'adresse ce document 13
Réflexions théoriques portées par Rural Combo 13

Socle des orientations politiques 14

Orientation stratégique : Déplacements 16

Orientation stratégique : Les fils de l'eau 19

Orientation stratégique : Habiter Pérignat 20

Phasage 22

Phasage opérationnel 22
Priorités débattues avec des habitantes et habitants 24

I Espaces publics 27

1. Aménager les espaces publics conviviaux et fédérateurs

I/1.0 Réaménagement du chapelet de places du centre bourg / introduction générale 28
I/1.1 La place Onslow 29
I/1.3 La placette des loges 33
I/1.4 La place de la mairie 35
I/1.5 La place du lavoir 38
I/1.6 Création d'un parc dans le secteur de la Sagne 41
I/1.7 Réaménagement de la rue de la Sagne 44
I/1.8 Déplacement de l'arrêt de bus dans le Pré de l'eau 46

2. Proposer des alternatives à la voiture individuelle

I/2.1 Réduire le trafic dans le centre bourg - tirer les conclusions du test de circulation 48
I/2.2 Sécuriser la traversée de la départementale D1 53
I/2.3 La rue sous le Torre et ses accès 54
I/2.4 La rue de la Charreyre Basse 56
I/2.5 La rue de la Résistance 58

I/2.6 La rue du 19 Mars et la rue du 11 Novembre 61
I/2.7 La route de Saint-Bonnet 62
I/2.8 Aboutissement de la déviation de l'avenue de l'Allier et aménagements de l'avenue de l'Allier 63
I/2.9 Produire des documents de sensibilisation 67
I/2.10 Installer du mobilier urbain pour les cyclistes 68
I/2.11 Mettre en place des panneaux « halt'o stop » en partenariat avec le SMTC, relayer le site Mov'ici sur le site de la mairie 69
I/2.12 Mettre en place un pédibus pour aller à l'École 70
I/2.13 Mailler le village de «bancs d'arrêt d'urgence» 71
I/2.14 Développer les réseaux de bus et aménager un parking intermodal 72

3. Faire vivre l'ensemble des espaces communs

I/3.1 Permettre aux habitantes et habitants de s'approprier l'espace public immédiatement devant leur habitat 73
I/3.2 Poursuivre les aménagements de proximité dans les quartiers pavillonnaires 74
I/3.3 Aménager le jardin de la MARPA pour en faire un lieu ouvert sur le village 76
I/3.4 Alimenter et transmettre les récits du village, raconter les cultures et les histoires des lieux 79

II Les équipements 82

1. Adapter les équipements aux évolutions climatiques et sociétales

II/1.1 Rénover la cour d'école 83
II/1.2 Rénovation thermique des équipements publics 87

2. Entretenir le patrimoine historique et vernaculaire de la commune

II/2.1 L'église, la rase des lutins, les croix, la fontaine 90

3. Accompagner la vie associative

II/3.1 Programmer et rénover la Belle époque 93
II/3.2 Rénover le vestiaire en club des adolescents et adolescentes 95
II/3.3 Poursuivre les projets d'équipements sportifs dans la zone de la Sagne 96

III L'habitat 99

1. Rénover le centre bourg et accélérer l'efficacité foncière

III/1.1 Mettre en place un outil de stratégie et veille foncière 100
III/1.2 ZPH : Opération maison Girard / École de musique / Impasse des jardins 104
III/1.3 ZPH : loges 106

2. Anticiper les besoins liés au vieillissement des populations et au «bien vieillir»

III/2.1 Adapter la MARPA pour en faire une maison intergénérationnelle 108

III/2.2 Créer des habitats intergénérationnels et inclusifs dans le village 114

3. Structurer le parcours résidentiel

III/3.1 Mener une opération d'ensemble mixte sur 3 parcelles en lisière sud du bourg, mêlant bâti existant et OAP 120

III/3.2 Mener une opération d'ensemble via une ZAC multisite pour orienter l'urbanisation des OAP du Croix et de la Plagnol 124

4. Expérimenter d'autres formes d'habitat

III/4.1 Développer l'habitat léger 128

III/4.2 Développer de l'habitat ponctuel pour accueillir les personnes en difficulté 134

III/4.3 Faciliter l'accès aux ressources du village (terre, bois, paille) pour les habitantes et habitants, les artisannes et artisans et les chantiers réalisés en régie 135

IV Environnement: Les actions débattues pendant le «Village en Chantier» 137

1. Limiter l'artificialisation des sols

IV/1.1 Végétaliser le village 138

IV/1.2 Gestion des eaux pluviales : réseaux de puits et de noues 141

IV/1.3 Mettre en place des moments de sensibilisation 143

2. Respecter le vivant et favoriser le développement de la biodiversité

IV/2.1 Permettre aux haies de se constituer 144

IV/2.2 Désenrochement de l'Allier, effacement des protections de berges 146

3. Développer l'autonomie alimentaire du village

IV/3.1 Mettre en place une stratégie foncière agricole 148

IV/3.2 Favoriser les circuits courts pour les différentes restaurations collectives de la commune 152

4. Favoriser le cycle naturel de l'eau et une gestion commune de la ressource

IV/4.1 Créer de nombreux micro-stockages des eaux de pluie pour les usages communaux 154

V Environnement: D'autres pistes d'actions possibles 157

1. Respecter le vivant et favoriser le développement de la biodiversité

V/1.1 Gouvernance partagée de l'Écopôle et des ressources sauvages du village 158

2. Développer l'autonomie alimentaire du village

V/2.1 Développer le pâturage extensif 162

V/2.2 Promouvoir l'autoproduction des habitantes et habitants 164

V/2.3 Développer les activités agricoles du hameau Champmot à l'Écopôle 166

3. Favoriser le cycle naturel de l'eau et une gestion commune de la ressource

V/3.1 Infrastructure de collecte et valorisation des déchets de toilettes sèches 168

4. Anticiper les événements climatiques exceptionnels

V/4.1 Réviser le DICRIM pour le construire avec les habitantes et habitants autour des événements climatiques et sociaux en cours et à venir 170

5. Développer une autonomie énergétique

V/5.1 Développer des projets de production d'énergie citoyens 172

Annexes opérationnelles 174

Actions testées 175

Fiches action projet 194

Fiches action chantier 208

Paysages d'habitantes et habitants moteurs 225

Outils de débat et d'intelligence collective 227

Détails des chiffrages 240

Lexique des acronymes 283

L'historique

- Élue pour la première fois en 2001, l'équipe municipale en place a toujours fait de l'aménagement du village en lien avec ses habitants, habitantes et son environnement, un sujet essentiel.

La question des ressources naturelles et de l'impact des activités humaines sur celles-ci aussi. Ainsi, la récupération des eaux pluviales, inscrite dans le règlement du premier PLU de la commune (voté en 2005), obligatoire pour les nouvelles constructions mais subventionnée par la collectivité, en est une illustration significative. Le programme d'aménagement du bourg de 2002 faisant une large place aux milieux et à la pierre en est une autre.

Dans ce droit fil, la rencontre avec Patrick Bouchain dans les années 2000 a été déterminante. Outre le charisme de ce dernier, les idées qu'il portait et les actions qu'il avait mises en œuvre - permanence architecturale, faire avec les habitants, économie de la ressource et réemploi - ont d'emblée trouvé un écho auprès du maire qui les relaie au sein de son équipe. Ainsi, la première permanence architecturale fut installée en 2012 dans l'ancienne Boulangerie rebaptisée la Boulange. Des élèves de l'École d'architecture de Clermont, encadrés par leur professeur Jean-Dominique Prieur, ont travaillé leurs projets in situ, ouvrant leurs portes aux habitants et habitantes qui ont pu trouver là une passerelle avec le domaine de l'architecture, domaine qu'il pouvait découvrir sous la forme de conseils pour des projets personnels. Une deuxième s'est installée en 2016 suite à un appel d'offre lancé par la communauté de communes de l'époque, Mur-ès-Allier, pour engager une réflexion sur la création de zones pilotes d'habitats sur les centres bourgs avec en toile de fond l'économie du foncier et le BIMBY.

- C'est avec l'émergence de La Preuve par 7 que se concrétisera la volonté de franchir un pas décisif et d'engager la réalisation d'un «Plan Guide en Actes»

résolument axé sur deux orientations fondamentales : la participation habitante et la question du lien entre aménagement, ressources naturelles et environnement; Le tout étant accompagné d'une volonté de contribuer, à l'échelle du village, à la lutte contre le dérèglement climatique.

Après de très nombreuses réunions de travail associant différents partenaires tels que le Grand Clermont, les services de l'État, particulièrement de la DDT mais aussi ceux de la DRAC et de la DGALN, La Preuve par 7 et, bien évidemment, les conseillères et conseillers de la commune et de la communauté de communes, un cahier des charges a été arrêté pour lancer un appel d'offre et retenir un prestataire. Rendue possible par le concours des fonds LEADER, axe Allier, cette expérience inédite pour une commune de 1500 habitants et habitantes prenait le risque de relever un défi engageant et volontaire : s'inscrire dans le temps long (deux ans) pour mettre au cœur de sa démarche la participation habitante sur fonds de ressources naturelles liées à son environnement, la plaine alluviale de la rivière Allier, avec pour objectif la publication d'un Plan Guide en Actes et l'élaboration d'une méthode duplicable à d'autres communes.

« Village en chantier » était né.

LA PREUVE PAR 7

L'appel d'offre

Toutes ces expériences sont déjà ancrées dans le village, lorsque la mairie décide en 2021 de lancer un appel d'offre le "Village en Chantier". Ce projet retourne aux sources de la réflexion :

- La réappropriation du patrimoine urbain de Pérignat-sur-Allier par ses habitants, habitantes, usagers et usagères.

En effet, la commune de Pérignat-ès-Allier souhaite se faire appuyer par un spécialiste afin de :

> «Confronter les potentiels d'aménagement et de réhabilitation du patrimoine bâti et naturel aux contraintes de réalisation ainsi qu'aux besoins des habitants et des usagers ;

> Vulgariser et rendre accessible le travail de réflexion en matière d'urbanisme et d'aménagement afin que les habitants et usagers soient inclus dans la démarche et se saisissent des problématiques liées à l'urbanisme de leur lieu de vie ;

> Réaliser un programme d'aménagement partagé avec les usagers prenant en compte le respect de l'environnement et de l'identité architecturale.»[1]

La réponse

Pour ce faire, Rural Combo propose une méthodologie de projet basée sur la permanence architecturale.

- «Cette aventure propose de vivre et construire ensemble, de faire descendre les professionnels, professionnelles, les experts et expertes, les décideurs et décideuses dans la vie des espaces qu'ils instituent pour devenir de « simples médiateurs et médiatrices techniques » parmi les habitants et habitantes»[2].

Dans ce territoire, l'association Rural Combo habite les lieux. Parmi les « simples médiateurs et médiatrices techniques», elle accompagne et conseille les habitants et habitantes [...] à une conception et une réalisation écologique, économique et locale des projets d'architecture, de paysage et d'aménagement des espaces du village (habitat privé et espaces communs) et souhaite valoriser les avantages d'une économie vivrière en mettant en avant les matériaux bio-géosourcés (comme la paille, la terre crue) et de réemploi.»[3]

1 Appel d'offre, page 4

2 Reponse à l'appel d'offre Rural Combo

3 Reponse à l'appel d'offre Rural Combo

- «Le "Village en Chantier" se raconte en 4 actes de six mois, sur 4 lieux différents, des lieux "types" permettant de travailler ensemble sur l'espace public, l'habitat, les équipements et le rapport du village avec le Val d'Allier agricole, industriel et sauvage.

L'objectif est de mettre en chantier ces lieux, en rassemblant le plus d'acteurs possible et en constituant des groupes de travail. Chacun de ces 4 actes se découpera en différentes scènes, évènements conviviaux, temps d'arpentage, espaces de travail collectif, conférences, expérimentations, chantiers, échanges.

L'histoire du "Village en Chantier" s'écrira au fur et à mesure, alimentée par les imaginaires, récits des rêves actuels, nourris des récits du passé. Cependant, un sujet se dessine déjà : l'idée d'un chantier comme acte culturel collectif. La permanence identifiera les ressources matérielles disponibles sur la commune de Pérignat (réemploi, ressources naturelles ...), tout comme elle valorisera les ressources immatérielles (savoir-faire locaux, [...] idées habitantes, récits communs).»[4]

- Quatre actes pour quatre expérimentations d'urbanisme:

La place Onslow : l'espace public

La Sagne : les équipements

Le bourg : l'habitat

L'Écopôle : l'environnement

Le projet démarrera en novembre 2021 et durera 2 ans, dans l'objectif de produire "un Plan Guide en Actes" co-pensé et co-construit avec les habitantes et habitants du village.

4 Flyer de présentation de la démarche

Objectif de la mission

Tout au long de l'étude les expérimentations seront guidées par les objectifs ci-dessous:

- Mobiliser des groupes d'habitantes et habitants moteurs

- Faire ensemble en activant les ressources du village (ressources humaines et matérielles)

- Transcrire les intentions politiques de la commune en aménagements urbains

- Transmettre la démarche à la commune

Méthode

La démarche s'est appuyée sur différents moments et manières de travailler en collaboration étroite entre Rural Combo, Camille-Lùla Zamith (chargée de mission à la mairie de Pérignat) ainsi que les conseillères et conseillers municipaux.

Par la mise en place de multiples moyens, le premier objectif, la mobilisation, a nécessité ;

1/ De la communication :

> Des flyers distribués très régulièrement dans toutes les boîtes aux lettres (en moyenne une distribution tous les trois mois), des mails, des posts sur les réseaux sociaux, des articles dans le bulletin municipal, un magazine produit par la mairie, des sms et appels téléphoniques, des relais presses et de l'affichage dans le village, sur la vitrine du lieu de permanence et sur deux grands panneaux mobiles construits pour la mission.

2/ Des temps conviviaux :

> Des apéritifs grand public mais aussi pour les habitantes et habitants impliqués, des apéritifs «vie de quartier» dans chacun des 8 quartiers du village, des fêtes d'inauguration des aménagements.

3/ Des échanges individuels :

> De nombreux échanges informels assurés par la permanence, des entretiens individuels, des questionnaires, du porte à porte, des entretiens informels en sortie d'école...

4/ Des moments de sensibilisation :

> Des ateliers et petits événements avec l'École, le Centre de Loisirs, la MARPA et le Foyer occupationnel.

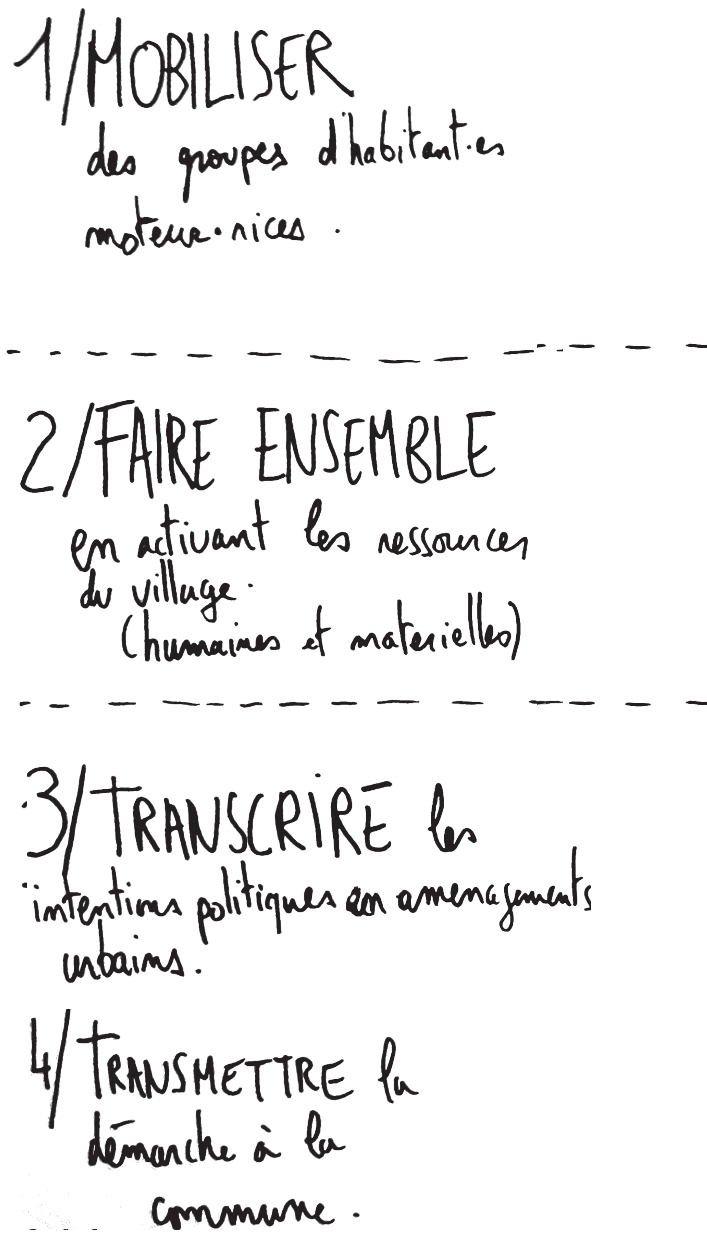

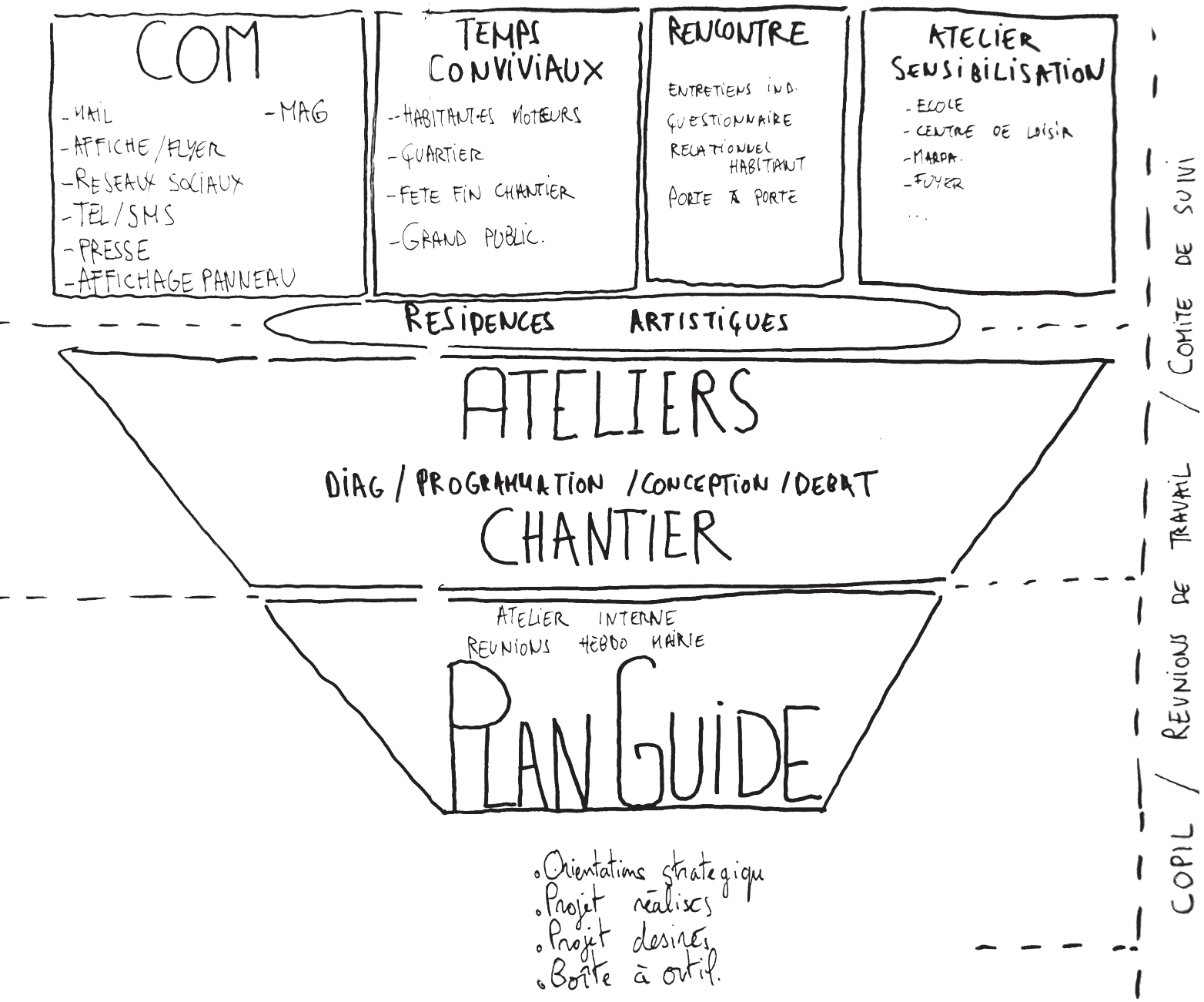

- Orientations strategiques
- Projet réalisés
- Projet desirés
- Boîte à outil.

- Le deuxième objectif, «Faire ensemble en activant les ressources du village (ressources humaines et matérielles)» s'est concrétisé par l'organisation de multiples formes d'ateliers.

> L'arpentage a permis de mêler échanges informels, souvenirs sensibles et analyse technique. Le diagnostic s'est ainsi constitué sur la base d'allers-retours entre la production de documents et les échanges avec les habitantes et habitants lors de balades urbaines, d'entretiens, d'atelier ou encore de réunions avec des personnes-ressources et des partenaires du territoire.

Ces analyses ont été ponctuées d'interventions artistiques permettant de prendre du recul sur les situations et de décaler le regard.

Suite aux analyses partagées du territoire, des ateliers de co-conception ont permis d'aborder les différentes problématiques du village à travers des cas d'étude concrets (la Place Onslow, la Sagne, les quartiers, la structure du plan guide...).

Des ateliers dédiés au débat ont permis de sélectionner des aménagements temporaires qui ont ensuite été réalisés en chantier participatif.

Tous ces ateliers d'analyse, de conception et de débat ont utilisé différents outils d'éducation populaire pour répartir la parole, avoir des moyens de communication et débattre.

Enfin l'organisation de chantiers participatifs (réalisés en régie et accompagnés par Rural Combo) ont permis de rassembler les habitants et habitantes volontaires autour de la construction des aménagements.

- L'objectif, «Transcrire les intentions politiques de la commune en aménagements urbains» se concrétise dans le Plan Guide en Actes ci-présent.

Ce document synthétise toutes les actions qui ont été discutées et qui peuvent être mise en place pour l'avenir. Le dernier acte de la mission s'est concentré sur la coécriture de ce document avec les conseillères et conseillers municipaux, les habitantes, habitants et partenaires du territoire. Une série d'ateliers et d'entretiens ont permis de constituer ce document qui se présente sous la forme d'une boîte à outils que la mairie ou les habitantes et habitants peuvent mobiliser.

Enfin l'objectif de «Transmettre la démarche à la commune», s'est déroulé tout au long de l'étude par le travail méticuleux de Camille-Lùla Zamith, l'engagement des conseillères et conseillers municipaux et l'accompagnement de Rural Combo.

Dans cet esprit, des réunions hebdomadaires internes à la mairie ont été organisées tout au long de la mission sur les problématiques d'urbanisme du village pour aller plus loin et se saisir de la démarche du «Village en Chantier».

La fin de chaque acte (tous les 6 mois) a soulevé une grande quantité de questions et de défis à relever.

- La mairie a pris en mains ces sujets en poursuivant les actions en parallèle de la mission de Rural Combo et en s'appropriant les outils du «Village en Chantier».

Suite à l'Acte I *Place Onslow / Espaces publics*, la mairie a enquêté sur les usages (questionnaires, entretien, rendez-vous), a proposé un atelier de débat pour faire évoluer les aménagements et a réalisé un chantier en régie.

Suite à l'Acte II *La Sagne / les équipements*, la réflexion sur la dangerosité du transit de véhicules par la rue de la Sagne a été menée plus loin. La mairie a lancé une grande réflexion sur la circulation dans le bourg et a proposé un nouveau schéma de circulation empêchant le trafic de transit par le bourg. Une période d'usage de 6 mois a été menée et des ateliers de co-conception et de débats (sur la base de la méthodologie du «Village en Chantier») ont été organisés pour faire évoluer le schéma de circulation.

Suite à l'Acte III *le bourg/ l'Habitat* , la mairie a mobilisé le bailleur Assemblia pour la création d'habitats intergénérationnels et engagé un bureau d'études pour la création d'une ZAC[5] multisite permettant de mieux orienter deux OAP[6] du village.

Ces actions se sont déroulées en parallèle de la mission de Rural Combo. La mairie a mobilisé une énergie considérable de la part de tous ses services, conseillères et conseillers municipaux. Rural Combo est seulement venu en appui avec des conseils sur des éléments ponctuels.

5 Zone d'aménagement concerté
6 Orientation d'aménagement et de programmation

Contenu du Plan Guide en Actes

Le Plan Guide en Actes se compose de deux livrets, d'un dépliant et d'annexes.

Le premier, le **«livret récit»** raconte les étapes de l'aventure du «Village en Chantier». Il a été écrit par Camille-Lùla Zamith (chargée de mission urbanisme participatif à la mairie) et mis en page par Rural Combo.

Le second, le **«livret opérationnel»**, ci-présent décline les intentions politiques d'aménagement et les actions à mettre en place pour le village à travers des «fiches actions». Une série d'annexes opérationnelles viennent étayer ces fiches actions. **Ce livret constitue la boîte à outils pour faire évoluer le village.**

Enfin, un dépliant, fait **une synthèse illustrée** du plan guide, pour la diffuser largement aux habitantes, habitants et partenaires. Elle se compose d'une bande dessinée racontant succinctement l'histoire du «Village en Chantier» et une illustration présentant la structure du plan guide.

L'ensemble des diagnostics et supports complémentaires utilisés lors des ateliers sont livrés à la mairie sous la forme numérique et/ou physique.

À qui s'adresse ce document

Ce document s'adresse au plus grand nombre : conseillères et conseillers municipaux, habitantes, habitants, techniciennes, techniciens de Pérignat-sur-Allier comme des autres collectivités, mais aussi aux partenaires du territoire, maître d'œuvre et entreprises impliquées dans les futurs aménagements du village.

Réflexions théoriques portées par Rural Combo

- Comment faire de l'urbanisme qui cultive «l'esprit des lieux»[7] sans aplatir et uniformiser de manière autoritaire les espaces et les paysages?

Dans un monde où la valeur des choses est déterminée par la performance, Rural Combo cherche à donner de la valeur **aux liens de confiance** et d'interdépendances qui se tissent lorsque l'on transforme collectivement ce qui nous entoure.

Inspirés par les réflexions d'Ivan Illich[8] et de Bruno Latour[9] entre autres, nous avons proposé de questionner et de prendre en mains collectivement **certains moyens de subsistances du village.**

Un moyen de subsistance, c'est ce qui permet de répondre à un besoin de la vie du village. Par exemple une filière de la pierre peut permettre d'embellir et de rendre accessible une place publique en réalisant un pavage. Pour se saisir de ce «moyen de subsistance» nous nous sommes demandé, quels matériaux peut être trouver ici, comment il peut être mis en œuvre?

Les sources d'approvisionnements du village sont souvent issues d'entreprises qui peuvent répondre aux besoins tout en impactant irreversiblement l'environnement. Dans l'exemple de la filière pierre, certains fournisseurs utilisent des matériaux extraits et transformés à plusieurs centaines de kilomètres voire à l'autre bout du monde pour les moins-disant.

En se questionnant et en cherchant à se réapproprier la filière pierre, la commune a pu trouver des galets de l'Allier et sait désormais comment les utiliser pour rénover ses places publiques. Ainsi les habitantes et habitants savent d'où viennent ces galets et ont partagé un moment de mise en œuvre et de transformation de leur place.

La matière étant extraite à proximité, l'aménagement est nécessairement frugal. Mais surtout **des interactions et des interdépendances fertiles se créent autour de la prise en main de la production des matériaux et des espaces.**

Face à un horizon de bouleversements climatiques et sociétaux, nous pensons que nous pouvons dessiner des avenirs désirables à partir de cette manière de faire, en s'organisant collectivement.

> *C'est pourquoi avec la commune, les habitantes et habitants volontaires, nous avons testé des méthodes d'analyse, de co-conception, de chantier test et d'éducation populaire pour* ***apprendre à mettre en débat*** *collectivement des problématiques d'urbanisme* ***et faire évoluer le village ensemble.***

7 «l'esprit des lieux» ou «genius loci» en latin est un concept en architecture décrivant les liens entre les espaces et la vie qui si déroule.

8 Philosophe des années 70, auteur de *La Convivialité,* 1973.
9 Anthropologue philosophe contemporain.

Socle des orientations politiques

Ce schéma, représente une synthèse de la stratégie politique de la commune en matière d'aménagement pour les années à venir. Le programme d'actions présenté dans ce document a été élaboré à partir des grands principes énoncés dans ce schéma.

Le Plan Guid

La Boîte

Cohérence écologique

Lien so



- Aménager les espaces publics conviviaux et fédérateurs
- Proposer des alternatives à la voiture individuelle
- Faire vivre l'ensemble des espaces communs

Espaces Publics

- Rénover le centre bourg et accélérer l'efficacité foncière
- Anticiper les besoins liés au vieillissement des populations et au «bien vieillir»
- Structurer le parcours résidentiel
- Expérimenter d'autres formes d'habitat

Habitat

le en Actes

à outils

ocial Egalité d'accès aux espaces

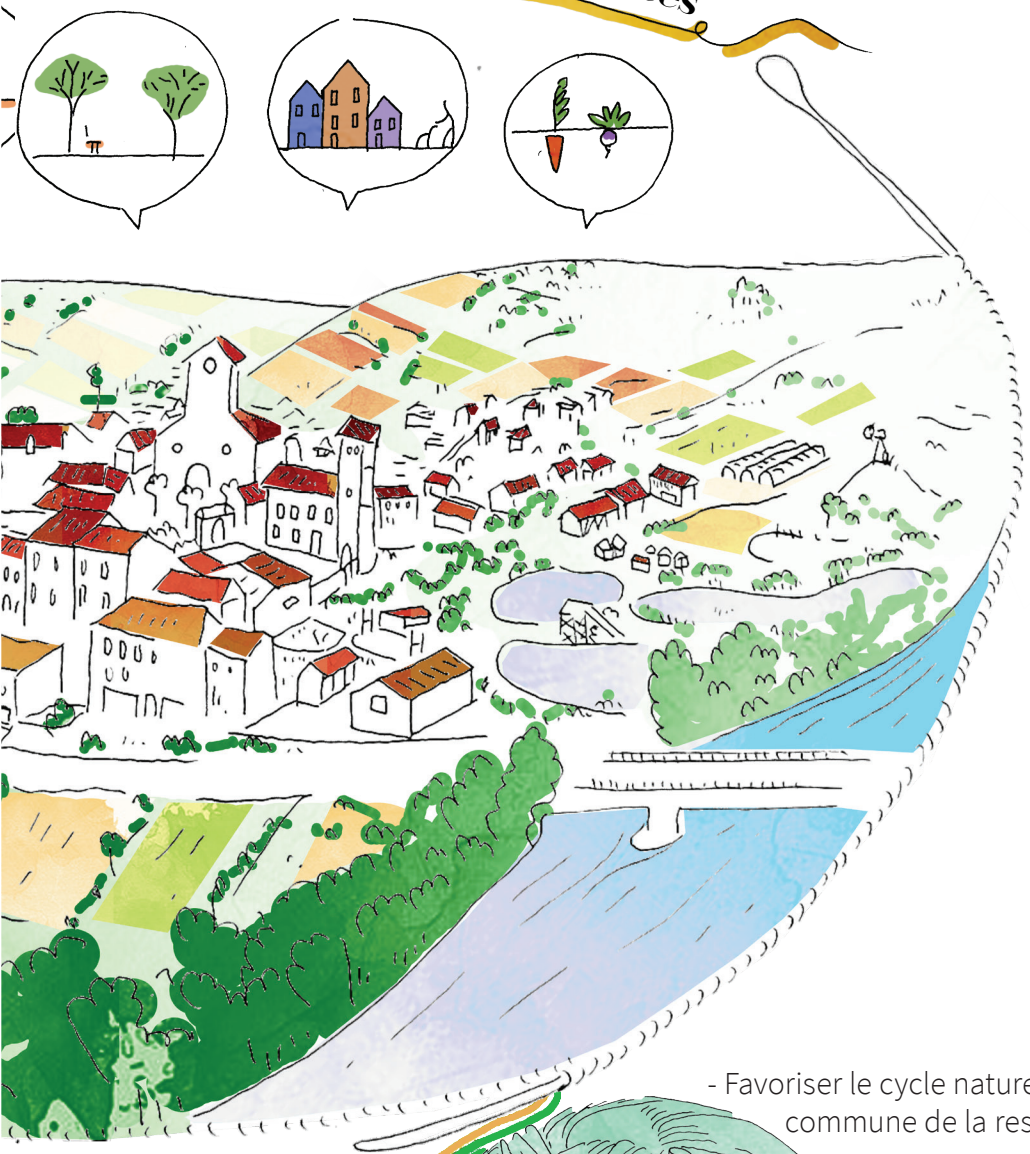

Environnement

- Favoriser le cycle naturel de l'eau et une gestion commune de la ressource
- Développer l'autonomie alimentaire du village
- Limiter l'artificialisation des sols
- Respecter le vivant et favoriser le développement de la biodiversité
- Anticiper les événements climatiques exceptionnels
- Développer une autonomie énergétique

Equipements

- Adapter les équipements aux évolutions climatiques et sociétales
- Entretenir le patrimoine historique et vernaculaire de la commune
- Accompagner la vie associative

Les orientations stratégiques des déplacements:

> Piétonniser le centre bourg.

> Ralentir le trafic de transit des véhicules par le bourg.

> Permettre les mobilités douces et l'inclusivité des espaces publics :

Rénover les voiries structurantes pour les mobilités douces : Rue de la Résistance, rue de la Charreyre Basse, rue sous le Torre

Rénover les voiries en mauvais état : route de Saint-Bonnet, rue du 11 Novembre, rue du 19 Mars, entre autres.

> Lier le bourg aux équipements, aux commerces et à l'Écopôle par des modes de déplacements doux.

> Créer des espaces de convivialité structurants: les places du centre bourg (place Onslow, place de la mairie, place du lavoir) et le quartier de la Sagne.

> Créer des espaces de convivialité dans les quartiers.

> Proposer une stratégie de stationnement en périphérie de bourg.

> Mobiliser les partenaires institutionnels pour désengorger l'avenue de l'Allier (déviation, augmentation de la fréquentation de bus vers Clermont avec parking intermodal).

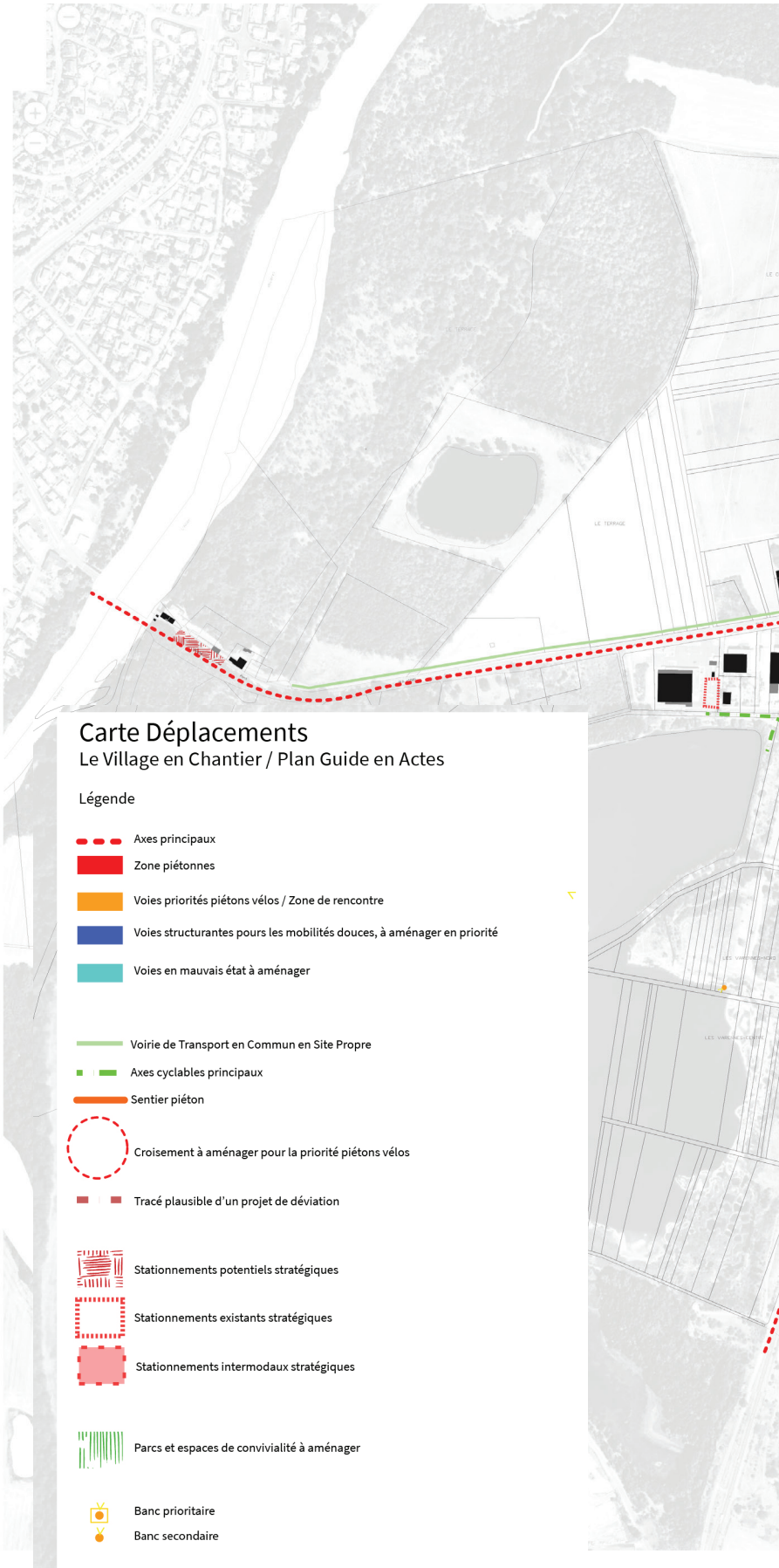



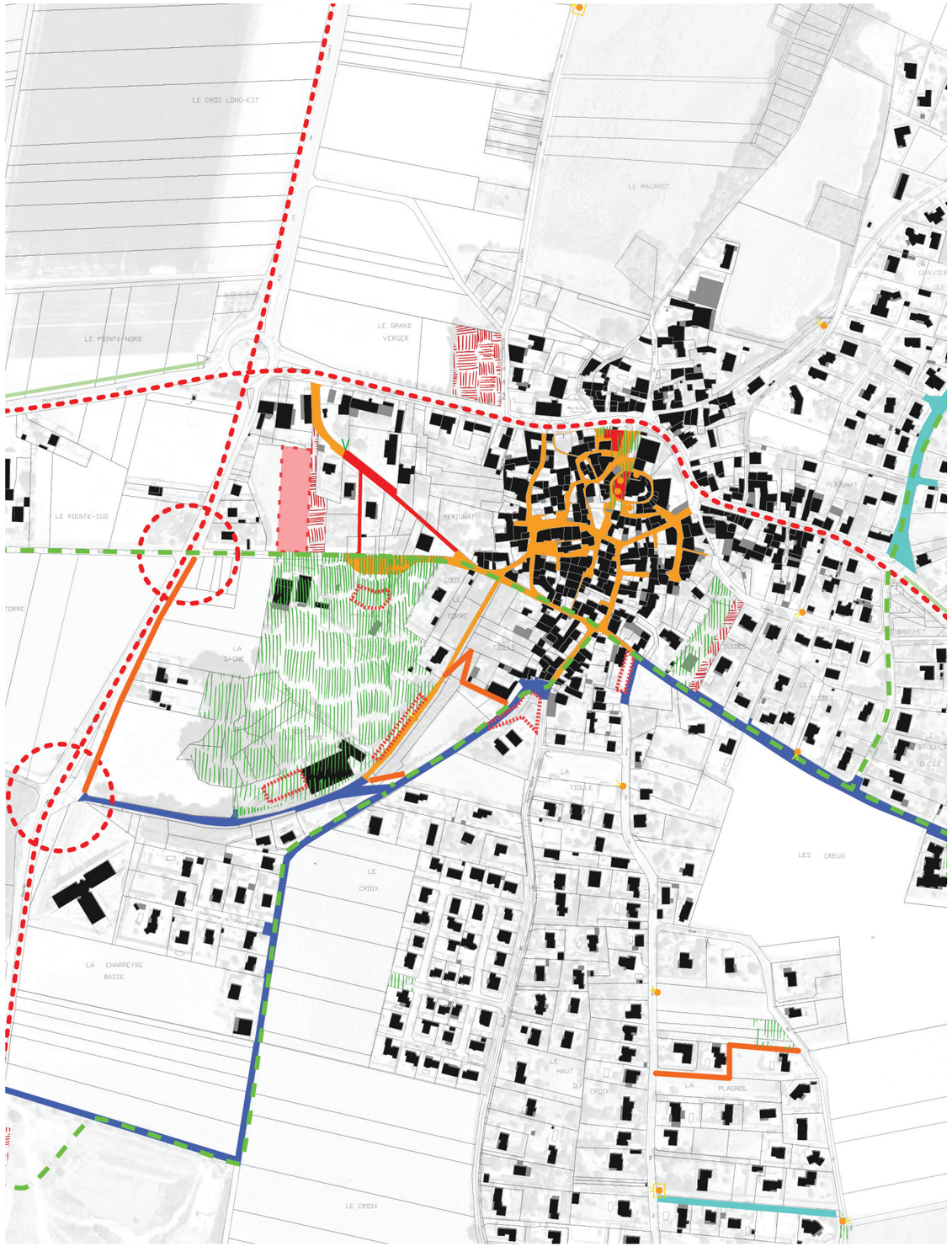
LE CROS LONG-EST
LE MACAROT
LE POINTE-NORD
LE GRAND VERGER
LE POINTE-SUD
PERIGNAT
LA SAGNE
LA TIOLLE
LES CREUX
LE CROIX
LA CHARREYRE BASSE
LE HAUT DU CROIX
LA PLAGNOL
LE CROIX

17/286

Orientation stratégique : Les fils de l'eau



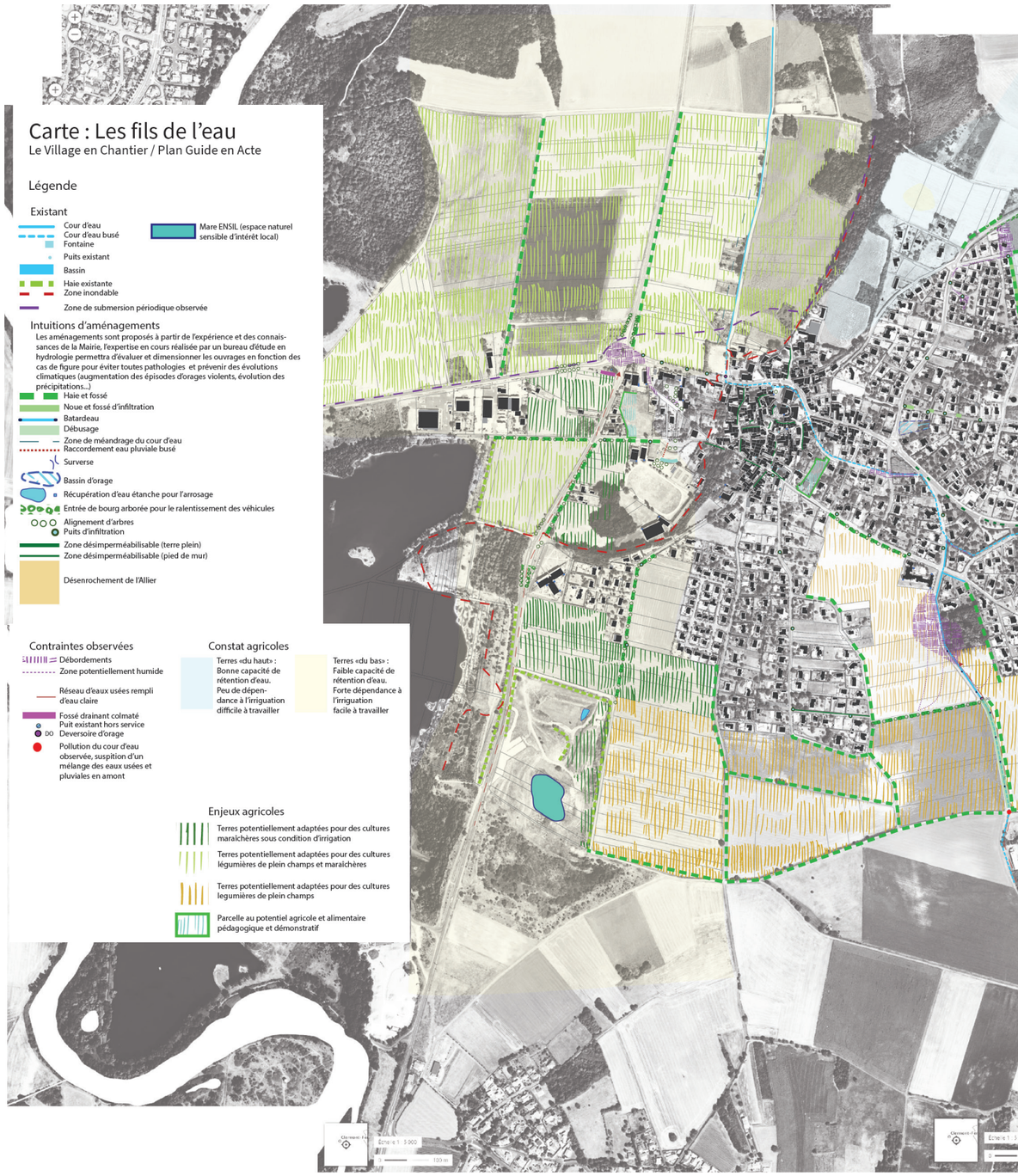



Les orientations stratégiques pour l'eau et l'agriculture

> Infiltrer l'eau dans les sols au moyen de noues, de puits d'infiltrations, de désimperméabilisation, de création de bassins d'orage arborés, de batardeaux ect. pour résoudre les pathologies de débordement des eaux pluviales.

> Végétalisation du village, plantation d'alignement d'arbren, plantation de haies.

> Veille foncière pour faciliter l'implantation d'initiatives agroécologiques et la diversification des cultures (maraîchage, cultures légumières de plein-champs).

> Développer les activités agricoles de l'Écopôle.

> Effacement de protections de berges de l'Allier (désenrochement) pour mieux alimenter la nappe phréatique.

> Modifier les équipements obsolètes de gestion des eaux pluviales.

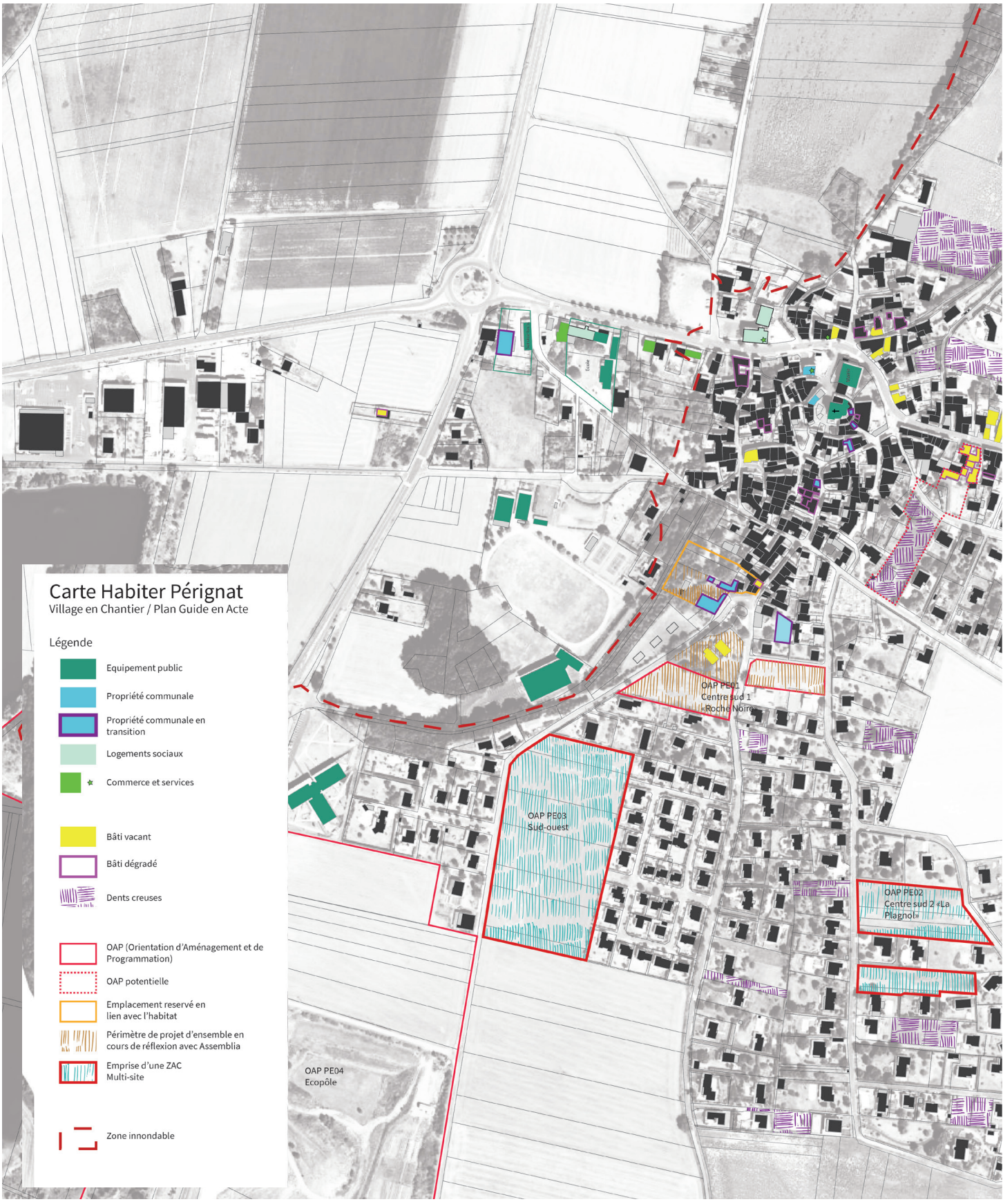
Carte Habiter Pérignat
Village en Chantier / Plan Guide en Acte
Légende
Equipement public
Propriété communale
Propriété communale en transition
Logements sociaux
Commerce et services
Bâti vacant
Bâti dégradé
Dents creuses
OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation)
OAP potentielle
Emplacement reservé en lien avec l'habitat
Périmètre de projet d'ensemble en cours de réflexion avec Assemblia
Emprise d'une ZAC Multi-site
Zone innondable
OAP PE01 Centre sud 1 «Roche Noire»
OAP PE02 Centre sud 2 «La Plagnol»
OAP PE03 Sud-ouest
OAP PE04 Ecopôle



Les enjeux de l'habitat :

> Poursuivre les actions de la ZPH[1], valoriser le centre bourg.

> Veillier à la qualité paysagère et architecturale des futures constructions à travers les OAP[2] et une ZAC[3] multisite.

> Proposer une offre de logements diversifiée : locatif, accession à la propriété, habitat participatif, habitat inclusif.

> Penser la question de la vieillesse, en faisant évoluer la MARPA, en facilitant la vie des habitantes et habitants souhaitant vieillir à la maison et en développant des projets d'habitats intergénérationnels.

> Proposer un hameau léger expérimental sur le Hameau Champmot de l'Écopôle pour créer une offre d'habitat digne, à coût réduit, et pour soutenir des manières d'habiter innovantes à faible empreinte carbone et libérée de la spéculation foncière.

> Conforter les commerces et services, faciliter l'installation de porteurs et porteuses de projets dynamisant le village.

1 Zone Pilote d'Habitat
2 Orientation d'Aménagement et de Programmation
3 Zone d'aménagement conserté

Phasage

Phasage opérationnel

Le phasage présenté ici a été élaboré à partir de plusieurs ateliers avec les conseillères et conseillers municipaux ainsi qu'avec des habitantes et habitants.

Lors des premiers ateliers, nous avons sélectionné les fiches prioritaires pour le village. Ensuite nous avons priorisé ces actions par ordre d'importance et dans le temps.

Toutes les actions du plan guide ne sont pas présentes dans ce phasage, pour autant elles peuvent être activées parallèlement en fonction des opportunités et des énergies présentes.

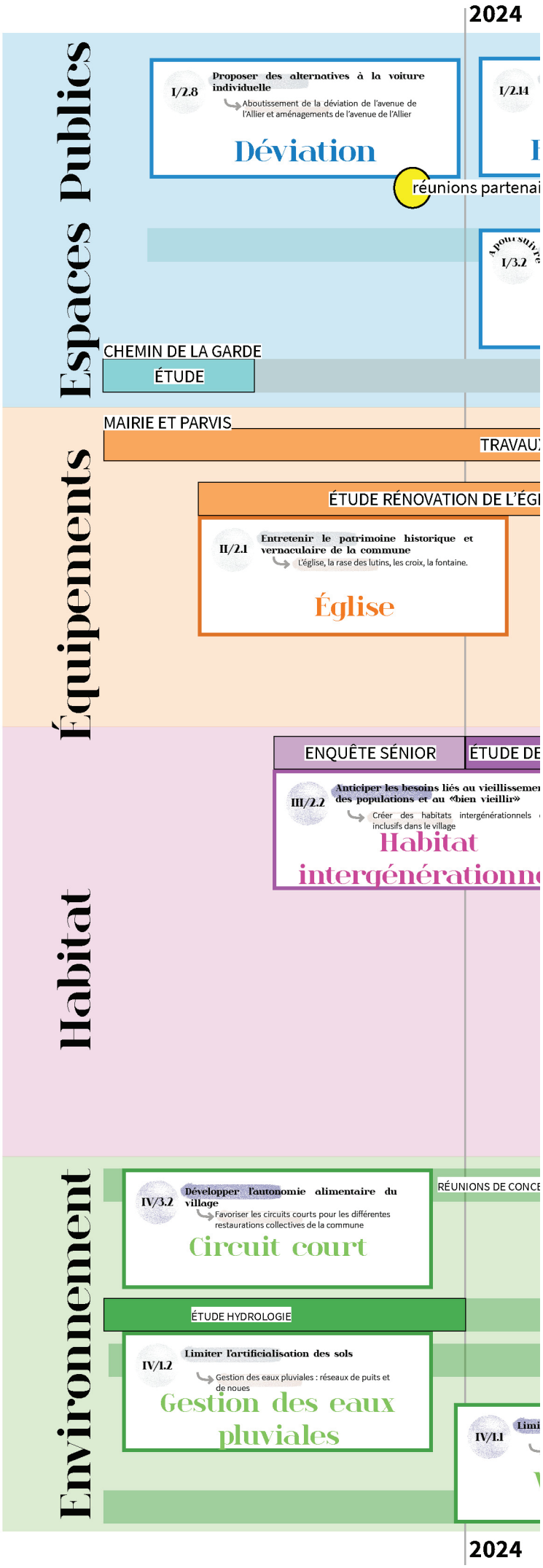

2025 | 2026 | Mandat n+1 | 2027 | 2028 | 2029

Proposer des alternatives à la voiture individuelle
↳ Développer les réseaux de bus et aménager un parking intermodal
Bus Clermont

ires

réunions partenaires

AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES EN RÉGIE | AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES EN RÉGIE | AMÉNAGEMENTS TEMPORAIRES EN RÉGIE | ÉTUDE MOE DES TROIS RUES

I/2.3 **Proposer des alternatives à la voiture individuelle**
↳ Modifier la typologie de certaines rues :
Rues

Faire vivre l'ensemble des espaces communs
↳ Poursuivre les aménagements de proximité dans les quartiers pavillonnaires
Chantier de convivialité

Chantier d'une semaine | Chantier d'une semaine | Chantier d'une semaine

TRAVAUX

X

LISE

RECHERCHE DE FINANCEMENT | DIAGNOSTIC ET STRATÉGIE | MARCHÉ À BON DE COMMANDE | MOE | TRAVAUX ÉCOLE | MOE | TRAVAUX SALLE POLYVALENTE | MOE

II/1.2 **Adapter les équipements aux évolutions climatiques et sociétales**
↳ Rénovation thermique des équipements publics
Rénovations thermiques

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

II/3.3 **Accompagner la vie assoc**
↳ Poursuivre les projets d'éq dans la zone de la Sagne
Sports, gym

E PROGRAMMATION | ÉTUDE MOE | TRAVAUX VRD | TRAVAUX

ÉTUDE DE PROGRAMMATION | Création de la ZAC

III/3.2 **Structurer le parcours résidentiel**
↳ Mener une opération d'ensemble via une ZAC[1] multisite pour orienter l'urbanisation des OAP[2]
ZAC mutlisite

ÉTUDE VRD | TRAVAUX VRD

ÉTUDE | TRAVAUX EN RÉGIE

III/1.2 **Rénover le centre bourg et accélérer l'efficacité foncière**
↳ ZPH : Opération maison Girard / École de musique /
ZPH loge et école de musique

RECHERCHE DE FINANCEMENTS | ETUDE OPÉRATIONNELLE ET SENSIBLE

III/2.1 **Anticiper les besoins liés au vieillissement des populations et au «bien vieillir»**
↳ Adapter la Marpa pour en faire une maison intergénérationnelle
MARPA maison intergénérationnelle

ERTATION | FORMATION CUISINIERS | FORMATION

TRAVAUX EN RÉGIE | TRAVAUX EN RÉGIE | TRAVAUX EN RÉGIE | ÉTUDE MOE | TRAVAUX ENTREPRISE

IV/2.1 **Respecter le vivant et favoriser le développement de la biodiversité**
↳ Permettre aux haies de se constituer
Haie

ter l'artificialisation des sols
↳ Végétaliser le village
Végétaliser

TRAVAUX EN RÉGIE | CHANTIER PARTICIPATIF | TRAVAUX EN RÉGIE | CHANTIER PARTICIPATIF | TRAVAUX EN RÉGIE | CHANTIER PARTICIPATIF | TRAVAUX EN RÉGIE | CHANTIER PARTICIP

2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029

Priorités débattues avec des habitantes et habitants



Un atelier en présence d'habitantes et habitants et sans conseillères et conseillers municipaux a permis de sélectionner 12 fiches et de les prioriser.

Cette priorisation n'est qu'une aide à la décision réalisée par un petit groupe d'habitantes et habitants.

Elle propose l'ordre d'importance suivant:

1 / Gestion des eaux pluviales

2 / Rénovation des rues

3 / Rénovation thermique des équipements

4 / Création d'habitats intergénérationnels

5/ Création d'un parc à la Sagne

6/ Végétaliser le village

7/ Création de haies

8/ Adaptation de la MARPA comme maison intergénérationnelle

9/ Aménagements de convivialité dans les quartiers

10/ Mener une stratégie foncière agricole

11/ Faire évoluer les équipements sportifs

12/ Développer le réseaux de bus vers Clermont

2030 2031 2032 Mandat n+2 2033 2034 2035 2036 2037 2038

MARCHÉ À BON DE COMMANDE

TRAVAUX RUE 1

TRAVAUX RUE 2

TRAVAUX RUE 3

TRAVAUX MARPA

AUTRES ÉQUIPEMENTS, CENTRE DE LOISIRS...

ÉTUDE MOE

TRAVAUX

iative

ipements sportifs

nase

TRAVAUX

AMÉNAGEMENT DU JARDIN

TRAVAUX EN RÉGIE

TRAVAUX EN RÉGIE

ATIF

TRAVAUX EN RÉGIE

CHANTIER PARTICIPATIF

2030 2031 2032 2033 2034 2035 2036 2037 2038

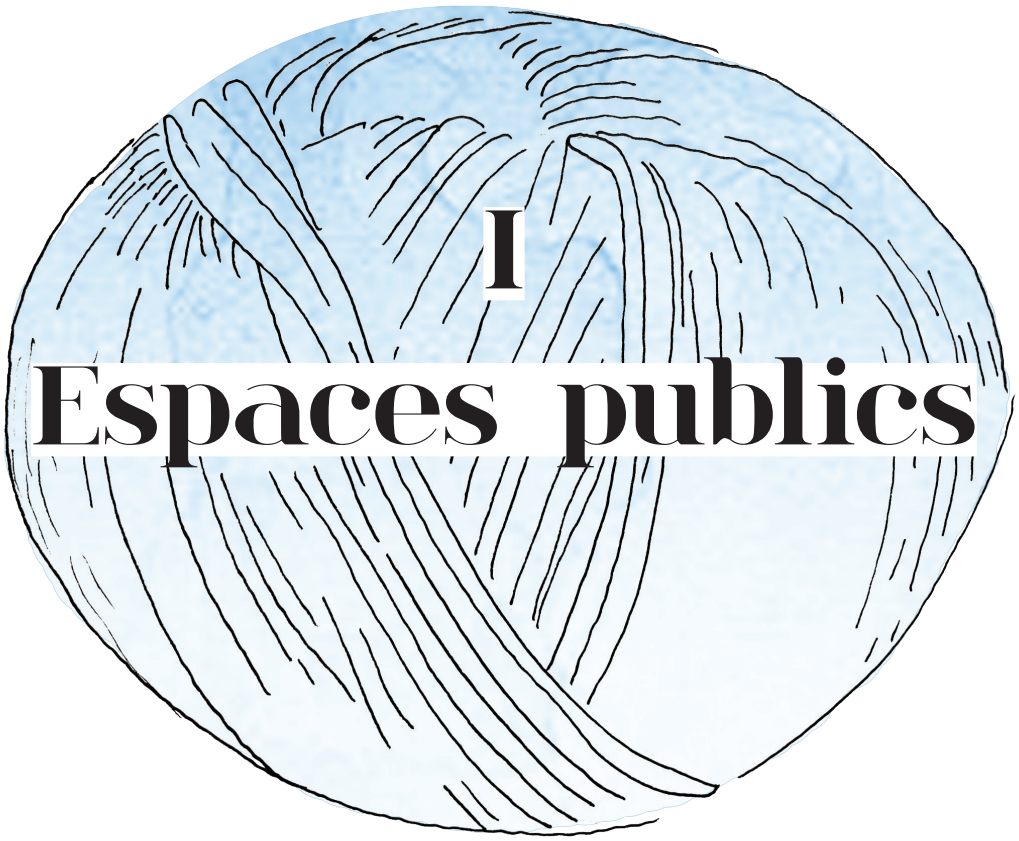

I
Espaces publics

1. Aménager les espaces publics conviviaux et fédérateurs

2. Proposer des alternatives à la voiture individuelle

3. Faire vivre l'ensemble des espaces communs

I/1.0 Aménager les espaces publics conviviaux et fédérateurs

Réaménagement du chapelet de places du centre bourg / introduction générale

Constat

Le chapelet de place du centre bourg (place Onslow, parvis de la mairie, place de la mairie, placette de l'ancienne pharmacie, placette des loges, place du Lavoir) forme ensemble un des deux espaces publics structurant du village.

Bien que des aménagements aient déjà permis de diminuer l'emprise de la voiture (par exemple place de la mairie) les places ont besoin d'être qualifiées pour relever les enjeux de rencontre et convivialité du village.

Au début de l'étude, la place Onslow était occupée à 80 % par le stationnement des voitures. Cette présence laissait peu de place à la rencontre et donnait un caractère peu qualitatif au centre du village. L'analyse habitante de la place donnait une image plutôt négative : « tôle ondulée », « c'est gris et pas droit », «il y a des odeurs de pot d'échappement», alors que les souvenirs collectés parlent de grands banquets, de bals, de jeux d'enfants (cf carte des souvenirs et carte sensible).

Objectif :

> ***Créer un chapelet de places accueillantes et conviviales***

> ***Exprimer la singularité du village et son histoire***

Proposition :

Les fiches ci-après détaillent les actions à mettre en place par place.



Photographie des aménagements réalisés en régie et en chantiers participatifs lors de la mission «Village en Chantier» / © Association Patrimoine et mémoire de Pérignat-sur-Allier

I/1.1 Aménager les espaces publics conviviaux et fédérateurs

La place Onslow

Constat :

Le chantier test de l'acte I a mis en place une aire piétonne, une modification de sens de circulation sur la place et une restriction de passage aux riverains et riveraines et aux secours sur la place Onslow. Voir fiche Piétonnisation de la Place Onslow.

Suite à ce premier chantier et ses conclusions, un atelier de débat a été organisé par la mairie et un chantier de poursuite des aménagements a été réalisé. Des ouvrages ont été modifiés et des arbres ont été plantés.

Objectif :

> ***Poursuivre les aménagements de la place pour augmenter la qualité architecturale de cet espace structurant pour le village***

> ***Rafraîchir les places***

Proposition :

L'aménagement de la place Onslow pourrait se poursuivre en transformant une bonne partie de l'enrobé en calade pour créer un parvis qualitatif devant l'église.

Les pieds de murs de l'enceinte bâtie peuvent aussi être réalisés en calade, en aménageant des terre-pleins plantés.

Des zones en calade de galets sciés ainsi qu'un cheminement en béton désactivé assureraient un accès aux personnes à mobilité réduite (voir plan).

La placette de l'ancienne pharmacie, dont le chantier de l'Acte I avait permis d'installer des jardinières, une fontaine et un sol en copeaux, (voir fiche Fontaine place de l'ancienne pharmacie.) pourrait également être améliorée. Il serait par exemple possible de pérenniser l'aménagement en consolidant les jardinières et en remplaçant le sol en copeaux par des calades de galets (mélangeant zone avec galets non sciés et galets sciés pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite). Il serait aussi intéressant d'ajouter quelques bancs à cet espace et de pérenniser l'accès à la cave.

Enfin la végétalisation de la place Onslow, qui a déjà été amorcée (plantation de massifs et de 4 arbres), pourrait être poursuivie sur la placette au sud de l'église (voir détail dans la fiche suivante / la placette des Loges).

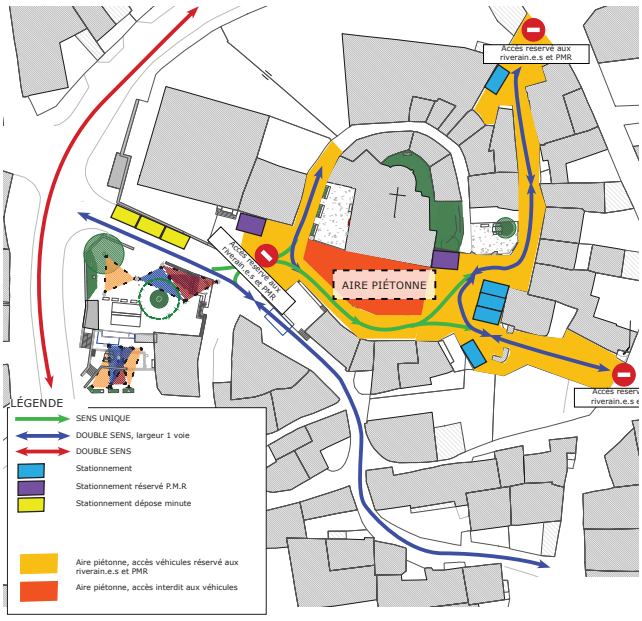

Nouveau schéma de circulation dans le cœur du bourg

Étapes de mise en place :

> Lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation complète des places et la pérennisation de l'aire piétonne (travail sur les niveaux des sols, les matériaux pour contenir les véhicules motorisés et homogénéiser l'identité visuelle de la place).

> Selon les moyens de la commune, les aménagements peuvent être réalisés en régie au fil de l'eau. Il est tout de même pertinent de mandater une maîtrise d'œuvre pour établir un plan précis du projet et déposer les demandes de travaux auprès des services instructeurs d'urbanisme (ABF, ADS).

> En fonction des arbitrages de la commune : lancement de l'appel d'offres entreprises certains lots peuvent être pris en charge par les Services Techniques et ou le SIVOM de l'Albaret, intervention à intégrer au CCTP de l'appel d'offres.

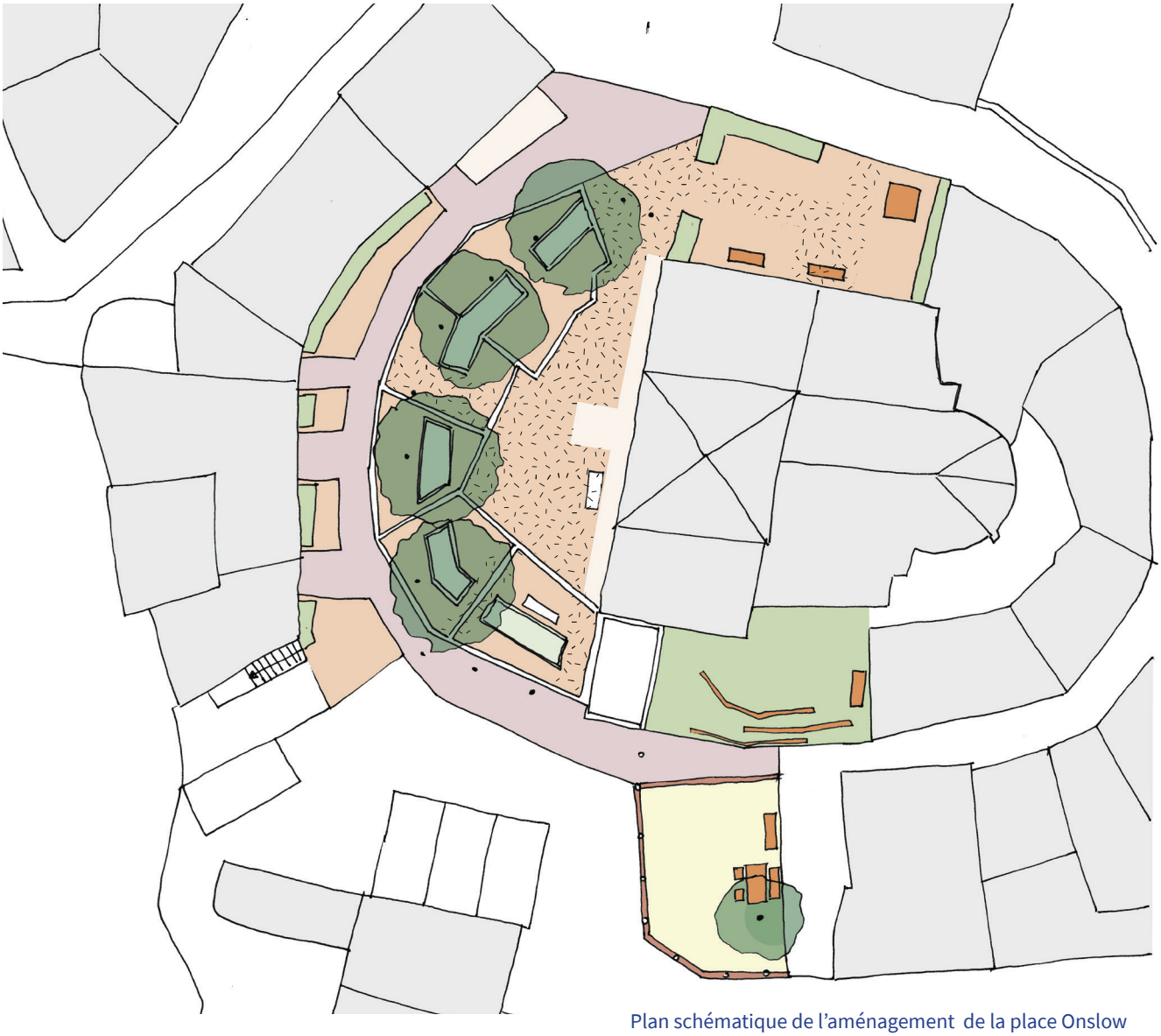

Plan schématique de l’aménagement de la place Onslow

- Calade de galet
- Calade de galets sciés
- Terre plein planté
- Mobilier urbain
- Pavage pavés éclatés
- Béton désactivé
- Sermentizon existant
- Calade de galet existante

Images de références :

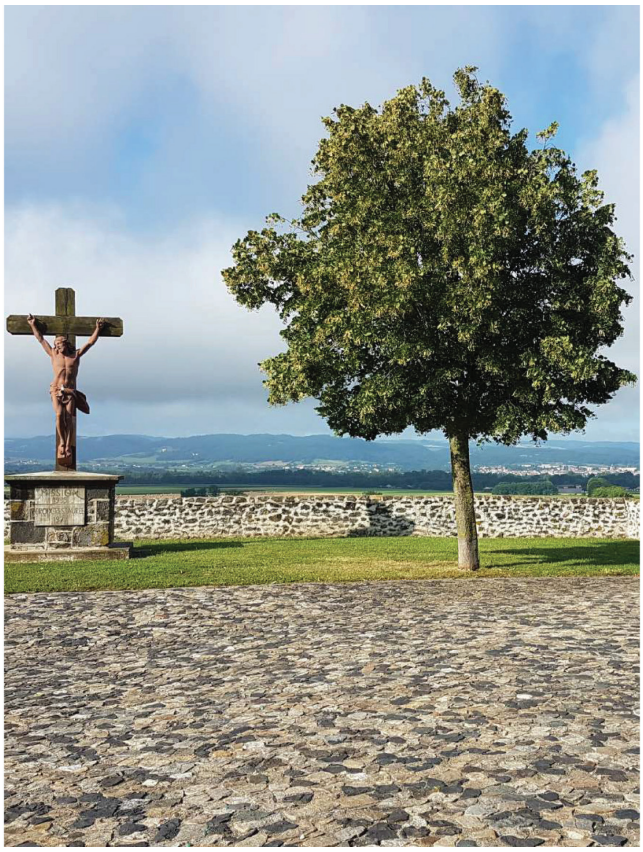

Calade galet basalte et de granit / Lamothe (43)



Pavés en pierre naturelle, pavés béton, béton teinté et stabilisé/ Plauzat / Boris Bouchet

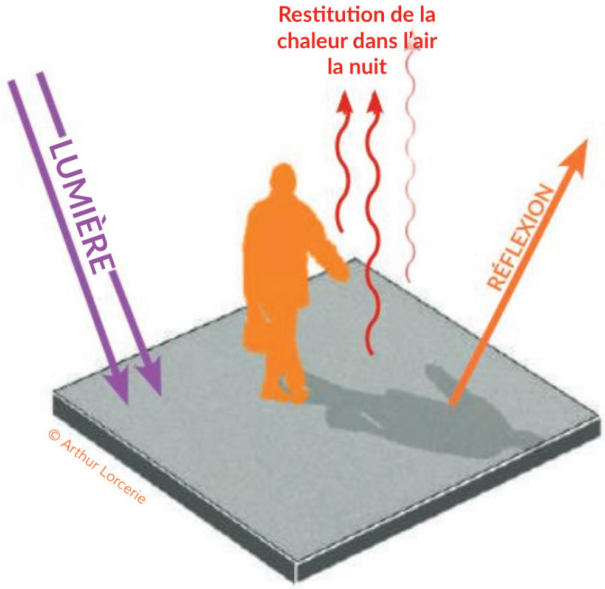

■ SOL FONCÉ ET RUGUEUX

En journée : confort thermique moyen (sensation de chaleur) mais bonne praticabilité du sol (peu de réflexion solaire).
La nuit : confort thermique difficile par le déstockage massif de la chaleur emmagasinée.

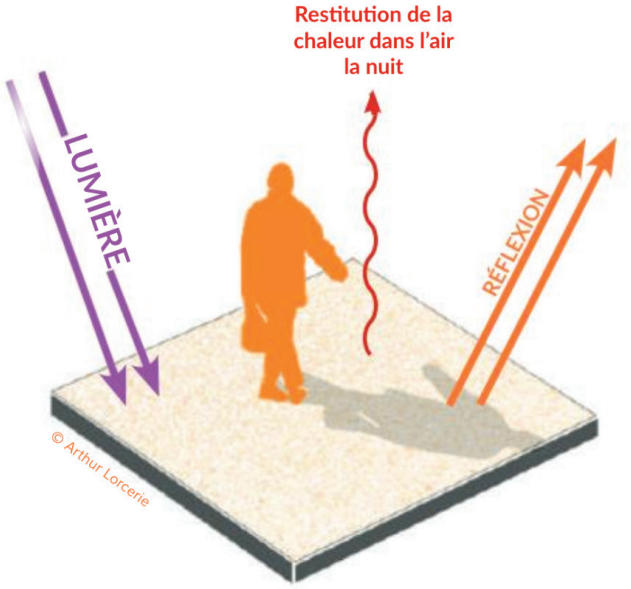

■ SOL CLAIR ET LISSE

En journée : confort thermique difficile (sensation de chaleur exacerbée) et fort éblouissement par une importante réflexion solaire.
La nuit : confort thermique satisfaisant par une faible restitution de chaleur (peu d'énergie stockée).

Qualité des sols et effets d'albedo : Guide découverte CAUE 63

Images de références :



sol en pavés et en stabilisé - architecte Simon Teyssou



sol en pavés et pavés enherbés à Angers - Phytolab







Aménagement des ruelles , béton désactivé avec intégration de galets sciés occasionnellement et mignonnette - Chatillon en Diois (26)

Partenaires :

Opérationnels : SIVOM de l'Albaret / Services Techniques / Régie de Territoire des Deux Rives / Habitants et habitantes (notamment pour la végétalisation et l'entretien des massifs) / Entreprises de construction

Institutionnels et financiers : Architecte des Bâtiments de France / Billom Communauté / Préfecture Puy-de-Dôme / CAUE 63 / Agence de l'eau / Fonds Vert

Outils :

- Plan de programmation court et long terme,
- Résultats des ateliers de co-conception
- Guide découverte «les matériaux de revêtement» CAUE 63
- Guide Aménager un espace public CAUE 63

Point de vigilance :

> Intégrer l'ABF dans les réflexions de rénovation des places

> Attention à mettre des revêtements accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes aux endroits stratégiques

> Privilégier des matériaux de sol permettant de diminuer les îlots de chaleur et d'éviter les éblouissements

> Infiltrer les eaux pluviales sur site

> Proscrire l'implantation de plantes envahissantes.

Budget :

163 318,40 € HT (total études, travaux et maîtrise d'œuvre)

voir détails du chiffrage en annexe

I/1.3 Aménager les espaces publics conviviaux et fédérateurs

La placette des loges

Constat :

L'espace était dédié à la mémoire des anciens combattants des guerres d'Afrique du nord. Le déplacement de la stèle en mémoire à ces guerres auprès du monument aux morts a permis d'harmoniser les espaces de mémoire et de mieux les intégrer dans la vie de l'espace public. Aussi la placette des loges offre désormais un espace très qualitatif: très bel ensoleillement, espace cocon protégé de la départementale, coin secret qui permet de se cacher derrière l'église. Enfin cet espace permet d'entretenir la mémoire des loges et des caves à vins.

Objectif :

> Créer un espace privilégié pour se retrouver, jouer et lire...

> Initier des jardins vivriers en cœur de bourg avec des plantes comestibles.

Proposition:

A l'image de la placette de l'ancienne pharmacie, la programmation de l'Acte I propose aussi une végétalisation de la placette des loges. Ce chantier peut être facilement réalisé en régie. Il peut aussi être intégré à la mission de MOE en cas de rénovation complète des places.

Cette espace profite d'un bel ensoleillement et de la réverbération du mur sud de l'église. Cet espace peut être imaginé comme un jardin de l'évêché revisité, par exemple des plantes aromatiques appréciant le soleil peuvent être proposées dans un aménagement composé de petits murets de pierres sèches. La partie en stabilisé peut accueillir du mobilier pour créer un espace protégé loin de la départementale et à l'abri de l'église.

Enfin «la cachette» à l'arrière de l'église, peut être protégée par une composition paysagère qui laisse deviner cet espace sans la formaliser.

Le chantier participatif du quartier du Croix a aussi permis de fabriquer un banc supplémentaire que nous avons positionné de manière temporaire place Onslow. Ce test a fait réagir des habitantes et habitants qui souhaitent organiser un chantier de plantations le long du muret pour offrir plus d'intimité à la terrasse voisine et vis-à-vis de l'espace public.

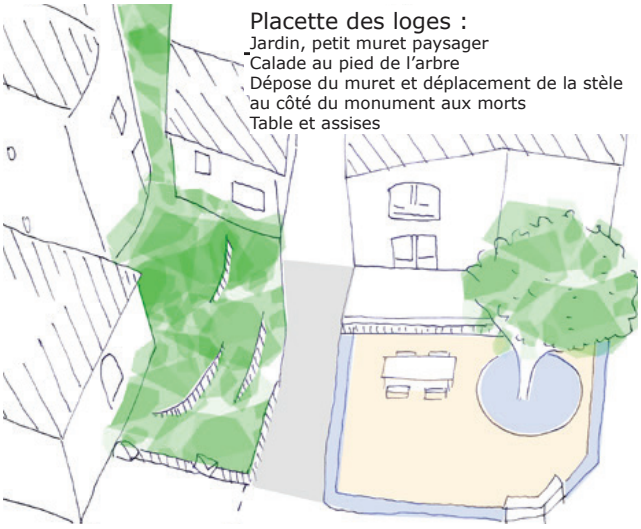

Extrait de l'axonométrie de programmation long terme de l'ACTE I. Projet non réalisé pendant le chantier test, hormis le déplacement de la stèle.



Banc fabriqué pendant le chantier participatif, test d'implantation sur la placette des loges.

Étapes de mise en place :

> Conception d'un espace jardin et de convivialité par le biais d'un paysagiste ou en mobilisant les ressources humaines du village.

> Chantier participatif accompagné par une équipe de paysagiste concepteurs et/ou en régie.

> Accompagner les habitantes et habitants motivés dans leur chantier de plantations le long du muret mitoyen avec la parcelle voisine.

Images de références :







L'initiative d'un habitant pour rénover cette placette est inspirante et mérite d'être soutenue par la commune (coordination, suivit auprès de l'ABF, chantier participatif avec les Services Techniques et le SIVOM de l'Albaret).

Partenaires :

- SIVOM de l'Albaret / Services Techniques / Régie de Territoire des Deux Rives
- Architecte des Bâtiments de France
- Habitantes et habitants pour la végétalisation et l'entretien des massifs

Outils :

> Fiche action jardinière plessage

> Fiche action pergola

> Fiche action calade

> Fiche action table

> Fiche action banc

Point de vigilance :

> Étudier le système d'irrigation des terre-pleins pour faciliter l'entretien de la flore. L'enracinement en pleine terre mais aussi la récupération des eaux pluviales de l'église permettraient de donner de l'autonomie aux plantes.

> Consulter en amont les services instructeurs, notamment l'ABF pour mettre en cohérence l'aménagement avec leurs préconisations.

> Étudier les encombrements par rapport aux services de secours

> Proscrire l'implantation de plantes envahissantes.

I/1.4 Aménager les espaces publics conviviaux et fédérateurs

La place de la mairie

Constat :

- Manque d'ombrage sur la place de la mairie

- Une toile a été installée sur des perches, ainsi que différentes tonnelles pour faire de l'ombre sur la place

- Le sol entraîne des déplacements de poussières dans la Maison Grenouille.



La place de la mairie / 2023

Objectif :

> ***Lutter contre les îlots de chaleur, créer des zones d'ombre où se reposer***

> ***Limiter la poussière sur la terrasse de la maison Grenouille***

Proposition :

Le projet de la place de la mairie a pour but d'apporter de l'ombre à cet espace qui sert principalement de terrasse pour la Maison Grenouille. Deux arbres à grand développement y seraient ajoutés dans des zones en pleine terre. Une structure type pergola en métal accueillerait également une plante grimpante (vigne, vigne vierge, glycine, bignone...). La scène en bois testée pendant le projet serait pérennisée et de larges escaliers en béton permettraient d'accéder à la place depuis la rue du moulin. Enfin, des cheminements en opus incertum de dalle de béton de réemploi ou en calade de galets sciés ou en béton désactivé seraient créé pour circuler sur la place et réduire les nuisances dues aux poussières.

Images de références :



Réaménagement du bourg de Cistrières (43)
Victor Miramand Paysagiste



Cheminement en ardoise - Auzers (15) - atelier du Rouget

Plan schématique du réaménagement de la place de la mairie :

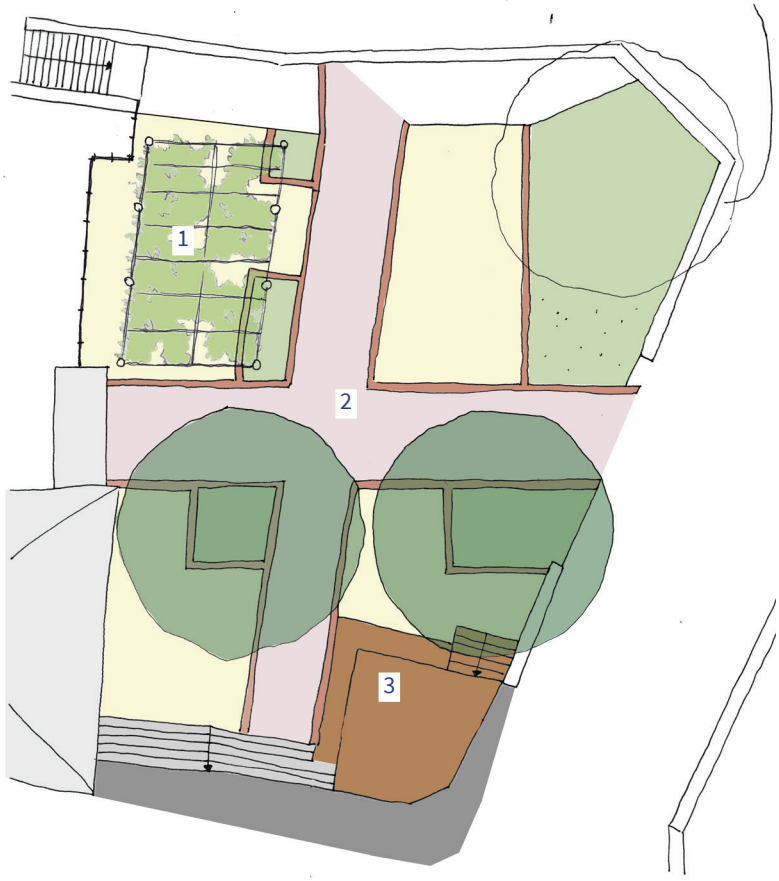

1 Pergola métallique avec plante grimpante

2 Cheminements qui peuvent se matérialiser en calade de galet scié, en opus incertum de béton de réemploi ou en béton désactivé

3 Scène pour permettre la tenue de concerts et de spectacles

Arbres existants

Arbres projet

Scène en bois

Terre plein planté

Béton blanc lissé

Pavage pavés éclatés

Calade de galet sciés, Opus incertum ou Béton désactivé

Sermentizon existant

Étapes de mise en place :

> Atelier de co-conception pour apprécier l'implantation et la nature des arbres (peut se faire en interne).

> Mission de maîtrise d'œuvre

-> Affiner l'implantation et le traitement paysager

-> Étudier la qualité des sols et la faisabilité technique

-> Proposer une conception en cohérence avec les préconisations des services instructeurs

Selon les moyens de la commune les aménagements peuvent être réalisés en régie au fil de l'eau. Il est tout de même pertinent de mandater une maîtrise d'œuvre pour établir un plan précis du projet et déposer les demandes de travaux auprès des services instructeurs d'urbanisme (ABF, ADS).

-> Suivre le chantier

> Entretien des arbres et des massifs

Point de vigilance :

> Implantation des plantations doit être compatible avec les usages ponctuels festifs de la place

> Système d'irrigation des arbres

> Choix des essences en fonction de leur capacité d'ombrage et de leur symbolique.

> Les arbres en conteneurs permettent de donner plus de temps pour apprécier l'implantation ; pour autant, ils n'offriront pas d'ombrage et ce conditionnement marque profondément l'arbre et l'affaiblit ; cette solution est à éviter.

> Étudier la possibilité de bancs et d'une flore complémentaire en pied d'arbre (proscrire l'implantation de plantes envahissantes)

> Consulter en amont les services instructeurs, notamment l'ABF pour mettre en cohérence l'aménagement avec leurs préconisations.

> Étudier les encombrements par rapport aux services de secours

Partenaires :

Opérationnels : SIVOM de l'Albaret / Services Techniques / Régie de Territoire des Deux Rives / Habitantes habitants (notamment pour la végétalisation et l'entretien des massifs) / Entreprises de construction

Institutionnels et financiers : Architecte des Bâtiments de France / Billom Communauté / Préfecture Puy-de-Dôme / CAUE 63

Outils :

> Fiche action opus incertum

Budget :

> Montant des Travaux : 72 222,00€ HT

> Montant total avec étude : 82 888,64€ HT

voir détails du chiffrage en annexe

1/1.5 Aménager les espaces publics conviviaux et fédérateurs

La place du lavoir

Constat :

La place du lavoir est peu qualitative, elle est en négatif des autres espaces : les aménagements de la Maison Grenouille lui tournent le dos, elle souffre des nuisances de la départementale et la propreté des bassins et du sol demande un entretien régulier pour éviter la surabondance d'algues ou l'accumulation de boue sur le sol.

Pour autant cette place est très importante aux yeux des habitants et habitantes et la présence de la fontaine en fait un endroit majeur du village. L'eau y coule en continu et d'après les dires des plus anciens et anciennes du village, elle ne tarit pas, même en période de sécheresse.



Photo de la place de la fontaine en 2023

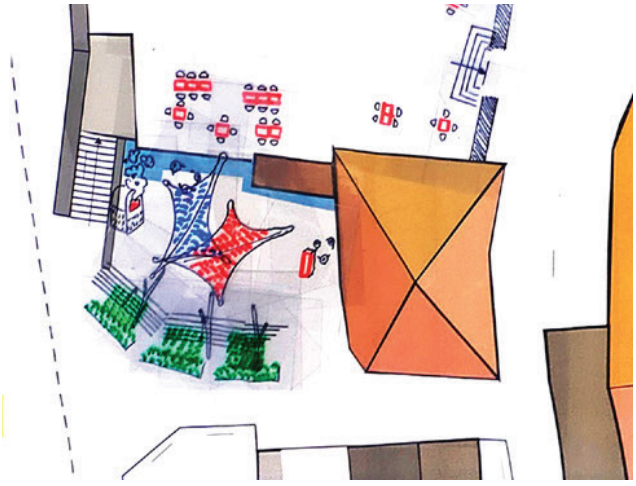

Extrait d'un plan réalisé en atelier de co-conception en mars 2022

Objectif :

> ***Créer un espace qualitatif***

> ***Profiter de la présence de l'eau pour stimuler la gestion de ce commun autour de moments de convivialité***

> ***Créer de l'ombre et se protéger des nuisances sonores de l'avenue de l'Allier***

> ***Créer un espace qualitatif adapté pour un usage récréatif sans pénaliser le puisage de l'eau en cas de stress hydrique***

Proposition :

L'aménagement projeté permet de lutter contre les îlots de chaleur l'été grâce à la plantation de 2 arbres et à une structure métallique sur laquelle peuvent courir des plantes grimpantes. Les sols dégradés peuvent être repris de manière à améliorer la qualité de l'espace (la gestion des eaux de ruissellement du bassin doit être réglée pour assurer la durabilité des sols).

L'accès véhicule doit être conservé pour l'accès aux espaces de la Maison Grenouille, aux garages du voisinage et dans le cas de distribution d'eau. Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite est imaginée et du mobilier urbain permet davantage d'usage sur cette placette.

Enfin l'espace peut aussi accueillir des éléments de sensibilisation sur l'eau dans le cadre d'un comité de village sur la gestion de l'eau (expositions pédagogiques, lieu de débat, résidence d'artistes sur le sujet du lavoir et de l'eau pour rendre visible les fluctuations de l'eau dans le sol et le partage de la ressource...).

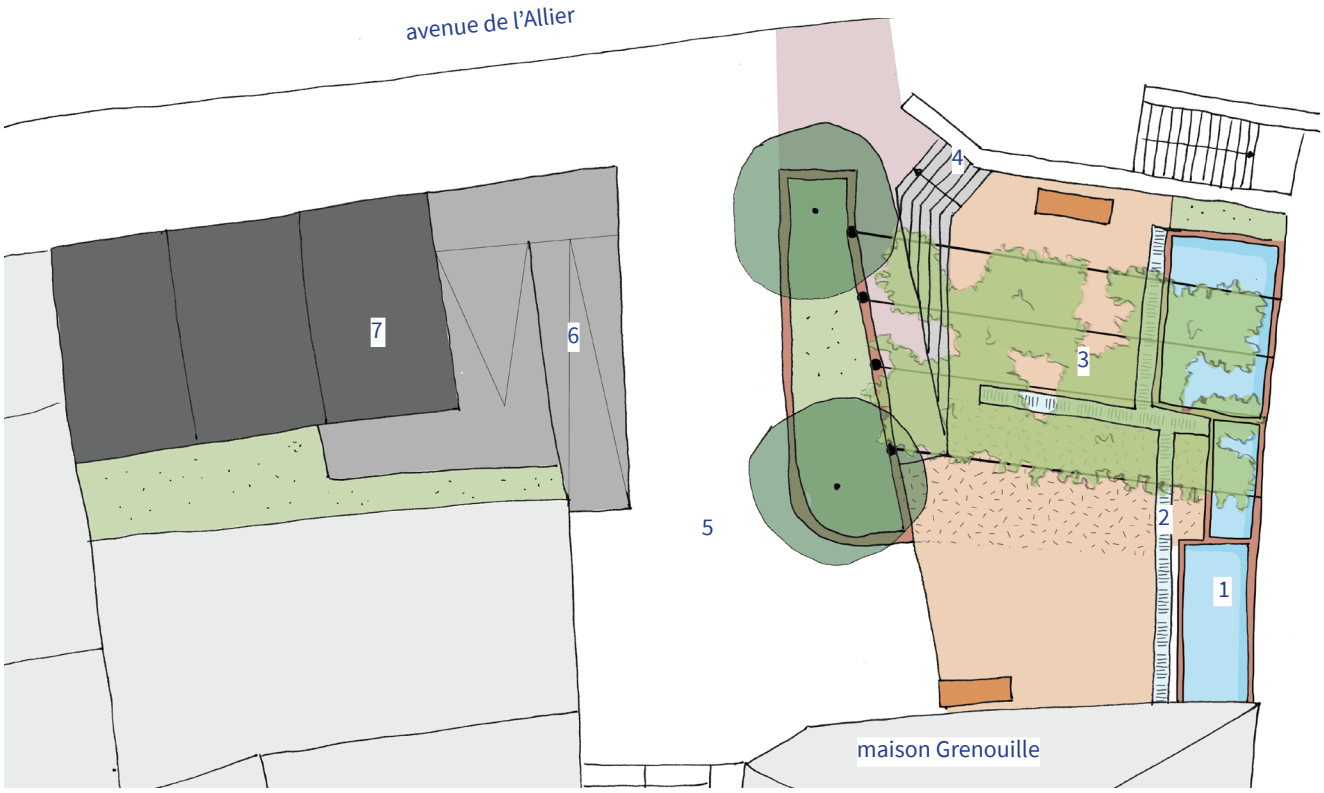

Plan schématique du réaménagement de la place du lavoir

Étapes de mise en place

> Chercher des pistes cofinancement pour la rénovation de la Place du lavoir. Mobiliser les acteurs partenaires, le CAUE, le Département, Billom Communauté, l'Agence de l'eau.

> Organiser un ou plusieurs ateliers de co-conception avec les habitants et habitantes. Préciser le cahier des charges à partir des usages relevés. Ces ateliers peuvent être liés à la création d'un comité de village sur l'eau (voir fiche Créer un comité de village pour créer du discernement autour de la gestion de l'eau).

La réflexion sur la distribution d'eau en cas de stress hydrique peut être intégrée à la révision participative du DICRIM (voir Fiche Réviser le Dicrim pour le construire avec les habitants et habitantes autour des événements climatiques et sociaux en cours et à venir)

> Lancer un appel d'offre de MOE pour la rénovation de la place. Définir ce qui peut être réalisé en Régie ou par le SIVOM de l'Albaret et ce qui peut être réalisé par des entreprises.

> Concerter les services instructeurs (ABF et ADS) et déposer une demande de travaux.

> Lancer l'appel d'offre entreprise et/ou réaliser les travaux en régie.

- Calade de galet
- Calade de galets sciés
- Terre plein
- Mobilier
- Pavage pavés éclatés
- Enrobé
- Béton désactivé
- Béton balayé
- Béton lissé

1 bassins existants

2 chemin d'eau recouvert de plaques perforées

3 câbles métalliques avec plantes grimpantes

4 escaliers en gradins

5 voie d'accès véhicules

6 rampe PMR

7 place de stationnement PMR

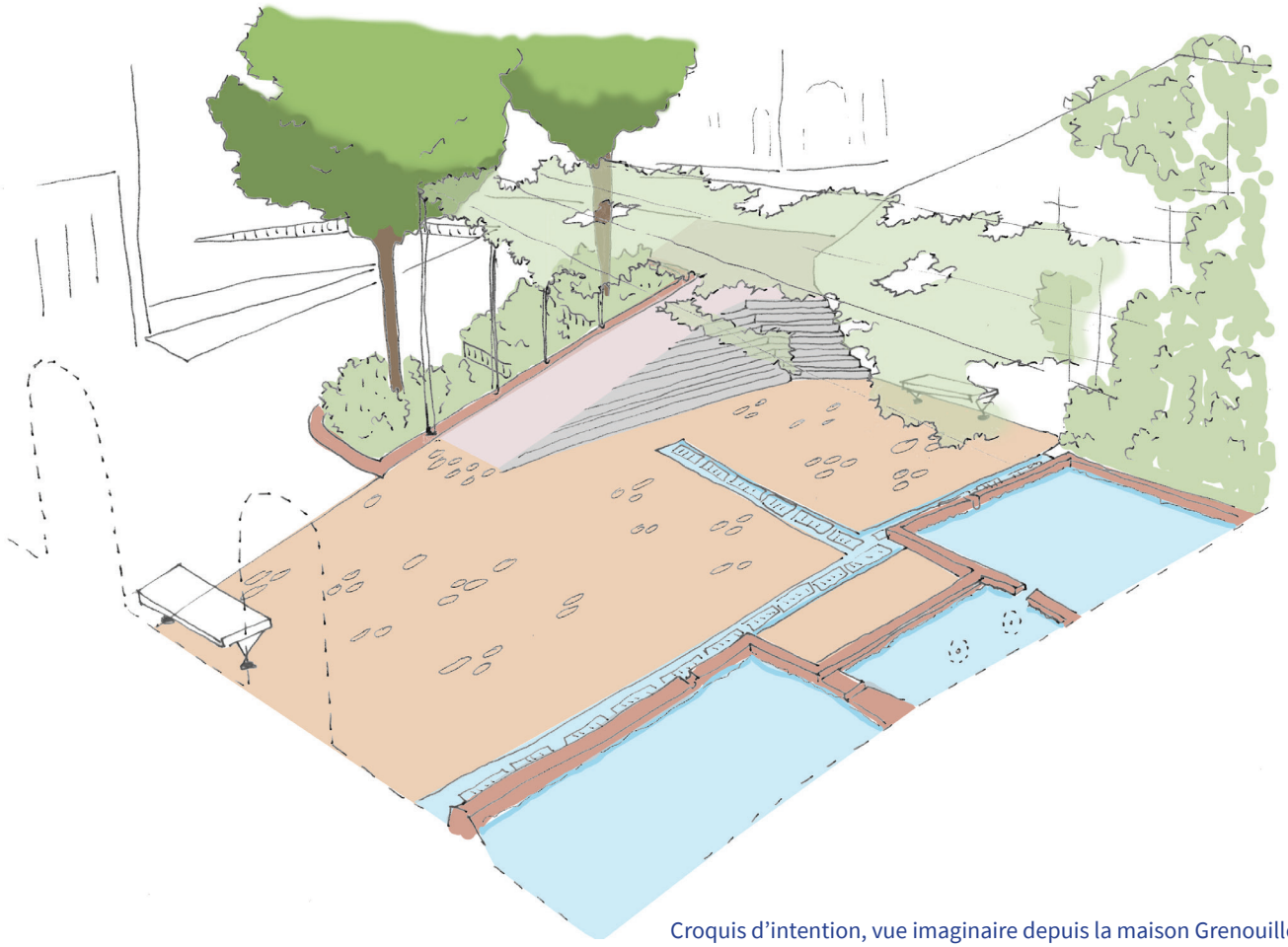

Croquis d'intention, vue imaginaire depuis la maison Grenouille

Partenaires :

> Usage : Habitants et habitantes ressources sur la végétalisation / Services Techniques

> Opérationnels : Services Techniques / SIVOM de l'Albaret / Entreprises

> Accompagnement technique : MOE / ABF / ADS

> Politique et financiers : Département / Billom Communauté / CAUE / Agence de l'eau / Fonds Vert

Outils :

> Méthodologie Atelier de co-conception

> Fiche action pergola

> Fiche action calade

> Fiche action table

> Fiche action banc

Point de vigilance :

> Étudier le système d'irrigation des espaces végétalisés pour faciliter l'entretien de la flore

> Proscrire l'implantation de plantes envahissantes

> Les voiles d'ombrage dessinées à la suite des ateliers de co-conception ne sont pas recommandées

> Étudier l'accessibilité de la place en concertation avec les services de secours, la Maison Grenouille, le voisinage

> Être attentif à la qualité des sols et les effets d'albédo

> Être attentif aux eaux de ruissellement

Budget

70 515,36 € HT (total études, travaux et maîtrise d'œuvre)

1/1.6 Aménager les espaces publics conviviaux et fédérateurs

Création d'un parc dans le secteur de la Sagne

Constat:

Cette fiche action est conditionnée au déplacement de l'arrêt de bus et au maintien du schéma de circulation qui a transformé la rue de la Sagne en impasse et donc réduit le trafic. En effet le parking de la Sagne est très utilisé pour déposer et récupérer les enfants à l'École, et pour les autres équipements du site. Si ce parking est déplacé (voir proposition de la fiche du Pré de l'eau), sa surface peut être transformée en un véritable parc.

Le parc de La Sagne serait un espace de loisirs structurant pour le village. Il serait positionné à un emplacement stratégique par rapport à l'École et aux autres équipements communaux. Néanmoins, Il subit ponctuellement des submersions dues au ruissellement en cas de forte pluie. Enfin il faut noter qu'avant le démarrage de «Village en Chantier», le site était très pauvre en mobiliers urbains, en espaces de convivialité et en jeux pour enfants.



Objectif:

> ***Créer un véritable parc convivial et ombragé / un îlot de fraîcheur***

> ***Apaiser la circulation aux abords du parc pour faciliter le lien parc / École***

> ***Accueillir de nouveaux usages et de nouvelles activités dans le parc***

> ***Favoriser l'infiltration des eaux pluviales***



Buttes en terre dans le nouveau parc (la terre venant de la noue qui a été creusée)

Les propositions :

Les propositions que vous pouvez lire dans cette fiche sont l'aboutissement de différentes étapes de concertation allant d'échanges informels avec les habitants et habitantes, à des ateliers de conception, et des réunions de concertation avec les conseillers et conseillères municipales de Pérignat.

Réalisés pendant le Plan Guide en Actess :

- Réduction du parking / agrandissement de la zone de loisirs

- Création d'une aire de loisirs (mobilier de déambulation bois rond, table de pique-nique, pump-track en terre...)

- Création d'une noue pour récolter les eaux de pluie et limiter les inondations sur le parking

- Création de mobiliers pour se poser autour du terrain de basket

Pour la suite :

- Transformation du parking en parc : décroutage et plantation

- Poursuivre les plantations sur le reste du site

- Accueil d'un nouvel équipement sportif en extérieur (un padel : voir fiche équipement sportif dans la zone de la Sagne)

- Réflexion programmatique sur le devenir des anciens vestiaires (une piste serait d'en faire le club des adolescents et adolescentes)



Plan schématique de l'agrandissement du parc de la Sagne

1 City stade ou terrain de basket existant

2 Plateforme bois pour enjamber la noue

3 Arbres longues tiges selon humidité du sol :
saule, frêne, peuplier, aulne, noyer, pommier, poirier

4 Bordures terrain de pétanque sur sol existant

5 Création d'un padel

6 Aire de loisirs créée lors du «Village en Chantier»

7 Route existante - accès riverains et pompiers

Arbres projet

Arbres existants

Bâti

Sermentizon - grave compactée

Noue

Espace enherbé tondu

Zone végétalisée creusée ou en butte

Mobilier

Images de références :



Parc Fonderie - Vernon (27) - agence de paysage 22 degrés



Saint-Marc-sur-Mer (44) – La coulée verte de la Courance
Zephyr paysage

Étapes de mise en place:

- Mission de conseil et d'esquisse d'un paysagiste concepteur maître d'œuvre, notamment pour anticiper les effets des changements climatiques et gérer les eaux pluviales (forts orages, inondations, sécheresse...)

- Définir quels travaux sont à faire par des entreprises et quels travaux peuvent être réalisés en régie

Partenaires :

Opérationnels: Services Techniques / le SIVOM de l'Albaret / la Régie de Territoire des Deux Rives

Institutionnels et financiers: Billom Communauté / CAUE 63 / DETR / Fonds d'Intervention Communal du conseil départemental / Fonds Vert

Techniques : paysagiste concepteur / MOE

Outils :

Fiche déambulation

Fiche table

Fiche banc

Point de vigilance :

Au vu des évolutions climatiques probables (canicules, épisodes pluvieux marqués...) travailler la forme du parc avec un paysagiste ou un bureau d'études spécialisé pour l'adapter à ce nouveau contexte. La proposition ci-avant est un schéma d'intention qui ne prend pas en compte assez finement la problématique des eaux pluviales.

Budget :

217 486,40 € HT (total études, travaux et maîtrise d'œuvre)

voir détails en annexe

I/1.7 Aménager les espaces publics conviviaux et fédérateurs

Réaménagement de la rue de la Sagne

Constat:

La circulation importante et rapide sur la rue de la Sagne est dangereuse dans ce secteur de loisirs et proche de l'École.

Objectif:

> *Ralentir le passage des voitures*

> *Créer du stationnement sans augmenter les surfaces imperméables du village*

> *Aménager une continuité piétonne et cyclable vers l'Intermarché et l'Écopôle*

> *Infiltrer les eaux pluviales sur site*

Proposition :

Un aménagement de type chaucidou (CVCB, chaussée à voie centrale banalisée) prendrait place dans la rue de la Sagne. La chaussée en enrobé ferait 5,5m de large maximum et intégrerait des pistes cyclables latérales. Le croisement des voitures se ferait sur les pistes cyclables.

Le nouvel aménagement intégrerait aussi trois stationnements «minutes» en créneau et un alignement d'arbres au sud de la voirie. Une noue séparerait la voirie du cheminement pour les piétons qui ferait au minimum 1,5m de large. Ce cheminement sera revêtu de grave compactée (sable de Sermentizon).

Étapes de mise en place:

> Étudier l'impact sur les flux de véhicules

> Étudier la création d'une noue ou d'un tubage des eaux de ruissellements vers l'Allier

> Créer des cheminements équipés de bancs tous les 200m pour le déplacement des personnes à mobilité réduite entre les équipements.

> Acquisition d'une bande de terrain sur les parcelles allant de AE0001 à AE0007

> Mission de MOE complète

> Réalisation de certains travaux en régie



Images de références :



Chaucidou mis en place à Saintes (17)



Noue paysagère - quartier de la Morinais - Atelier de paysages Bruel Delmar

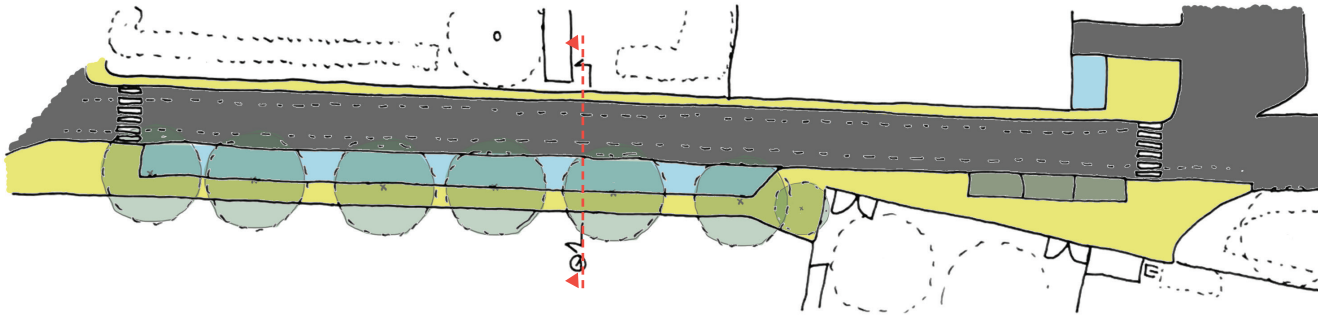

Plan schématique du réaménagement de la rue de La Sagne

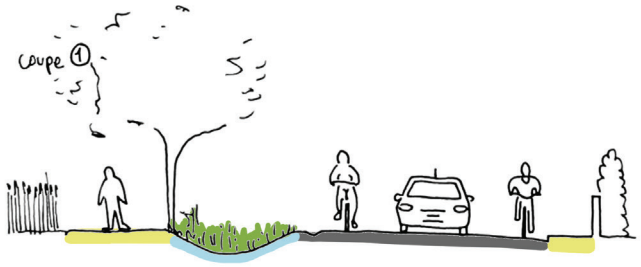

Coupe schématique du réaménagement de la rue

Arbres projet

Sermentizon - grave compactée

Noue

Enrobé

Stationnement en dalle alvéolaire

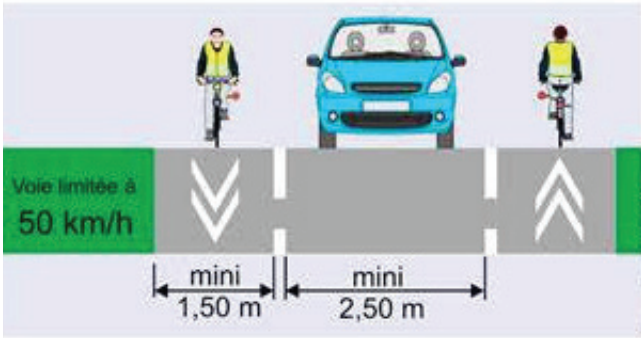

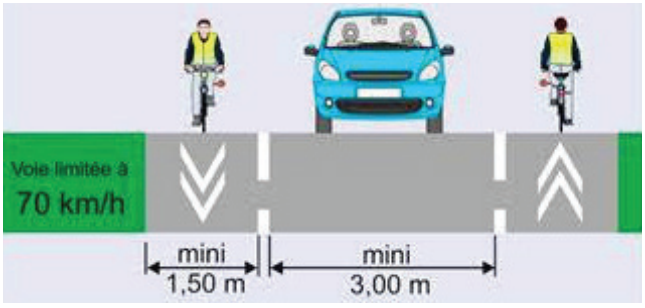

Partenaires :

Opérationnels: Services Techniques / le SIVOM de l'Albaret

Institutionnels et financiers: Billom Communauté / CAUE 63 / DETR / Fonds d'Intervention Communal du conseil départemental / Service du département

Techniques : maîtrise d'œuvre et entreprises

Budget :

Chiffrage intégré dans le chiffrage de la rue nouvelle du Pré de l'Eau, voir fiche suivante

I/1.8 Aménager les espaces publics conviviaux et fédérateurs

Déplacement de l'arrêt de bus dans le Pré de l'eau

Constat:

L'aire de retournement de bus et le stationnement au centre de la Sagne bloquent les possibilités de constituer un parc convivial.

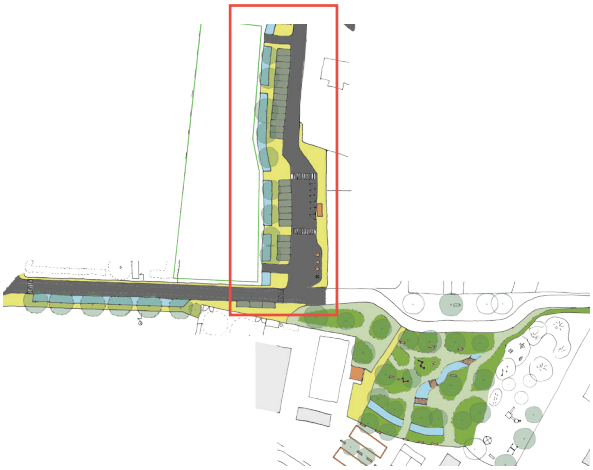

Objectif:

> *Rendre le secteur de la Sagne convivial, donner la priorité aux piétons*

> *Créer un espace de biodiversité*

> *Engager une réflexion sur les espaces agricoles et pédagogiques dans le secteur de la Sagne.*

Proposition :

Les propositions que vous pouvez lire dans cette fiche sont l'aboutissement de différentes étapes de concertation allant d'échanges informels avec les habitants et habitantes, à des ateliers de conception, de réunions de concertation avec les conseillers et conseillères municipales de Pérignat ayant donné naissance à une proposition des architectes du projet.

L'acquisition de la parcelle AA 0317 permettrait de déplacer l'arrêt de bus et le parking actuel de la Sagne sur une partie de celle ci et de créer un parc.

La création de stationnement doit être réalisée avec des matériaux perméables. Le reste de la parcelle peut être utilisée comme espaces pédagogiques, ludiques, et maraîchers.

Étapes de mise en place:

> Veille foncière

> Négociation avec les propriétaires pour l'acquisition des terrains

> Mission de maîtrise d'œuvre et travaux entreprise

Images de références :

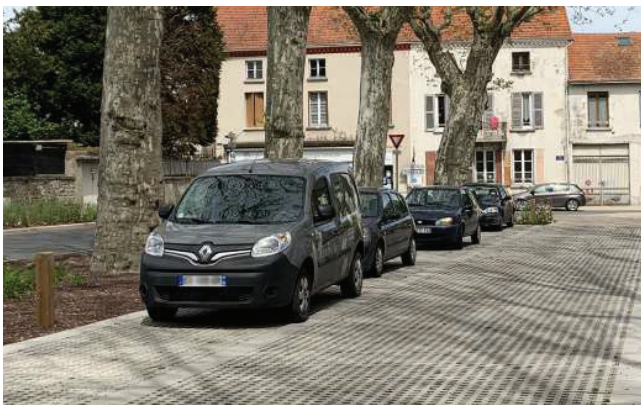

Voirie en dalle alvéolaire - Gannat (03) CAUE 63



Parkings végétalisés, type terre-pierre, plantés, aux sols perméables



< Plan schématique du réaménagement du Pré de l'eau

- Arbres projet
- Sermentizon - grave compactée
- Noue
- Enrobé
- Stationnement en dalle alvéolaire
- Mobilier urbain

1 Parking verger intermodal - emprise à étudier / hors chiffrage

2 Voie d'arrêt de bus et abri bus

3 Déplacement des points d'apport volontaire et points relais

Partenaires :

EPF SMAF

Outils :

> Emplacement réservé au PLUi

> Préemption

Points de vigilance :

> Les parkings plantés au sol perméable (type terre pierre) fonctionnent pour une faible fréquentation de véhicules

Budget :

Rue du Pré de l'eau et rue de la Sagne :

montant total : 654 745,60 € HT (travaux et études)

voir détails en annexe

I/2.1 Proposer des alternatives à la voiture individuelle

Réduire le trafic dans le centre bourg - tirer les conclusions du test de circulation

Constat:

- Une circulation automobile importante à Pérignat qui provoque des nuisances et un sentiment d'insécurité chez de nombreux habitants et habitantes

- Un stationnement désordonné voire sauvage qui prend une place importante dans l'espace public

- Un trafic de transit important à travers le bourg tant de la part d'habitants et habitantes de Pérignat que de personnes extérieures au village venant de la direction de Billom pour éviter l'avenue de l'Allier et rejoindre le Rond-Point depuis la RD1

- Un test de schéma de circulation inspiré des « pétales de Gand » réalisé pendant six mois

Voir schéma de circulation ci-à côté.



Système de potelets en acacia installés par les Services Techniques pour bloquer temporairement les rues.

Objectif:

> Protéger les personnes les plus fragiles (principe d'égalité dans l'espace public)

> Favoriser la circulation par les modes doux pour diminuer la pollution de l'air

> Permettre à d'autres usages de se développer dans le bourg (jeux, repas de quartier, espace public convivial et de rencontre...)

> Redonner de la place à la végétation

> Définir les stationnements nécessaires aux riveraines et riverains en périphérie du bourg, pour permettre la piétonnisation du centre bourg et éviter le stationnement sauvage

Conclusion du test et proposition :

- Des positions variées de la part des habitants et habitantes sur le schéma de circulation, souvent liées aux situations individuelles

- Confrontation de représentations différentes concernant:

> la qualité de vie (gagner du temps pour aller au travail ou pouvoir se déplacer à pied dans le village etc.)

> les fonctions du bourg (un espace de transit ou un espace de rencontre etc.)

> le sentiment d'insécurité associé aux déplacements en voiture dans le village

- Le besoin de faire émerger un choix d'intérêt général, un arbitrage par les habitants et habitantes s'est traduit par la mise en place d'une démarche de concertation sur le temps long.

Après une première réunion publique organisée en mars 2023 au cours de laquelle la démarche a été expliquée, le schéma expérimental a été mis en place sur six mois.

La mairie a organisé en novembre 2023 deux réunions publiques pour accompagner les habitants et habitantes à proposer des scénarios d'évolution du schéma de circulation.

Après une présentation des résultats de l'enquête décrivant les différentes représentations et retours de la part des habitants et habitantes et un certain nombre d'avis techniques et politiques exprimés par les conseillers et conseillères municipales, les habitants et habitantes travaillent par groupe de huit personnes à proposer des schémas de circulation alternatifs. À l'issue de cette première réunion destinée à faire émerger les propositions, une seconde réunion aura lieu pour réduire les propositions à seulement trois scénarios qui seront ensuite proposés à l'ensemble du village dans le cadre d'un vote consistant à noter sur trois chacune des options possibles.

La solution issue du vote sera mise en place ensuite.

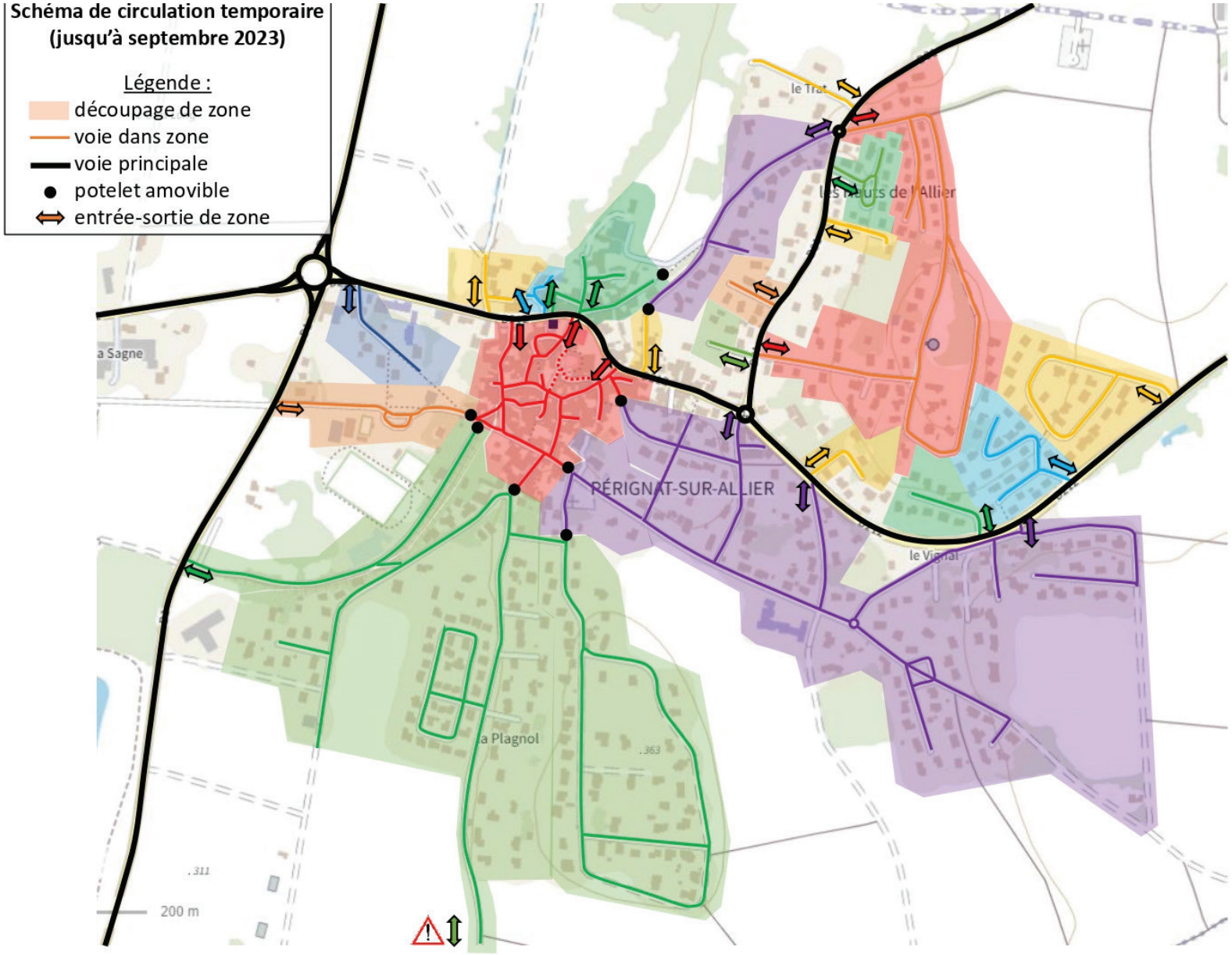

Schéma de circulation testé pendant 6 mois en 2023

Les cartographies ci-dessous montrent l'évolution des stationnements du bourg entre 2012 et 2023. Si la place Onslow et la place de la mairie se sont piétonnisées (moins 16 places de parking), de nouvelles poches de stationnement existent désormais vers le cimetière et le long de l'avenue de l'Allier (parking de 60 places environ). Des places d'arrêts minutes et pour les riverains sont néanmoins maintenues dans le cœur du bourg.

Si le stationnement «sauvage» dans l'espace public diminue grâce aux aménagements réalisés, mais subsiste toujours, des poches de stationnements alternatives existent très proches du cœur du bourg et permettent de prendre le relais. Certaines ruelles sont malgré tout encore bien encombrées par des véhicules stationnés.

En 2012 :

- 32 stationnements matérialisés
- 73 stationnements privés
- 71 stationnements sauvages sur l'espace public

Pour le même secteur en 2023 :

- 60 stationnements matérialisés + projet de matérialiser les places sur le grand parking le long de l'avenue de l'Allier qui apporterait 60 places supplémentaires
- 73 stationnements privés
- 40 stationnements sauvages sur l'espace public

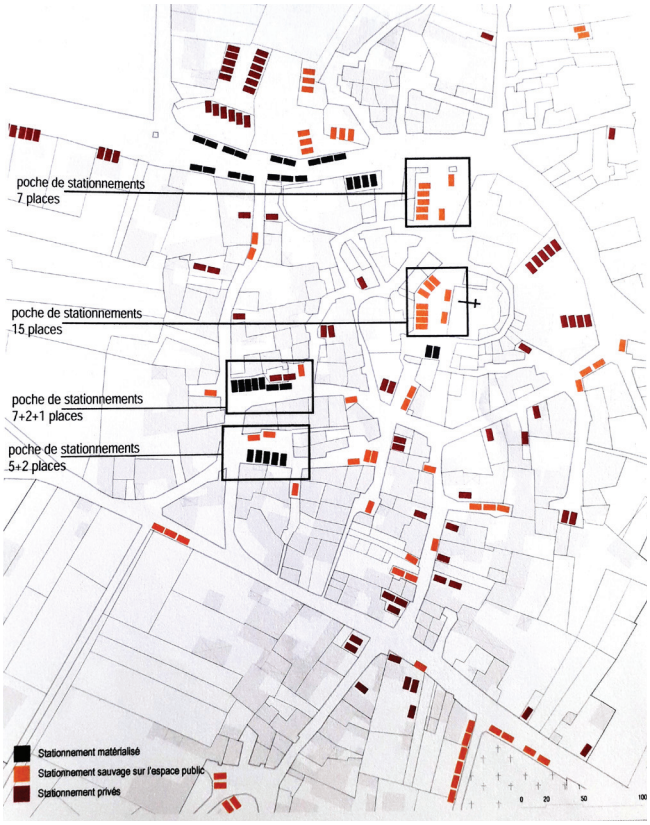

Recensement 2012 étude In situ

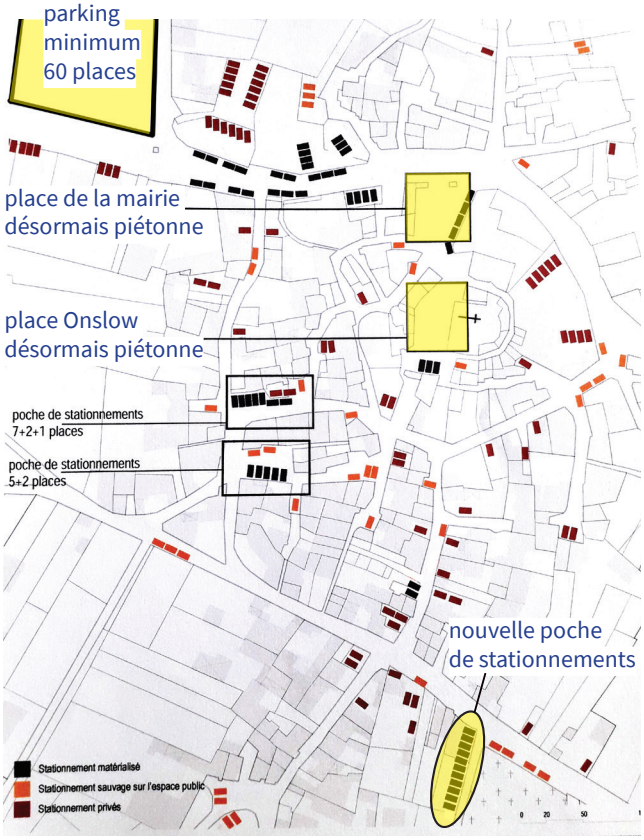

Recensement 2023



Stabilisé mécanique / Saint Laure / SCB Descoeur ©Arthur Locerie CAUE 63



Parkings végétalisés aux sols perméables, type «terre pierre»



Wagon Landscaping, (Park)Ing Courtral

Étapes de mise en place :

- Mise en place du schéma de circulation définitif dans le centre bourg
- Tenir une veille foncière sur les terrains susceptibles d'offrir des parkings en périphérie du bourg. Actualiser le recensement des stationnements. Démarcher les propriétaires des terrains privilégiés. Utiliser le droit de préemption en cas de vente.
- Augmenter les stationnements en chicane dans les rues double sens en périphérie du bourg
- Formaliser les parkings existants. Prévoir des lignes au sol, des potelets et bordures. Différencier les bandes dures carrossables sous les roues et des surfaces perméables sous les châssis. Sur les parkings existants déjà asphaltés, prévoir un décroûtage sous les châssis et des zones d'infiltration de l'eau.
- Le cas échéant, la commune peut étudier l'acquisition et la démolition de bâtiments vétustes pour créer des surfaces de stationnement en périphérie de bourg. La démolition entraîne des impacts négatifs (création déchets, perte de patrimoine, dédensification). Cette option est à utiliser en balance avec l'artificialisation des terres arables.

-> Pas de bâtiment identifié à ce jour.

Partenaires :

> Service mobilité et urbanisme de Billom Communauté

> Architecte des Bâtiments de France

> EPF SMAF

Outils :

> Produire des documents de sensibilisation

> Formaliser un outil de veille foncière

> Emplacements réservés dans le PLUI

Point de vigilance :

> Étudier l'accessibilité des poches de stationnement : cheminement piéton vélo, bancs le long du parcours.

> Prévoir des parcs de stationnement vélo dans le centre bourg (voir Fiche I / 2.5)

> Permettre l'infiltration de l'eau dans les sols au niveau des stationnements

> Intégrer des arbres et arbustes pour la gestion de l'eau et l'ombrage

> Prévoir une déconstruction intelligente des éléments minéraux dans les années à venir (type de scellement permettant le réemploi)

> Les solutions de stationnement sur trame plastique végétalisée sont onéreuses et peu qualitatives en termes d'usure et de matériaux (intégration de grande quantité de plastique dans le sol).

> Les sol stabilisés ne permettent pas une infiltration de l'eau suffisante dans les sols.

> Les parkings plantés au sol perméable (type terre pierre) fonctionnent pour une faible fréquentation de véhicules.

I/2.2 Proposer des alternatives à la voiture individuelle

Modifier la typologie de certaines rues : sécuriser la traversée de la départementale D1

Constat:

La traversée de la D1 est complexe et dangereuse pour les piétons et vélos. Les véhicules roulant sur cette départementale ne respectent pas pour la plupart la limitation de vitesse à 50 km/h. En effet, rien n'indique dans l'aménagement que les véhicules rentrent dans un espace urbain où il faut partager l'espace avec les cyclistes et les piétons.

Objectif:

> ***Aménager une continuité piétonne vers Intermarché et l'Écopôle.***

> ***Ralentir le passage des voitures, prévenir les automobilistes qu'ils arrivent dans une zone urbanisée***

> ***Faciliter la marche pour les habitantes et habitants du foyer occupationnel***

Proposition :

> Densification des végétaux et des arbres le long de la portion de la D1 entre le Foyer occupationnel et le rond-point qui permet de rejoindre le bourg,

> Matérialiser une traversée, en face de la rue de la Sagne, de type plateau pavé ou en enrobé d'une couleur différente avec un passage piéton,

> Réduire la largeur de la voirie au minimum et aménager une portion sur le bord Est pour les modes doux (piétons et cyclistes),

> Évaluer avec le Département la modification du tracé de la chaussée pour casser la ligne droite

Étapes de mise en place:

> Négocier avec le département la rénovation de cette traverse.

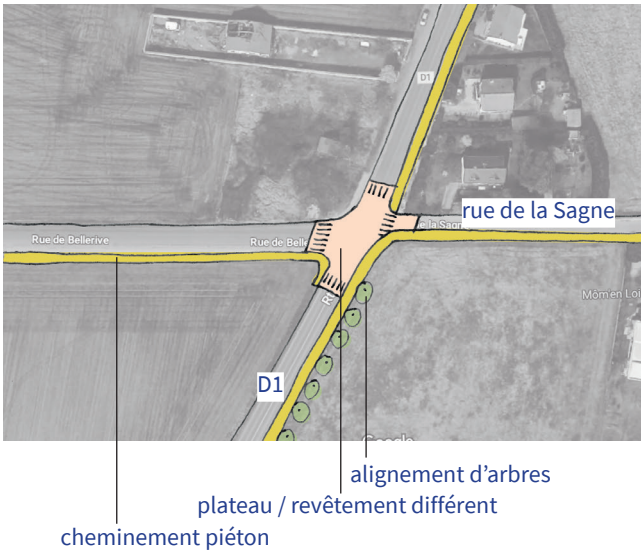

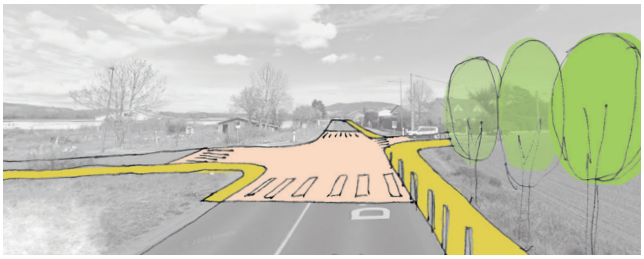

Croquis schématique / vue sur le carrefour de la D1 et de la rue de la Sagne.

Partenaires :

Service du département

Billom communauté

I/2.3 Proposer des alternatives à la voiture individuelle

Modifier la typologie de certaines rues : la rue sous le Torre et ses accès

Constat:

- Le nouveau plan de circulation a transformé cette route en un accès principal au bourg

- La voirie est étroite et les accotements sont en mauvais état

- Pas de voie piétonne ou vélo dédiée qui relie le bourg à l'Écopôle

- La circulation est limitée à 30 km/h et un radar pédagogique a été installé proche du croisement avec la D1

- Un miroir a été installé pour améliorer la visibilité sur la Charreyre-Basse quand on monte depuis la rue sous le Torre.

- Opportunité de cheminement piéton au niveau de la maison Guerre pour relier la Sagne et le bourg

Objectif:

> Sécuriser la circulation des véhicules

> Permettre les déplacements doux

> Conserver une faible vitesse des véhicules (30 km/h)

> Proposer des cheminements alternatifs pour les piétons

> Gérer l'infiltration des eaux pluviales sur site

Proposition :

La rue sous le Torre conserverait une faible largeur de voirie (4,5 m de large) avec des zones de refuge de 6m pour faciliter les croisements à certains endroits. L'objectif est bien de conserver une faible allure sur cette route. L'aménagement proposerait également la création d'une zone pour piétons (2 m de large) et cyclistes (2,5 m de large), séparée de la chaussée par un système de terre-pleins enherbés et de noues en réseau. De nouveaux arbres viendraient compléter les arbres existants (certains arbres devront être coupés pour les travaux) pour créer un véritable alignement.

Plus haut dans la rue serait proposé un cheminement piéton de type escalier en bois dans la pente pour rejoindre la Charreyre Basse sans devoir marcher sur la chaussée qui manque de visibilité. En direction de

Images de références :



escalier en béton - aménagement paysager inspirant pour le nouvel accès entre la Charreyre Basse et la rue sous le Torre



escalier en bois inspirant pour le cheminement derrière la maison Guerre

Plan schématique du réaménagement de la rue sous le Torre :

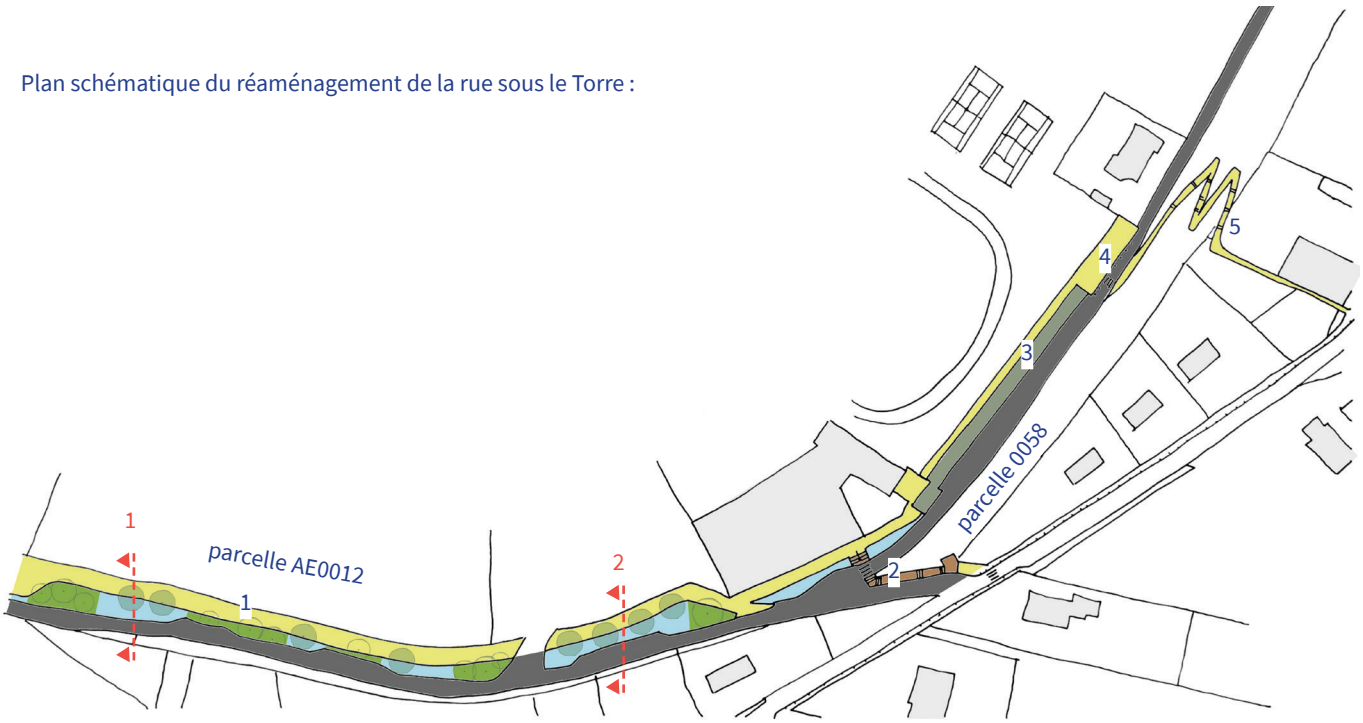

la Sagne la bande de stationnement aurait un nouveau revêtement pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans les sols.

Étapes de mise en place:

> Aménagement a minima à court terme : création d'un chemin piéton en dessous de la maison Guerre et installation de potelets au niveau de la zone de stationnement devant le gymnase pour permettre un cheminement piéton devant les véhicules stationnés

> Moyen/long terme :

- Inscrire des emplacements réservés au PLUI
- Acquisition des terrains sur les parcelles AE0012 et 0058
- Mission de MOE complète
- Réalisation de certains travaux en régie



coupe 1 / chaussée restreinte à 4,5 m
croisement des voitures possible à 30km/h

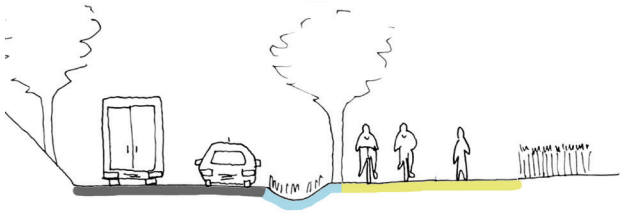

coupe 2 / chaussée + zone refuge (6m)
pour le croisement des camions et bus

- Arbres existants
- Arbres projet
- Sermentizon - grave compactée
- Noue en réseau
- Chaussée en enrobé
- Terre plein planté
- Stationnement en dalle alvéolaire
- Escalier et plateforme «point de vue»

1 acquisition de terrain nécessaire - prestation du géomètre incluse dans le chiffrage

2 escalier et plateforme «point de vue» : aménagement qui nécessite une acquisition de terrain - prestation du géomètre incluse dans le chiffrage

3 changement de revêtement des stationnements existants

4 potelets en bois qui séparent la chaussée de la zone piétonne qui sont au même niveau

5 cheminement dans la pente type pas d'âne en pente douce ponctué de petits escaliers

Budget :

809 272,00€ HT (total études, travaux et maîtrise d'œuvre)

voir détails des chiffrages en annexe

I/2.4 Proposer des alternatives à la voiture individuelle

Modifier la typologie de certaines rues : la rue de la Charreyre Basse

Constat:

- Le nouveau plan de circulation a transformé cette route en un accès principal au bourg.

- La chaussée est en mauvais état au niveau des accotements.

- Pas d'espace de circulation dédié aux piétons et aux cyclistes pour accéder à l'Écopôle

Objectif:

> ***Permettre les déplacements doux***

> ***Créer une continuité piétonne entre le centre bourg, la Sagne et l'Écopôle***

> ***Ralentir le trafic***

> ***Infiltration des eaux pluviales sur site***

Proposition :

La section de la rue proche du centre bourg serait envisagée en plateau mixte vélo - voiture. Les piétons pourraient circuler à côté, au même niveau que la chaussée, mais protégés par une série de potelets en bois.

Plus loin (en direction de l'Écopôle), la chaussée se transformerait en chaucidou : la chaussée en enrobé intégrerait des pistes cyclables latérales et le croisement des voitures se ferait sur les pistes cyclables. Le chaucidou permet de mieux partager la route entre les différents usagers et usagères et sécurise la pratique du vélo.

Les piétons circuleraient sur des trottoirs latéraux. Un alignement d'arbres ainsi que des noues en réseau assureraient également l'infiltration des eaux pluviales dans le sol.

Étapes de mise en place:

> Aménagement a minima à court terme : refaire l'accotement piéton en sermentizon et poser quelques potelets

> Moyen/long terme :

- Acquisition des terrains nécessaires et intégration de l'emprise de la voirie dans la ZAC multisite

- Mission de MOE complète

- Réalisation de certains travaux en régie

Images de références :



Aménagement à Goneville sur mer - aménagement au vocabulaire simple et rural



Aménagement du bourg de Trémereuc (22) - Laure Planchais paysage



Noue paysagère - quartier de la Morinais - Atelier de paysages Bruel Delmar

Plan schématique du réaménagement de la rue de la Charreyre Basse :

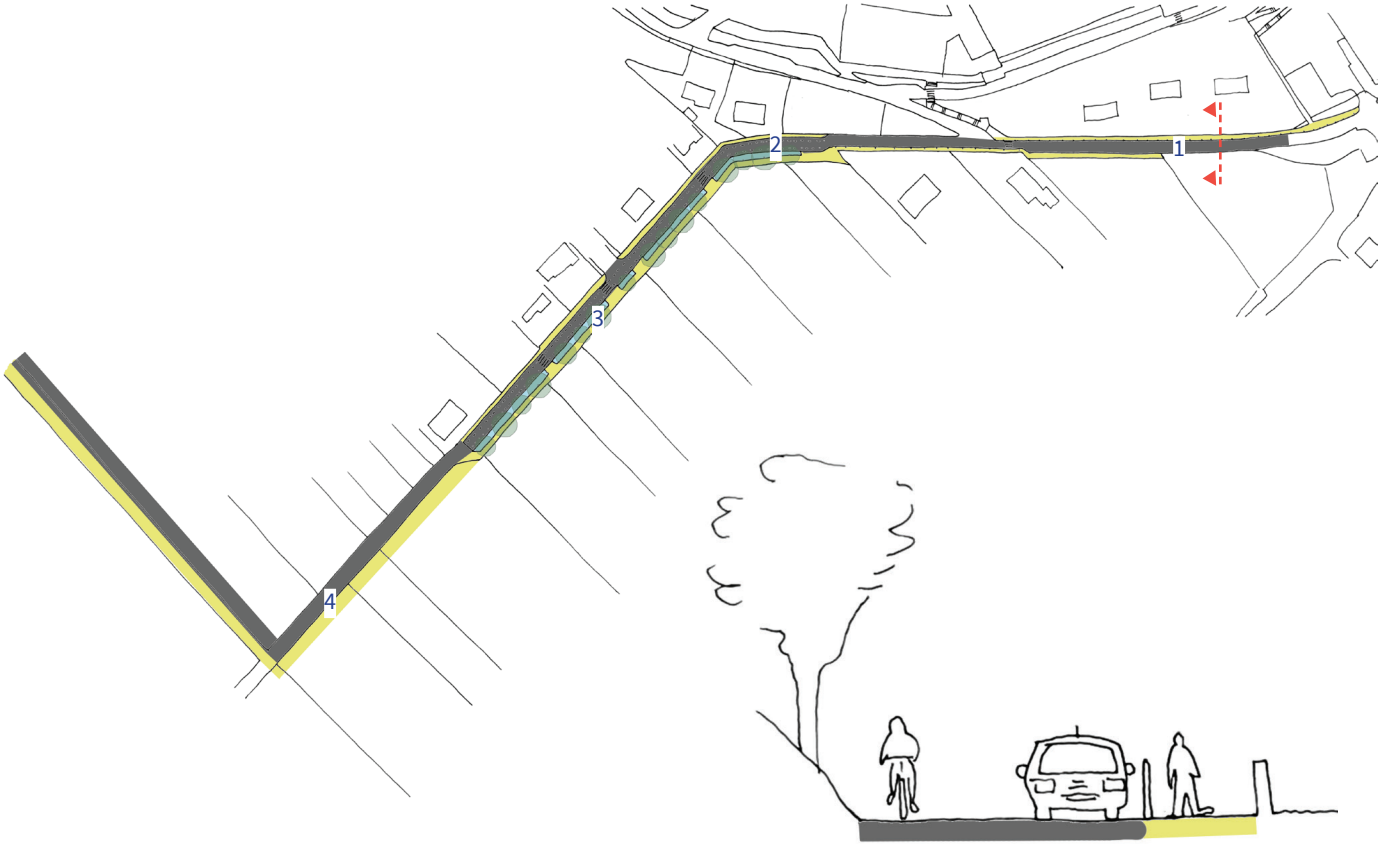

coupe schématique - réaménagement de la rue de la Charreyre Basse. Proposition d'un plateau mixte vélo - voiture pour cette portion, potelet bois tout les 3m pour la protection de la voie piétonne .

Arbres projet

Sermentizon - grave compactée

Noue en réseau

Chaussée en enrobé

1 chaussé de 5 m de large - usage mixte pour vélo et voiture

2 chaucidou en enrobé de 5,5 m de large avec caniveaux béton latéraux

3 noues en réseau avec alignement d'arbres à grand développement, sous condition d'achat des terrains avec l'OAP (prestation géomètre incluse dans le chiffrage)

4 acquisition de terrains nécessaire pour créer une voie pour les véhicules ainsi qu'une voie vélo (cette partie n'est pas comptée dans le chiffrage de cette fiche)

Partenaires :

Opérationnels: Services Techniques / le SIVOM de l'Albaret / la Régie de Territoire des Deux Rives

Institutionnels et financiers: Billom Communauté / CAUE 63 / DETR / Fonds d'Intervention Communal du conseil départemental / Service du département

Techniques : maîtrise d'œuvre

Budget :

636 635,20 € HT (total études, travaux et maîtrise d'œuvre)

voir détails en annexe

I/2.5 Proposer des alternatives à la voiture individuelle

Modifier la typologie de certaines rues : la rue de la Résistance

Constat:

- Chaussée en mauvais état au niveau des accotements
- Rue qui relie le bourg et la MARPA
- Circulation piétonne peu sécurisée
- Axe de passage important pour les vélos et les piétons (car rue secondaire parallèle à la départementale qui traverse le village)
- Ligne droite qui provoque des survitesses côté véhicules et un sentiment d'insécurité pour les piétons

Objectif:

> ***Faciliter les déplacements doux***

> ***Continuité piétonne à créer du centre bourg à la MARPA et à l'Est du village***

> ***Ralentir le trafic***

> ***Infiltrer les eaux pluviales sur site***

Proposition :

Le réaménagement de la rue de la Résistance se ferait en 3 portions. La première au niveau de la MARPA, a pour objectif de faire ralentir les véhicules et de sécuriser les circulations piétonnes en lien avec la MARPA. La vitesse passerait à 30 km/h, l'enrobé serait teinté et la route ferait un léger décrochement pour signifier aux conducteurs et conductrices la présence d'un équipement, à savoir la MARPA. La circulation piétonne serait mise à distance de la route via des bosquets de plantes ou du stationnement.

Une seconde portion s'aménagerait en chaucidou. La chaussée en enrobé intégrerait des pistes cyclables latérales et le croisement des voitures se ferait sur les pistes cyclables. D'un côté de la chaussée se trouverait la continuité piétonne, toujours en stabilisé chaulé pour assurer un déplacement facile, notamment pour les personnes à mobilité réduite. De l'autre côté de la chaussée, une noue plantée avec des arbres à grand développement formerait la limite avec les parcelles cultivées.

Enfin une dernière portion en zone de rencontre marquerait l'entrée du centre bourg ancien. Le changement de vocabulaire a là encore pour objectif de ralentir le trafic. La vitesse serait limitée à 20 km/h sur la zone de rencontre et tout le monde circulerait sur la même chaussée, qui reprendrait une teinte plus claire, comme devant la MARPA.

Images de références :



Aménagement du bourg de Trémereuc (22)
Laure Planchais paysage



Exemple de zone de rencontre - circulation à 20 km/h



Exemple de zone de rencontre - circulation à 20 km/h
Le Theil sur Huisne (61) - Laure Planchais paysage

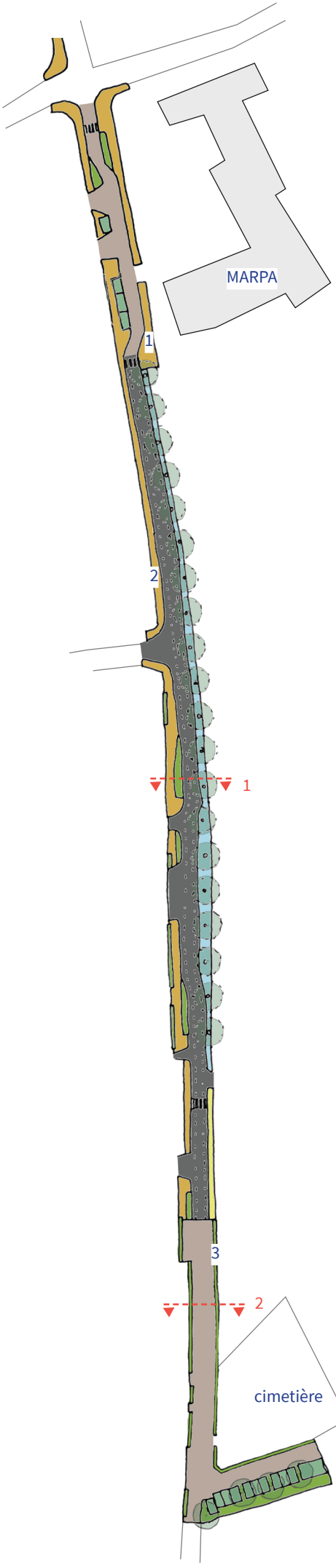

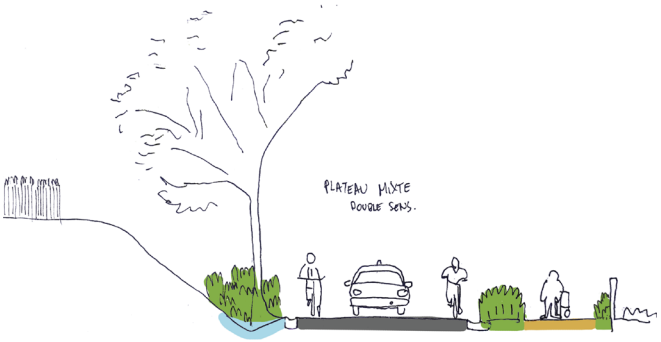

coupe 1 / réaménagement de la rue de la Résistance
- portion du milieu avec chaucidou



coupe 2/ réaménagement de la rue de la Résistance
- portion entrée de bourg avec zone de rencontre

- Arbres projet
- Stabilisé chaulé
- Sermentizon - grave compactée
- Noue en réseau
- Chaussée en enrobé
- Chaussé en enrobé coloré (clair)
- Terre plein planté
- Stationnement en dalle alvéolaire

1 voie piétonne en stabilisé chaulé pour faciliter la mobilité des personnes à mobilité réduite - même niveau que la chaussée

2 ce parcours doit être ponctué de bancs pour les personnes âgées

3 pieds de murs végétalisés

Zoom sur la portion 1 :

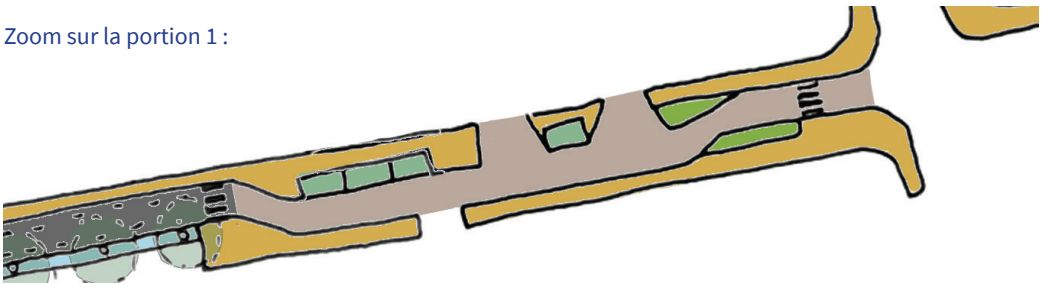

Zoom sur la portion 2 :

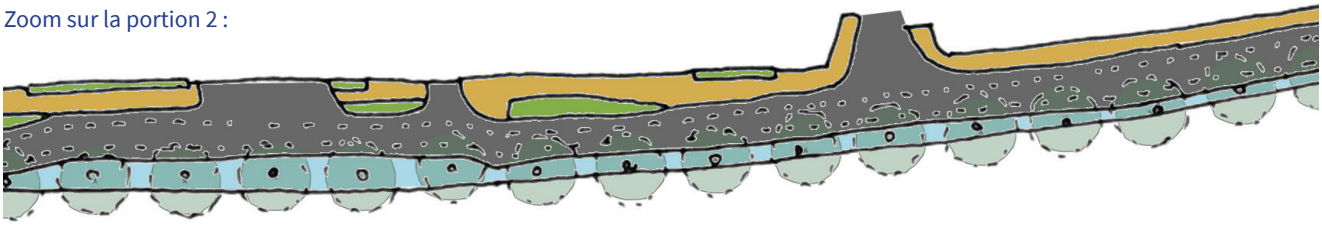

Zoom sur la portion 3 :

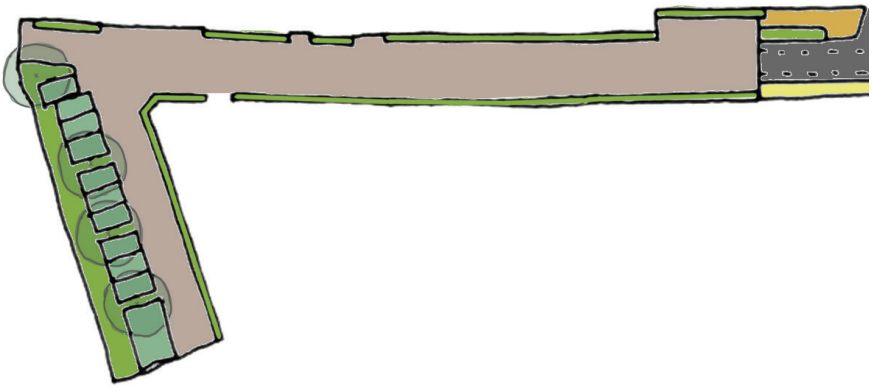

Étapes de mise en place:

> Aménagement a minima à court terme : refaire l'accotement piéton en sermentizon, mettre des potelets à certains endroits pour contenir les véhicules, planter certains terre-pleins. La zone de rencontre à l'entrée du bourg peut également être mise en place à court terme (panneau explicatif, peinture au sol, plantations en pieds de murs,...).

> Moyen/long terme :

- Acquisition d'une bande de terrain nécessaire pour la réalisation de la noue en réseau avec l'alignement d'arbres

- Mission de MOE complète

- Réalisation de certains travaux avec la Régie de Territoire des Deux Rives

Partenaires :

Opérationnels: Services Techniques / le SIVOM de l'Albaret / la Régie de Territoire des Deux Rives

Institutionnels et financiers: Billom Communauté / CAUE 63 / DETR / Fonds d'Intervention Communal du conseil départemental / Service du département

Techniques : maîtrise d'œuvre

Point de vigilance :

Intégrer du mobilier urbain de type banc le long de cet axe pour permettre des pauses régulières aux personnes âgées se déplaçant à pied vers le centre bourg.

Budget :

607 901,60 € (total études, travaux et maîtrise d'œuvre)

voir détails en annexe

I/2.6 Proposer des alternatives à la voiture individuelle

Modifier la typologie de certaines rues : la rue du 19 Mars et la rue du 11 Novembre

Constat:

- Accotements en mauvais état
- Stationnements sur les trottoirs
- Survitesses récurrentes

Objectif:

> *Faciliter les déplacements doux*
> *Ralentir le trafic*
> *Infiltrer les eaux pluviales sur site*

Proposition :

Les voiries seraient moins rectilignes pour faire ralentir le trafic. La largeur des chaussées passerait à 4,5 m de large avec des zones de refuge / croisement de 6 m de large.

Cet aménagement imposerait de rouler à 30 km/h.

Au niveau de la rue du 11 Novembre la circulation piétonne se ferait sur un revêtement en stabilisé chaulé (plus stable que la grave compactée de Sermentizon).

Des terre-pleins plantés et une noue ponctueraient également cet aménagement.

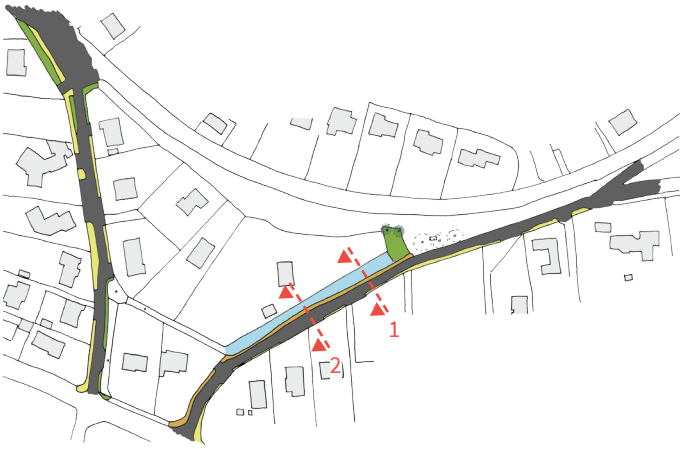

Plan schématique du réaménagement des rues du 19 Mars et du 11 Novembre

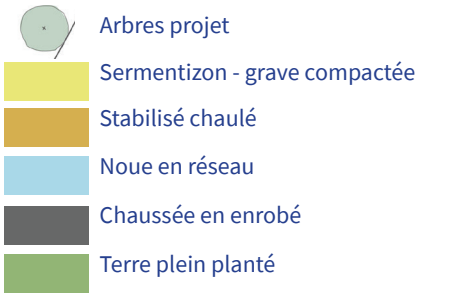

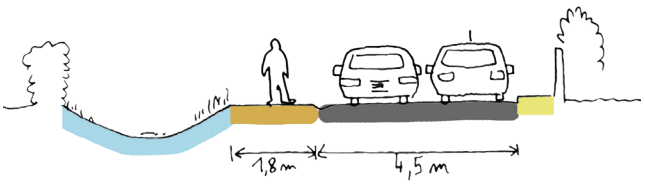

Coupe schématique 1 / chaussée enrobé double sens - 4,5 m de large - circulation piétonne au même niveau

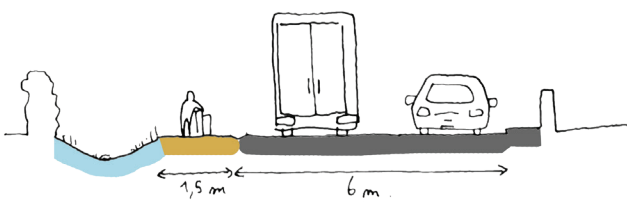

Coupe schématique 2 / zone refuge de croisement - 6 m de large

Images de références :



Exemple de réaménagement de bourg
Laure Planchais paysage

Budget :

Rue du 11 Novembre : 332 499,20 € (total études, travaux et maîtrise d'œuvre)

Rue du 19 Mars : 261 166,40 € (total études, travaux et maîtrise d'œuvre) voir détails en annexe

I/2.7 Proposer des alternatives à la voiture individuelle

Modifier la typologie de certaines rues : la route de Saint-Bonnet

Constat:

- Survitesses récurrentes

Objectif:

> *Faciliter les déplacements doux*

> *Ralentir le trafic*

> *Infiltrer les eaux pluviales sur site*

> *Marquer l'entrée de bourg en provenance de Saint-Bonnet*

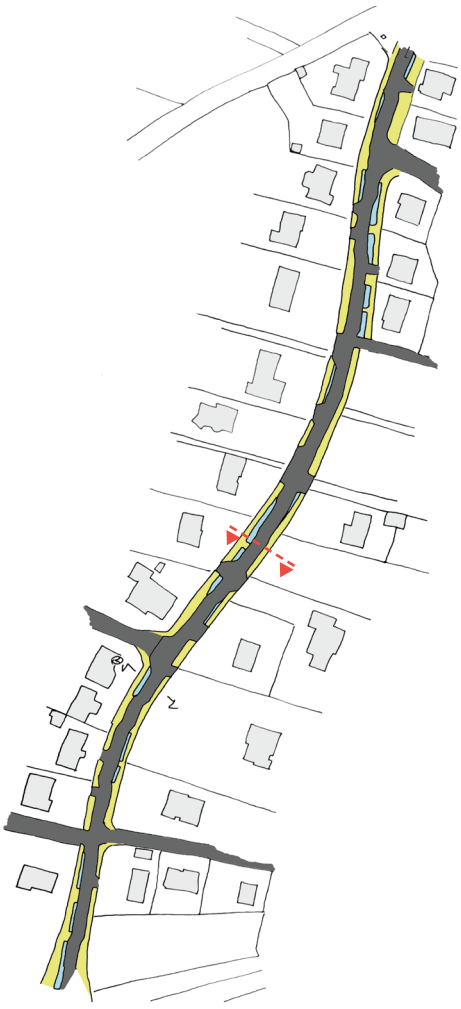

Sermentizon - grave compactée

Noue en réseau

Chaussée en enrobé

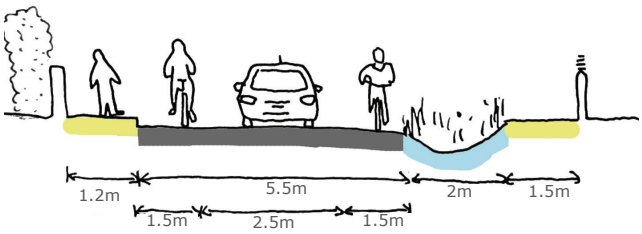

Coupe schématique - chaucidou et noue en réseau

Proposition :

L'aménagement proposé se base sur un chaucidou qui serpente. Une reprise des trottoirs (sermentizon et bordure béton) permettrait de diminuer la largeur de la chaussée. Des noues en réseau assureraient une distance entre les piétons et la chaussée. Des décrochements du tracé de la chaussé atténueraient l'effet «ligne droite».

Étapes de mise en place:

- Mission de MOE complète ou réalisation d'une partie de la MOE en régie

- Réalisation de certains travaux en régie

Partenaires :

Opérationnels: Services Techniques / le SIVOM de l'Albaret / la Régie de Territoire des Deux Rives

Institutionnels et financiers: Billom Communauté / CAUE 63 / DETR / Fonds d'Intervention Communal du conseil départemental / Service du département

Techniques : maîtrise d'œuvre

Point de vigilance :

Ces plans schématiques n'intègrent pas de mobilier urbain. Pour autant, il serait intéressant d'en prévoir quand la largeur et le positionnement des circulations piétonnes le permettent.

Budget :

Rue de Saint-Bonnet : 569 418,40 € (total études, travaux et maîtrise d'œuvre) voir détails en annexe

I/2.8 Proposer des alternatives à la voiture individuelle

Aboutissement de la déviation de l'avenue de l'Allier et aménagements de l'avenue de l'Allier

Constat :

> Le village est traversé par l'avenue de l'Allier, une route départementale à forte influence. La fréquentation des camions y est importante.

> La départementale fracture le village en deux et crée des nuisances importantes pour les riveraines et riverains habitant aux abords.

> Bien que la vitesse des véhicules soit limitée à 30km/h sur la section dans le centre bourg, les véhicules pratiquent des vitesses supérieures. Les traversées et les circulations douces (cyclables et piétons) sont dangereuses.

> Lorsque les haies des propriétés ne sont pas suffisamment entretenues, la proximité entre les piétons sur le trottoir et la chaussée rend la circulation piétonne particulièrement dangereuse.

> Aux heures de pointe, l'avenue de l'Allier est saturée.

> La rénovation complète de l'avenue de l'Allier a été terminée en 2010.

> Les commerces et services se sont structurés sur cet axe et dépendent en partie de sa fréquentation.

> Le projet de déviation est porté depuis les années 90 et peine à aboutir. Au départ lié à la construction d'un pont, la déviation entraînait des enjeux techniques trop importants, la construction du pont a été rejetée par l'exécutif départemental.

Il reste pour autant la possibilité de créer une déviation par le sud de la commune.

Objectif :

> Faire aboutir le projet de déviation de l'avenue de l'Allier

> Aménager l'avenue de l'Allier en cas d'échec du projet de déviation, ou en attendant la réalisation de la déviation

Proposition :

> Poursuivre les actions de lobbying de la commune auprès des services de l'état et du Conseil Départemental pour faire avancer le projet de déviation. Le tracé pressenti est présenté sur l'image ci-dessous.

Les nuisances et la fracture que crée la départementale dans le bourg sont profondes et insolvables autrement que par la création une déviation.

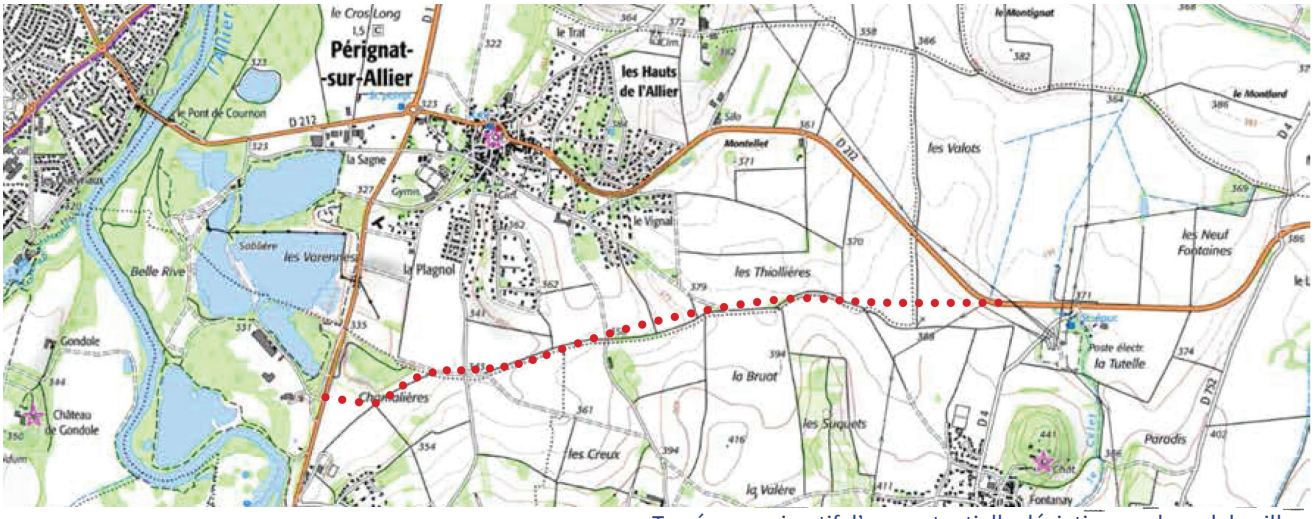

Tracé approximatif d'une potentielle déviation par le sud du village



Séquences d'une traversée de bourg / guide méthodologique CAUE 83

Dans le cas où le projet de déviation est de nouveau rejeté par la Préfecture et le Conseil Départemental :

> Proposer au Conseil Département des aménagements sur l'avenue de l'Allier pour sécuriser les circulations piétonnes en particulier.

Séquence d'entrée :

> Plantation des abords de la route en entrée de bourg pour ralentir la circulation des véhicules.



Végétalisation de croisement / Guide méthodologique CAUE 83

Zone de transition :

> Désimperméabilisation des terre-pleins centraux pour végétaliser, créer des noues et ralentir la circulation des véhicules.

> Mieux formaliser les espaces plantés et la voie piétonne sur les trottoirs (voir image ci-à côté « faubourg / végétal et continuité des modes »)

> Créer des changements de revêtement de la chaussée (couleur claire) pour signifier l'entrée dans le centre bourg et les carrefours. Créer un parcours plus sinueux et des rétrécissements de la chaussée.

> Végétaliser les croisements, par exemple le croisement avec la rue du 11 Novembre et du 19 mars.

> Végétaliser les abords au niveau du rond-point de la route de Saint-Bonnet.

Séquence centre bourg :

> Créer un changement de revêtement de la chaussée en pavé en continuité des espaces publics de la place de la mairie et de son parvis (voir image ci-à-côté).

> Installer des potelets sur les trottoirs pour sécuriser la voie piétonne et ralentir les véhicules (veiller à l'intégration paysagère des potelets, privilégier des potelets bois).

Note de Rural Combo

Les habitants et habitantes sont très majoritairement favorables au projet de déviation. Pour autant, nous alertons la commune sur le fait que ce projet de déviation est à mettre en balance de l'artificialisation des sols. En effet, le projet entraînera l'artificialisation d'environ 9 hectares de terres.

De plus, si la déviation permettrait de piétonniser d'avantage l'avenue de l'Allier, il est aussi possible que cela nuise à la fréquentation de certains commerces, à l'avantage des zones d'activités alentours.

Partenaires :

>Préfecture du Puy-de-Dôme / Conseil Départemental / DREAL / CAUE 63

Outils

> Guide méthodologique aménager sa traversée CAUE 89

Point de vigilance :

> La création de dos d'ânes est efficace pour réduire la vitesse des véhicules mais entraîne des nuisances supplémentaires.

> La modification du tracé de la chaussée (pour créer un parcours plus sinueux pour les véhicules et des rétrécissements de chaussée) est à envisager avec le Conseil Départemental mais entraînerait des travaux de grande envergure plus onéreux.

> La création de chicanes n'est pas autorisée.

> Au vu de la fréquentation de l'avenue de l'Allier, il n'est pas souhaitable de créer une zone de rencontre.

> La création d'une voie de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) sur la portion Ouest de l'Avenue de l'Allier est à envisager avec le Département et le SMTC en cas d'implantation d'un parking intermodal à l'Ouest de la commune

D’autres propositions sont apportées par des riverains et riveraines de l’avenue de l’Allier :

> Dos d’âne expérimentaux : le caractère déplaçable des dos d’âne en question permettrait de tester leur usage et de juger si le bruit provoqué par les dos d’âne pourrait constituer une gêne ;

> Radar pédagogique : intérêt à la fois pour faire ralentir les voitures et avoir une vraie visibilité sur les vitesses et les passages sur l’avenue.

> Dévier l’itinéraire des poids lourd

> Réalisation de mesures au sonomètre[1] sur l’avenue notamment la nuit. Réalisation d’une étude de pollution sonore.

> Installation de feu tricolore

> Mise en place de passage piéton en trompe l’œil

> Marquage des priorités à droite

> Déplacement du panneau « priorité à droite » clignotant situé près du rond-point de Saint-Bonnet pour l’implanter avant la première priorité à droite, 150m plus haut

> Création d’un poste de garde-champêtre mutualisé pour faire traverser les enfants sur l’avenue de l’Allier le matin. Sur ce point cependant, la mairie a déjà exploré la piste qui ne s’avérait finalement pas réalisable

> Interpeller le Département et demander une mise à disposition d’un agent de sécurité pour les traversées des enfants

1 un instrument destiné à mesurer le niveau de pression acoustique



Exemple de voirie partagée par une habitante


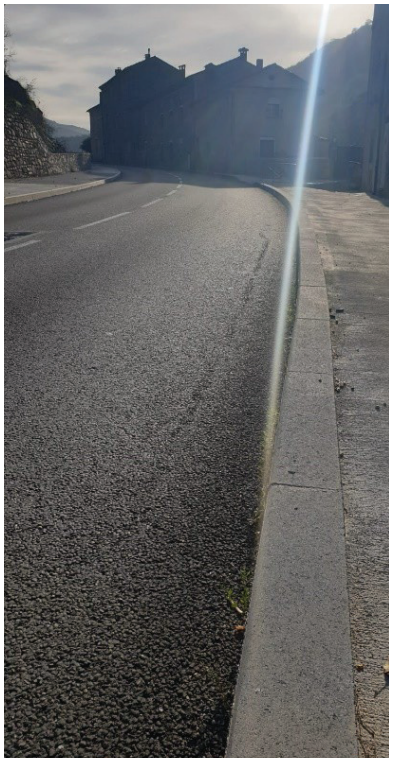
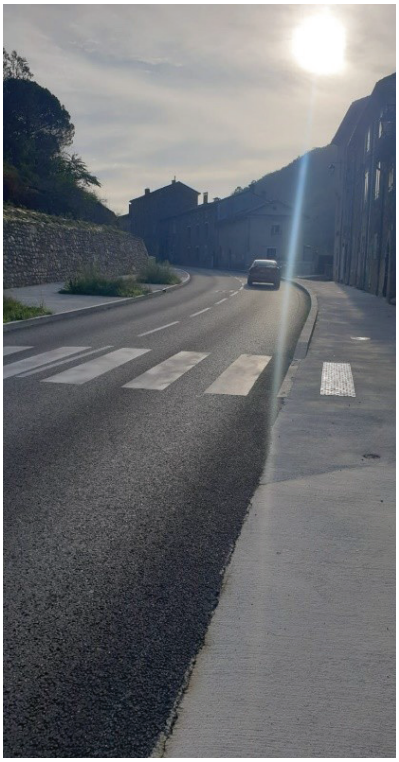
Exemples de voiries partagées par une habitante



▲ **Entrée d'agglo** | terre-plein en prairie fleurie



▲ **Seuils** | effet de porte grâce aux arbres



▲ **Faubourg** | végétal et continuité des modes



▲ **Centre** | assise végétale des aménagements



▲ **Changement de revêtement** | pour marquer le carrefour



▲ **L'espace urbain absorbe la voirie obligeant le conducteur à adapter son comportement, Soulac (33)**
Source : www.conceptpaysagegfgalinet.jimdo.com

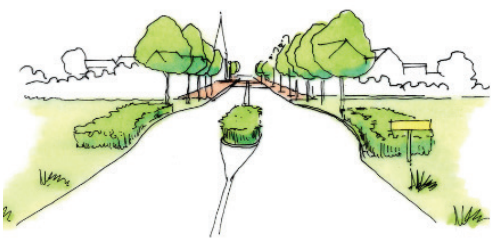

Traitement d'un seuil d'entrée où la complémentarité des aménagements de voie et de paysage apporte une lecture plus efficace des lieux.

Source : « La traversée de bourg », CAUE de Seine-Maritime

Photos extraites du guide méthodologique - Aménager sa traversée / CAUE 83

I/2.9 Proposer des alternatives à la voiture individuelle

Produire des documents de sensibilisation

Constat:

- Comme la grande majorité des citoyennes et citoyens habitant en dehors des centres-ville des métropoles, les Pérignatoises et Pérignatois sont très dépendants de la voiture. Les imaginaires autour de la mobilité douce restent à construire et les préjugés à contrer.

Objectif:

> *Encourager les Pérignatoises et Pérignatois à utiliser d'autres moyens de déplacement que la voiture individuelle dans le village*

Proposition :

> Produire :

- Un guide de la mobilité plutôt ciblé pour les habitants et habitantes qui détaille les possibilités de trajets selon les modes employés.

- Un document indiquant le nombre de places de stationnement et de logements par quartier.

- Une cartographie recensant les places de stationnement permises dans tout le bourg.

> Une fois le schéma de circulation validé et le bilan fait, afficher, un plan avec une communication aux entrées du bourg définissant les axes et sens de circulation ainsi que les différents parkings.

> Production de panneaux en acacia indiquant les temps pour se rendre dans les lieux importants du village à pied ou à vélo.

Étapes de mise en place:

- Faire le bilan du schéma de circulation temporaire

- Travailler à la mise en place de parkings périphériques au bourg

- Proposer une mission de graphisme pour la réalisation des documents de type guide et cartographie

Images de références :

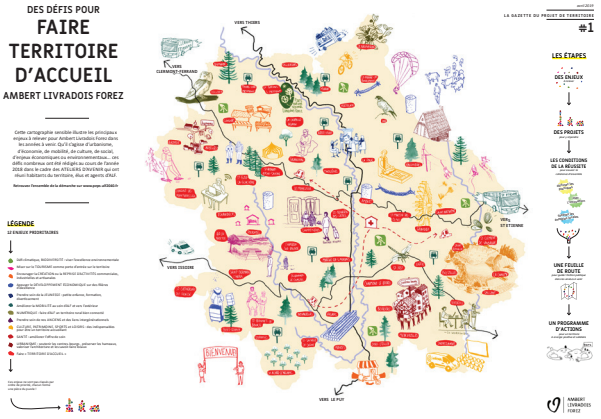

Document de sensibilisation et de communication réalisé par le PMU pour le projet de territoire de la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez

Partenaires :

> Service mobilité de Billom Communauté

Point de vigilance :

> Cette fiche action va de pair avec celles qui concernent le réaménagement de certaines rues. L'incitation aux déplacements doux ne peut se faire que si les trajets sont sécurisés pour les piétons et cyclistes.

Budget :

> Réalisation des panneaux en acacia en interne (Services Techniques)

> Mission graphisme = environ 3 000 € HT (hors frais d'impression)

I/2.10 Proposer des alternatives à la voiture individuelle

Installer du mobilier urbain pour les cyclistes

Constat:

- Il existe peu d'aménagements pour les cyclistes à Pérignat.

Objectif:

> Encourager les déplacements à vélo

Proposition :

Pour faciliter les déplacements des cyclistes (en plus du réaménagement de certaines rues clés dans le village), il est souhaitable d'installer des racks à vélo.

Étapes de mise en place:

> Amender la cartographie ci-après qui indique les emplacements potentiels de futurs racks à vélo.

> Les Rack à vélo peuvent être fabriqués en régie, sur la base de ce qui a été fait en chantier participatif au domaine du Croix, en réemploi.



Proposition d'emplacements pour les racks à vélo.



Rack à vélo construit lors du chantier participatif au Domaine du Croix.

Partenaires :

> Services Techniques / Service mobilité de Billom Communauté

Outils :

> Schéma cyclable de Billom Communauté

> Réemploi de perches

> Réalisation en régie

I/2.11 Proposer des alternatives à la voiture individuelle

Mettre en place des panneaux « halt'o stop » en partenariat avec le SMTC, relayer le site Mov'ici sur le site de la mairie

Constat:

- Comme la grande majorité des citoyennes et citoyens habitant en dehors des centres-ville des métropoles, les Pérignatoises et Pérignatois sont très dépendants de la voiture et les pratiques de covoiturage encore peu développées.

Objectif:

> ***Favoriser le covoiturage pour faire face aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux***

Proposition :

«HALT ô STOP, nouvelle modalité de transport plus responsable et solidaire : il organise, facilite et sécurise un covoiturage spontané. HALT ô STOP se positionne aux sorties de la ville de Billom ; accolé à une place afin que les voitures puissent s'arrêter. Il vise principalement des petits et moyens trajets. Le panneau est majoritairement composé de bois. La structure du panneau est composée de deux poteaux. Sur le haut, des lames de bois indiquent : « HALT ô STOP » et « Je vais à… ». Un banc, sur le bas du panneau permettra aux personnes de patienter. Enfin, au milieu, plusieurs plaques maintenues par une barre de fer et des anneaux, indiquent le nom des villes, qui sont dans la trajectoire du panneau. Elles changent selon l'emplacement du panneau.

Ce système organise et facilite l'échange entre les utilisateurs et les automobilistes.»[1]

Un site de covoiturage régional existe : Mov'ici.

La commune pourrait davantage communiquer en relayant le site Mov'ici sur le site de la mairie.

Étapes de mise en place:

> En collaboration avec Halt'o Stop :

1) Étude de mise en place des panneaux, comprenant les emplacements et les destinations possibles.

2) Production du panneau.

3) Une fois la production terminée, l'installation des panneaux est réalisée en collaboration avec les agents techniques territoriaux qui possèdent le savoir-faire et généralement les matériaux appropriés.



Exemple de panneau Halt'o Stop.

4) Halt'o Stop gère également une grande partie de la communication.

Plus d'informations sur la plaquette.

Partenaires :

> Halt'o stop :

Contact : Loan MOMBOISSE - 06 08 27 33 27

haltostop@gmail.com

> L'association l'Amicale du bas-côté (secteur Livradois-Forez et Puy de Dôme) pour des conseils, l'installation de panneaux et autres accessoires : https://vivelestop.fr/index.php/panneaux/

> le SMTC

> Service mobilité de Billom Communauté

1 Site Halte au stop

I/2.12 Proposer des alternatives à la voiture individuelle

Mettre en place un pédibus pour aller à l'École

Constat:

Par crainte de la circulation des véhicules, de nombreux parents déposent leurs enfants en voiture à l'École. Un dispositif avait été mis en place au début des années 2010 mais avait dû s'arrêter faute de parents bénévoles. Remettre en place un pedibus permettrait de favoriser la marche à pieds pour les trajets courts.

Objectif:

> *Favoriser la marche à pied dans le village*

> *Tisser du lien social dans le village*

> *Un apprentissage de l'autonomie pour les enfants*

Proposition :

Remettre en place un pédibus

Étapes de mise en place:

- Prendre contact avec les communes qui ont mis ce dispositif en place (ex : Pelussin et Saint-Julien-Molin-Molette dans le Pilat) ;

- Repérer les quartiers et les trajets à enjeux ;

- Organiser une réunion de concertation pour évaluer les forces en vive en présence ;

- Soutenir et faciliter la création d'un groupe d'habitantes et habitants qui voudraient le mettre en place;

- Créer un canal de communication simple pour le groupe, communiquer la démarche au reste du village, mettre en place un formulaire d'inscription...

Références :

La commune de Pelussin, accompagnée par le PNR du Pilat et la maison de la mobilité du Pilat, a mis en place un pédibus il y a plus de 10 ans. Le pédibus est un véritable autobus de ramassage scolaire pédestre. Pas de moteur, mais des parents (grands-parents, enseignants, retraités) accompagnateurs à tour de rôle. L'objectif est de se rendre à pied à l'École et d'en revenir sans danger et sans polluer. Les bénéfices sont nombreux : moins de voitures aux abords de l'École, un apprentissage de l'autonomie et une sensibilisation à la sécurité routière en prime, une bonne santé pour les enfants, la création d'un lien social et de la convivialité...

Images de références :



Pedibus à Genève.

contacts :

pilalheure42@gmail.com

mairie@ville-pelussin.fr

Partenaires :

> Le service mobilité de Billom Communauté

> Les habitantes et habitants de la commune

Outils :

> Un canal de communication simple pour le groupe qui se mettrait en place

I/2.13 Proposer des alternatives à la voiture individuelle

Mailler le village de bancs d'«arrêt d'urgence»

Constat:

Même si un effort a été réalisé dans ce sens ces dernières années, le village de Pérignat comporte encore peu de mobilier urbain pour s'asseoir et se détendre dans l'espace public.

Objectif:

> ***Ponctuer la commune de bancs et de mobilier urbain qui permettent de s'asseoir et faire des pauses sur les itinéraires piétons.***

Étapes de mise en place:

> Repérer les itinéraires à enjeux, la carte Déplacements localise l'implantation de bancs prioritaires et secondaires. Cette localisation a été réalisée lors de la restitution de Vieillir Vivant avec les habitantes et habitants du club rando.

> Fabriquer des bancs en régie et / ou en chantier participatif

> Installer les bancs temporairement dans les différents lieux pour tester les emplacements

> Pérenniser l'installation des bancs aux endroits qui ont du succès



Banc construit lors du chantier participatif rue des Suides et installé rue de Résistance, entre la MARPA et le centre bourg.



Banc construit par les Services Techniques de la commune, installé devant l'église.

Outils :

> fiche Banc

Budget :

> 350 € TTC pour les matériaux du banc simple construit en chantier participatif à plusieurs reprises (au Domaine du Croix, rue des Suides, et aux Thiollières)

I/2.14 Proposer des alternatives à la voiture individuelle

Développer les réseaux de bus et aménager un parking intermodal

Constat :

Le réseau de bus étant encore insuffisant, la grande majorité des Pérignatoises et Pérignatois se déplacent en voiture.

Pour se rendre à Clermont-Ferrand en bus, il existe aujourd'hui la ligne 37 qui relie quatre fois par jour les trois communes de Dallet, Mezel et Pérignat-ès-Allier à Cournon. Elle permet une correspondance avec la ligne C, troisième ligne du réseau T2C, à l'arrêt COURNON J. Gardet. Il n'existe donc pas de ligne directe pour aller à la métropole.



Plan schématique d'implantation d'un parking intermodal

Objectif :

> Développer les transports en commun pour réduire le trafic de voitures qui traversent Pérignat, réduire les gaz à effet de serre et la pollution de l'air.

Proposition :

> Poursuivre le partenariat avec le SMTC pour augmenter la fréquentation des bus.

La proposition en cours d'étude consiste à l'augmentation des allers-retour de la ligne bus actuelle en passant de 4 à 16 allers-retour journaliers à l'horizon 2026.

> Cette augmentation de la fréquentation des bus est conditionnée à la création d'un arrêt associé à un parking intermodal.

Deux hypothèses sont envisageables pour l'implantation d'un parking intermodal associé au futur arrêt de bus :

1 / Emplacement en entrée de bourg OUEST dans le Pré de l'eau:

Cet emplacement permettrait de créer un parking verger proche des équipements de la commune et relativement proche des commerces. Pour autant cet emplacement retire peu de trafic sur l'avenue de l'Allier. Ce parking pourrait être associé au projet de voirie dans le Pré de l'eau et le parc de la Sagne (voir fiche Création d'un parc dans le secteur de la Sagne).

2 / Emplacement en entrée de bourg EST :

Cet emplacement soulage l'avenue de l'Allier en termes de trafic car il est en amont du village. Pour autant ce parking et loin du bourg, des commerces et des équipements. Les utilisateurs et utilisatrices du parking ne seront pas en lien avec le village.

La création sur cet emplacement peut aussi permettre de végétaliser l'entrée de bourg pour faire ralentir les véhicules (voir fiche Aboutissement de la déviation de l'avenue de l'Allier et aménagement de l'avenue de l'Allier)

> L'aménagement d'une voie de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) sur la route du pont est aussi envisagé mais nécessite l'acquisition d'une bande de terrain.

La portion Ouest de l'avenue de l'Allier présente une largeur qui permettrait la création d'une voie de Transport Collectif en Site Propre, à étudier avec le Département et le SMTC.

Partenaires :

> SMTC / Grand Clermont / Conseil Départemental / Billom Communauté

I/3.1 Faire vivre l'ensemble des espaces communs

Permettre aux habitantes et habitants de s'approprier l'espace public immédiatement devant leur habitat

Constat :

Les aménagements des dernières décennies sur la commune en termes de rues et ruelles ont un caractère très «routiers»: la place est surtout donnée à la voiture et le bitume couvre bien souvent l'ensemble des rues de pieds de mur à pieds de mur. Dans les rues, peu de place est ainsi laissée à la végétation et à des usages de type jeux, repas en extérieur, etc...

Objectif :

> ***Donner davantage de place à la végétation et à de nouveaux usages (jeux, repas, rencontre...)***

> ***Travailler les transitions entre les espaces publics et les espaces privés***

> ***Permettre aux pieds de murs en pierre de respirer et à l'eau de s'infiltrer dans les sols***

Proposition :

Lors du premier atelier, lorsque nous proposions de délimiter l'espace de la place, un habitant avait précisé : « devant les maisons, c'est chez quelqu'un, il ne faut pas s'imposer sur ces endroits, il faut garder un retrait d'un ou deux mètres devant les façades des maisons habitées».

Si en droit, et de manière inaliénable, les quelques mètres devant une propriété privée appartiennent au domaine public, il nous parait intéressant d'encourager et de faciliter les initiatives de la part des habitants et habitantes sur ces espaces, à condition qu'elles soient dans l'intérêt de tous et de toutes, et ne participent pas à exclure de l'espace public d'autres personnes. En effet, cette conception va dans le sens d'un soin apporté individuellement à des espaces publics partagés et collectif. Elle s'étend d'ailleurs à l'ensemble des espaces publics et non pas seulement ceux qui se situent directement devant les propriétés privées. L'entretien et le fleurissement de la place Onslow par un habitant du bourg en particulier et quelques habitantes d'autres quartiers ont déjà montré dans le temps de l'expérience «Village en Chantier» que ce type d'initiatives était possible et réussi.



village jardin de Chedigny (37)

Étapes de mise en place :

> Symboliser au sol des espaces appropriables aux pieds des maisons.

> Annoncer le «droit» de décorer de manière réversible, de poser bancs, jardinières et tables dans ces espaces. Prévoir un cahier des charges léger pour éviter les dépôts sauvages et proposer une cohérence des matériaux.

> Proposer des chantiers participatifs pour la réalisation de bancs aux pieds des maisons.

> Proposer le décroûtage des pieds de murs par les Services Techniques aux habitantes et habitants qui le souhaitent et qui s'engagent à entretenir les plantations.

> Proposer la sélection et l'entretien des végétaux par le voisinage immédiat en coopération avec les Services Techniques

Partenaires :

> Services Techniques / SIVOM de l'Albaret

Outils :

> Fiche action table
> Fiche action banc
> Fiche jardinière en plessage

Point de vigilance :

> Étudier l'accessibilité / concertation des services de secours
> Éviter les appropriations qui empêchent le vivre ensemble
> Définir les critères d'appropriations (type d'ouvrage, charte)

Faire vivre l'ensemble des espaces communs

Poursuivre les aménagements de proximité dans les quartiers pavillonnaires

Constat:

Avec l'urbanisation croissante de la commune, le plus souvent sous forme de lotissement, on peut constater une forme de délitement du lien social et de l'esprit de village. La faible place laissée à l'espace public et à sa fréquentation a réduit les occasions de rencontres et d'échanges. Nos vies bien remplies aux temps de déplacements quotidiens longs ne facilitent pas non plus l'interconnaissance des Pérignatois et Pérignatoises.

Une partie des entretiens menés auprès des habitants et habitantes de Pérignat a permis de de faire emerger un sentiment d'effritement de ce lien social et de l'«esprit villageois». «On jouait plus dehors quand on était enfants ! » (une habitante) ; « Pérignat ça a grandi, ça fera presque une petite ville [...] Ouais, ben, avec les nouveaux lotissements, puis avec le fait que je connais du coup de moins en moins de monde. » (une jeune habitante).

De fait, certaines études urbaines montrent que la forme du lotissement en particulier peut participer à un progressif repli sur la sphère domestique[1]. De plus, l'accélération générale des activités transforme le rapport au temps des individus au cœur de la modernité[2], laissant parfois peu de place à la convivialité et au fait de cultiver les interconnaissances, pourtant caractéristiques des sociabilités de village[3].

Objectif:

> ***Tisser du lien entre les habitants et habitantes***

> ***Proposer des lieux de rencontre, des espaces publics conviviaux et de proximité pour les différents quartiers de la commune***

> ***Impliquer les citoyens et citoyennes de tous les âges dans l'aménagement dans la commune***

Proposition :

Réaliser une série de petits aménagements accueillants et propices à la rencontre dans les quartiers volontaires et en chantiers participatifs.





Construction d'un terrain de pétanque, de bancs, d'une ombrière, de racks à vélo, de jeux et de cages de foot en chantier participatif au Domaine du Croix.



Construction d'une ombrière, de bancs et plantation de vivaces en chantier participatif rue des Suides.

1 Pour aller plus loin, lire les travaux d'Anne Lambert
2 Pour aller plus loin, lire les travaux d'Harmut Rosa
3 Pour aller plus loin, lire les travaux de M.Maget

Étapes de mise en place:

> Organiser des apéritifs de quartiers pour sonder les différents avis et repérer les quartiers volontaires;

> Organiser des temps d'échanges pour se mettre d'accord sur un site et un programme;

> Communiquer sur les dates de chantier;

> Réaliser les chantiers animés par des concepteurs et conceptrices;

> Créer un moment festif pour inaugurer le nouveau site.

Partenaires :

Opérationnels: habitants et habitantes motrices / Services Techniques

Institutionnels et financiers: Billom Communauté / CAUE 63 / DETR / Fonds d'Intervention Communal du conseil départemental

Techniques : associations ou collectifs d'architectes et de paysagistes pour l'accompagnement des chantiers

Outils :

> Voir fiche action projet (banc, table, four à pain, plessage, barbecue, mobilier parcours de déambulation, rack à vélo, plancher, pergola, calade en galets)

Point de vigilance :

> Il est nécessaire de faire le bilan des trois chantiers précédents (les Suides, le Domaine du Croix et Thiollières) avant de se lancer dans de nouveaux chantiers de quartiers.

> Le petit aménagement réalisé dans le quartier des Suides nous renseigne sur les bases incontournables à l'émergence d'un tel projet : La mise en place par la mairie des conditions favorables à l'émergence du désir des habitantes et habitants d'y participer. Communication, rencontres préalables, inter-connaissance, personnes relai, sont autant de facteurs nécessaires à l'aboutissement de la démarche. Dans ce quartier où la demande a été peu partagée par ses habitants et habitantes, peu de personnes se sont impliquées. Cela engendre un aménagement peu accepté par la population et peu utilisé.

Budget (pour un chantier) :

- De 800 € à 2000 € HT de matériaux

- 3 500 € HT pour une prestation de préparation, d'accompagnement et d'animation d'un chantier de 4 à 5 jours (sur la base d'éléments de conception déjà produits lors des chantiers précédents).

I/3.3 Faire vivre l'ensemble des espaces communs

Aménager le jardin de la MARPA pour en faire un lieu ouvert sur le village

Constat:

> Les espaces extérieurs de la MARPA[1] sont insuffisamment utilisées.

> La MARPA se situe entre le quartier du Bruchet et des Thiollières, au croisement d'axes de promenades important (rue de la Résistance et chemin communal en direction de St Georges).

> 8 à 10 résidents et résidentes appareillés (canne, déambulateur, prothèse orthopédique) se promènent quotidiennement sur les voies de circulation aux abords de la résidence.

> Selon un sondage réalisé auprès des résidents et résidentes, 89% souhaitent des aménagements extérieurs « comme dans un parc » (assises, zones d'ombre)[2]

> Malgré des initiatives de l'établissement, les habitantes et habitants les plus âgés ne se rendent pas spontanément à la MARPA et éprouvent des difficultés à en franchir le seuil. L'ouverture de la MARPA sur le village se confronte à l'imaginaire commun relativement négatif de la vieillesse.

Objectif:

> Décloisonner la MARPA en proposant un square public ouvert sur la rue: Square accessible à tous (porteurs de projet et/ou grand public)

> Dynamiser et rendre inclusif le quartier du Bruchet et des Thiollières

> Promouvoir l'autonomie par la motricité et sécuriser la déambulation des résidents autour de la MARPA en proposant un sentier à visée thérapeutique couvert par le système de téléassistance

Proposition :

La fiche Adapter la MARPA pour en faire une maison intergénérationnelle dresse le tableau de la situation de l'établissement et de la volonté de l'ouvrir sur le village.

Les espaces extérieurs de la MARPA offrent un bon support pour la connecter aux espaces publics et aux usages des habitants et habitantes du village.

1 La Maison d'accueil et Résidence pour l'autonomie
2 Source : Rapport activité 2020 de la MARPA / enquête satisfaction MARPA 06/2021

Images de références :



L'EHPAD « Maison Jeanne d'Arc » de Vico en Corse, partage un espace commun vivant composé d'un beau jardin en terrasse avec un enclos aménagé pour les boucs et les ânes de la ferme, et accueillant deux potagers. Il dispose aussi d'une grange à rénover avec pour projet d'installer un four à bois et une fontaine dans l'esprit place de village.

En 2021, une étude de faisabilité a permis d'évaluer la création d'un sentier thérapeutique et d'un square partagé dans le jardin de la MARPA. Cette étude prévoit dans l'ordre de priorité :

> Sentier PMR autour de la MARPA accessible depuis chaque terrasse, ponctué d'assises et de zones d'ombre
> Square avec agrès, terrain de pétanque, assises et zones d'ombre
> Mini-parc animalier
> Zone potagère

Suite à cela, en 2023, la résidence de l'association Carton Plein qui mène le programme «Vieillir Vivant![3]» a permis de conforter ces envies et besoins autour du jardin de la MARPA.

3 Projet de recherche action national autours de la vieillesse

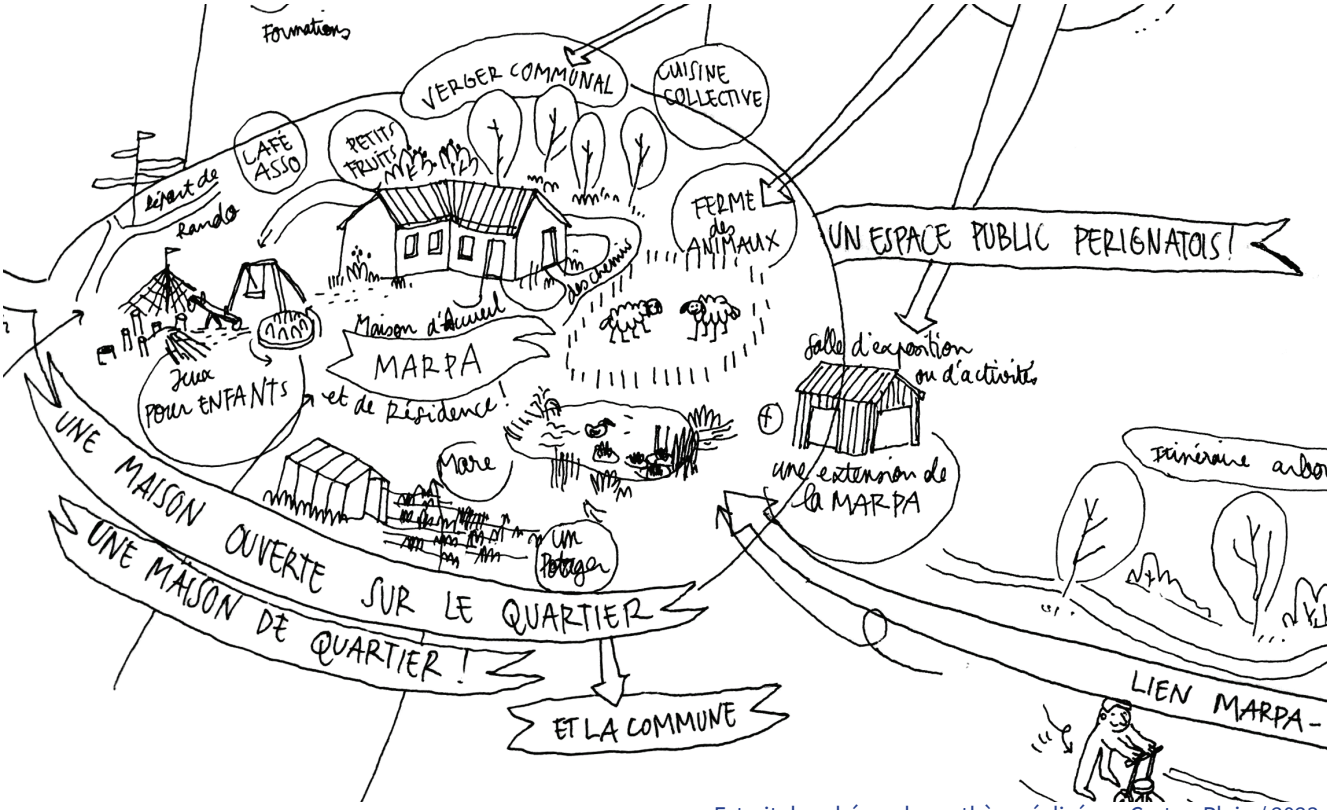

Extrait du schéma de synthèse réalisé par Carton Plein / 2023

Étapes de mise en place:

> Dans la continuité de la Fiche Adapter la MARPA pour en faire une maison intergénérationnelle, engager d'une étude sur la MARPA comme plateforme de ressources pour répondre aux besoins du village puis adapter et affiner la programmation du jardin de la MARPA.

En fonction de l'avancement de l'étude et des recherches pour délier les imaginaires autour de la vieillesse, créer un réseau d'acteurs et de structure prêts à porter des projets autour de la MARPA (jardins partagés, écopaturage, LPO, vergers conservatoires...).

> Recherche de financements pour un accompagnement de la mise en place des projets.

> Mandater un maître d'œuvre paysagiste pour la conception et suivi du chantier des espaces extérieurs.

> Réalisation des ouvrages en régie avec le SIVOM de l'Albaret ou avec des entreprises.

Partenaires :

> ARS du Puy-de-Dôme

> La CNSA qui accompagne la création de Tiers-lieu dans des Ehpad

> Pour des fonds : mutuelles, établissements bancaires, Rotary et le Lion's club...

> Des appels à projets et bourses existent pour créer des jardins thérapeutiques (fondation de France, fondation Truffaut, fondation des Hopitaux de France, association Jardins et Santé, ...)

> Associations locales engagées auprès des personnes âgées et sur des sujets d'environnement (ADMR, vergers conservatoires, LPO...)

> Carton Plein et son programme de recherche-action Vieillir Vivant

Point de vigilance :

> Selon la faisabilité réalisée en 2021, les aménagements extérieurs seront pensés en « zone distinctes » de travaux pour prioriser l'ordre de réalisation si besoin d'échelonner les ressources financières dans le temps.

> Envisager une coopération entre résidents / riverains / habitants volontaires pour la réalisation des mobiliers et /ou plantation

Maître d'oeuvre : FURIC Baptiste - Architecte HMONP
baptiste.furic@gmail.com / 06 71 65 57 17

Maître d'ouvrage : Crystelle BREMOND Responsable d'établissement
MARPA - Résidence Le Bruchet
26 rue de la Résistance et du 08 mai 63 800 PERIGNAT-SUR-ALLIER
Tél : 04.73.77.38.58 /// E-mail : marpa.perignat@wanadoo.fr

MARPA /// 09/09/2021 ///PROJET///PLAN MASSE/// Echelle graphique

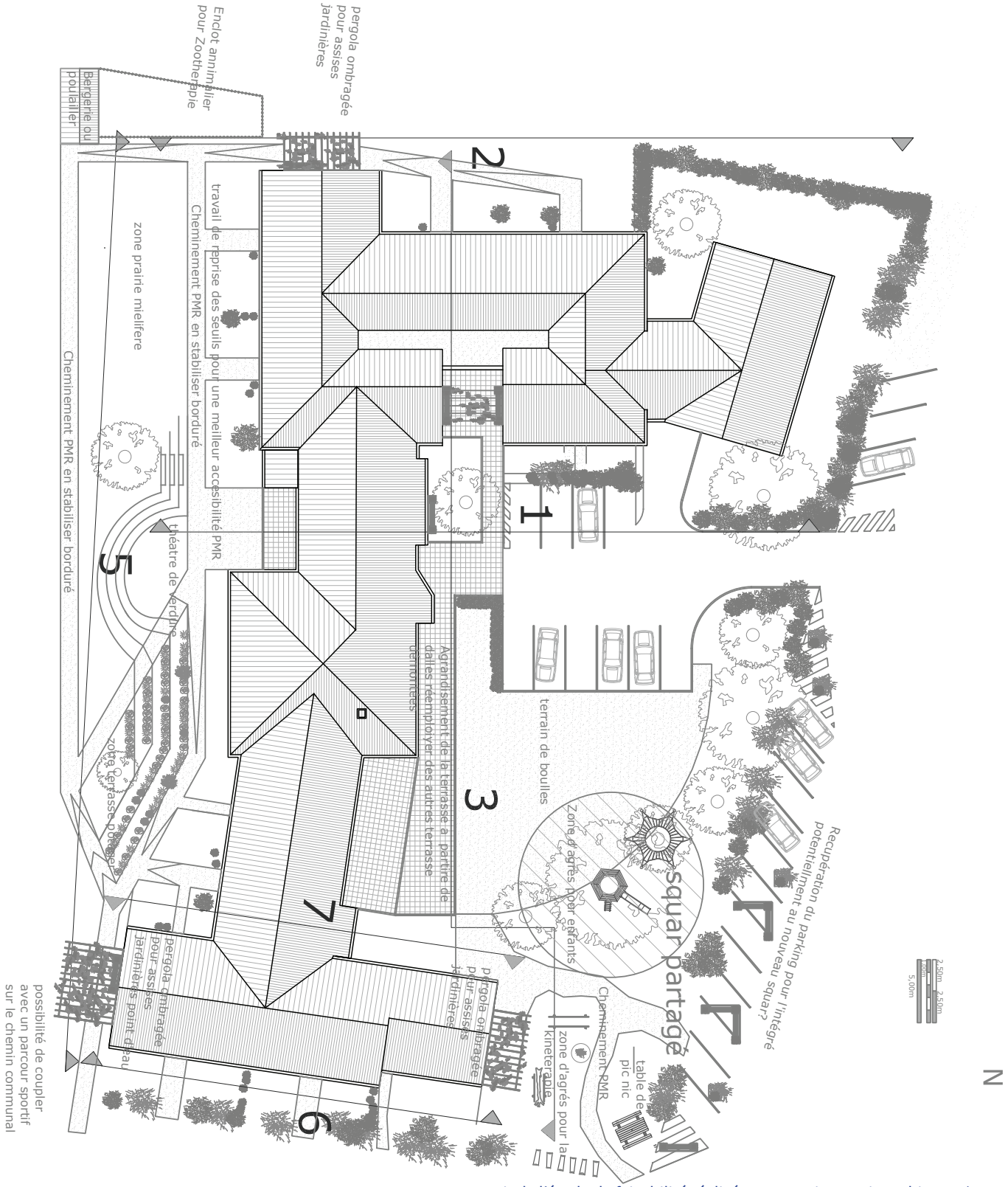

Extrait de l'étude de faisabilité réalisée par Baptiste Furic Architecte / 2021

I/3.4 Faire vivre l'ensemble des espaces communs

Alimenter et transmettre les récits du village, raconter les cultures et les histoires des lieux

Constat

Les récits et imaginaires communs permettent de rassembler les habitantes et habitants au-delà des cercles affinitaires et de créer une réelle cohésion et solidarité dans le village. Les fêtes de l'Épouvantail de 1996-1998-2000 et 2004 en sont une convaincante illustration.

Objectif :

> Rassembler les habitantes habitants autour de récits qui créent du lien et des imaginaires communs

Étapes de mise en place :

> Faire apparaître les traces du passé :

- Réalisé en chantier test sur l'Acte I : tracé des anciennes loges en pavés devant l'église
- Réalisé hors Acte I : graff de la solidarité sous la halle
- À suivre : panneau d'information historique / mise en valeur du lavoir / rénovation de l'église

> Réunir les habitantes et habitants autour de la fête :

- Organiser des événements culturels fédérateurs, alimenter les événements existants, soutenir les associations d'habitantes et habitants

> Créer des récits imaginaires :

- Mettre en place des résidences artistiques à l'image du Cri Devôt et des fêtes autour de l'Épouvantail.

Point de vigilance :

- Attention à laisser les récits ouverts, changeants, appropriables par toutes et tous.





Tracé des anciennes loges de l'église: étape 1 / peinture au sol
étape 2 / réalisation des lignes de pavés en régie





Festival des Epoulvantails en 2004 / ©mairie Pérignat-ès-Allier



fête d'inauguration du chantier de l'Acte I sur la place de la mairie



calade réalisée le long de la halle



Photographie de la parade de vélos qui a eu lieu en novembre 2022 / ©Armand Amenta.

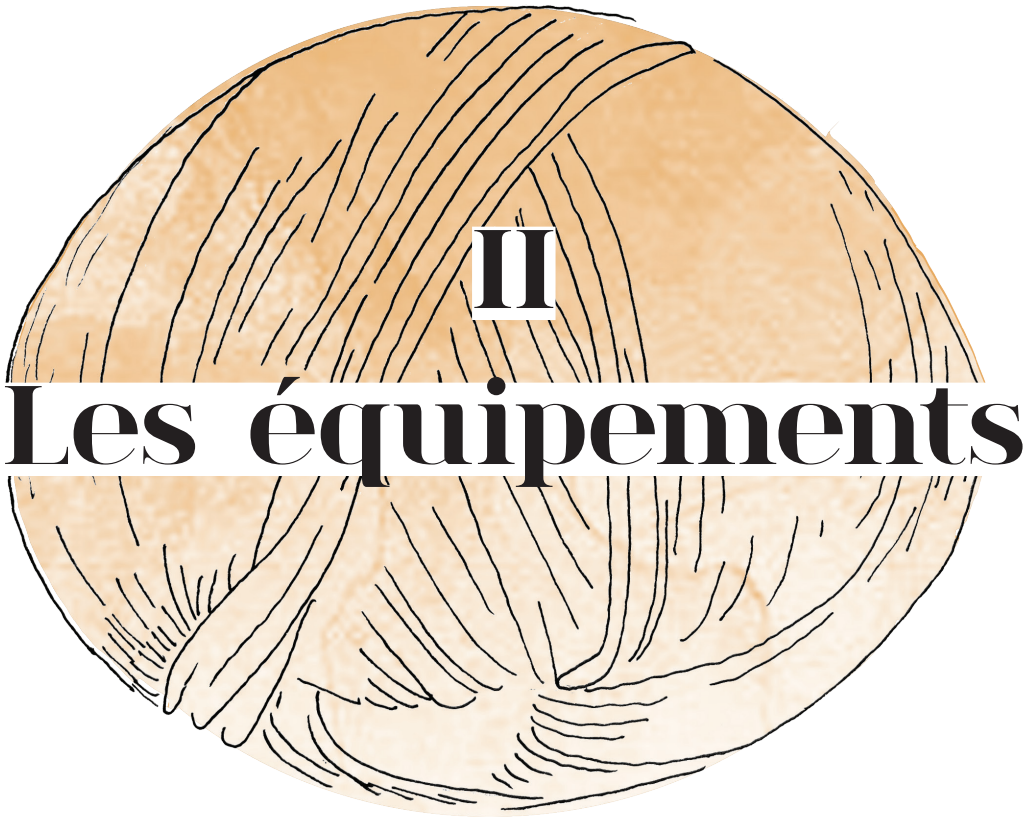

II
Les équipements

1. Adapter les équipements aux évolutions climatiques et sociétales

2. Entretenir le patrimoine historique et vernaculaire de la commune

3. Accompagner la vie associative

II/1.1 Adapter les équipements aux évolutions climatiques et sociétales

Rénover la cour d'école

Constat:

> Certains espaces de la cour sont en mauvais état, l'infiltration de l'eau dans les sols, la présence de la végétation peut être améliorée.

> Une partie de la cour est souvent submergée en cas de forte pluie.

> Au vu de l'évolution des températures estivales la cour d'école en l'état risque d'être difficile à vivre du fait des fortes chaleurs.

> Les activités sportives sont mises au centre de la cour en particulier avec la place qu'occupe le terrain de basket. Les activités sportives n'étant pas appropriées de la même manière selon le genre, l'âge et les appétences, cette organisation peut mettre à l'écart d'autres types de jeux ou d'activités, écartant du même coup des espaces centraux celles et ceux qui les pratiquent. Il est fréquent d'observer que les filles en particulier s'approprient davantage les marges des cours d'école, tandis que les garçons occupent une place plus centrale. Le cahier Oasis (référence dans le domaine de l'aménagement des cours d'école) recommande en particulier de « ne pas placer les terrains de sport au centre de la cour, mais connectés au préau, pour faciliter les dynamiques lors des cours d'EPS ».

> La surveillance des enfants est facilité du fait d'un nombre limité d'obstacles visuels.

Objectif:

> Rénover la cour pour améliorer son utilisation par les enfants et les enseignantes et enseignants

> Rénover les sols en mauvais état

> Désimperméabiliser les sols et végétaliser massivement pour limiter les îlots de chaleur et submersions ponctuelles.

Proposition:

> Mixer les usages de l'espace central de la cour, lutter contre les discriminations.

- Repenser la place du terrain de basket. Mixer et multiplier les mobiliers ludiques et les «coins de jeux» privilégiés, les matériaux. Rénover les jeux existants. Une étude de l'UNICEF explicite les rapports de domination garçon/fille notamment accentués par les terrains de sport bitumés centraux dans les cours d'école.

- Installer une rampe PMR sur la façade principale

- Installer de nouveaux jeux en rondins de bois et une balançoire.

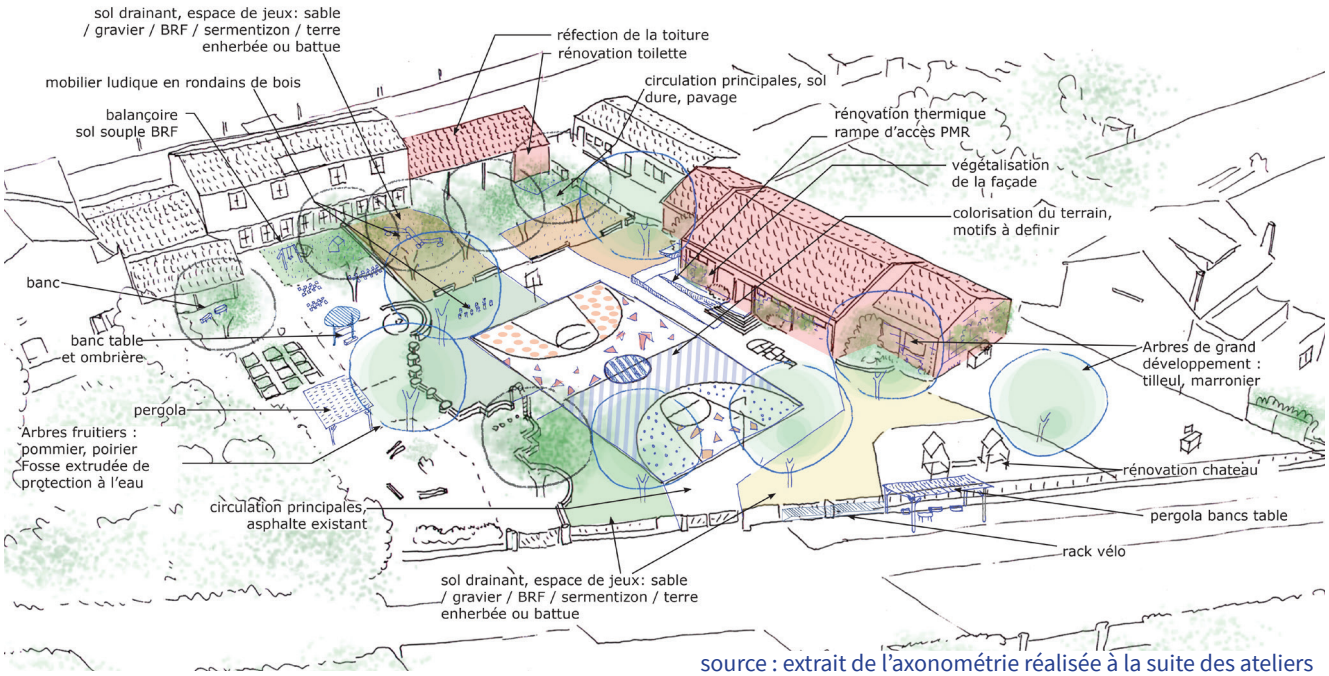

source : extrait de l'axonométrie réalisée à la suite des ateliers

83/286



Cour oasis (Paris)



École rue Emeriau (Paris 15e)



Cour oasis (Paris)



École la Providence (Paris)



École Mare Nostrum (Paris)

©Ville de Paris

> Rénover les sols, les désimperméabiliser et créer des noues

> Créer de l'ombrage pour limiter l'impact des températures estivales de plus en plus élevées

> Créer un environnement de découverte du végétal et des plantes comestibles :

- Décroûter l'asphalte pour créer des espaces plantés et/ou recouverts de plaquettes de bois de gravier. Créer des buttes et des creux, rénover le sol devant le préau.

Utiliser la désimperméabilisation et ce jeu de relief pour créer une ou des noues permettant d'infiltrer l'eau dans les sols et d'éviter la submersion partielle de la cour en cas d'orage.

- Planter des d'arbres, des couverts végétaux, installer des ombrières et pergolas ou cabanes, dont une pergola pour les parents dans l'impasse devant l'École.

- Plantations de fruitiers, conservation zt entretien du potager

Étapes de mise en place:

> Mandater un maître d'œuvre pour la rénovation de la cour d'école. Nous recommandons une maîtrise d'oeuvre ayant des compétences en paysagisme et en urbanisme participatif ou éducation populaire.

> À partir des outils mis en place pendant le plan guide, ou avec les outils de la MOE (selon la mission négociée) organiser des ateliers de conception complémentaires (enfants, parents, enseignantes, enseignants, animateurs animatrices, habitantes, habitants).

> Organiser une gestion partagée des espaces plantés entre le Centre de Loisirs, l'École et les Services Techniques. Proposer des moments de coopération entre les Services Techniques et les classes pour l'entretien. Intégrer les habitantes et habitants à travers des matinées de plantations.

> Réaliser en régie et avec le SIVOM de l'Albaret les travaux de sols et de plantation. Identifier les ouvrages réalisables en chantier participatif avec les parents, les enfants, les habitantes et habitants du village.

> Mandater un ou une artiste pour travailler le graphisme du terrain de basket afin de le transformer de mélanger les fonctions et les usages possibles par les enfants.

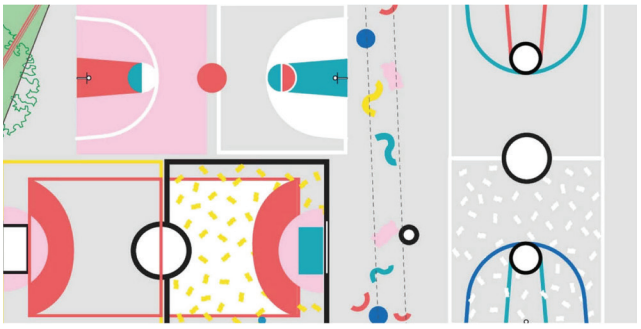




Parc Montélége / Drome / BASE


Parc Montélége / Drome / BASE

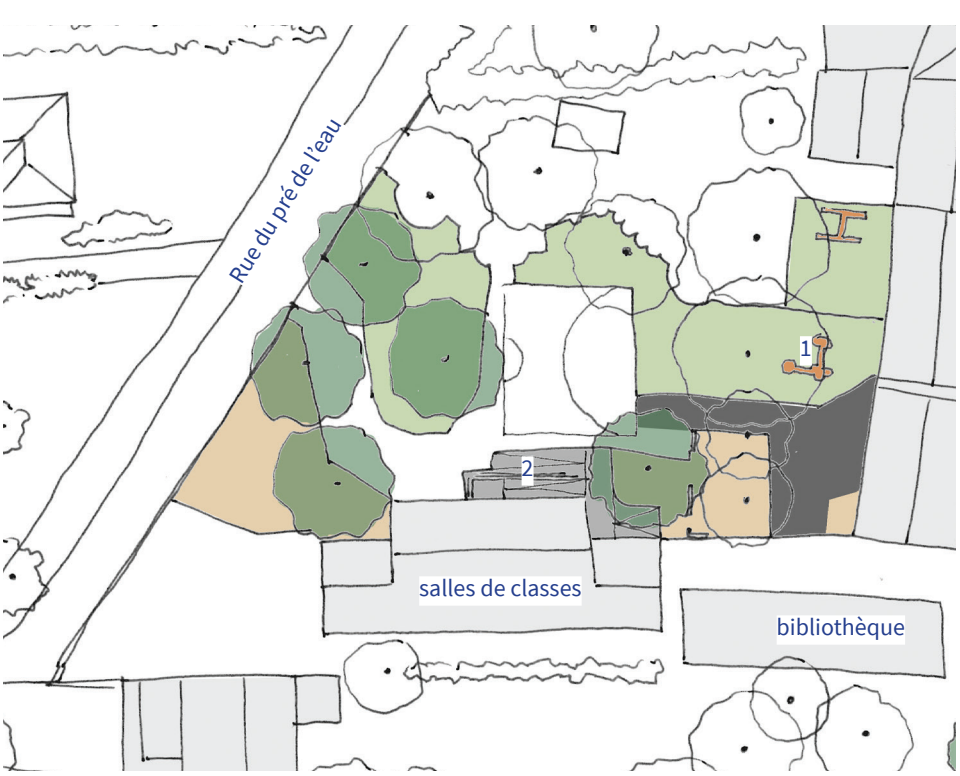

Arbres à grand développement

Sol en plaquette de bois

Terre-plein enherbé planté, jeu de buttes et de creux. Les creux servent de noues pour la gestion des eaux pluviales

Sol en enrobé

1 Jeux en rondains de bois, balançoire

2 Rampe d'accès PMR en béton balayé

Plan croquis, proposition d'aménagement de la cour d'école

Partenaires :

Opérationnels : École / Enseignantes / Enfarandole / Parents d'élèves / Centre de Loisirs / Services Techniques / SIVOM de l'Albaret / MOE (paysage et participative) ex Lao scoop/ Artiste / Landestini / Ligue de l'enseignement 63 /

Institutionnels et financiers : Banque des territoires / Préfecture du Puy-de-Dôme / FEDER / Agence de l'eau / Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (fond vert) / CAUE 63 / Billom Communauté

Outils :

> Fiche action banc
> Fiche mobilier déambulation
> Outil de co-conception cour d'école
> Catalogue de végétaux cours OASIS
> Vidéo usage pédagogique de jardin avec les enfants
> Dossier cours OASIS ville de Paris / Références de cours d'écoles
> Guide des écoles en transition CAUE 31
> Fiche retour d'expérience CEREMA

Point de vigilance

> En particulier pour la réalisation en régie de mobiliers dans la cour, mandater un bureau de contrôle pour l'analyse de la conception et la réalisation des ouvrages.

> Les sols en copeaux de bois se dispersent dans les poches des enfants et dans les couloirs de l'École: « Ma mère en a marre que j'en rapporte plein à la maison coincés dans mes baskets »[1] équilibre à trouver avec les plus-values : désimperméabilisation, rafraîchissement, apaisement de la cour...

> Les sols végétalisés peuvent rapidement être piétinés par les enfants mais méritent d'être testés, cela permet un support pédagogique pour travailler sur la notion «d'espaces naturels». En fonction de l'usage, ces zones pourront être couvertes de copeaux de bois si le piétinement est trop important.

> La végétalisation, la création de buttes et de creux sont un très bon moyen pour mixer les jeux, lutter contre les discriminations de genre. Pour autant, il génère une cour ou la surveillance est moins évidente : « La surveillance n'est pas la même. Dans les cours classiques, tout est visible, les surveillants n'ont pas besoin de bouger. Dans les Oasis, il y a des recoins et des espaces moins visibles. Certains nous disent que cela peut être dangereux. Mais on défend l'apprentissage par le risque. Les enfants doivent apprendre à tester leurs limites ».[2]

> Proscrire l'implantation de plantes envahissantes.

Budget :

Montant des travaux : 104 557,76 € HT (compris travaux réalisés par des entreprises et études de maîtrise d'œuvre) voir détails du chiffrage en annexe.

1 Élève d'une cour Oasis dans un article de Reporterre
2 Joséphine Bussière entretien dans un article de Reporterre

II/1.2 Adapter les équipements aux évolutions climatiques et sociétales

Rénovation thermique des équipements publics

Constat:

Les équipements publics de la commune nécessitent des rénovations thermiques plus ou moins lourdes pour diminuer la consommation d'énergie et augmenter le confort d'été et d'hiver.

Un travail d'analyse des consommations d'énergies et d'efficacité a été réalisé par l'ADUHME via Billom Communauté. Des premières actions d'isolation des combles ont été entreprises via l'opération Cocon 63 initiée par le département. Il convient de poursuivre cette dynamique.

Dans l'ordre de priorité des rénovations :

- L'aile Est de l'École

- La Salle polyvalente

Bien que ce soit moins urgent, les autres équipements de la municipalité nécessitent également des rénovations thermiques (MARPA, Centre de Loisirs...).

Objectif:

> ***Diminuer les consommations énergétiques des bâtiments et améliorer le confort d'hiver et d'été***

Proposition :

Engager une mission de maîtrise d'œuvre, à partir du diagnostic de l'ADUHME, pour la rénovation thermique des bâtiments.

La rénovation thermique des équipements de la Sagne peut facilement être réalisée en matériaux bio-sourcés et géo-sourcés (paille, terre, à l'image de la médiathèque) tout en intégrant les contraintes de la zone inondable. Une étude thermique permettra de donner la meilleure stratégie d'isolation.

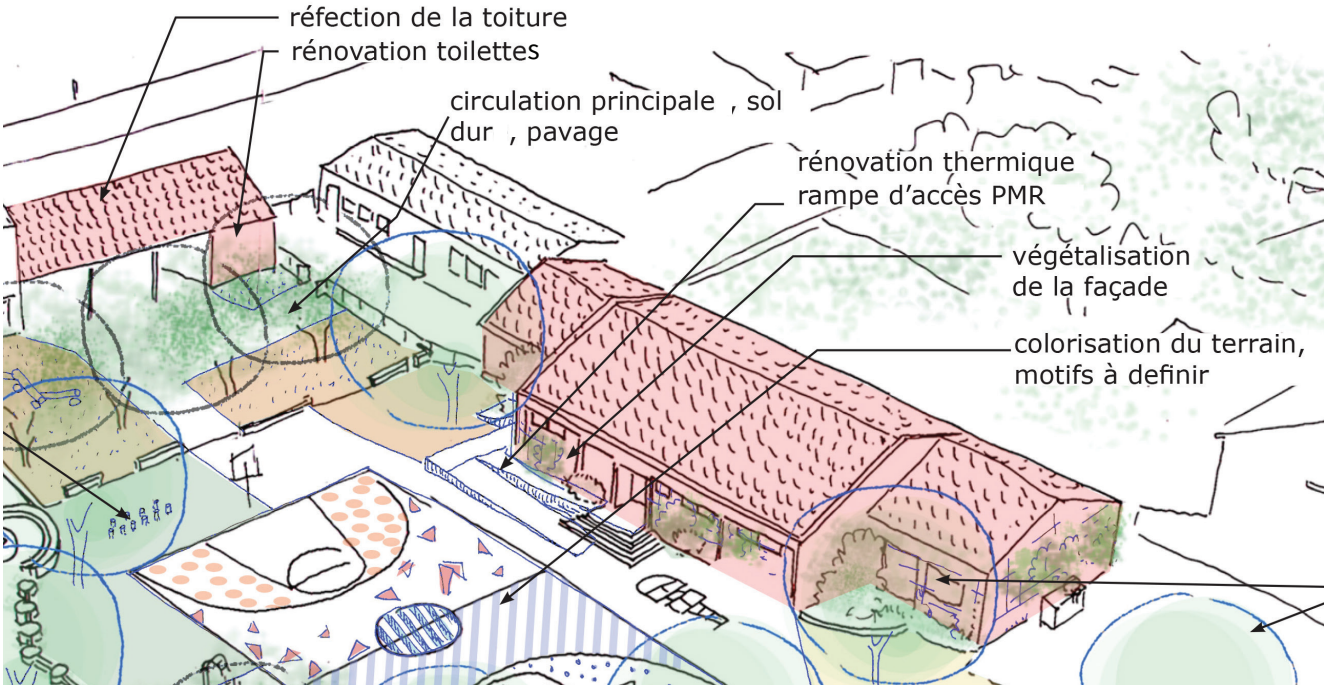

source : extrait de l'axonométrie réalisée à la suite des ateliers

87/286



source : photographie de l'École en 2022



source : photographie de la salle polyvalente e en 2022

Rénovation de l'École :

> La partie ma plus ancienne de l'école a fait l'objet d'une rénovation en 2012. L'Aile sud, construite dans les années 80 selon des critères d'isolation de cette époque, doit faire l'objet d'améliorations du confort thermique (hiver et été). Dans ce but, des premières actions ont été entreprises: voile d'ombrage à l'Est du bâtiment, installation d'une VMC[1] à déclenchement nocturne.

Concernant l'actuel équipement, étant donné que le toit est isolé, sont pressenties l'isolation des murs et le changement des menuiseries (à confirmer par un diagnostic thermique). Le chiffrage ci-joint permet de comparer une option d'isolation par l'extérieur et une option d'isolation par l'intérieur. Cette dernière serait moins coûteuse pour la commune.

Dans le cas d'une isolation par l'extérieur, il serait intéressant de privilégier une isolation en paille, à l'image de ce qui a été fait à la médiathèque. La terre et les bottes de pailles peuvent être collectées sur la commune. Cette donnée est à intégrer aux CCTP à l'attention des entreprises. Certains ouvrages peuvent être réalisés en régie. Dans le cas d'une isolation par l'intérieur, des panneaux en laine de bois sont à privilégier.

> La façade de l'École peut être végétalisée ou équipée de persiennes pour améliorer le comportement aux fortes chaleurs estivales. Cependant, cette végétalisation ne peut pas se substituer à une rénovation thermique pour améliorer le confort thermique des salles de classe.

> L'utilisation de terre crue dans les cloisonnements ou doublages intérieurs permettra une réelle plus-value de confort par une meilleure gestion de l'hygrométrie et du déphasage de la chaleur. La terre crue est aussi un bon support pédagogique pour organiser des ateliers.

Rénovation de la salle polyvalente :

> Pour la salle polyvalente, l'isolation par l'extérieur est facilitée grâce aux débords de la toiture. À l'image de ce qui a été fait à la médiathèque, il est envisageable d'isoler par l'extérieur avec des bottes de pailles.

> Les surfaces de couverture des équipements peuvent être utilisées pour de la production d'énergie (CF fiche Développer des projets de production d'énergie citoyens)

> La rénovation thermique est trop souvent pensée uniquement pour le confort d'hiver et la lutte contre le gaspillage d'énergie de chauffage. Il est primordial d'orienter la rénovation thermique aussi sur le confort d'été (conception bioclimatique, inertie des matériaux, déphasage, gestion de l'hygrométrie).

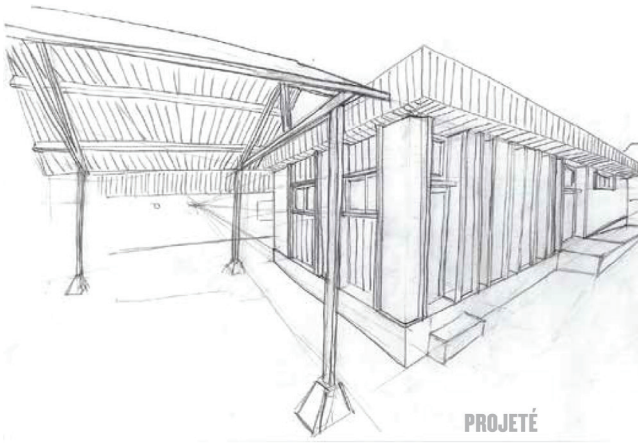

source : vue perspective de la rénovation thermique de la salle polyvalente. Extrait de l'étude de faisabilité du quartier de la Sagne réalisé en 2021

1 Ventilation mécannique contrôlée

Étapes de mise en place:

> Sur la base des diagnostics de l'ADUHME, établir les priorités et étudier les projets de production d'énergie (CF fiche Développer des projets de production d'énergie citoyens)

> Mandater une maîtrise d'œuvre (ayant de préférence la formation propaille et/ou des références de rénovations avec des matériaux bio/géosourcés) pour la rénovation thermique des équipements publics prioritaires.

> Intégrer dans l'appel d'offre MOE et les CCTP des appels d'offres entreprise l'exigence de matériaux bio et géosourcés, ainsi que les étapes pouvant être réalisées en régie.

> Proposer aux acteurs et actrices (agriculteurs et agricultrices, Entreprise Portal, Régie de Territoire des Deux Rives...) de la commune de fournir des matériaux paille et terre. Si cela semble intéressant, cette exigence peut être ajoutée dans les appels d'offres entreprises.

Partenaires :

Opérationnels : MOE (avec certification propaille) / Exploitations agricoles de la commune et alentours / Régie de Territoire des Deux Rives / Entreprise Portal / SIVOM de l'Albaret / Services Techniques / Entreprise (maîtrise d'œuvre et construction) du Puy-de-Dôme formées à la Propaille : L'annuaire des professionnel•les de la construction paille.

Institutionnels et financiers : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires Rénovation énergétique des bâtiments publics - AXE 1 / Prefecture du Puy-de-Dôme / DETR / Fédération nationale des collectivités concédantes et régies / ADEME / Banque de territoire / CEREMA / DETR / ADUHME

Outils:

> Guide de la commande publique en paille

> Site du Réseau Français de la Construction Paille

Budget :

> Salle polyvalente : rénovation thermique / espace de stockage / conformité PMR / requalification de l'entrée (voir étude de faisabilité La Sagne - octobre 2021) = 195 594,40 €.

Il est important de noter que ce chiffrage a pris en compte une rénovation coopérative comme il a pu être le cas pour la rénovation de la médiathèque de la commune. Le coopératif ne coûte pas plus cher à la collectivité que le conventionnel, et cela permet la montée en compétences des équipes techniques du territoire ainsi que le développement de filières locales de matériaux bio/géosourcés.

> École :

OPTION 1 – Isolation par l'extérieur

• Ossature bois, isolation paille et enduit terre : 59 000 €

OPTION 2 – Isolation par l'intérieur

• Ossature métallique, isolation laine de bois, film divers, Fermacell et peinture : 36 000 €

--

Changement des menuiseries extérieures : 45 000€

Persiennes : 6 000€

BTC sur cloisonnement intérieur, 60 m² - 20 ml + Reprises/ Raccords : 18 000 €





source : Rénovation thermique en bottes de paille de la bibliothèque. Réalisation en régie.

II/2.1 Entretenir le patrimoine historique et vernaculaire de la commune

L'église, la rase des lutins, les croix, la fontaine.

Constat:

L'église présente un aspect détérioré, certaines pathologies d'humidité et la présence de pigeons abîment le bâti. Le bâtiment fait signal dans le village, sa restauration est très régulièrement apportée dans les débats.

D'autres éléments remarquables ponctuent le village et parlent de l'histoire du village: les différentes croix, la fontaine, les puits, la rase des lutins.

Une étude de faisabilité est en cours pour évaluer la rénovation de l'église.

Objectif:

> ***Entretenir l'église, pièce clef du patrimoine historique de Pérignat et améliorer l'aspect d'un des principaux repère visuel du village. Résoudre les pathologies du bâti***

> ***Entretenir les éléments remarquables***

Proposition:

Engager une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église.

Entretenir les éléments remarquables de la commune (croix, la rase des lutins...)

Étapes de mise en place:

> Rassembler les cofinancements nécessaires

> Lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'église en partenariat avec l'ABF.

Suivre le processus de lancement des appels d'offre entreprise.

> Suivre avec l'association Mémoire et patrimoine de Pérignat l'entretien régulier des éléments remarquables du village en concertation avec l'ABF. Lorsque cela est possible, proposer des travaux d'entretien en régie.



source : Photo de l'église 2023

Partenaires :

Opérationnels : MOE (cabinet ACA) / ABF / Mémoire et patrimoine de Pérginat-ès-Allier / Services Techniques

Institutionnels et financiers : Préfecture du Puy-de-Dôme / DETR / ANCT / Ministère de la culture / Département 63 / Fondation du patrimoine / Billom Communauté Pays d'art et d'histoire/ Banque des Territoires / CAUE 63 /

90/286



La croix de Sainte Agathe :

Se trouve à l'angle de la rue St Laurent et de la rue du Macharat. Patronne de Pérignat, l'église est dédiée à Ste Agathe depuis le milieu du 18ème siècle, une statue classée aux Monuments Historiques en 1993 se trouve au sein de l'église. Se trouve également une chapelle et un vitrail. Jusqu'à la fin du 20ème siècle, elle était fêtée par les conscrits au mois de février.



La croix de Saint Laurent :

Se trouve à l'angle de la route de St Bonnet et la rue St Laurent.

Patron de Pérignat, une statue se trouve au sein de l'église. Jusqu'à la fin du 20ème siècle comme Ste Agathe, il était fêté par les conscrits au mois d'août



La grande croix du cimetière du bourg:

A été érigée en souvenir du curé Guillaume Noëllet, desservant de la paroisse de Pérignat, mort en 1873, et inhumé dans ce cimetière.



La croix de Saint Etienne:

Se trouve à l'angle de la rue des Thiollières et de la rue Franck Mérieux.

Il était, jusqu'au milieu du 18ème siècle, patron de la paroisse de Pérignat. Une statue et un vitrail se trouvent dans l'église.



La croix de Saint Verny:

Se trouve à l'angle de la route de Saint Bonnet et de la route de Billom. Il est le patron des vignerons d'Auvergne, jusqu'au début du 20ème siècle les viticulteurs et viticultrices attendaient de lui la protection de la vigne contre les intempéries, une statue se trouve dans l'église, il était fêté au mois de mai.



La croix de la Sainte Vierge:

Se trouve à l'angle de la rue de la Tiolle et la rue de la Résistance. Au sein de l'église se trouve une statue et également une chapelle et un vitrail.

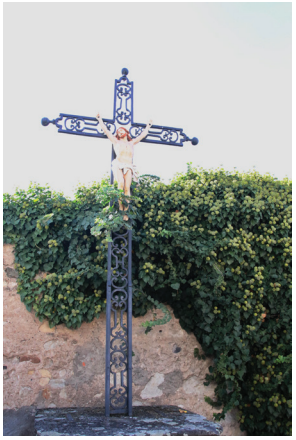

La croix du Christ:

Se trouve à l'angle de la rue du Gazou et de l'avenue de l'Allier.
C'est une croix ostentatoire, une croix de la mission de 1889, elles furent nombreuses à être érigées après la révolution



La grande croix du cimetière des Combes:

A été érigée en souvenir du curé Mathieu Robert, desservant de la paroisse de Pérignat, mort en 1890, et inhumé dans le cimetière du bourg. Elle a été déplacée dans le cimetière des Combes dans les années 1990.

Photographies et légendes transmises par l'association Patrimoine et Mémoire de Pérignat-ès-Allier





La rase du Lutins / Pérignat-ès-Allier / crédit : Association Patrimoine et Mémoire de Pérignat-ès-Allier

La culture du chanvre :

Depuis les temps les plus reculés, le chanvre était cultivé à Pérignat es Allier comme dans toute la région, c'est une plante qui mesure environ un mètre cinquante de haut, après la cueillette des tiges et rouissage, c'est-à-dire leur immersion durant une dizaine de jours dans un rouissoir, (ou routoir ou rutoir), marres ou bassins alimentés par des ruisseaux ou des sources ou le débit était dans l'idéal, assez lent. Cette macération permettait de dissoudre le ciment (pectose) qui lie les fibres de bois. Par la suite il y avait une période de séchage au grand air et au soleil, une période de broyage, ou la partie ligneuse, *filasse*, était peignée pour la fabrication de draps, de grosses toiles et des tissus ou mis en ballots et partait à bord de *sapinières*, bateau à fond plat fabriqués à Jumeaux ou à Brassac les Mines, avec des sapins venant des forêts du Livradois.

Pourquoi la rase du Lutin ?

L'amusement de prédilection du lutin, et l'un de ses plus mauvais tours, consistait à s'emparer des chevaux pendant la nuit et à les briser de fatigue pour que le maître fût dans l'impossibilité de s'en servir au matin, et cela précisément le jour où il avait le plus besoin de ses bêtes, soit pour une longue course, soit pour un travail pénible et pressant.

Ce lutin demeurait dans les environs du rutoir à chanvre le long de la voie Romaine.

A.F

texte explicatif / Association Patrimoine et Mémoire de Pérignat-ès-Allier

II/3.1 Accompagner la vie associative

Programmer et rénover la Belle époque

Constat:

La commune a acquis la Belle époque en 2014, un hangar stratégiquement situé en entrée de bourg en communication directe avec le quartier de la Sagne.

Le hangar Est (250m²) a été restauré en 2016 pour installer les Services Techniques. Pour la partie Ouest, dégradée (2 plateaux de 300m² nviron) des pistes ont été imaginées (résidence d'artistes, salle d'activité associatives, espace de travail partagé...) mais sans réelle programmation.

Objectif:

> Programmer et rénover le bâtiment

Proposition:

La réstauration de la Belle époque a fait l'objet de nombreuses réflexions au sein de l'équipe municipale. Elle offre la possibilité d'imaginer différentes fonctions et différents usages.

Ci-dessous différentes pistes de programmation.

1/ La Belle époque comme salle de gymnastique. Le club de gymnastique qui partage la salle omnisports avec le basket souhaiterait avoir un espace dédié à ses activités.

2/ La Belle époque comme annexe des Services Techniques. Dans l'optique où la mairie souhaite investir plus de chantiers en régie et au vu de la proximité avec le bâtiment actuel des Services Techniques, la Belle époque est un espace facilement aménageable en atelier et stockage.

3/ La Belle époque comme support technique pour l'exploitation agricole des espaces de maraîchage de la commune. Avec la potentielle acquisition du Pré de l'eau et d'autres espaces agricoles, la mairie peut monter un partenariat avec un maraîcher. La Belle époque pourrait facilement servir de plateforme technique pour ce partenariat. Le partenariat pourrait intégrer des actions pédagogiques avec l'École, le Centre de Loisirs, le Foyer Occupationnel et la MARPA (CF fiche Mettre en place une stratégie foncière agricole).

4/ La Belle époque comme maison des associations avec plusieurs usages : salle commune, espace de cuisine, espace de vente de produits locaux, lieu de stockage. La mairie peut programmer par l'usage le bâtiment en mettant en place une permanence architecturale.

Il s'agit de réaliser une première phase de travaux de remise en état et de mise en sécurité du bâtiment pour accueillir une association habitante de pré-figuration des espaces.

Après un temps d'appropriation des espaces la mairie pourra lancer des chantiers d'aménagements en fonction des résultats de la préfiguration.

Cette méthode de programmation «par l'usage» à pour intérêt de réaliser les aménagements justes et adaptés en suivant le cours des modifications d'usages (notamment face aux changements sociétaux que le village pourrait connaître avec le changement climatique et ses conséquences).

Elle permet aussi de structurer un groupe d'habitantes et habitants autour de la gestion d'un lieu et les investir dans des actions pour le village et travailler la gouvernance de Communs[1].

Étapes de mise en place:

> Compte tenu de la diversité des projets possibles une réflexion plus poussée sur la programmation du lieu peut être conduite. Cette programmation peut être accompagnée par un bureau d'études.

En fonction du choix de la mairie :

1/ Lancer une démarche de préfiguration

- Mandater un prestataire pour la maîtrise d'œuvre : bureau d'études, cabinet d'architecte, collectif… Capable d'accompagner la démarche

- Réaliser le chantier de mise en état et en sécurité du bâtiment

- Proposer une ouverture du bâtiment encadrée par une association de préfiguration

- Accompagner la structuration de l'association habitante.

- Après un temps de préfiguration (plusieurs années sont souvent nécessaires), affiner le programme à partir des usages et lancer une faisabilité puis suivre le processus de chantier en intégrant l'association d'habitantes et habitants.

1 Les communs sont des ressources partagées, gérées et maintenues collectivement par une communauté ; celle-ci établit des règles dans le but de préserver et pérenniser ces ressources tout en fournissant aux membres de cette communauté la possibilité et le droit de les utiliser, voire, si la communauté le décide, en octroyant ce droit à tous. Ces ressources peuvent être naturelles (une forêt, une rivière), matérielles (une machine-outil, une maison, une centrale électrique) ou immatérielles (une connaissance, un logiciel).

93/286

2 / Lancer une rénovation du bâtiment

- Organiser un ou des ateliers de programmation avec les habitantes et habitants.

- Mission de MOE suivre le processus des appels d'offres intégrer certains travaux en régie avec les Services Techniques et le SIVOM de l'Albaret.

Certains matériaux peuvent être fournis avec les ressources de la commune, les isolations peuvent être réalisées en matériaux bio et géo-sourcés; bois, paille, terre crue... en prenant en compte les contraintes de la zone inondable.





source : Photographies intérieurs la Belle Époque / 2023

Partenaires :

Opérationnels : MOE / habitantes et habitants / Services Techniques / SIVOM de l'Albaret

Institutionnels et financiers : selon la programmation

Outils :

> Outils de débat

Point de vigilance :

Le bâtiment étant situé dans la zone inondable, travailler avec les services ADS pour évaluer les possibilités de changer la destination du bâtiment et les contraintes liées à la zone inondable.

Budget :

OPTION 1 – Mise en sécurité pour stockage et appropriation associative : 90 000 € HT

OPTION 2 – Rénovation complète en ERP, type maison des associations avec plusieurs usages (café associatif, grande salle avec cuisine, espace de stockage) :

650 000 € HT

Voir détails des chiffrages en annexe.

II/3.2 Accompagner la vie associative

Rénover le vestiaire en club des adolescents et adolescentes

Constat:

Le club des adolescents et adolescentes se situe actuellement à la Boulange dans le centre bourg. Cette implantation ne correspond pas réellement aux besoins des adolescents et adolescentes. La Sagne, de par la présence des équipements sportifs, est le lieu de rencontre des jeunes. Un espace pour les adolescentes et adolecents dans cette zone répondrait mieux à leurs usages.

La Sagne est en zone inondable, il est donc impossible de construire un nouvel espace, l'ancien vestiaire du terrain de basket actuellement fermé car en mauvais état, présente une bonne implantation pour ces usages.

Objectif:

> ***Donner un espace qualitatif aux adolescents et adolescentes dans leur secteur de jeux à la Sagne en rénovant les vestiaires du terrain de basket***

Description:

Rénover l'ancien vestiaire du terrain de basket pour y implanter un espace pour les adolescents et adolescentes.

Une terrasse couverte en R+1 permettrait aussi de prendre de la hauteur sur les terrains et des espaces de jeux. La définition des besoins des adolescents et adolescentes doit être mieux formalisée pour dimensionner judicieusement l'espace.

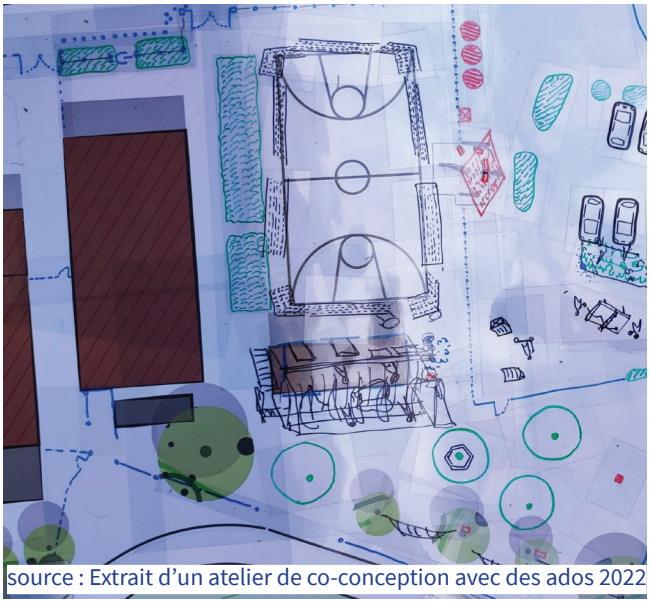

source : Extrait d'un atelier de co-conception avec des ados 2022

L'aménagement des alentours peut aussi être associé à la réflexion du lieu (city-stade, espace de skate trottinette, espaces de jeux)

Etape de mise en place :

> Atelier de co-programmation de l'espace, avec les usagers et usagères du lieu, définition des besoins.

> Lancer une faisabilité auprès d'un maître d'œuvre

> Lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour la conception des espaces, le dépôt des déclarations préalables aux travaux et le suivi du chantier.

Intégrer dans les CCTP certains lots du chantier en régie avec les Services Techniques et le SIVOM de l'Albaret. Prévoir dans les CCTP des moments de chantier ouvert (événements pendant le chantier, partie de basket, spectacle...) et ou participatif (enduit, pose de botte de paille...)

> Organiser des temps de chantier avec les jeunes et usagers et usagères de lieux pendant le chantier.

Partenaires :

> Opérationnels: Centre de Loisirs / Club adolecents et adolescentes / École/ Usagers et usagères du terrain de basket / MOE

> Institutionnels et financiers: Billom Communauté / Prefecture du Puy-de-Dôme / DETR / Agence nationale du sport / CAUE 63 / Services instructeurs ADS /

Point de vigilance :

> La rénovation de ce bâtiment est particulièrement contrainte par le PPRI[1].

> La rénovation va entrainer la gestion d'une quantité non négligeable d'amiante.

> Étudier la réversibilité et le changement d'usage de ce bâtiment.

Budget

Dépose du bâtiment existant et construction neuve d'un club des adolescents et adolescentes (avec une terrasse couverte en R+1) : 70 000 € HT

1 Plan de Prévention des Risques d'Inondation

95/286

II/3.3 Accompagner la vie associative

Poursuivre les projets d'équipements sportifs dans la zone de la Sagne

Constat:

Pérignat-sur-Allier présente une vie et des équipements sportifs de qualité. Pour autant, de nouveaux besoins apparaissent :

Padel: l'association de Tennis souhaite installer un padel à côté des terrains de tennis. Le projet est en cours. Une réflexion sur la couverture avec des panneaux photovoltaïque l'accompagne.

City-stade: certains jeunes souhaitent un City stade sur l'emplacement actuel du terrain de basket.

Algeco du Rugby: il a été évoqué l'amélioration de son intégration paysagère, en l'habillant d'un bardage en bois par exemple.

Salle de gymnastique: La salle omnisports accueille le club de basket et le club de gymnastique. Des conflits d'usages entre les deux activités sportives amènent l'association de gymnastique à demander une salle dédiée uniquement à la gymnastique.

Pétanque : la pétanque dispose d'une belle aire de jeu dont l'aménagement devra être pensée avec l'installation du padel. La formalisation de terrains avec bordures en madriers en bois a été proposée lors des ateliers de co-conception.

Il est important de souligner que l'ensemble de la zone de la Sagne est inondable.

Objectif:

> ***Minimiser l'impact sur le sol des nouveaux équipements***

> ***Prendre en compte leur réversibilité***

> ***Intégrer ces nouveaux équipements dans le paysage***



terrain de basket / 2023



algéco du Rugby / 2023



aire de loisirs avec son ambiance végétale et champêtre recherchée pour le futur parc de la Sagne.

96/286

Description:

Chaque nouvel équipement sportif répond à un besoin contemporain d'une association et d'un groupe d'usagers et d'usagères. Nous alertons la maîtrise d'ouvrage sur un écueil possible : il serait dommageable que chaque équipement soit pensé indépendamment des autres, sans réflexion d'ensemble sur l'implantation et l'intégration paysagère. Ces nouvelles constructions peuvent être pensées dans l'esprit de faire du secteur de la Sagne un parc paysager et convivial. [CF Fiche Création d'un parc dans le secteur de la Sagne]

Padel: La potentielle couverture du padel doit être pensée pour s'intégrer au paysage. De plus cette couverture peut être mise à disposition d'un projet de production d'énergie citoyen plutôt que privé. Les enjeux sur la production d'énergie sont expliqués sur la fiche Développer des projets de production d'énergie citoyens.

City-stade: Le city-stade demandé par certains jeunes pourrait être implanté sur l'actuel terrain de basket. Son usage pourrait sans doute amener une hausse de la fréquentation du lieu par les jeunes. Elle est à mettre en perspective avec l'usage actuel déjà important de ce lieu trés fréquenté par les jeunes de tous âges.

Algeco du Rugby: En concertation avec les membres de l'association, la proposition d'une isolation par l'extérieur permettrait d'améliorer le confort thermique ainsi que l'intégration paysagère dans le site (enduit terre ou bardage bois).

Salle de gymnastique: Un emplacement pour un équipement a été prévu dans une OAP. Il s'agit désormais d'étudier cette piste pour l'implantation d'une salle pour la gymnastique et des activités similaires. [CF Fiche Mener une opération d'ensemble mixte sur 3 parcelles en lisière sud du bourg, mêlant bâti existant et OAP]

Partenaires:

Opérationnels: Associations sportives / Centre de Loisirs / Club adolescents et adolescentes / École / Usagers et usagères du site / MOE

Institutionnels et financiers: Billom Communauté / Prefecture du Puy-de-Dôme / DETR / Agence nationale du sport / CAUE 63 / Services instructeurs ADS /

Point de vigilance :

> Nous alertons la maîtrise d'ouvrage sur les contradictions entre la volonté de limiter l'artificialisation des sols et la création d'un équipement de padel, même si nous sommes conscients des attentes des usagers et usagères.

> La concertation de services ADS, permettra d'évaluer la faisabilité réglementaire des ouvrages dans la zone inondable.

> Une attention particulière doit être accordée à l'intégration paysagère de la couverture du padel (structure bois, bardage bois, composition de la façade et de la toiture), en favorisant la maîtrise d'ouvrage par la collectivité pour une production à son profit.



III
L'habitat

1. Rénover le centre bourg et accélérer l'efficacité foncière

2. Anticiper les besoins liés au vieillissement des populations et au «bien vieillir»

3. Structurer le parcours résidentiel

4. Expérimenter d'autres formes d'habitat

III/1.1 Rénover le centre bourg et accélérer l'efficacité foncière

Mettre en place un outil de stratégie et veille foncière

Constat:

> Une stratégie mise en place à travers des emplacements réservés au Plui

> Une connaissance du foncier disponible et de la stratégie foncière à diffuser et à transmettre à l'ensemble de l'équipe municipale et à la population.

> Une expérimentation sur le long cours, la Zone Pilote d'Habitat à poursuivre.

> La présence de dépôts et d'abandon de déchets sur des parcelles privées dans le centre bourg.

> Une trentaine de bâtiments vacants dont certains dégradés

> Avec le contexte de la Loi Zéro Artificialisation Nette qui se met progressivement en place, la pression foncière sur les parcelles urbanisables va considérablement augmenter.

> Les bouleversements climatiques et sociétaux entraînent et vont entraîner des déplacements de populations conséquents qui peuvent impacter la commune.

Objectif:

> En concertation avec l'EPF, avoir une vision d'ensemble sur le foncier et établir une stratégie à long terme.

> Éviter la dégradation du centre bourg.

> Maintenir des commerces et services de proximité.

> Conserver une mixité de population.

> Limiter les déplacements en voiture

> Protéger les terres agricoles

> Faire face à l'augmentation de la pression foncière, à la nécessité de logements, à l'augmentation des besoins d'accueil de foyer en exil

Proposition :

1/ Définir et lister les objectifs de la commune nécessitant un levier foncier.

Ici une première liste à partir des fiches du Plan guide :

Habitat :

> Poursuivre les opérations de la ZPH, fiche ZPH : Opération maison Girard / École de musique / Impasse des jardins

> Développer l'habitat léger

> Développer de l'habitat ponctuel pour accueillir les personnes en difficulté

Espaces publics :

> Permettre les déplacements doux, rénovation des rues voir fiches des rues

Environnement :

> Développer une stratégie foncière agricole

> Gestion des eaux pluviales : réseaux de puits et de noues

2/ Mettre en place d'une stratégie en partenariat avec l'EPF Smaf et Billom Communauté via les outils «Mieux Connaître Mieux Agir».

- Définir les îlots à enjeux:

Le Plui existant recense une série d'emplacements réservés. Cependant, il serait utile de créer un document, intégré à la stratégie foncière, synthétisant les objectifs de ces emplacements réservés pour bien transmettre dans le temps les intentions liées à ces emplacements.

Ainsi, certains emplacements réservés pourraient être ajoutés dans le Plui :

Rue et places :

- Parcelle ZA 0059, 0060, 0061 0322 le long de la rue de Bellerive pour anticiper son élargissement.

- Parcelle AD 131, OAP de la Plagnol pour créer un cheminement piéton traversant.

- Parcelle AA 0188, 0183, 0097, 0182 : création d'un parc en proximité avec le centre bourg

- Parcelles : AB 0143, 0142 : parcelles proches du château d'eau

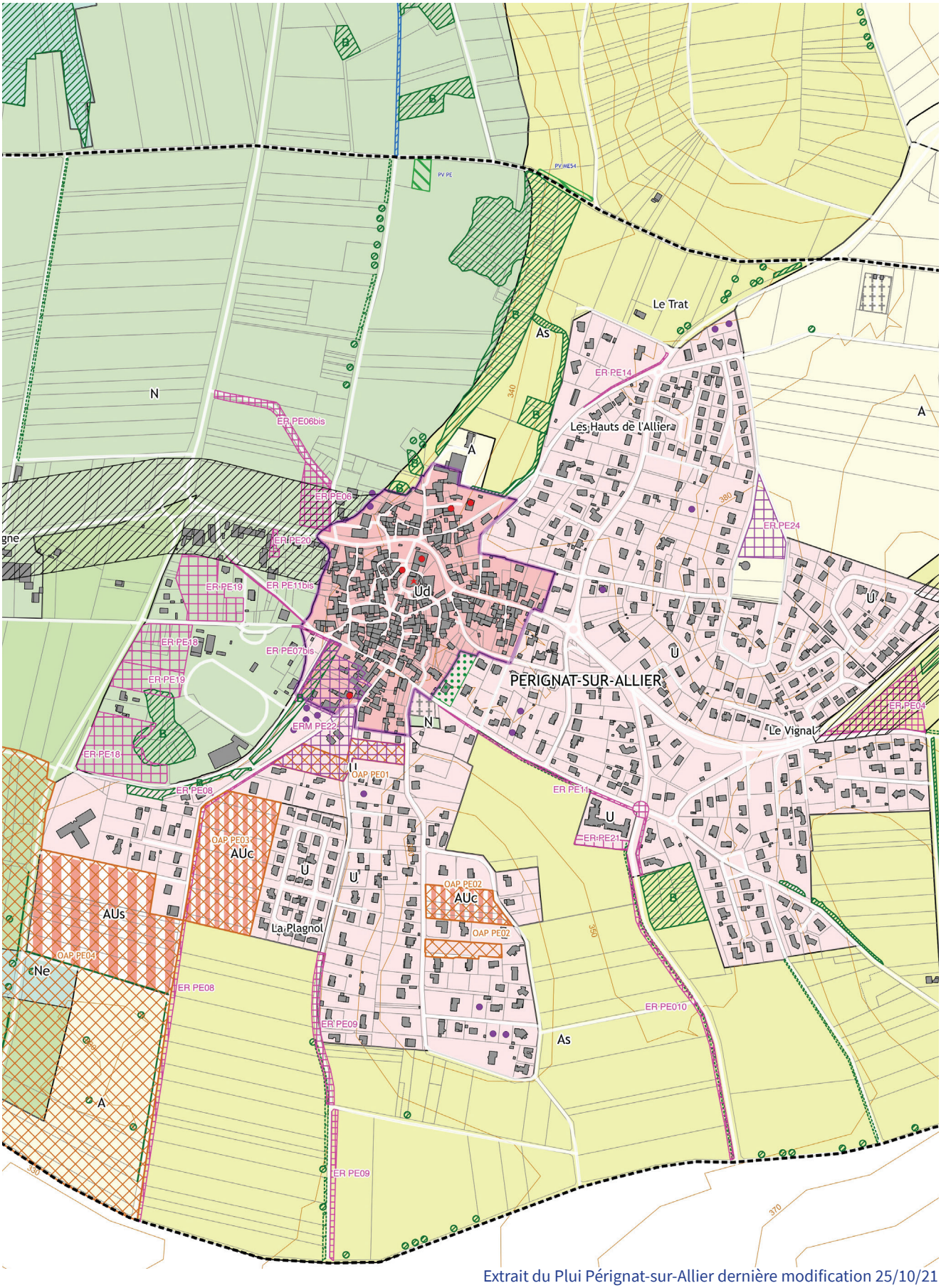

Extrait du Plui Pérignat-sur-Allier dernière modification 25/10/21

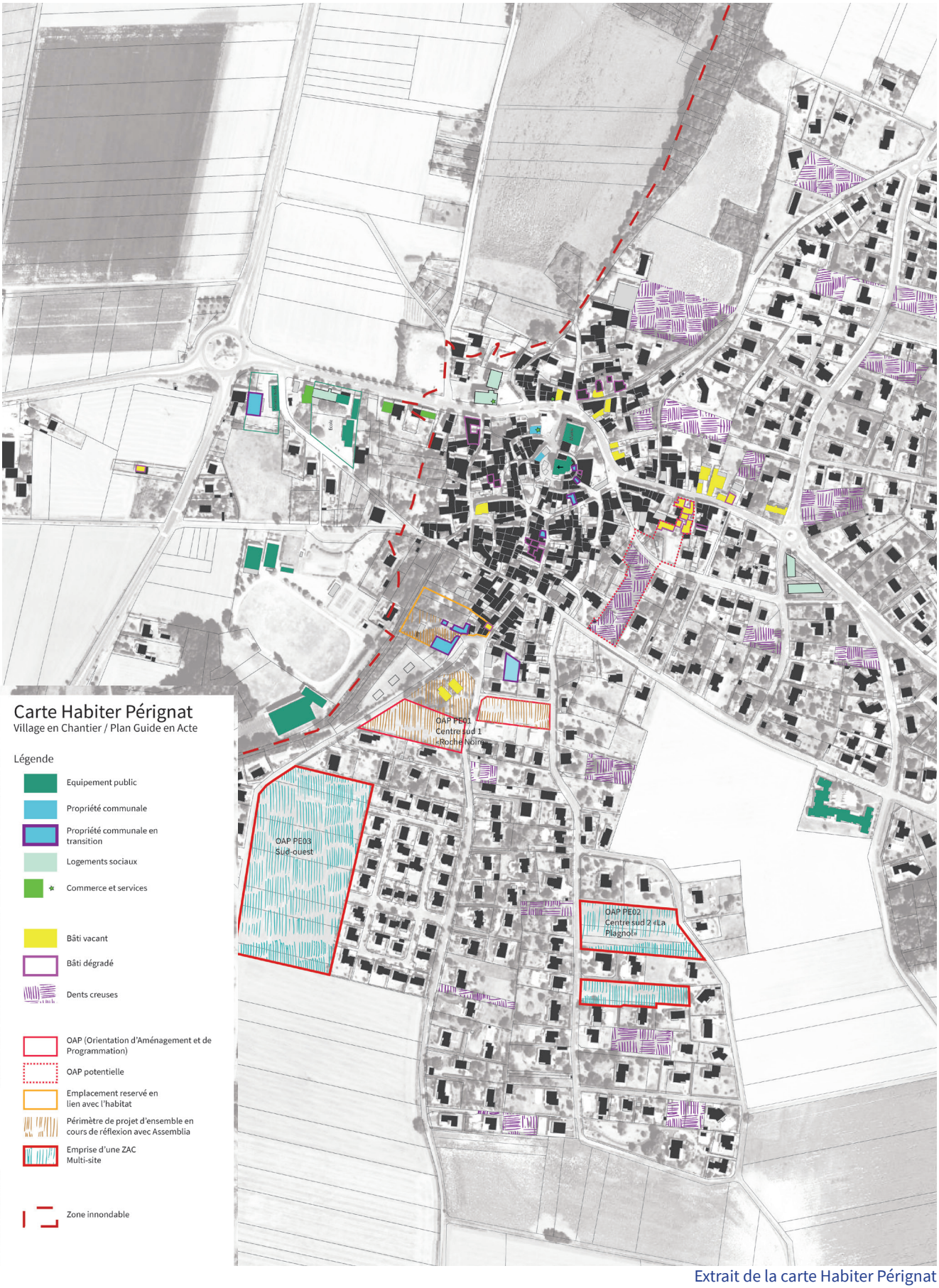

Extrait de la carte Habiter Pérignat

> Les îlots à enjeux pour la ZPH, préemption à envisager:

- L'îlot de l'impasse des jardins.

- Les loges de l'église pour créer une continuité avec les loges appartenant déjà à la mairie.

4/ Inciter les propriétaires à la réhabilitation des propriétés vacantes et dégradées.

- Faire connaître et diffuser largement les actions de Billom Communauté dans le cadre de son OPAH[1]

- Arrêté de péril pour les bâtiments dégradés (obligation de travaux)

- Mise en place de DUP (déclaration d'utilité publique) si le bâtiment bloque une opération d'intérêt public

- Adopter la THLV, Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants. Cette taxe reste limitée car elle ne concerne pas :

- Les logements nécessitant des travaux importants pour être habitables (par exemple, réfection complète du chauffage). En pratique, le montant des travaux doit dépasser 25 % de la valeur du logement.

- Les résidences secondaires meublées soumises à la taxe d'habitation

5/ Résprber les dépôts et abandon de déchets dans le centre bourg :

> Envoyer rappel à la loi aux propriétaires responsables d'abandon de déchets, le cas échéant suivre la procédure de mise en demeure, voir fiche Guide relatif à la lutte contre les abandons et dépôts illégaux de déchets.

6/ Protéger les terres agricoles et les enjeux environnementaux :

> Voir fiche Développer une stratégie foncière agricole et Gestion des eaux pluviales : réseaux de puits et de noues

7/ Conforter l'offre médicale, la convivialité et les commerces dans le centre bourg et le long de la départementale :

> Sanctuariser les rez-de-chaussées commerciaux dans le PLUI le long de la départementale

> Suivre les rez-de-chaussées commerciaux vacants et travailler en partenariat avec Village Vivant pour l'installation de porteurs et porteuses de projet. Travailler la programmation «par l'usage» de la Belle époque, voir fiche Belle époque .

1 Opérations programmées d'amélioration de l'habitat

8/ Faciliter la division parcellaire pour des opérations Bimby[2] dans le bourg, et négocier l'autorisation la création d'habitats léger dans le cadre d'opération Imby[3].

- A partir de l'étude de Mur-ès-Allier sur le développement Bimby, vérifier que les préconisations de modification du PLU proposées dans l'étude ont été intégrées au PLUi actuel.

- Négocier avec l'EPCI l'intégration d'un article spécifique autorisant et cadrant l'habitat léger dans le cadre des divisions foncières.

Au vu des constats du GIEC, la pression sur l'accueil des foyers en exil va très probablement augmenter à l'avenir.

Une stratégie d'accueil diffuse sur le territoire est beaucoup plus résiliente et source de richesses que la création de zone d'accueil qui entretienne des sentiments de défiance et de peur.

À son échelle, la commune peut réfléchir à des dispositifs d'habitat léger permettant d'accueillir des foyers sur les parcelles de propriétaires privés volontaires.

Le Collectif Quatorze développe les projets IMBY (In My Back Yard). Le projet Chez Sophie, et un article sur Les petites pierres, explique le principe du Imby.

La fiche Développer de l'habitat ponctuel pour accueillir les personnes en difficulté propose des pistes d'actions en ce sens.

2 Le BIMBY (Build In My Back Yard soit litterallement «construire dans mon jardin») est une opération consistant à diviser une parcelle d'habitation pour réaliser une construction neuve supplémentaire.

3 In My Back Yard, évolution du principe Bimby, pour l'installation d'un habitat léger sur une parcelle d'habitation principale.

Partenaires :

> Opérationnels : EPF smaf / Billom Communauté / OPAH[1] / Collectif d'architecture (par exemple le Collectif Quatorze, Hameau Léger, ou d'autres spécialisé sur le sujet de l'habitat léger)

> Institutionnels et financiers : Conseil Départemental

Outils :

> Convention d'étude et de veille foncière

> «l'Observatoire Foncier» et l'application digitale « Mieux Connaître Mieux Agir» de l'EPF smaf

> Carte de stratégie foncière communale

III/1.2 Rénover le centre bourg et accélérer l'efficacité foncière

ZPH : Opération maison Girard / École de musique / Impasse des jardins

Constat:

> Un centre bourg qui a subi depuis les années 60 les effets collatéraux des différentes vagues d'urbanisation en périphérie du village (maisons de bourg qui se vident et se dégradent).

> La Zone Pilote d'Habitat (ZPH), expérimentée depuis 2010, consiste à mettre en place une maîtrise foncière sur les maisons du centre bourg pour éviter leur dégradation et réinvestir le cœur du village. L'achat puis la revente par la mairie de maisons de bourg, ainsi que le financement d'un suivi d'architecte aux acquéreurs, a permis l'installation de nouveaux habitants et habitantes et la rénovation de qualité de quelques maisons.

> Des maisons dégradées restent vacantes dans le centre bourg.



Maison Girard rue du Gazou

Objectif:

> Poursuivre les actions de la ZPH pour rénover le centre bourg

> Proposer un cadre de vie agréable dans le centre bourg



École de musique

Proposition :

> Poursuivre la démarche de la ZPH, notamment avec les trois opérations suivantes :

Opération Maison Girard rue du Gazou :

> Actuellement propriété de la commune. La mairie souhaite trouver des acquéreurs capables de rénover le bâti.

Un projet d'acquisition a récemment échoué face aux prescriptions des monuments historiques.

Si la commune en a l'opportunité, nous trouvons judicieux l'acquisition des maisons «invendables» (surface trop petite, bâti trop dégradé et très complexe à rénover) pour réaliser des démolitions stratégiques. Certaines démolitions peuvent permettre la création de petits jardins, ce qui améliorerait la qualité et donc l'attractivité des bâtiments voisins.

Opération École de musique :

> Actuellement propriété de la commune, le bâti accueille l'École de musique de Billom. Il est probable que l'École de musique déménage. Le bâti peut être rénové en régie de manière à créer un logement en location ou un habitat d'urgence voir fiche Développer de l'habitat ponctuel pour accueillir les personnes en difficulté.

Impasse des jardins :

Îlot le long de la départemental dans un état très dégradé, certaines granges pourraient menacer de péril.

Le bâti appartient à un propriétaire privé non-occupant.

Le bâti se situe en continuité des parcelles AA 188, 183,182, 97, 95, offrant une continuité traversante stratégique dans le quartier.

Deux scénarios de réhabilitation sont envisagés après acquisition du bâti :

- Un curetage de l'îlot avec démolition de certains éléments stratégiques pour amener de la lumière et des jardins qui valorisent le bâti. Le bâti pourrait ensuite être revendu avec le suivi d'un architecte (dispositif ZPH).

- Une opération d'ensemble en lien avec le quartier des Suides avec la mise en place d'une OAP intégrant les parcelles AA 188, 183,182, 97, 95, 94, 89, 84. (voir cartographie ci-contre).

Cette opération pourrait être mixte : logements en rénovation et en construction + création d'un parc potager en centre bourg (parcelle 188).



Potentiel emprise d'une OAP, carte Habiter Pérignat





Photos de l'impasse des jardins, étude pré-opérationnelle - habitat - Soliha 2020

Partenaires :

Opérationnels : Boris Bouchet architecte mandaté dans le dispositif ZPH / EPF Smaf / Services Techniques

Institutionnels et financiers : Billom Communauté / OPAH

Budget :

Pour la rénovation de l'École de musique : 85 000€ HT

Point de vigilance :

Le dispositif ZPH peut parfois présenter l'inconvénient d'une lourdeur administrative en contradiction avec les échéances des personnes se portant acquéreur.

III/1.3 Rénover le centre bourg et accélérer l'efficacité foncière

ZPH : loges

Constat:

> Le centre bourg dispose d'un patrimoine de loges en continuité de l'église. Elles permettaient le repli et la protection des villageois et villageoises et de leurs vivres en cas d'invasion, en formant une enceinte autour de l'église elle-même fortifiée.

> Au cours du XXe siècle plusieurs d'entre elles ont été détruites, créant ainsi la place Onslow devant l'église.

> Ces dernières décennies, les loges encore existantes furent utilisées comme caves à vin, lieux de retrouvailles des habitants et habitantes.

> Actuellement, ces loges sont inoccupées, peu entretenues et se dégradent de manière importante.

> La commune est propriétaire de deux de ces loges (de 25m^2 et 45m^2)

Objectif:

> ***Maintenir en état ce patrimoine communal***

> ***Imaginer une nouvelle vie à ces loges***

Proposition :

> Acquérir les dernières loges dont la commune n'est pas propriétaire

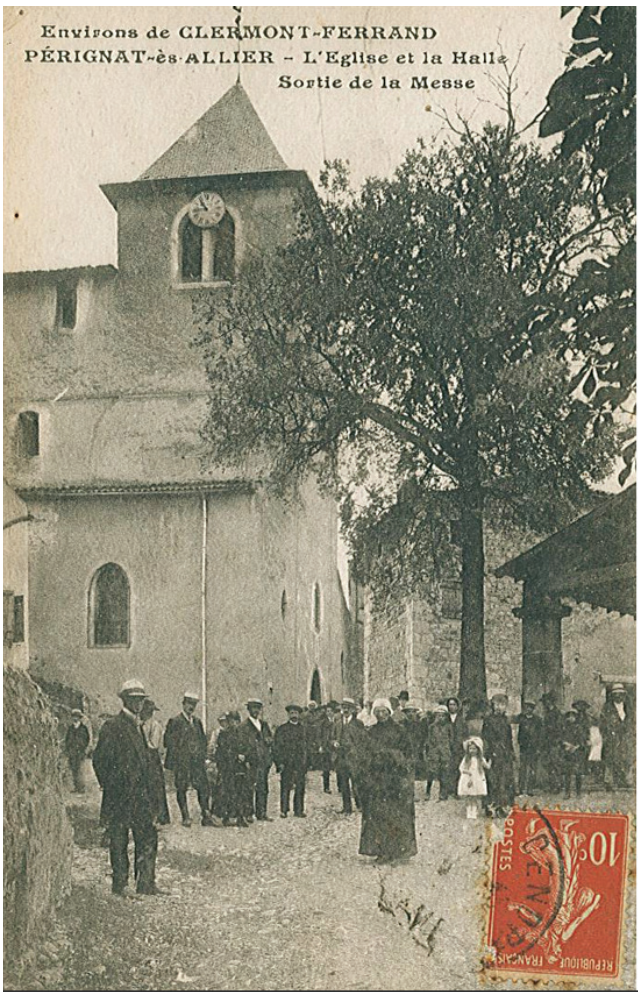

Carte postale des années 1920 avec les loges en arrière plan

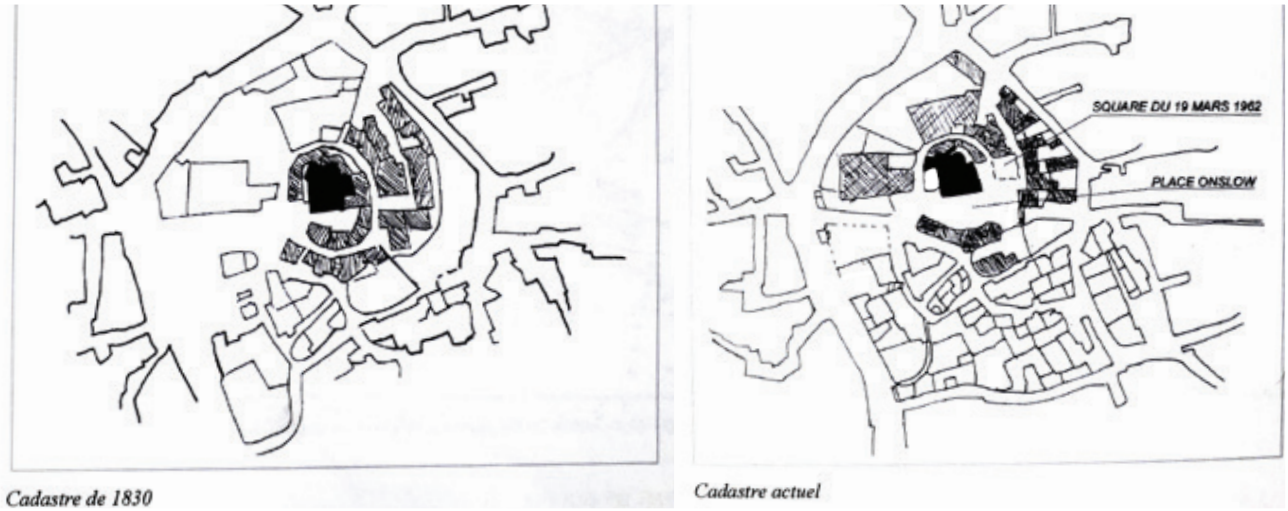

Évolution du cadastre et destruction des loges

> option 1 - transformation en espace public, dépose de la toiture et des menuiseries, protection des têtes de murs, aménagements sommaires pour accueillir de nouveaux usages (jardins, bancs, espace scénique...)

> option 2 - extension résidence d'artistes, espace d'exposition très simple, brut (consolidation charpente et maçonnerie, changement des menuiseries, espace non chauffé, badigeon chaux sur les murs)

> option 3 - réhabilitation a minima pour du stockage alimentaire, isolation toiture pour maintien au frais

> option 4 - réhabilitation pour échoppes d'artisans et artisanes (en boutique test par exemple)

Étapes de mise en place:

> Négociation avec les propriétaires pour l'acquisition des dernières parcelles via l'EPF smaf

> Étude de programmation pour définir l'usage futur des loges

> Travaux en régie



Nouvelle Galerie, lieu d'exposition dans une maison du centre bourg d'Olliergues



Collectif ETC, quartier de Recouvrance à Brest
création d'un espace public scénique, dépose du toit et protection des murs

Partenaires :

Opérationnels : EPF smaf / Association Patrimoine et mémoire de Pérignat / SIVOM de l'Albaret / Services Techniques

Institutionnels et financiers : ABF / Architecte conseil de la Communauté de Communes / CAUE 63 / Fondation du patrimoine / CCI (si boutique test)

Outils :

> Convention d'étude et de veille foncière

Point de vigilance :

> Manque de visibilité pour des échoppes d'artisans et artisanes

Budget :

Pour une mise en sécurité, curage et restauration sommaire des loges pour un espace d'exposition ou de stockage (dépose et évacuation des gravats, mise en sécurité, rénovation de la toiture, chaulage des murs, création d'une dalle chaux).

Estimatif pour la loge 1 de 25 m^2 : 57 000€ HT

Estimatif pour la loge 2 de 45 m^2 : 30 000€ HT



III/2.1 Anticiper les besoins liés au vieillissement des populations et au «bien vieillir»

Adapter la MARPA pour en faire une maison intergénérationnelle

Constat:

L'urbanisation croissante de la commune à partir des années 1970 a permis l'installation de nombreux foyers. Une grande partie de ces personnes sont restées sur la commune. Pérignat est donc concernée par un phénomène structurel de vieillissement de sa population.

Source : Insee au 01/01/2022

+ 1 507 habitants en 2019

+ **412 personnes de 60 ans et plus**

(soit 27 % de la population)

Hommes : 198 (48%) Femmes : 214 (52%)

+ Indice de jeunesse : 0,78 (= 78 personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de plus de 60 ans)

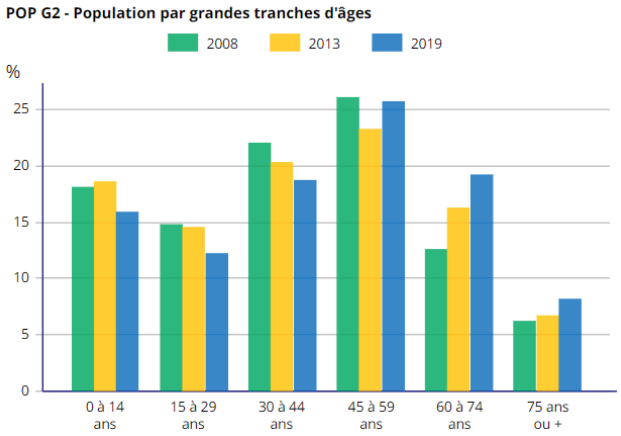

La tendance actuelle est de vouloir vieillir à domicile, mais les maisons sont généralement peu adaptées (trop grandes et avec beaucoup d'entretien, sur plusieurs niveaux ...).

De plus, la prédominance de la voiture dans le village rend les déplacements à pied complexes. Les bancs sont rares et certaines rues sont difficiles d'accès pour les personnes âgées.

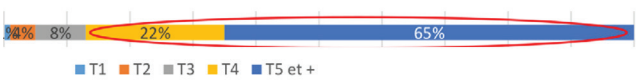

Répartition des logements par typologie à Pérignat sur Allier / URBS - CEREMA - 2019 extrait de l'étude de Soliha de 2020

Pour autant, le village présente de nombreux atouts pour bien vieillir: des services de santé (médecin, kinésithérapeutes), une pharmacie, des commerces de proximité, un accès rapide aux services de santé de la métropole Clermontoise.



Rue de la Résistance en 2023. Cette rue est stratégique car elle relie la MARPA au centre bourg. On constate un besoin d'aménagements pour les piétons.

La culture sportive et associative du village fédère aussi une large partie des habitants et habitantes. Au-delà des activités dédiées aux jeunes publics, d'autres activités permettent de rassembler des publics intergénérationnels, notamment à travers la marche et le vélo dans les cadres privilégiés des chemins, et de l'Écopôle. Des services publics accompagnent également certaines fragilités dues à l'âge avec les actions du CCAS en faveur des aînés et la présence d'un établissement social - La MARPA - œuvrant dans le maintien à domicile.

La Maison d'accueil et Résidence pour l'autonomie (MARPA) a été construite en 1998. Elle dispose de 19 appartements de plain-pied pour 20 personnes (soit 18 T1 et 1 T2 pour l'accueil de couple), d'un espace de repas collectif, d'une salle d'animation, d'une cuisine, d'une blanchisserie et d'un personnel en animation, en coordination et en accompagnement au quotidien. La MARPA est un établissement non médicalisé, le passage d'infirmières et médecins permet d'offrir certains soins mais le dispositif n'est pas prévu pour les personnes ayant besoin d'une prise en charge complète. «La MARPA apporte une réponse sociale à un besoin d'accompagnement et de sécurité exprimé par les résidents et leurs familles.

La MARPA accueille également à la journée, sur des temps de repas et/ou d'animation, des seniors du village qui souhaiteraient retrouver du lien social, des activités et rompre avec la solitude. Entièrement libre mais jamais seul, la MARPA est un lieu de vie où l'on s'épanouit»[1].

> ***La MARPA, bien qu'étant un service public de qualité ayant la volonté d'être ouvert sur village, n'est pas utilisée à la hauteur de tout son potentiel pour être une maison intergénérationnelle structurante sur les enjeux de la vieillesse.***

La MARPA est intégrée et se mobilise pour être en lien avec le village et le territoire intercommunal (organisation de rencontres intergénérationnelles avec l'ALSH, et l'École du Pré de l'eau, partenaire historique du réseau intercommunal des bibliothèques de Billom communauté).

Dans l'imaginaire commun, la MARPA est souvent limitée à un service rendu à des personnes admises en séjour permanent et n'est pas pensée comme un service qui pourrait bénéficier aux personnes à domicile.

> ***L'imaginaire qui se déploie autour de la MARPA et de la vieillesse de manière générale est un blocage puissant contre son intégration comme service public structurant pour le village.***

De manière globale, notre société a des difficultés à penser la vieillesse. Les dispositifs mis en place coincent sur beaucoup d'aspects et l'isolement des personnes âgées est flagrant et de plus en plus problématique.

Lors du «Village en Chantier», nous avons invité l'équipe de Carton Plein pour nous aider à mieux comprendre les enjeux et les solutions.

1 Descritpif de la MARPA



Vue sur l'extérieur d'un logement de la MARPA / 2023

En effet, cette équipe pluridisciplinaire travaille sur un projet de recherche-action «Vieillir Vivant!» à l'échelle de la France.

«Comment changer de regard sur le grand âge, et le considérer comme une richesse pour nos territoires et nos organisations sociales, et non pas comme une charge, ou un synonyme de relégation ? Quand le moment est venu de se questionner sur le vieillissement, se mélangent peur de la mort, déni, crispations familiales, sentiment d'abandon, désarroi, résignation ou révolte… et parfois un manque de solutions pragmatiques à des problématiques concrètes.

La crise du Covid-19 a mis en lumière les fragilités du système de prise en charge collective du grand-âge, l'isolement des aînés et aînées, l'impuissance des aidantes et aidants, et la vulnérabilité des professionnels et professionnelles qui travaillent auprès d'elle et eux. Dans ce contexte, il nous semble important de ne pas céder le pas aux réponses standardisées de la silver economy, mais de valoriser les initiatives locales, citoyennes, publiques ou privées, pour ouvrir les horizons, nourrir les imaginaires et alimenter les pratiques professionnelles.»[2]

«Nous pensons qu'aujourd'hui plus que jamais il faut se prémunir de la recherche d'un grand plan salvateur pour répondre aux enjeux du vieillissement [...] nous pensons qu'une grande partie des leviers de changement se situe dans les territoires, à une échelle ultra-locale, à travers des initiatives et des projets portés par des acteurs de terrain.»[3]

Après plus de vingt d'années d'existence au cours desquelles les espaces ont été soigneusement entretenus, le bâtiment communal est malgré tout face à un enjeu de rénovation conséquente pour notamment répondre à l'inflation du prix de l'énergie. En effet la performance thermique du bâti et la chaudière doivent être actualisée. Les façades et toitures demandent a être rafraîchies.

> ***À moyen terme, face à cet enjeu de rénovation, le modèle économique de la MARPA risque d'être mis en difficulté (l'évolution des charges est beaucoup plus rapide que les possibilités d'évolution des recettes).***

Il convient donc d'anticiper cette perspective pour choisir plutôt que subir.

2 https://vieillir-vivant.org/
3 Playdoyer de Vieillir Vivant!

Objectif:

> ***Créer un lieu de ressources structurant en termes de services et de lien social pour les personnes qui souhaitent vieillir à leur domicile***

> ***Faire du lien entre les habitants et habitantes de la MARPA et celles et ceux du village***

Proposition :

Prendre en main collectivement le potentiel de la MARPA pour en faire un service public structurant dans le village, créer une émulation autour de la MARPA de manière à multiplier des interactions informelles riches de vie et diminuer l'isolement des personnes âgées résidentes ou non-résidentes de la MARPA.

Pour devenir un élément structurant du village, la MARPA peut devenir une plateforme de services et/ou d'information pour les personnes vieillissant à la maison: prise de repas en commun, soins apportés dans les locaux, coordination de soins apportés à domicile, aide administrative, accès aux animations, balades, temps conviviaux et familiaux, service de transport en commun pour les temps fort de la MARPA et du village, petites opérations du quotidien (cours, messes ou autres...).

Plusieurs enjeux sont à relever pour atteindre cet objectif:

1/ Enjeu politique:

Faire évoluer la place de la MARPA dans les discussions autour des enjeux généraux de la commune. En effet, c'est en élargissant les interactions entre les différentes problématiques de la commune que pourront se dessiner des interactions insoupçonnées entre les potentiels de la MARPA et les enjeux communaux.

Le CCAS, est un très bon outil pour piloter les orientations sociales, mais de son échelle communale, il peut aussi présenter l'inconvénient d'isoler ce pilotage du reste des enjeux communaux et intercommunaux.

2/ Enjeu administratif :

Globalement une gestion des ressources humaines harmonisées entre tous les services publics de la commune (mairie, Services Techniques, École, Centre de Loisirs, MARPA) permettrait des échanges bénéfiques et plus de transversalité.

Cela peut passer par de la mutualisation de personnels en cas d'arrêt maladie, de congés, d'aléas, de creux d'activité. Par exemple, il existe un tronc commun de compétences opérationnelles entre les salariés et salariées du Centre de Loisirs et de la MARPA.

Des passerelles peuvent donc facilement se mettre en place et le cas échéant des formations peuvent facilement être déployées.

3/ Enjeu de l'imaginaire collectif:

Travailler l'imaginaire collectif autour de la MARPA et de la vieillesse en s'inscrivant par exemple dans les expérimentations/recherches de «Vieillir Vivant!» et des tiers-lieux dans les Ehpad.

"La sanitarisation des EHPADs et les injonctions normatives sociétales sont à déplorer aujourd'hui, on doit réhumaniser les relations. Pour moi, un tiers-lieu c'était évident ici, c'était essentiel d'avoir ça sur le territoire. Un EHPAD doit être un quartier de la ville"[4]

De la même manière, il s'agit d'imaginer l'évolution de la MARPA comme un élément faisant partie intégrante du fonctionnement du village. Pour cela, il est possible de :

- Poursuivre la mobilisation des commerçants et commerçantes du village (salon de coiffure, fleuriste, maison Grenouille...) pour réaliser des animations.

- Mobiliser les futurs artistes en résidence à la mairie pour organiser des moments spécifiques, travailler la question de la vieillesse.

- Ouvrir la cuisine de la MARPA sur le village en la mutualisant avec les associations du village.

- Inscrire la restauration collective de la MARPA dans une réflexion autour des circuits courts et de l'économie locale.

- Réfléchir à l'intégration de logements pour des jeunes foyers. Soit dans un ou plusieurs logements existants soit en créant de nouveaux. Cela engendrerait une réflexion de fond sur l'évolution du modèle de la MARPA qui est à réaliser en concertation avec le label MARPA. Cette perspective représente un levier porteur pour transformer l'imaginaire collectif qui isole la MARPA.

3/ Enjeu matériel :

Comme vu dans les constats, ce bâtiment communal a besoin d'être rénové :

- La rénovation thermique en priorité, par l'isolation et le changement de la chaudière.

- L'embellissement des façades et de la toiture

- L'équipement à l'accès au numérique des logements

- L'équipement en panneaux solaires

4 / Ouverture urbaine sur le village:

- L'installation de bancs dans les rues permet la mobilité des personnes âgées. Il est recommandé d'installer un banc tout les 200m pour assurer le repos des personnes âgées lors de leurs déplacements à pied.

4 Citation projet d'Ephad tiers-lieux, fiche référence de tiers lieu

La carte Déplacementss localise les bancs à installer. Ces implantations ont été pensées lors de la restitution de la résidence «Vieillir Vivant!» avec les habitants, habitantes et le club de randonnées.

- La rue de la Résistance relie la MARPA au centre bourg. Les accotements sont dégradés, sa rénovation doit être particulièrement attentive à l'enjeu de déplacement des personnes âgées vers le centre bourg. La fiche Rue de la Résistance synthétise les aménagements nécessaires de cette rue.

- L'entretien de la rue Franck Mérieux jusqu'au croisement du chemin vers la Plagnol permettrait aussi à de nombreuses personnes de se balader.

- Accueillir des supports pédagogiques autour du vivant et de la ferme (animaux, potager, verger...) pour que la MARPA devienne un support d'animation pour l'École, le centre de loisirs, le foyer occupationnel... (Voir fiche Aménager le jardin de la MARPA)



Résidence «Vieillir Vivant!» à la MARPA - Carton Plein - 2023

Étapes de mise en place:

> Évaluer comment créer plus d'interactions entre les enjeux de la MARPA et les autres enjeux communaux.

> Engager un travail d'harmonisation de la gestion des ressources humaines des services publics de la commune.

> Un diagnostic des besoins a été réalisé en 2021, en partant de l'envie de la création d'habitats intergénérationnels. L'étude a révélé le besoin de services pour les personnes vieillissant à la maison. Ce diagnostic pourrait être complété en réalisant une étude sur la MARPA comme plateforme de ressources pour répondre aux besoins du village.

Cette étude peut se concrétiser en deux volets :

Premier volet faisabilité opérationnelle :

- Analyser et définir les besoins des habitants et habitantes souhaitant vieillir à la maison et définir à quels besoins la MARPA pourrait répondre;

- Définir les besoins matériels et humains pour répondre à cette demande;

- Proposer un modèle économique;

- Chiffrer les dépenses à engager.

Deuxième volet, transformation de l'imaginaire collectif :

Inviter en résidence artistique une équipe comme celle de Carton Plein ou d'autres structures d'éducation populaire, La brèche, Village Vivant... pour poursuivre la recherche «Vieillir Vivant!» de manière à avancer les pistes de projets de tiers-lieu et à intégrer les réseaux des alternatives qui ont lieu par ailleurs.

En effet, les modèles de la permanence architecturale, de la résidence artistique, ou de la programmation par le «faire ensemble» sont propices pour déclencher des énergies motrices.

> Lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâti.

> Poursuivre les actions engagées sur le jardin de la MARPA : Voir fiche Aménager le jardin de la MARPA.

Partenaires :

Opérationnels : personnels de la MARPA / Associations du village / Habitants moteurs et habitantes motrices

Techniques : Association d'éducation populaire (Carton Plein , La brèche, Village Vivant) / Architecte d'intérieur / Maître d'œuvre / Chef cuisinier et cheffe cuisinière / Commerçants et commerçantes du village / Artistes en résidence à la mairie

Institutionnels et financiers : MSA/ CCAS / ARS / CNSA / CNAV / Conseil Départemental (Service habitat / ADUHME / ERGO 63)

Outils :

> Étude de diagnostic des besoins 2021

> CNSA : Appel à projet annuel pour le soutien à des actions innovantes dans le secteur du vieillissement

> CNAV : Développer les lieux de vie collectifs s'adressant à des retraités autonomes / Renforcer et diversifier les actions collectives de prévention et de développement du lien social)

> Fiches référence d'initiatives inspirantes

> Site du CNSA, référence de tiers lieu

Point de vigilance :

> Le personnel de la MARPA doit être pleinement impliqué dans les différentes propositions, en fonction des projets un fléchage du temps de travail est nécessaire.

> La programmation d'un tiers lieu ne doit pas être pensée hors-sol, sans un groupe de personnes impliquées et motrices



Résidence «Vieillir Vivant!» à la MARPA - Carton Plein - 2023

Extrait du travail de Carton Plein lors de leur résidence «Vieillir Vivant!» à la MARPA - 2023

III/2.2 Anticiper les besoins liés au vieillissement des populations et au «bien vieillir»

↳ Créer des habitats intergénérationnels et inclusifs dans le village

Constat:

Voir constat de la fiche Adapter la MARPA pour en faire une maison intergénérationnelle.

Objectif:

> ***Donner l'exemple d'un habitat inclusif et participatif***

> ***Permettre aux personnes âgées de continuer à habiter sur la commune dans un habitat adapté.***

> ***Proposer des logements adaptés à la vieillesse et au handicap qui soient désirables***

Proposition :

1/ Mettre en place une opération de logements adaptés aux seniors à proximité du bourg.

L'habitat inclusif constitue une forme «d'habiter» intermédiaire entre le domicile (logement ordinaire) et l'accueil en établissement (hébergement). Il s'agit de petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par la volonté de ses habitants de vivre ensemble et par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé. L'habitat inclusif peut concerner des personnes vieillissantes comme en situation de handicap.

La maison Guerre, acquise en 2022 par la commune se prête bien à cette programmation. Un atelier avec les habitants et habitantes en mars 2023 a permis de se projeter dans la rénovation de ce bâti en maison inclusive et participative.

Deux scenarii ont été dessinés. Cet atelier a montré un réel intérêt de certaines personnes pour de l'habitat intergénérationnel, voir page ci-contre.

Assemblia mène une opération sur l'îlot jouxtant la Maison Guerre (l'îlot Poinsard). Suite à cet atelier, une première réunion avec le bailleur a permis d'envisager l'intégration de la Maison Guerre dans les opérations du bailleur en intégrant les attentes d'un habitat intergénérationnel, inclusif et participatif. À ce jour, aucune contractualisation n'a été passée avec Assemblia mais la commune a toujours la volonté qu'un bailleur tel qu'Assemblia se positionne sur ce site.

2/ Favoriser la division foncière pour greffer de l'habitat adapté aux seniors (extension de maison, création de mitoyenneté...).

Pérignat-sur-Allier hérite de grandes surfaces de zones pavillonnaires issues des vagues d'urbanisation successives depuis les années 50. Si de nombreuses personnes souhaitent vieillir chez elles, les habitats pavillonnaires ne sont pas systématiquement adaptés aux personnes âgées (escaliers, grandes surfaces d'entretien, manque ergonomie...).

La division foncière permettrait à ce public de construire des habitats adaptés plus petits, tout en conservant le cadre de vie auquel il et elles sont habituées. Cela permettrait aussi d'accueillir de nouvelles personnes en densifiant le village plutôt qu'en poursuivant l'étalement urbain.

En 2013, une étude a été réalisée par la Communauté de Communes Mur-ès-Allier sur les possibles divisions foncières avec la méthode Bimby[1]. L'étude a réalisé une série d'entretiens avec les propriétaires de maisons individuelles en esquissant des scenarii de division foncière et de construction de maisons. Bien que ces entretiens aient attisé un intérêt pour la question, il n'y a pas eu de suites notables observées.

En effet, la complexité de la division foncière du parcellaire pavillonnaire repose sur l'initiative des habitants et habitantes. La commune dispose de peu de leviers pour engager cette évolution, nous listons ici les leviers envisageables :

> Lancer une opération démonstratrice avec un propriétaire volontaire pour réaliser une division de sa parcelle et la construction d'un habitat adapté. À la manière de la ZPH, proposé au propriétaire l'accompagnement d'un ou d'une architecte pour la faisabilité (coût de la division, de la construction, amortissement avec la vente ou la location de l'existant) et la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Cette construction peut être réalisée en habitat léger, car cette forme d'habitat présente de multiples intérêts (voir fiche Développer l'habitat léger).

> Construire une extension de la ZPH pour la division foncière et la création d'habitat léger pour personnes âgées.

1 Le BIMBY (Build In My Back Yard soit litterallement «construire dans mon jardin») est une opération consistant à diviser une parcelle d'habitation pour réaliser une construction neuve supplémentaire.

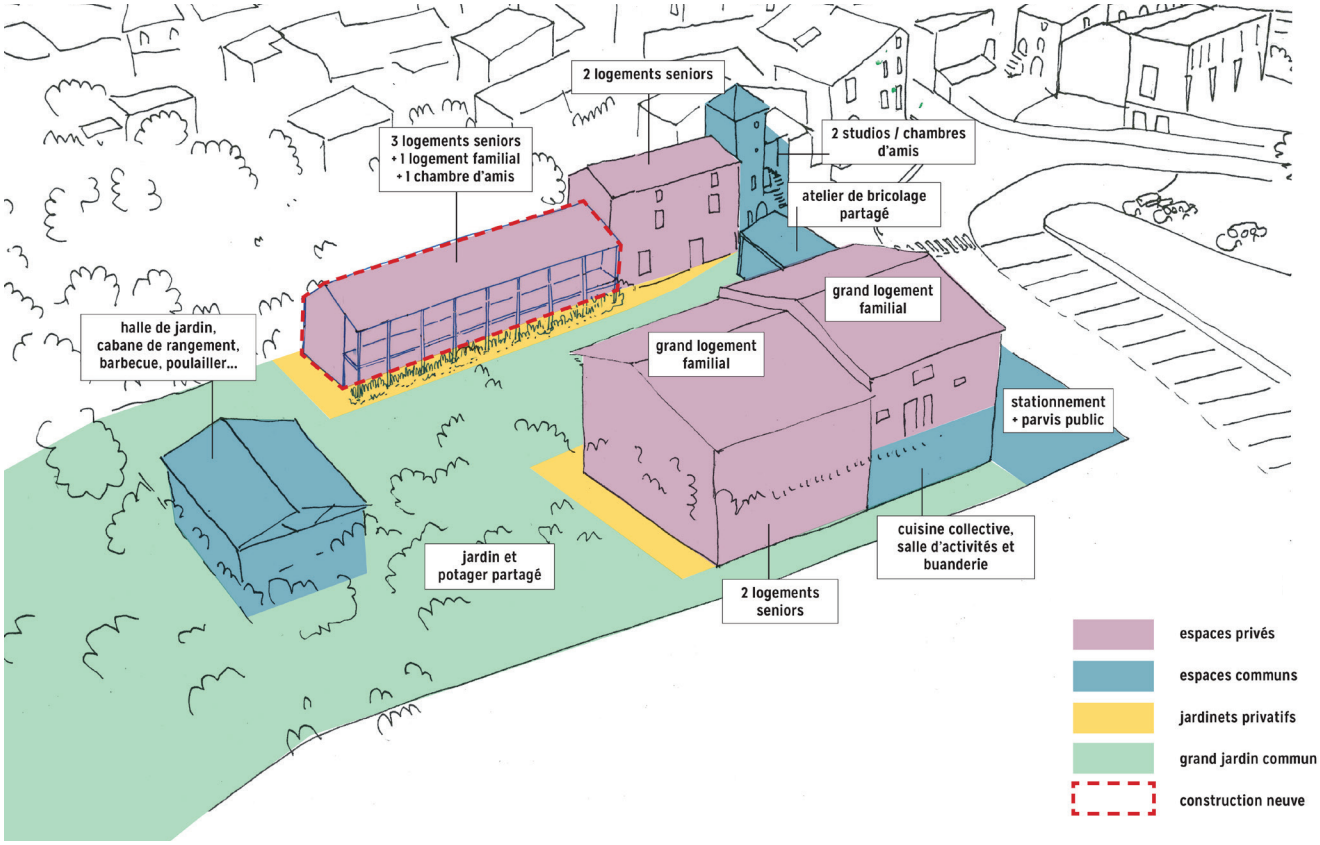

Scénario 1 pour la transformation de la Maison Guerre - atelier habitat du 18/03/23

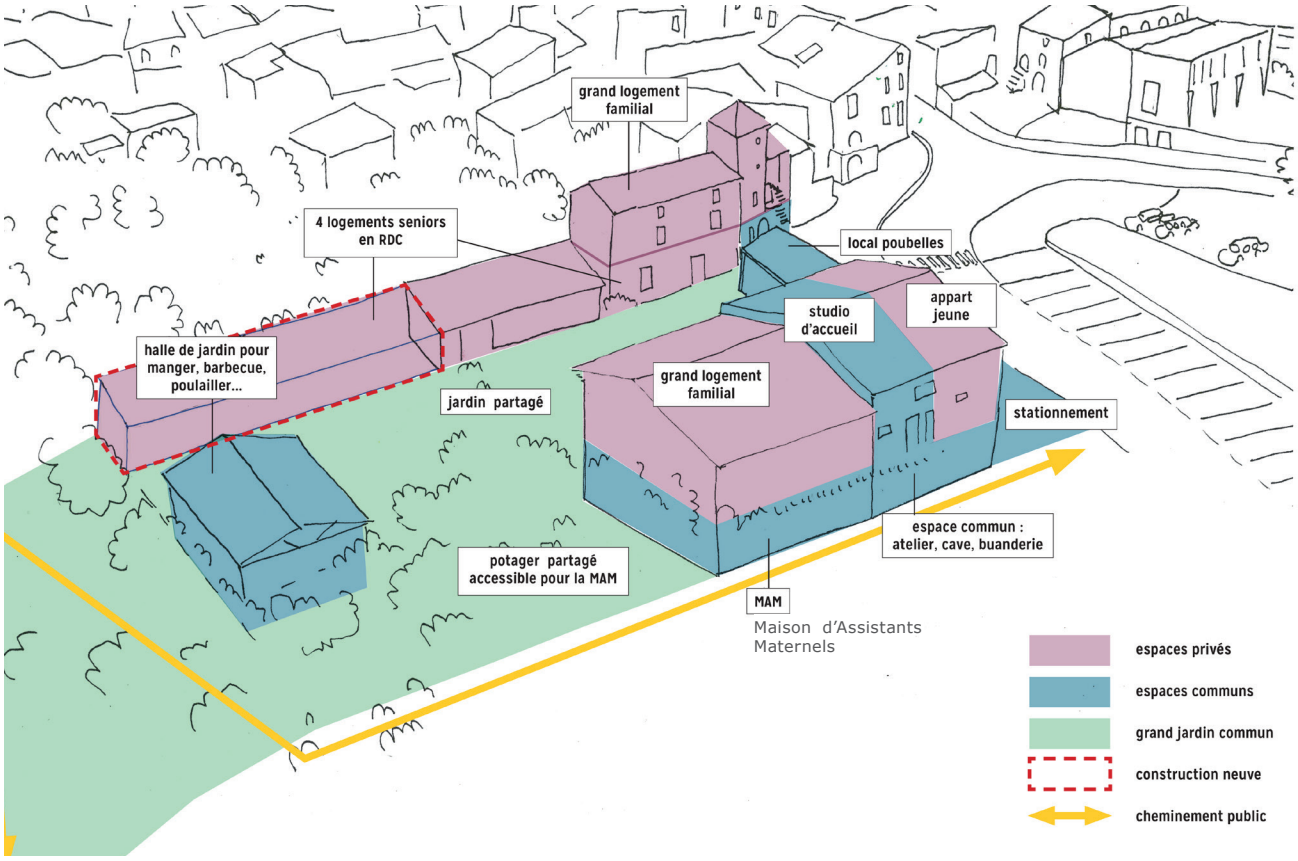

Scénario 2 pour la transformation de la Maison Guerre - atelier habitat du 18/03/23

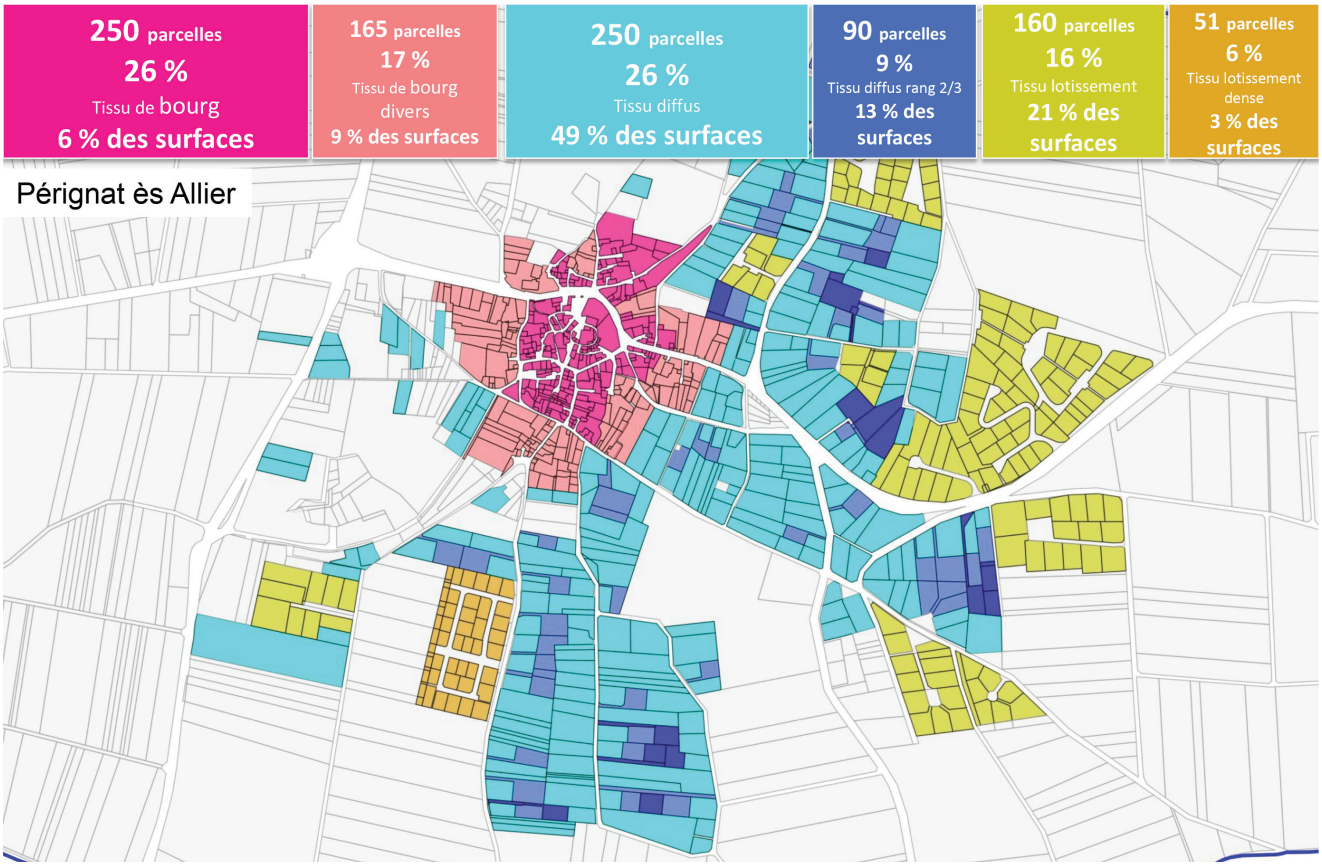

Type de tissu et densité_ Extrait d l'étude Bimby_Mur-ès-Allier 2012

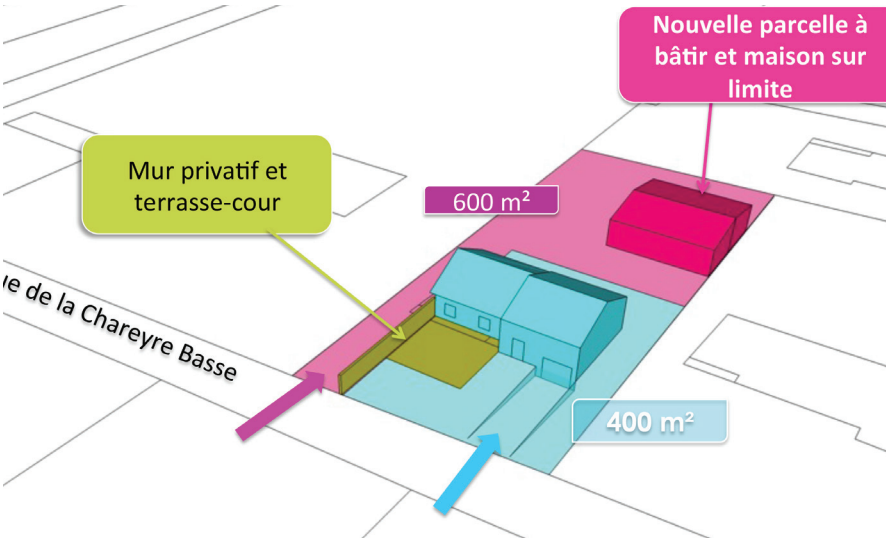

Exemple de scénario proposé dans l'étude Bimby_Mur-ès-Allier 2012

3/ Inciter l'installation de projet type Maison Marguerite en veillant à son intérêt commun:

La maison Marguerite est un dispositif d'habitat inclusif privé qui propose une colocation de personnes âgées en cœur de bourg.

«Chaque Maison Marguerite est organisée autour:

> De parties communes : une grande cuisine équipée, une salle à manger, des salons bibliothèques, une terrasse et un jardin potager.

> De parties privées : des chambres de 17 à 35 m^2 comprenant salle de bains et WC privatifs, chevet réfrigéré, télévision, fauteuil relax, bureau et penderie.

[...]

Chaque Maison Marguerite est animée par une maîtresse de maison chargée de faire le lien entre tous les colocataires et de gérer l'intendance (courses, repas, ménage, entretien du linge, coordination des interventions extérieures liées au bien-être de tous). Grâce à elle, un esprit familial règne dans la maison où chacun peut participer tout en préservant son intimité. [...]

Nos maisons, réunissant de 8 à 10 personnes, sont situées en plein cœur de village, à proximité des commerces et services. Elles sont spécialement aménagées pour privilégier la vie en colocation tout en préservant l'intimité et l'autonomie de chacun.»[2]

Bien qu'étant un dispositif privé, le modèle peut être intéressant à développer si son portage et sa gouvernance sont maîtrisés par les habitants et habitantes du village, et dans un intérêt commun non-lucratif.

En effet, ce modèle peut dériver vers la «silver economy»[3] qui entraîne une spéculation sur la vieillesse et engendre des effets néfastes.

Étapes de mise en place:

1/

> Poursuivre les réflexions engagées avec Assemblia

2/

> Rechercher des financements pour lancer l'opération démonstratrice.

> Lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des habitants et habitantes. Identifier un propriétaire volontaire.

> Sélectionner un maître d'œuvre pour le suivi de l'opération

> Réaliser une campagne de communication pour faire connaître ce projet (visite de l'habitat, conférence du maître d'œuvre, publication)

> Parallèlement, négocier une extension du dispositif de la ZPH sur l'ensemble du bourg pour de la division parcellaire et la construction d'habitats légers adaptés à la vieillesse.

L'association Hameau Léger peut être sollicitée dans la construction de ce dispositif.

3/

> Adhérer au réseau Maison Marguerite.

> Identifier des personnes motrices pour porter l'installation d'une ou plusieurs Maison Marguerites (jeune senior ou enfant de personnes âgées) .

Selon l'accompagnement que propose le réseau Maison Marguerite, rechercher des financements auprès du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes pour accompagner le groupe d'habitants et d'habitantes moteurs.

Partenaires :

Opérationnels : Bailleurs sociaux (Asssemblia, Auvergne habitat) / Habitantes et habitants / MOE

Institutionnels et financiers : Conseil départemental / Billom Communauté / ANCT / CAUE 63

Outils :

> Conseil Départemental Financer le projet de vie sociale et partagée des habitants qui font le choix de vivre dans un habitat inclusif (aide à la vie partagée)

> Fond Massif

>Exposition Coup de vieux...

Point de vigilance :

> Veiller au modèle de gouvernance des potentielles Maisons Marguerites

2 https://www.maisonsmarguerite.com/

3 Notion qui désigne l'ensemble des marchés privés, activités et enjeux économiques liés aux personnes âgées de plus de 60 ans

Référence :



Année : 2018 - 2022
Lieu : Bouguenais
Maître d'ouvrage : Atlantique Habitations
Maître d'œuvre / architectes : tact architectes
Bureaux d'études : Naonec - IBA - Albdo - Abeil
Surface projet : 1 523m² SHAB
Surface parcelle : 2 527m²
Phase : Livré en juillet 2022

> Logement social - 23 logements

> Réhabilitation + construction neuve

> Compacité urbaine

> Diversité de typologies : individuels, intermédiaires, collectifs, allant du 2 pièces au 5 pièces.

> Chaque logement a un jardin, une cour ou une terrasse privative

> Parcelle en forte pente

> Bâtiments en R+1 ou R+2 + combles

Ad Alta -Restructuration et extension d'une ancienne école en 23 logements intergénérationnels
44020 Bouguenais Pays de la Loire

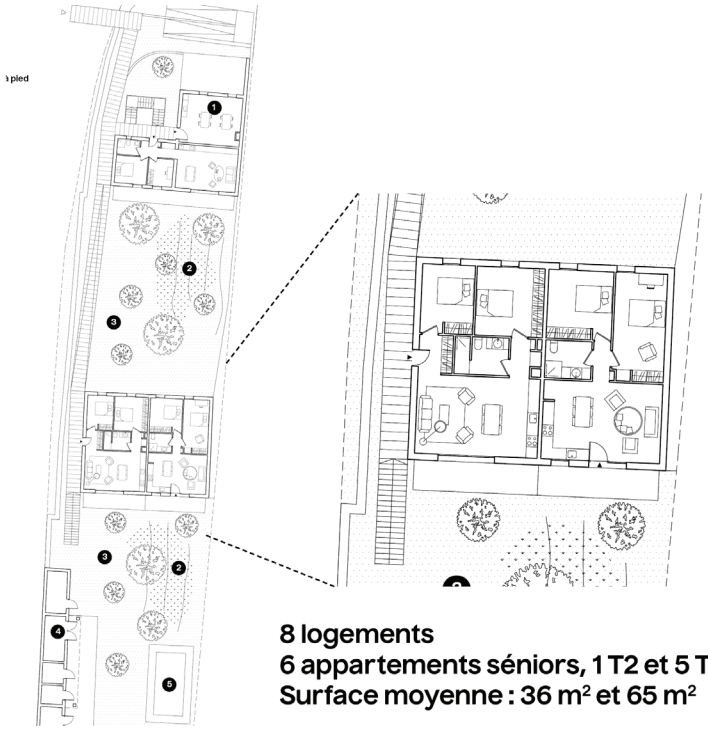

8 logements
6 appartements séniors, 1 T2 et 5 T3
Surface moyenne : 36 m² et 65 m²





Structure en bois CLT, isolation fibre de bois, bardage bois

1 – Salle commune
2 – Potager
3 – Jardin partagé
4 – Atelier de bricolage et remises
5 – Piscine extérieure collective

Plan masse — nord
0 — 10 m

Superficie du terrain : 1674 m²

La dray, 26110 Nyons, Auvergne-Rhône-Alpes
Extrait de l'exposition Coup de Vieux... Pavillon de l'Arsenal

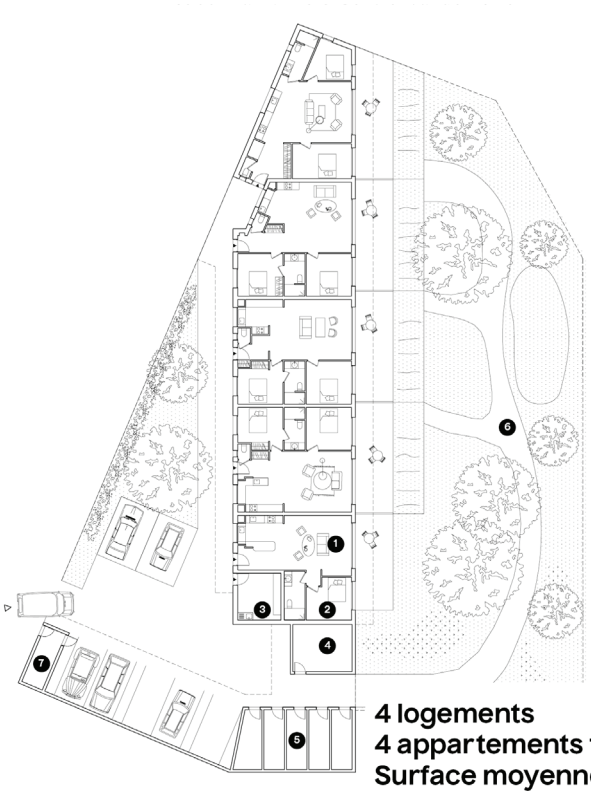

4 logements
4 appartements type T3
Surface moyenne : 72 m²



1 – Maison commune
2 – Chambre d'amis
3 – Lingerie
4 – Abri vélos et encombrants
5 – Boxes de rangement
6 – Jardin partagé
7 – Local poubelles

Plan masse — nord
0 — 10 m

Surface du terrain : 1789 m²

Tépatouseul, 28300 Mainvilliers Centre-Val de Loire,
Extrait de l'exposition Coup de Vieux... Pavillon de l'Arsenal



Résidence So'Séniors, Les Berges de l'Étang à Chauriat.
25 pavillons locatifs de plain-pied réservés aux seniors et situés entre le logement de vie active et l'hébergement en structure médico-sociale



Habitat intergénérationnel à Fayet-le-Chateau
Quatre maisons permettent d'héberger douze personnes âgées dépendantes et quatre familles d'aidants et d'aidantes.

III/3.1 Structurer le parcours résidentiel

Mener une opération d'ensemble mixte sur 3 parcelles en lisière sud du bourg, mêlant bâti existant et OAP[1]

1 OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

Constat:

- Un bâti ancien vacant à réhabiliter et propriété de la commune (maison Guerre)

- Des parcelles en dents creuses en lisière sud du bourg, dont la proximité avec les commerces et services est un atout

- Des besoins en termes de logements pour diversifier l'offre sur la commune : de l'habitat adapté aux personnes âgées, des petits logements (T2/T3) pour des jeunes ménages, des logements à loyer modéré

- Une volonté de vieillir à domicile mais des maisons généralement peu adaptées

- Des demandes répétées de groupes de personnes pour créer des projets d'habitat participatif sur le territoire de la métropole Clermontoise.

- Une forte demande de logements sociaux

- Une commune qui semble propice à accueillir des projets d'habitat participatif (développement de filières locales de matériaux, attention aux mobilités douces, développement d'une agriculture de proximité, etc.)

- Un bailleur social intéressé pour développer une opération d'ensemble qui s'inscrive dans l'expérimentation en termes de programmation

Objectif:

> Maîtriser l'urbanisation de ce nouveau quartier avec une densification possible en continuité du tissu urbain du bourg

> Maintenir les qualités paysagères : s'insérer dans la pente, conservation des vues vers le grand paysage, parcelles en lanières, conservation de la végétation

> Proposer des logements favorisant la mixité et l'inclusion

> Penser des espaces collectifs ou mutualisés (salle commune, chambre d'amis, ateliers, buanderie, jardins partagés, espaces publics, etc.) à l'échelle des îlots ou du quartier pour

NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX

15 logements locatifs sociaux au 01.01.2022 dont 33% en individuel

Type de logement	Nombre de logements au 01/01/22	% de logements au 01/01/22
T2	1	6%
T3	4	27%
T4	7	47%
T5	3	20%

Note : mis à jour, 27 logements locatifs sociaux en 2023

DEMANDES SUR PÉRIGNAT SUR ALLIER

214 demandes en cours au 15.05.2023

35% occupent déjà un logement social

42 % ont moins de 36 ans

6,5 % ont 65 ans et plus

45% sont des personnes seules

42% ont fait une demande il y a plus d'un an

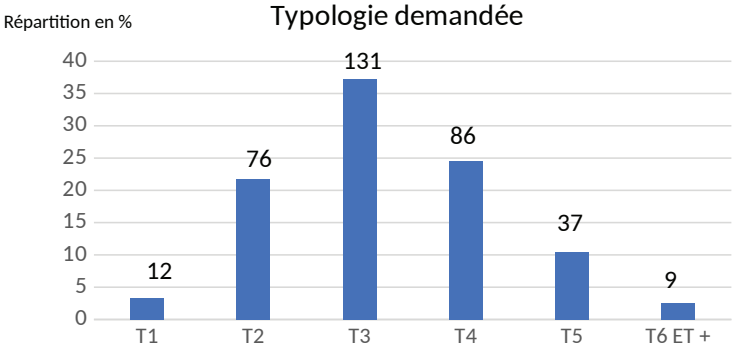

Analyse du contexte de l'offre et la demande de logements sociaux réalisée par Assemblia / présentation d'Assemblia du 16/05/23

créer du lien entre les habitants et habitantes

> Penser les continuités piétonnes à l'échelle du quartier et en lien avec le bourg et les équipements existants

> Intégrer des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables

> Maîtriser la gestion de l'eau (récupération des eaux de pluies, limitation de l'imperméabilisation...)

Proposition :

Par l'intermédiaire d'un opérateur (bailleur social et/ou aménageur), il s'agirait de rassembler dans une même opération l'OAP PE01 «Pérignat - Roche Noire», la parcelle AE 0063 ainsi que la Maison Guerre (Parcelle AE 0054).

Dans une démarche d'accompagnement social, le propriétaire de la parcelle AE 0063 devra être intégré pour la vente de son bien et la construction d'un logement adapté dans l'opération future.

L'OAP prévoit un minimum de 50% de locatif social et une série de préconisations paysagères et architecturales (voir ci-dessous). Ces préconisations pourront être élargies à la parcelle AE 0063. En effet, il s'agit d'un quartier charnière entre le bourg et les nouveaux quartiers, il faudrait donc veiller à l'intégration paysagère des constructions.

La placette en face de la maison Guerre pourrait être intégrée au périmètre de la réflexion pour harmoniser l'entrée dans le centre bourg.





Extrait de l'OAP PE01 «Pérignat - Roche Noire»

- Programme : environ 12 logements dont 50% locatifs sociaux
- Paysage :
  - Création de parcelles en lanières orientées au sud permettant l'alignement et l'accès au nord.
  - Proposition de constructions individuelles denses afin de « recréer » les formes urbaines présentes dans la commune : alignement des constructions.
  - Sens de faitage parallèle à la pente et hauteur maximale des constructions à R+1 pour limiter l'impact paysager sur le tènement Est.
- Composition urbaine générale :
  - Confortement de la voie existante entre la rue de la Plagnol et celle de la Roche Noire
  - Création d'une voie, dans le sens de la pente, au nord du tènement ouest entre la rue de la Roche Noire (talus, naissance existante) et celle de la Charreyre basse. Cette nouvelle voie tient compte de la haie existante au nord.
  - Une marge de recul dans l'implantation des constructions vis-à-vis des voies doit laisser une largeur suffisante pour l'aménagement d'un cheminement piéton (en jaune sur le schéma) ainsi que pour le stationnement. L'aménagement des voies devra favoriser le ralentissement de la circulation et la mixité des usages. Les vues sur les grands paysages indiquées devront être préservées.
  - Création de lots en lanière possible permettant la mitoyenneté et l'alignement
  - Création possible d'un espace vert paysager dans le résidu ouest du découpage, desservi par le cheminement piéton
- Espace libre / Environnement : Espace vert créé. Maintien de la haie existante.
- Clôtures : murets interdits
- Stationnement : stationnement visiteur ou stationnement « de midi » le long de la voirie, ainsi que le long de la rue de la Roche Noire pour le tènement Est
- Réseaux : assainissement collectif

Extrait de l'OAP PE01 «Pérignat - Centre sud 1»

> Au regard de la nature des parcelles (dents creuses à proximité du bourg), il semble judicieux d'urbaniser ces parcelles en priorité par rapport aux OAP PE02 «Pérignat-La Plagnol» et PE 03 «Pérignat-Sud-Ouest». Un phasage pourrait être mis en place afin d'étaler l'arrivée de nouveaux habitants et habitantes, et ne pas surcharger les capacités d'accueil de l'École. Ce phasage pourrait aussi permettre d'aviser dans le temps de la pertinence de l'urbanisation des OAP 2 et 3, plus excentrées du bourg et plus consommateur d'espace agricole.

> Via un bailleur et/ou un aménageur, il s'agirait accompagner la création, dans l'emprise de l'OAP et la parcelle 0063, de 35 nouveaux logements, dont : 11 T4, 10 T3 et 2 T2, en construction neuve, individuelle et mitoyenne.

Voir référence d'intégration paysagère ci à côté, les logements mitoyens intégrés dans la pente présentent de petits jardins ouverts sur la rue protégés par un cabanon/ garage bardé en limite de terrain.

> La maison Guerre pourrait être rénovée pour créer 7 logements seniors (T2), 3 logements familiaux(T4/T5) et 2 logements jeunes (T1/T2). Voir fiche Créer des habitats intergénérationnels et inclusifs dans le village.

> Penser des espaces publics de qualité ou les habitants et habitantes puissent se retrouver, à l'image du chantier de quartier au Domaine du Croix.

> Imaginer une diversité de typologie de logements pour s'adresser à une diversité de publics

> Penser les continuités piétonnes pour bien relier les différents équipements du bourg (notamment traversée vers la Sagne par la maison Guerre et les traversées Est ouest de l'OAP)

> Proposer la création d'un réseau de chaleur avec chaudière bois permettant de valoriser le bois énergie issu de l'entretien des haies du village (Voir fiche Permettre aux haies de se constituer). La chaudière pourrait aussi être couplée à un réseau de panneaux solaires thermiques, voir fiche Développer des projets de production d'énergie citoyens.

> À l'image du Domaine du Croix, proposer la création de haies composées de différentes essences. Celles-ci pourraient être plantées en amont de la vente des lots et intégrées dans le règlement du lotissement. Un système de ramassage des déchets vert pourrait être couplé avec le Domaine du Croix.

> Une gestion des eaux pluviales en infiltration via un réseau de noues pourrait être envisagée, en complément de la récupération et stockage des eaux pluviales de toiture prévue au PLUI.

> Les îlots pourraient être sans voitures avec du stationnement sur des parkings perméables en lisière d'îlot

> Un cahier des charges ambitieux sur les qualités écologiques des constructions (isolation bio-géosourcé, conception bioclimatique, protection des ouvertures au sud par des casquettes végétalisées...) pourrait être proposé dans le règlement du lotissement. Cela pourrait permettre à l'opération de postuler au Pact Bois porté par Fibois AURA. Accompagnée d'une démarche de vulgarisation et de sensibilisation soutenue, l'intégration de toilettes sèches dans les logements pourraient être envisagée en parallèle du développement d'une filière de valorisation des excreta voir fiche Infrastructure de collecte et valorisation des déchets de toilettes sèches.

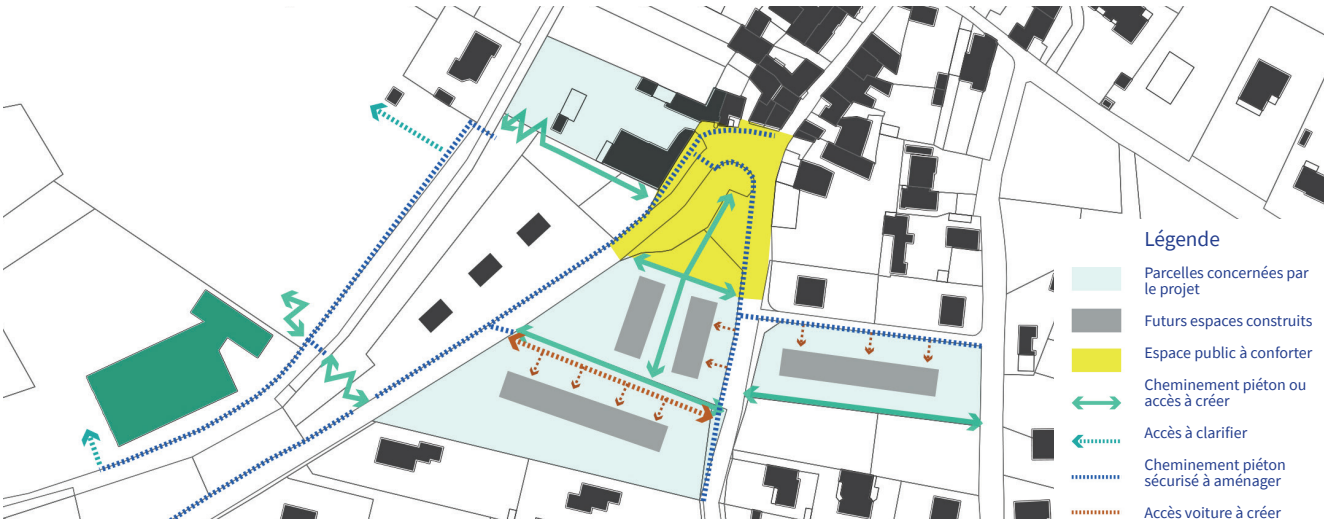

Proposition schématique d'implantation du bâti et des voies



Photos ce dessous :
18 LOGEMENTS SOCIAUX, dont 10 maisons, 5 logements collectifs, 3 intermédiaires à Bouvron (44)
Urbaniste conseil : Patrick Kermarrec
Projet urbain : Garo Boixel
Maître d'ouvrage : HABITAT 44
Surface : 1580 m2









Photos en haut et colone de droite :
51 logements individuels BBC
à Limoges (87)
Architecte : Atelier du Rouget
Maître d'ouvrage : HABITAT 44
Surface : 1580 m2

Étapes de mise en place:

> Délibéré en Conseil Municipal d'un phasage (OAP «Roche Noire» puis «Plagnol» puis «Sud-Ouest»).
> Poursuivre les réflexions engagées avec Assemblia
> Suivre l'enquête sénior proposée par Assemblia / Concertation publique /
> Ecriture d'un cahier des charges, projet de traité de concession / Consultation, analyse d'offre, sélection de l'Aménageur.
> Échanges sur la proposition d'aménagement / permis d'aménager / rétrocessions des espaces publics à la fin des travaux

Partenaires :

Opérationnels : Assemblia

Institutionnel et financiers : Conseil départemental (service habitat) / Communauté de Communs / CAUE 63

Point de vigilance :

> Veiller à la qualité paysagère et prise en compte des espaces publics dans la programmation d'ensemble

III/3.2 Structurer le parcours résidentiel

Mener une opération d'ensemble via une ZAC[1] multisite pour orienter l'urbanisation des OAP[2] du Croix et de la Plagnol

Constat:

- Du foncier ciblé par des OAP dans le PLUI utilisé actuellement pour des usages agricoles

- Des besoins croissants en logement avec la proximité de la métropole clermontoise et le cadre offert par la commune. Une nécessité de diversifier l'offre existante: de l'habitat adapté aux personnes âgées, des petits logements (T2/T3), des logements à loyer modéré

- Des demandes répétées de groupes d'habitants et d'habitantes pour créer des projets d'habitat participatif sur le territoire de la métropole clermontoise

- Une commune qui semble propice à accueillir des projets d'habitat participatif (développements de filières locales de matériaux, attention aux mobilités douce, développement d'une agriculture de proximité)

- Une volonté politique de faire une opération avec des espaces publics et des constructions de qualité qui prennent en compte les enjeux environnementaux et sociaux

- Une opération inspirante avec le quartier voisin du Domaine du Croix sur la démarche de plantation

- La possibilité de création d'équipements publics mentionnée dans l'OAP.

Objectif:

> Proposer une mixité de logements (logement locatif, accession à la propriété, habitat participatif, habitat léger)

> Accompagner le développement urbain de la commune dans une logique d'équilibre entre l'accroissement de l'offre de logements et de service, et le respect de l'identité de la commune

> Accompagner la végétalisation de ce nouveau quartier

> Accompagner la qualité écologique des constructions par l'utilisation de matériaux bio et géo-sourcés tel que le bois, la paille et la terre

> Maîtriser l'aménagement des espaces publics et prioriser les mobilités douces au sein de la ZAC

> Maîtriser la gestion de l'eau (récupération des eaux de pluies, limitation de l'imperméabilisation, etc.)

Proposition :

> Prévoir le phasage des OAP entre elles

Il s'agirait de phaser les OAP pour permettre une arrivée progressive des habitants et habitantes en lien avec les capacités d'accueil de la commune.

Il serait alors envisagé la finalisation de l'OAP «Roche Noire» avant la construction sur les OAP «La Plagnol» et «Sud-Ouest».

Ce phasage permettrait aussi d'aviser dans le temps de la pertinence de l'urbanisation des OAP «La Plagnol» et «Sud-Ouest» plus excentrées du bourg et plus consommatrices d'espace agricole.

> À partir de ce phasage, il s'agirait de poursuivre les démarches lancées avec la ZAC multisite :

L'OAP «La Plagnol» indique la création de 22 logements soit 25 logements par hectares.

L'OAP «Sud-Ouest» indique la création de 40 logements soit 17 logements/ha, une densité faible face à l'enjeu d'efficacité foncière indiqué dans l'OAP et au vu de la protection de terres arables.

Le site de OAP «Sud-Ouest» présente plus d'opportunités pour accueillir le programme de locatifs sociaux imparti à la totalité de l'opération (soit 15% du total de logement de la ZAC).

- Imaginer une diversité de typologie de logements pour s'adresser à une diversité de publics (habitat participatif, habitat léger, habitat inclusif, logement allant du T1 au T5...). La commune a mandaté SIAM Conseil en AMO sur le sujet de la ZAC multisite, sa mission pourrait intégrer le dimensionnement de cette diversité de typologie d'habitats.

1/ ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

2 / OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation



> L'OAP «Sud-Ouest» indique l'implantation d'un équipement public.

Une étude de programmation pourrait être envisagée pour définir le type d'équipement judicieux dans ce secteur. Il est aussi envisagé la construction d'une salle de gymnastique au regard des besoins identifiés par les usagers et usagères de l'actuelle salle, voir fiche Équipements sportifs dans la zone de la Sagne.

Note de Rural Combo

Rural Combo interroge la pertinence de la création d'un équipement public à cet emplacement au regard de ses impacts en termes de surfaces imperméabilisées, de besoins de stationnement, de circulation... La mairie pourra intégrer ces interrogations dans le cahier des charges de l'aménageur à désigner.

> Intégrer dans le cahier des charges de l'aménageur des objectifs ambitieux:

- Penser des espaces publics de qualité ou les habitants et habitantes puissent se retrouver, à l'image du chantier de quartier au Domaine du Croix.

Un espace vert de 1500m2 est prévu dans l'OAP «Sud Ouest» en interface avec les terres agricoles.

- Penser les continuités piétonnes pour bien relier les différents équipements du bourg et les quartiers existants.

Dans l'OAP «La Plagnol», la parcelle AD 0131 est stratégique pour imaginer une sente qui relie les deux lotissements et qui permettrait la traversée de la poche pavillonnaire pour éviter l'effet «raquette» du quartier de la Plagnol. La création d'un emplacement réservé au PLui pour la création de ce cheminement pourrait être envisagée cf fiche Mettre en place un outil de stratégie et veille foncière.

> À l'image du Domaine du Croix, proposer la création de haies composées de différentes essences. Celles-ci pourraient être plantées en amont de la vente des lots et intégrées dans le règlement du lotissement. Un système de ramassage des déchets vert pourrait être couplé avec le Domaine du Croix.

- Une gestion des eaux pluviales en infiltration via un réseau de noues pourrait être envisagée, ainsi qu'une récupération et un stockage des eaux pluviales de toiture.

- Les îlots pourraient être sans voitures avec du stationnement sur des parkings perméables en lisière d'îlot

- Proposer la création d'un réseau de chaleur avec chaudière bois permettant de valoriser le bois énergie issu de l'entretien des haies du village (Voir fiche Permettre aux haies de se constituer). La chaudière pourrait aussi être couplée à un réseau de panneaux solaires thermiques, voir fiche Développer des projets de production d'énergie citoyens.

- Un cahier des charges ambitieux sur les qualités écologiques des constructions (isolation bio-géosourcé, conception bioclimatique, protection des ouvertures au sud par des casquettes végétalisées...) pourrait être proposé dans le règlement du lotissement. Cela pourrait permettre à l'opération de postuler au Pact Bois porté par Fibois AURA.

L'intégration de toilettes sèches dans les logements pourrait être envisagée en parallèle du développement d'une filière de valorisation des excreta accompagnée d'une démarche de vulgarisation et de sensibilisation soutenue, voir fiche Infrastructure de collecte et valorisation des déchets de toilettes sèches.

> En plus des concertations réglementaires, impliquer le voisinage et les habitants et habitantes dans la réflexion sur les principes d'aménagements du quartier.

- Proposer des ateliers de présentation, de débat et de co-conception du cahier des charges, avant la sélection de l'aménageur.

- Proposer des ateliers de présentation des esquisses de l'aménageur et des négociations entre la municipalité et l'aménageur au cours des étapes clefs de l'avancement de la ZAC.

- Proposer des chantiers d'aménagement des espaces publics et des clôtures en amont et après allotissement. Pour certains ouvrages, le chantier pourrait être réalisé en régie ou en chantier participatif (plantation, muret en galet, clôture, mobilier,...) voir références ci à-côté.

Cette étape interviendrait après la mise en place des VRD du quartier.

Étapes de mise en place:

> Printemps 2023 : première réunion de travail avec SIAM conseil

> Juillet 2023 : rencontre avec les propriétaires foncier et 1ère réunion publique

A suivre :

> Poursuite les démarches de la ZAC multisite :

- Délibération pour le lancement de l'appel à candidatures des aménageurs.

- Consultation d'aménageurs (cahier des charges + projet de traité de concession, consultation et sélection)

- Recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre

- Concertations

- Études de réalisation

- Création de la ZAC

> Mener une démarche participative complémentaire :

- Mandater une structure d'éducation populaire pour mener les ateliers de débat, de co-conception, de chantier d'espaces publics...

- Organiser les ateliers à partir des retours d'expérience du «Village en Chantier»

> Laisser la place à une démarche d'habitat participatif :

- Réserver une parcelle dans l'opération d'ensemble pour un projet d'habitat participatif qui se mettra en place sur un temps plus long que le reste de l'opération.

- Lancer un appel à projet pour constituer un groupe de futurs habitants et habitantes

- Recruter une équipe pour accompagner le projet humain, juridique et architectural

Note de Rural Combo

> Rural Combo attire l'attention de la maîtrise d'ouvrage sur l'importance de délibérer en Conseil municipal d'un phasage cohérent des OAP (OAP «Roche Noire» puis «Plagnol» puis «Sud-Ouest»).

Partenaires :

Opérationnels: AMO SIAM conseil / Aménageurs

En cas de chantier et éléments participatifs : Habitants et habitantes / Services Techniques / SIVOM de l'Albaret / Régie de Territoire des Deux Rives / Association d'éducation populaire /

Institutionnels et financiers : Architecte conseil de la Communauté de Communes / CAUE 63 / Conseil départemental (service habitat)

Outils :

> Étude de programmation, notamment pour les équipements publics potentiels

Point de vigilance :

> Le phasage des OAP peut être maîtrisé sans pour autant remettre en cause la démarche de la ZAC multisite

> Un projet d'habitat participatif s'envisage sur un temps long pour qu'un groupe d'habitants et habitantes puisse se structurer.

> Dans l'intégration des habitants et habitantes dans le projet, la municipalité doit être transparente sur le cadre d'arbitrage proposé aux habitants et habitantes. Quelles sont les possibilités d'influence de la municipalité sur le projet? Quels aspects sont mis au débat (les voiries, les espaces publics, les caractéristiques des équipements...)? Quels aspects ne peuvent pas être mis au débat (types de logements, densité, le pourcentage de logement sociaux...)?

> Nous alertons la maîtrise d'ouvrage qu'un projet de gymnase sur ce site va entraîner des complications du fait de son éloignement du reste des équipements sportifs.







Maître d'ouvrage : Commune de Mayrinhac-Lentour
Maître d'œuvre :
Atelier du Rouget Simon Teyssou & associés
Atelier de Saint Céré Mathieu Bennet & associés
Maître d'ouvrage : HABITAT 44

Le plan de composition du lotissement, appuyé par le règlement, crée les conditions pour limiter l'imperméabilisation des sols et maximiser les apports solaires passifs dans les pièces de vie des habitations. Le chantier comprend la réalisation de toutes les limites séparatives, lesquelles sont matérialisées soit par des murs en pierres sèches issus du terrassement (sol calcaire), soit par un grillage à mouton cloué sur des piquets en châtaignier, produits localement.





Maître d'ouvrage : ST-GINEYS-EN-COIRON (07)
Maître d'œuvre : Far paysages et Silo architecture

Cette étude participative a permis de définir, avec habitants et porteurs de projet, le plan d'aménagement des espaces publics du futur éco-lotissement et de procéder au découpage des parcelles à lotir. Les espaces publics ont été réalisé en chantier École avec Ellips (École itinérante de la pierre sèche) et les plantations avec les habitants.

III/4.1 Expérimenter d'autres formes d'habitat

Développer l'habitat léger

Constat:

Pérignat, commune périurbaine de Clermont-Ferrand, présente une pression foncière importante (2200€/m2) ce qui limite l'installation de ménages à revennus faible ou moyens, notamment les jeunes.

Le contexte institutionnel est favorable (aides, subventions, sensibilisation, PIA 4[1]), la posture des services de l'État est ouverte, le Département du Puy-de-Dôme mène des recherches pour développer l'habitat léger sur le territoire.

C'est dans ce contexte et pendant le «Village en Chantier», qu'un petit groupe de conseillères et conseillers municipaux sont allés à une journée de sensibilisation à l'habitat léger organisé par le Département. Suite à cela, le «Village en Chantier» a intégré l'équipe de Hameaux Légers pour réaliser un premier travail de faisabilité. Trois ateliers ont été réalisés :

Atelier 01 : Stimulation. Un groupe de conseillères et conseillers municipaux ont imaginé plusieurs scenarii de hameaux légers pour découvrir le sujet et évoquer des pistes de travail pour la commune.

Atelier 02 : Défrichage. Les conseillères et conseillers municipaux ont menés un travail plus approfondi sur les sujets priorisés en amont.

Atelier 03 : Tactique. Hameau Légers a précisé les démarches à mener et recommandations en esquissant une pré-faisabilité sur le Hameau Champmot à l'Écopôle.

La forme d'habitats légers proposés par Hameaux légers répond aux enjeux environnementaux sur plusieurs aspects : la sobriété (surface d'habitation, coût, peu d'énergie grise consommée, consommation d'eau réduite...), le respect du vivant (peu d'imperméabilisation), la non-spéculation (dissociation de la propriété du sol et l'habitat), le partage et l'ouverture, l'engagement (CF précision sur le site de Hameaux légers).

1 4ème Programme d'Investissement d'Avenir

Note de Rural Combo

> Rural Combo attire l'attention de la maîtrise d'ouvrage sur le fait que l'habitat léger peut constituer un levier d'action pour développer l'autonomie alimentaire du village dans le cas d'un accueil de porteurs et porteuses d'initiatives agroécologiques sur le territoire.

Analyse des prix de l'immobilier

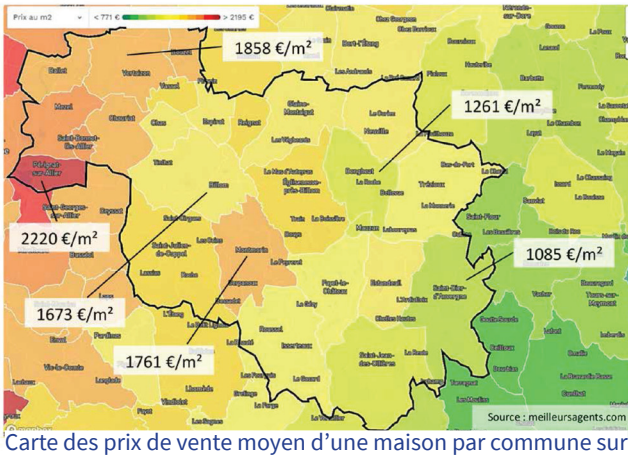

Carte des prix de vente moyen d'une maison par commune sur meilleursagents.com / Extrait d'une étude «habitat» Soliha

Objectif:

> Permettre à des personnes de s'installer dans des habitats réversibles

> Renforcer les initiatives agroécologiques et artisanales

> Favoriser la création de projets d'habitats collectifs sur la commune

Proposition :

Mettre en place un hameau léger au Hameau Champmot de l'Écopôle pour accueillir des porteurs et porteuses d'initiatives agroécologiques ou artisanales en lien avec l'Écopôle.

La commune accompagnerait la mise en place du hameau par la mise à disposition d'un terrain via un bail emphytéotique, la viabilisation et végétalisation du terrain, et la construction des espaces communs. La démarche serait accompagnée par une structure spécialisée comme Hameaux Légers.

Un hameau léger est un lieu de vie participatif accueillant un petit nombre d'habitats réversibles (sans fondations définitives), accessible à des foyers aux ressources modestes, ces habitats sont :

> écologique ;
> participatif et inclusif ;
> accessible financièrement ;
> en lien avec le territoire qui l'accueille ;

> où la propriété du sol et du bâti est dissociée.

Le bail emphytéotique est essentiel car il permet :

> d'extraire durablement un terrain d'une logique de propriété lucrative et spéculative ;
> au locataire de jouir d'un droit d'usage du sol encadré et sécurisé dans le temps, contre un loyer abordable, sans possibilité de modification unilatérale du bail ;
> d'inclure une charte d'utilisation.

Après avoir étudié la piste d'un hameau léger à la maison Guerre et sur le Hameau Champmot à l'Écopôle, l'Écopôle s'est présenté comme plus favorable.

Suite aux ateliers, l'hypothèse retenue serait la construction de 5 habitats et d'un espace commun ouvert sur le village.

La définition des espaces communs, privés et publics serait à déterminer précisément (quelle ouverture sur le village, quelle intimité...). Une première proposition sommaire a été formalisée (ci à côté).

Les habitats légers sur le Hameau Champmot seraient liés à l'intention de développer les activités vivrières et l'autonomie alimentaire du village.

Le cadre privilégié qu'offre le hameau léger (bail emphytéotique, loyer réduit, cadre naturel) permet de proposer aux habitantes et habitants la contre-partie de développer des initiatives agroécologiques ou artisanales liées à l'Écopôle et à l'autonomie alimentaire du village.

La mairie a besoin d'un accompagnement pour bien définir cet enjeu et les autres questions à arbitrer lors du lancement du projet:

> Le lien avec le voisinage (la définition des espaces privés, communs, publics)

> L'accessibilité financière

> L'attractivité du projet

> Les activités liées à l'Écopôle, la filière économique locale



Sur l'aspect réglementaire, le Hameau Champmot est un terrain non-constructible d'environ 6 ha dont 3 zonages (zone A : 4 ha, zone Ne : 5300 m2, zone Nl : 1,4 ha). Cet espace est inclu dans l'OAP Pérignat-Écopôle qui précise:

→ Le contexte de l'Écopôle (physique, paysager, environnement…)

→ Les dispositions relatives aux zones naturelles et agricoles dont Ne

→ Priorité donnée à la préservation de la vocation agricole, naturelle et forestière du site en lien avec Écopôle

→ Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) permettant les constructions liées à la valorisation de l'Écopôle.

Conditions de la Zone Ne :

→ Capacité d'accueil limitée = 90% d'espaces de pleine terre (CBS)

→ Installations et équipements nécessaires aux activités agricoles et d'accueil (dont hébergements)

→ Techniques de constructions alternatives, matériaux biosourcés et réemploi

Le périmètre d'une STECAL a été étendu en 2023

secteur Ne (modif n°2 - oct 23)

→ Reconnaît le caractère expérimental

→ Prise en compte d'une potentielle implantation d'habitats légers

Pour la suite du projet, il est nécessaire de demander des permis d'aménager auprès des services ADS et de travailler en concertation avec Billom Communauté et Mond'Arverne propriétaires des terrains via le SEAT de l'Écopôle du Val d'Allier.



Exemples d'habitats légers

Hameau Champmot

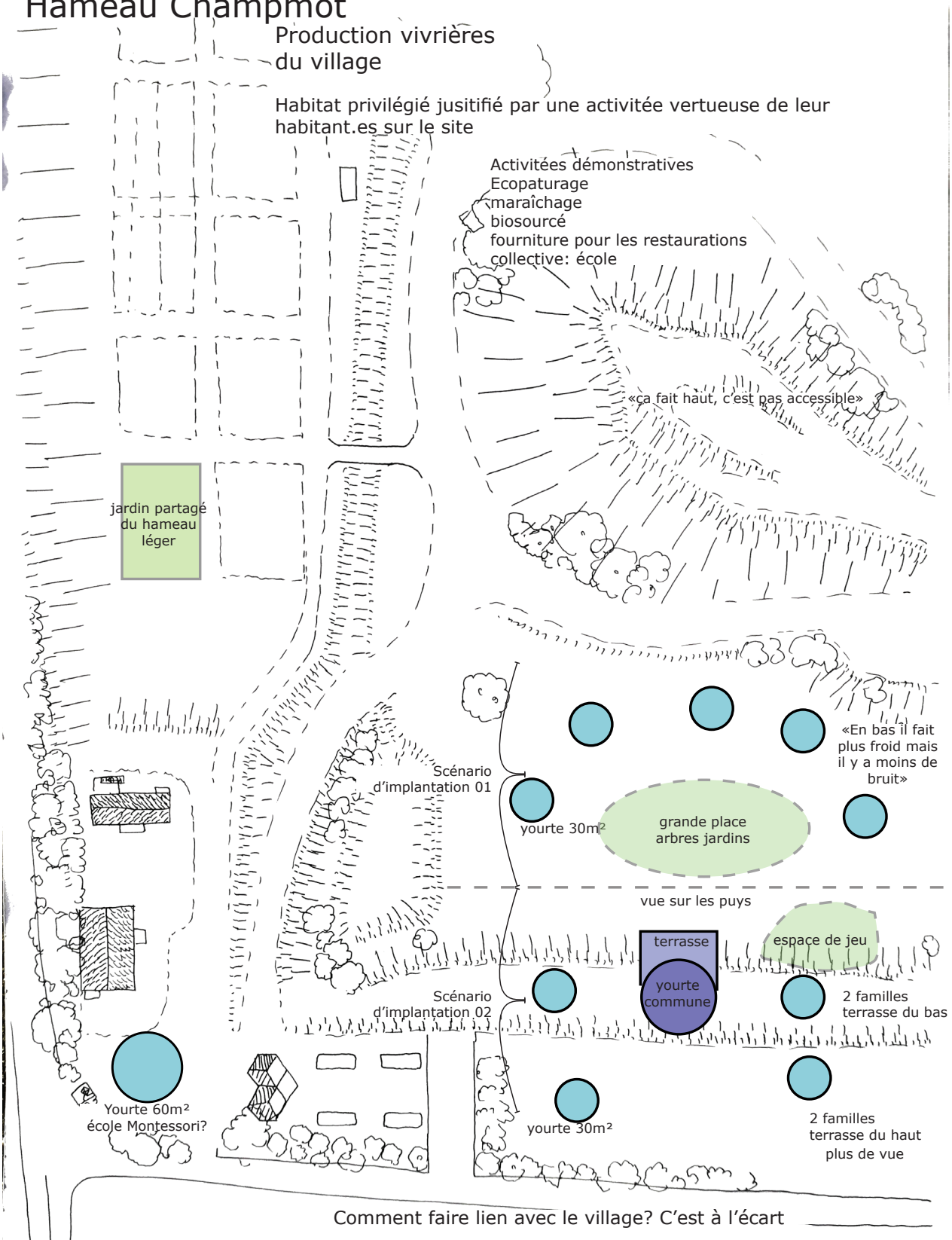

Village en chantier : Atelier hameau léger 01 / 25.02.23

Source : Synthèse graphique de l'atelier Stimulation réalisé avec les conseillères et conseillers municipaux

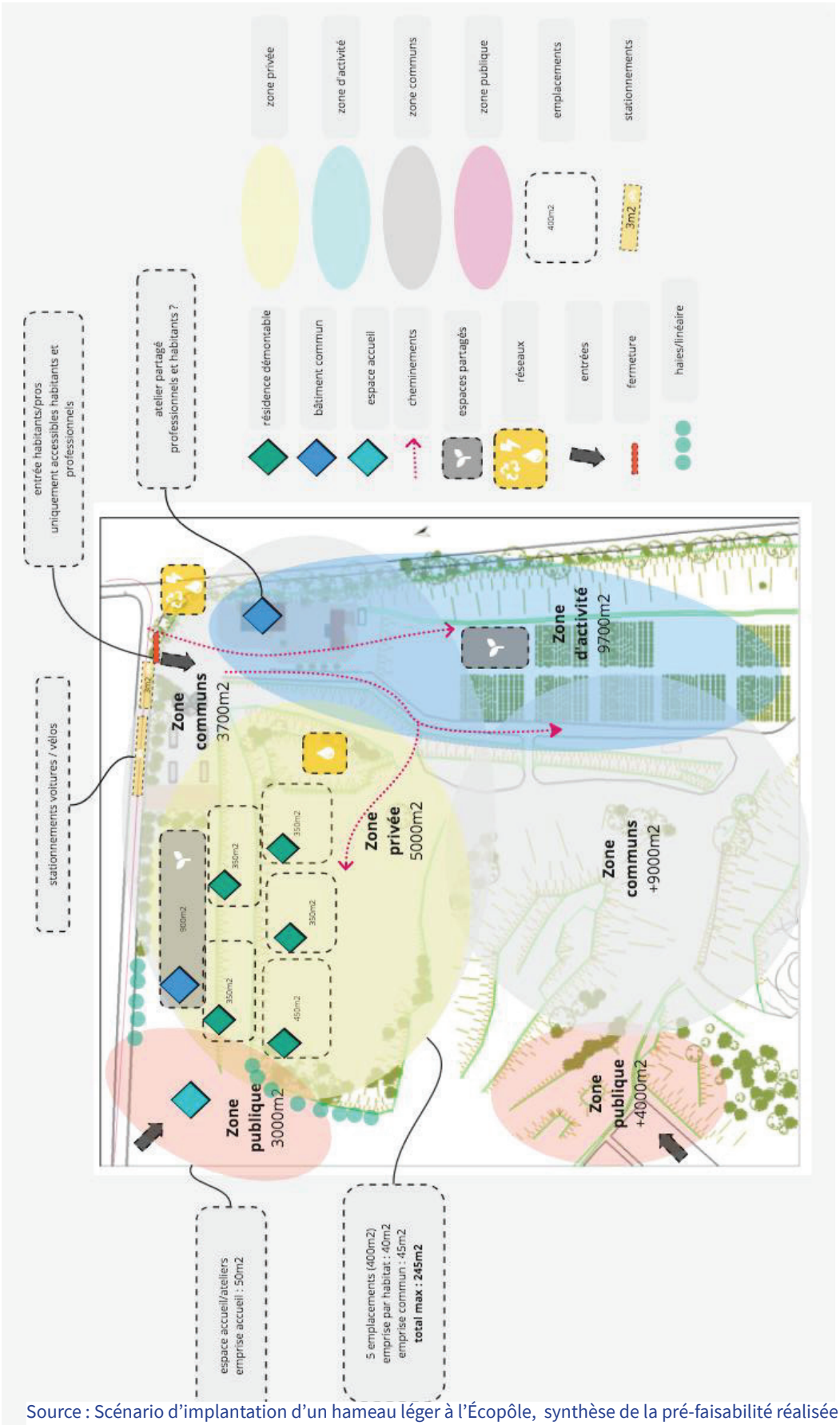

Source : Scénario d'implantation d'un hameau léger à l'Écopôle, synthèse de la pré-faisabilité réalisée par Hameaux Légers

Simulation financière

#6 Budget, financement et calcul du loyer

Estimatif financier - Phase pré-programme au 01/06/2023			
Dépenses HT		**Ressources**	
Intitulé	**Prévu**	**Intitulé**	**Prévu**
AMO : Etude de faisabilité, Appel à projet, Accompagnement du collectif	25 350,00 €	Autofinancement	68 505,02 €
Etude faisabilité projet agricole	5 000,00 €	Subventions	99 930,00 €
Etude phytoépuration	2 000,00 €	*Fabrique des Transitions*	*20 000,00 €*
Travaux d'aménagement (terrassement, voirie, stationnement)	48 000,00 €	*Conseil Départemental du Puy-de-Dôme - Etudes*	*9 930,00 €*
Raccordement réseaux	18 000,00 €	*Conseil Départemental du Puy-de-Dôme - Production*	*60 000,00 €*
Construction du bâtiment commun 45m2	99 000,00 €	*Autres subventions (Massif Central, Fonds Vert,...)*	*10 000,00 €*
MOE - Architecte / aménagement	16 500,00 €	Emprunts	100 000,00 €
Imprévus	20 000,00 €		
Intérêts	34 585,02 €		
Total HT sans intérêts	**233 850,00 €**	**Total HT**	**268 435,02 €**
Total HT avec intérêts	**268 435,02 €**	**Total HT hors subventions**	**168 505,02 €**
TVA	*40 300,00 €*	*FCTVA*	*33 054,06 €*
		Autofinancement TVA	*7 245,94 €*
Total TTC	**308 735,02 €**	**Total TTC**	**308 735,02 €**

Hypothèses choisies

→ Nb logements : 5
→ Surface commun : 45m2
→ Coût par branchement : 3000€
→ Coût par aménagement : 8000€
→ MOE : 10% travaux

La prè-faisabilité réalisée lors de l'étude s'est basée sur un scénario de 5 logements avec un espace commun de 45m2, des travaux de branchement aux réseaux et d'aménagement du site. L'ensemble du projet revient environ 300 000euros qui serait amortie sur 25 ans en proposant un loyer de 115euros par foyer par mois aux habitants et habitantes.

Les 74 années suivantes (sur la base d'un bail emphytéotique de 99ans) peuvent être proposées sur la base d'un loyer de 30euros par foyer par mois permettant de dégager environ 124 000euros.

#6 Budget, financement et calcul du loyer

COÛT DU LOYER sur les 25 premières années	
par an pour l'ensemble du projet	6 740,20 €
par foyer et par mois	**112,34 €**
durée du bail	25
Canons cumulés	168 505,02
Canons cumulés par foyer	33701,00
Frais de notaire	4 060,07 €
COÛT DU LOYER sur les 74 dernières années	
% du loyer payé	25,00%
par an pour l'ensemble du projet	1685,05
par foyer et par mois	28,08
durée du bail	74
Canons cumulés	124 693,71 €
Canons cumulés par foyer	24 938,74 €
Frais de notaire	3 199,45 €

Amortissement sur 25 ans
sur les frais engagés par la commune (prêt + autofinancement)

Montant loyer sur 25 ans : 110€/foyer/mois

sur les 74 années restantes
diminution loyer (entretiens) et excédent pour financer les projets de la commune

Montant loyer sur 74 ans : 30€/foyer/mois
Excédent : 119 513,71€

Dépenses engagées

Sur quelle durée d'amortissement le loyer est-il calculé ? Quel montant du bail une fois les investissements amortis ?

Source : Scénario financier, synthèse de la pré-faisabilité réalisée par Hameaux Légers

Étapes de mise en place:

> Organiser une réunion auprès des conseillères et conseillers municipaux en invitant Hameaux Légers pour présenter la pré-faisabilité déjà réalisée et mettre à jour avec les informations actuelles. Arbitrer le portage du projet par la municipalité.

> Recherche de financements pour l'accompagnement et les travaux de viabilisation.

> Prévoir l'accompagnement de la mairie dans les phases du projet. Contractualiser avec un prestataire en intégrant un accompagnement sur toutes les étapes ci-dessous.

> Finalisation/actualisation de la faisabilité, définitions des enjeux et des cahiers des charges.

> Anticiper le permis d'aménager en lien avec Billom Communauté et les services ADS (réunion en amont du dépôt d'un dossier).

> Lancer un appel à projet habitant, choix d'un groupe. Prévoir un accompagnement du groupe habitant pour la finalisation du projet (coordination, conseil et médiation entre des différents acteurs impliqués), en particulier pour l'animation des réflexions sur la définition des espaces (publics, privés et communs) et des activités portées par les habitantes et habitants.

> Prévoir des moments de concertation avec les habitantes et habitants du village.

> Déposer un permis d'aménager auprès des services instructeurs et suivre les dépôts des permis de construire des habitats.

> Viabilisation et végétalisation du site, construction des espaces communs.

Partenaires :

Opérationnels : Association Hameaux Légers ou prestataire compétent équivalent / SEAT de l'Écopôle du Val d'Allier / habitantes et habitants

Travaux : MOE / Services Techniques / SIVOM de l'Albaret / Régie de Territoire des Deux Rives / Entreprise spécialisée habitat léger pour l'espace commun

Institutionnels et financiers : Conseil départemental (fabrique des transitions, fonds habile) / Préfecture du Puy de dôme (PIA 4, Fonds Vert) / Billom Communauté / ANCT / CAUE 63

Point de vigilance :

> Conditions strictes associées à l'OAP, l'obtention incertaine du permis d'aménager doit être anticipée avec les services instructeurs.

> Temps long et complexe du projet de l'Écopôle à considérer. Vigilance sur la pérennité de l'engagement de la municipalité.

> Porosité des espaces et intimité du collectif, ouverture sur le village, interaction avec l'Écopôle.

> Risque lié à la pérennité du projet agricole et/ou collectif

> Concertation des habitantes et habitants et du voisinage

> Besoin d'une ingénierie dédiée à la réalisation du projet

> Définition des critères de sélection du groupe d'habitantes et habitants

> L'installation des réseaux peut être obligatoire ou optionnelle (hors eau potable), pour le futur collectif : ne pas imposer le raccordement lorsque c'est possible : assainissement, électricité…

> Vigilance sur l'évolution de la RE 2020 car le calcul n'est pas adapté à la typologie des habitats légers

Budget :

> 308 735 euros voir tableau ci à-côté

III/4.2 Expérimenter d'autres formes d'habitat

Développer de l'habitat ponctuel pour accueillir les personnes en difficulté

Constat:

> Un logement est prévu à cet effet sur la commune mais occupée pour une durée plus ou moins longue

> Des logements d'urgence ou temporaire qui ont tendance à se raréfier sur le territoire

> Beaucoup de demandes de logements temporaires pour des femmes seules avec enfants

> Au vu des constats du GIEC, la demande d'accueil des foyers en exil va très probablement augmenter à l'avenir.

Objectif:

> Permettre à des personnes en difficulté de trouver refuge pour une durée déterminée dans un logement temporaire

Proposition :

> Intégrer un ou deux logements T2 ou T3 temporaires ou d'urgence dans une opération de logements sur la commune: opération menée par Assemblia, fiche Mener une opération d'ensemble mixte sur 3 parcelles en lisière sud du bourg, mêlant bâti existant et OAP et la ZAC muti-site fiche Mener une opération d'ensemble via une ZAC multisite pour orienter l'urbanisation des OAP du Croix et de la Plagnol

Développer un projet Imby[1].

Une stratégie d'accueil diffuse sur le territoire est beaucoup plus résiliente et source de richesses que la création de zone d'accueil qui entretient des sentiments de défiance et de peur.

Le projet IMBY propose l'installation de petites maisons dans le jardin de particuliers solidaires pour héberger des personnes exilées (réfugiées ou demandeuses d'asile).

«In My BackYard : L'hospitalité constructive

L'idée : construire des tiny houses dans les jardins des particuliers, pour y accueillir des réfugiés. Au niveau urbain, le projet participe à lutter contre l'étalement qui nourrit l'exclusion en périphérie des villes. Il permet surtout aux réfugiés qui viennent d'obtenir leur statut de trouver ancrage à un moment de leur parcours dépourvu d'accompagnement. Ils créent du lien avec une famille, bénéficient d'un hébergement jusqu'à trouver un logement pérenne, et sont accompagnés par notre partenaire pour le suivi social.

Mention d'honneur au concours "From Border to Home" du Museum d'Architecture Finlandaise en 2016, puis présentée à la Biennale de Venise la même année, et finalement prototypé pour l'exposition "Cap sur la COP22" sur les berges de Seine, IMBY a connu des débuts encourageants.

Habitats temporaires pour l'insertion sociale et spatiale

Le projet se développe maintenant en Ile-de-France et cherche des jardins volontaires pour y installer des tiny-houses. Plusieurs familles se sont déjà lancées dans l'aventure. Comme par exemple, Charlotte et Dominique qui accueillent depuis Novembre 2017 des personnes réfugiées sur leur terrain. Cette première installation a permis de transformer une parcelle en friche en logement tremplin pour des personnes venant d'obtenir leur statut de réfugiés.»[2]

À son échelle la commune peut réfléchir à des dispositifs d'habitat léger permettant d'accueillir des foyers sur les parcelles de propriétaires privés volontaires.

Le Collectif Quartorze développe les projets Imby. Le projet Chez Sophie, et un article sur Les petites pierres, donnent plus de détails.

Étapes de mise en place:

> Étudier la demande d'habitat d'urgence avec Billom Communauté

> Étudier les possibilités de financement

> Intégrer au cahier des charges des opérations d'aménagement du village, la création de logements d'urgence

> Mandater un collectif d'architecture sur un projet Imby.

Partenaires :

> Service habitat du CIAS / Département

Point de vigilance :

> Vérifier auprès du CIAS de Billom Communauté les types de besoins

1 In My Back Yard, évolution du principe Bimby pour l'installation d'un habitat léger sur une parcelle d'habitation principale. Le BIMBY (Build In My Back Yard soit litterallement «construire dans mon jardin») est une opération consistant à diviser une parcelle d'habitation pour réaliser une construction neuve supplémentaire.

2 Site internet du collectif quatorze

III/4.3 Expérimenter d'autres formes d'habitat

Faciliter l'accès aux ressources du village (terre, bois, paille) pour les habitantes et habitants, les artisannes et artisans et les chantiers réalisés en régie

Constat:

> Les constructions nouvelles intègrent très peu de matériaux écologiques et locaux.

> Une culture de l'auto-construction faible sur la commune

> Des ressources pour l'écoconstruction sur la commune (terre, paille).

> Des expérimentations sur la rénovation bio-géosourcé et réemploi réalisées sur l'Écopôle.

> Un besoin de rénovation des logements privés pour le confort d'hiver et d'été.

Objectif:

> Développer une économie circulaire pour les matériaux de construction (bois, terre, paille et réemploi)

Proposition :

> Poursuivre les expérimentations de l'Écopôle pour montrer des exemples de réalisations en matériaux bio-géo-sourcé et de réemploi. Proposer une plateforme de stockage de matériaux à l'Écopôle de terre crue (enduit, briques) et paille à l'intention des artisans et artisannes locaux, des particuliers et pour les chantier en régie de la commune.

Ou installer une platefome de stockage adaptée au SIVOM de l'Albaret.

> Instaurer la veille sur la fourniture de matériaux de réemploi, la terre et la paille au sein des missions des Services Techniques en partenariat avec Métabatik, l'entreprise Portal et les agriculteurs et agricultrices locales.

> Poursuivre la formation des Services Techniques, du SIVOM de l'Albaret et de la Régie de Territoire des Deux Rives à la caractérisation, le contrôle des matériaux et leur mise en œuvre.

> Profiter de l'Écopôle et des compétences des Services Techniques, du SIVOM de l'Albaret et de la Régie de Territoire des Deux Rives pour expérimenter des ouvrages bois, terre et paille dans la rénovation des équipements publics.

Par exemple, la rénovation thermique de l'École ou de la salle polyvalente peut être réalisée en régie, voir fiche



Halle en matériaux de réemploi et bio et géo-sourcées du Hameau Champmot à l'Écopôle

Rénovation thermique .

Proposer lors de ces chantiers des moments en chantier-École pour susciter l'intérêt et former des particuliers et des artisans et artisannes locales.

> Proposer aux agriculteurs et agricultrices un débouché pour du chanvre de construction paysan à travers les rénovations de la commune.

Partenaires :

>Opérationnels: SEAT du Val D'allier / Services Techniques / SIVOM de l'Albaret / Régie de Territoire des Deux Rives / Gédimat / Kenzai Cournon / Métabatik / Entreprise Portal / Agriculteurs agricultrices / Entreprises de l'écoconstruction

Quelques exemples d'entreprises proches de Pérignat :

Construction bois alternative à Billom, Maçonnerie eco-construction Jean François Bard à Dore l'Eglise

Lecologis à Lussat.

L'annuaire des professionnels et professionnelles de la construction paille.

Point de vigilance :

> Malgré un fort intérêt pour la construction écologique de la municipalité depuis plusieurs années, le territoire ne présente pas une culture constructive la plus favorable au développement des techniques de constructions en réemploi, en paille et en terre crue. L'expérimentation privée à travers l'auto-construction est notamment faible. Certaines entreprises du département se démarquent mais elles restent très minoritaires.

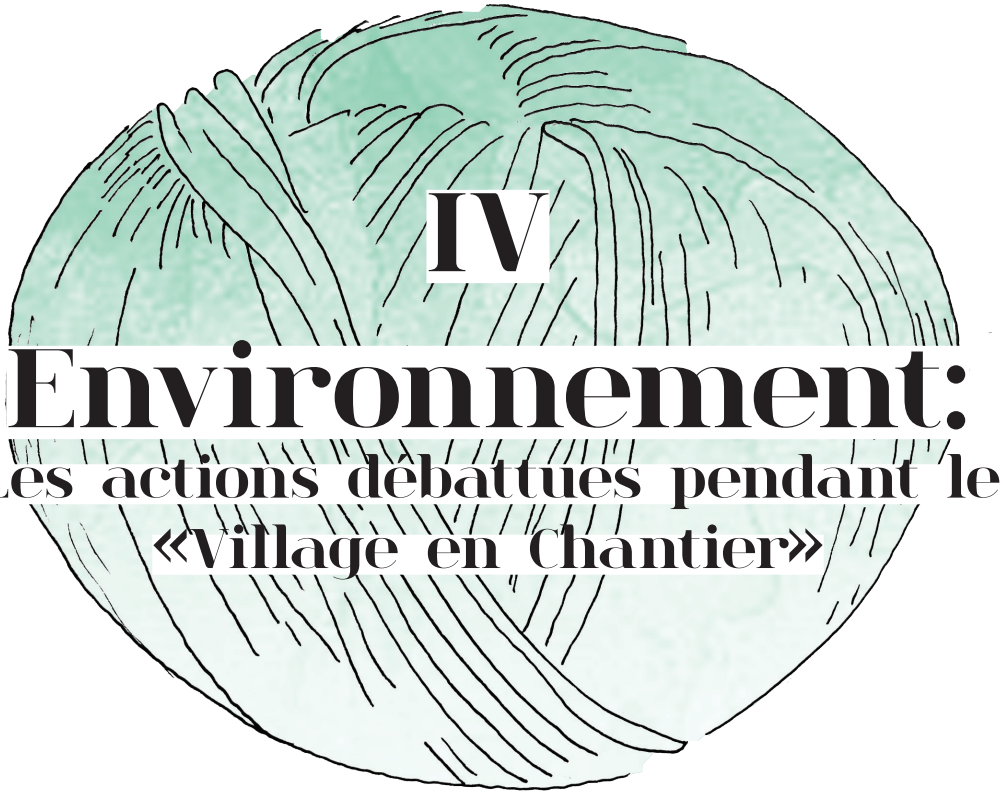

IV

Environnement:

Les actions débattues pendant le «Village en Chantier»

1. Limiter l'artificialisation des sols

2. Respecter le vivant et favoriser le développement de la biodiversité

3. Développer l'autonomie alimentaire du village

4. Favoriser le cycle naturel de l'eau et une gestion commune de la ressource

IV/1.1 Limiter l'artificialisation des sols

Végétaliser le village

Constat :

L'urbanisation croissante de ces dernières décennies a mis la voiture au centre des espaces publics, ce qui a notamment entrainé une imperméabilisation intensive des sols. Le village de Pérignat-sur-Allier n'échappe pas au constat d'un appauvrissement inquiétant des sols et de la baisse du niveau des nappes phréatiques. Les eaux pluviales ont en effet de moins en moins de surfaces pour s'infiltrer dans les sols.

Il est aujourd'hui difficile de se défaire de la culture du «tout goudron», de son côté pratique, peu onéreux et qui «fait propre». Notons aussi que lorsque la végétation a le temps de pousser dans les brèches et les interstices, les habitants et habitantes déplorent souvent le manque d'entretien. En effet, dans un certain imaginaire collectif, les plantes sauvages sont perçues comme « sales ». [cf fiche Mettre en place des moments de sensibilisation]

Sortir des aménagements qui imperméabilisent les sols de manière systématiques est une nécessité, mais qui n'est pas si évidente à mettre en place pour les Services Techniques et les usagers et usagères.

Objectif :

> Permettre à l'eau de s'infiltrer dans les sols et aux plantes de réguler la présence de l'eau.

> Réintroduire une plus grande biodiversité dans le tissu urbain.

Description :

> Sans subir la végétation de manière incontrôlée, la volonté de laisser se développer de la végétation dans le village est affirmée (par exemple, des fleurs spontanées, de la luzerne qui pourrait pousser dans certains endroits en bordures etc.)

> Il serait intéressant de limiter le goudron aux espaces où ce revêtement est nécessaire pour l'accès.

> Décrouter le goudron en pieds de murs est aussi un moyen d'apporter de la végétation en ville tout en préservant les fondations des constructions en pierres. [cf fiche Permettre aux habitants et habitantes de s'approprier l'espace public immédiatement devant leur habitat]

> Les connaissances sur le fonctionnement écologique



Rue de Fréconruet au Neudorf
© SB - Eurométropole de Strasbourg



© SB - Eurométropole de Strasbourg



Parc de Bercy - Paris
© SB - Eurométropole de Strasbourg

Différents exemples de végétalisation de pied de mur

peuvent être employées pour permettre l'équilibre et la cohabitation entre les espèces, certaines étant perçues comme « nuisibles » et dont la population pourrait ainsi être limitée. Par exemple, les moustiques et les grenouilles au sein des environnements aquatiques. La possibilité d'entretenir certains endroits de la commune grâce au pâturage est également évoquée [cf fiche développer le pâturage extensif].

Sur l'ensemble du village, la conception des places, placettes et terre-pleins pourrait intégrer des massifs plantés et des fosses de plantation généreuses.

Certains terre-pleins du village aujourd'hui bétonnés ou bitumés pourraient facilement être désimperméabilisés sans engager de conséquences notoires sur les usages existants et futurs. En particulier les terre-pleins centraux de la départementale et les pieds de mur du centre bourg. Cette végétalisation rentre peu en conflit avec d'autres usages de l'espace public et permet une appropriation des seuils par les habitants et habitantes.

Etape de mise en place

> Réaliser un état des lieux des espaces à entretenir : informations sur la superficie, la localisation, les types de revêtement, aménagement détaillé, usage des lieux, contraintes de gestion. Ce diagnostic peut être réalisé avec les Services Techniques et la Régie de Territoire des Deux Rives actuels mandataires de la gestion des espaces verts.

> Réaliser un bilan écologique pour identifier les zones où une flore ou faune particulière doit être préservée (plantes protégées ou rares, abris ou nourriture spécifique pour un insecte rare…). Un bilan avant et après une éventuelle modification des pratiques de la commune sur un lieu offre un bon indicateur de l'évolution de la biodiversité.

> Réaliser un bilan des espaces désimperméabilisables et végétalisables. La Carte « les Fils de l'eau » identifie des espaces potentiels. L'annexe, *liste des emplacements à végétaliser* (produit par la mairie en 2023) identifie des espaces et donne des contraintes d'usages.

> Mandater un bureau d'études pour valider les espaces de désimperméabilisation, étudier les encombrements des voies, prévenir des effets de l'eau dans les sols.

> Proposer les projets de végétalisation aux habitants et habitantes directement concernées. Organiser un moment de débat sur la végétalisation du village avec par exemple une conférence introductive puis des discussions.

> Consulter les services instructeurs d'urbanisme (ADS, ABF) et le cas échéant réaliser les demandes administratives correspondantes.

> Réaliser les chantiers de désimperméabilisation et de plantation en régie et ouverts aux habitantes et habitants (cf fiche Mettre en place des moments de sensibilisation).

> Commander des plants à des pépinières locales qui proposent des palettes végétales adaptées au climat et à la capacité d'entretien d'une petite commune (favoriser les vivaces et les plantes qui demandent peu d'arrosage...).



Portland - Oregon -USA



Végétalisation des pieds d'arbres (Salobrena, Espagne)



Différents exemples de stratégie de végétalisation et d'infiltration d'eau dans les sols à l'étranger

Partenaires :

> Opérationnels : Services Techniques / SIVOM de l'Albaret / Régie de Territoire des Deux Rives / ABF / ADS / Département (pour les voies départementales)

> Institutionnels et financiers : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (Fonds Vert) / ANCT / ADEME / CAUE 63 / Département / Billom Communauté

Point de vigilance :

> Étudier le ruissellement des eaux pour alimenter les terre-pleins plantés et éviter les effets de ravinements.

> Privilégier des plantes demandant peu d'entretien et d'arrosage.

> «Sachant les représentations hiérarchisant les plantes selon certains critères de popularité, certaines rues pourraient être ciblées pour entretenir des plantes appréciées, tandis que d'autres espaces du village pourraient être laissés volontairement plus sauvages.»[1]

> Prévoir des essences dont les réseaux racinaires ne risquent pas d'abîmer le bâti.

> Proscrire l'implantation de plantes envahissantes.

> Consulter les services instructeurs, pour mettre en cohérence l'aménagement avec leurs préconisations.

> Étudier les encombrements (entre autres par rapport aux services de secours et à l'accès des personnes à faible mobilité) «afin de garantir la cohabitation entre un principe d'égalité [d'accès aux espaces publics] et un principe de cohérence écologique.»[2]

1 Synthèse du travail des élus et élues plan guide / Camille-Lùla Zamith mairie de Pérignat-sur-Allier
2 Idem

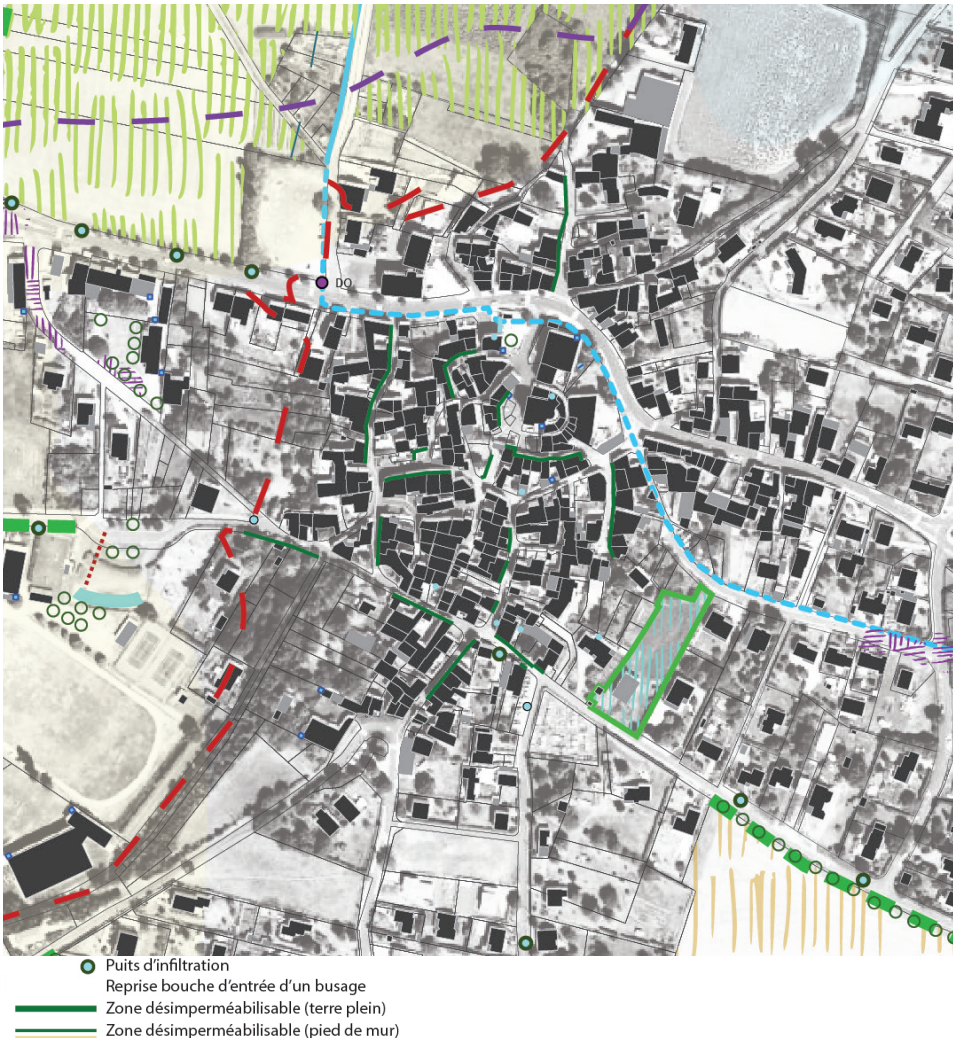

Source : extrait de la carte « les Fils de l'eau »

IV/1.2 Limiter l'artificialisation des sols

Gestion des eaux pluviales : réseaux de puits et de noues

Constat:

À l'Est, des terres à bonne capacité de rétention d'eau et deux massifs (au nord et au sud) orientent les masses d'eau dans un couloir axé sur la rue des Suides (autrefois zone humide) pour arriver dans le centre bourg ou un réseau de puits permettaient à l'eau d'infiltrer les sols avant de descendre du coteau. À l'Ouest, en contrebas du coteau, c'est la plaine alluviale de l'Allier avec des terres à faible capacité de rétention en eau qui alimentent les nappes phréatiques parfois quasiment affleurantes.

Comme vu dans la fiche Végétaliser le village, l'imperméabilisation excessive et le busage des cours d'eau et des eaux pluviales ont entraîné un appauvrissement des sols et des nappes. Il est difficile de savoir si le réseau de puits assure toujours ses fonctions.

De plus, on observe plusieurs pathologies (Cf Carte « les Fil de l'eau »):

- Des débordements de cours d'eau et d'eau pluviale lors d'intempéries;

- Des dispositifs obsolètes comme des déversoirs d'orages;

- Des pollutions du réseau d'eau pluviale en amont de la commune;

- Des saturations du réseau d'eau usées par de l'eau pluviale en amont de la commune.

Au vu des changements climatiques annoncés par le GIEC, il est très probable que les épisodes d'orages violents, d'inondations et de sécheresses s'intensifient durablement. Cela entraînera l'augmentation significative des pathologies existantes et l'apparition de nouvelles.

Objectif:

> Permettre aux eaux pluviales et cours d'eau de s'infiltrer de manière répartie dans les sols.

> Augmenter la qualité des sols pour prévenir les épisodes de sécheresse.

> Résoudre les pathologies d'écoulements des eaux pluviales.

Proposition :

Mettre en place des dispositifs d'infiltration de l'eau dans les sols au moyen de noues, de puits d'infiltration, de zone humide, de création de méandres des cours d'eau, de fossé drainant, de batardeaux, de bassins d'orages.

Les pathologies de pollution ou de saturation des réseaux en amont de la commune sont à considérer avec les communes alentour.

L'expertise d'un bureau d'études est en cours et permettra d'évaluer les dimensionnements nécessaires au vu des changements climatiques.

Étapes de mise en place:

> La carte « les Fil de l'eau » établit un diagnostic et, à partir des observations du Conseil municipal, propose des intuitions d'aménagement à l'échelle du village.

> En partenariat avec le SIAREC[1] La commune a mandaté un bureau d'études spécialisé pour réaliser une étude d'hydrologie. Cette étude permettra de :

- compléter, modifier le diagnostic proposé dans la carte «Les fils de l'eau»

- réaliser des études de faisabilité selon les cas de figure

- modifier, valider, adapter, dimensionner les propositions d'aménagement

- établir des préconisations complémentaires

Il est nécessaire d'avoir l'avis d'un expert avant de réaliser des aménagements car un mauvais dimensionnement peut entraîner des pathologies supplémentaires. De plus, la modélisation de l'évolution des précipitations (et donc du dimensionnement des ouvrages) pourra être mieux considérée.

> Certains aménagements (comme les batardeaux par exemple) qui ne vont pas créer de pathologies supplémentaires, peuvent être réalisés avec un simple avis d'expert. D'autres nécessitent l'intervention de spécialistes et d'une maîtrise d'œuvre.

> Utiliser le PLUi pour anticiper des travaux relatif à la gestions des eaux :

- emplacement réservé au PLUi des Parcelles AC 0004 et AC5000, pour la création d'un bassin d'orage;

- élargir l'ERPE 010[2] et ajouter un emplacement réservé sur

1 Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand
2 Emplacement réserver au PlUi

les parcelles le long de la rue de la Boule pour aménager des méandres au ruisseau des Monlades.

> À partir des préconisations du bureau d'études, en concertations avec les services instructeurs ABF et ADS, réaliser les travaux en régie, avec les Services Techniques et le SIVOM de l'Albaret

> Ces aménagements peuvent être couplés à une sensibilisation auprès des habitants et habitantes. [cf fiche Mettre en place des moments de sensibilisation.]

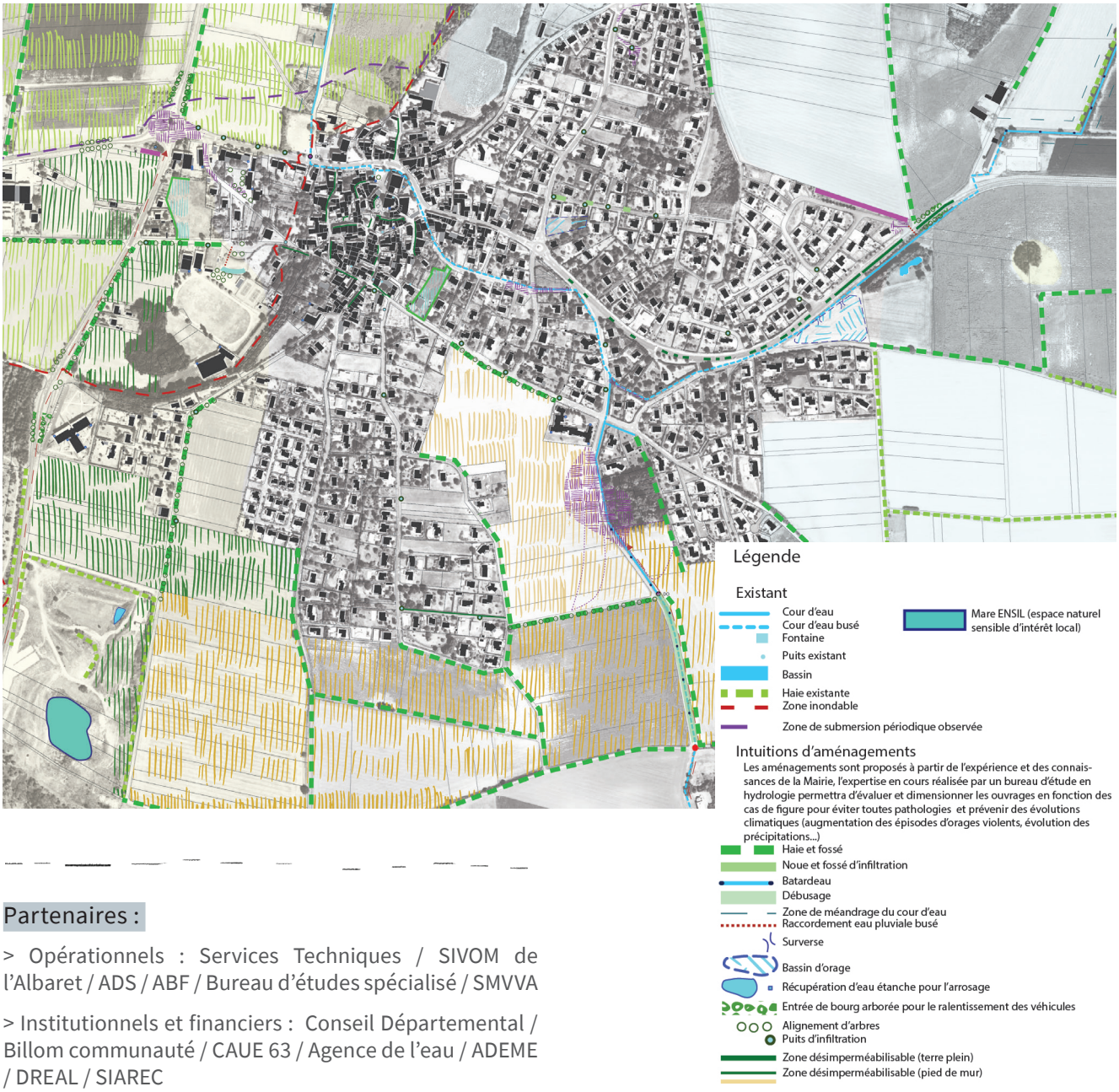

Source : extrait de la carte « les Fils de l'eau »

Partenaires :

> Opérationnels : Services Techniques / SIVOM de l'Albaret / ADS / ABF / Bureau d'études spécialisé / SMVVA

> Institutionnels et financiers : Conseil Départemental / Billom communauté / CAUE 63 / Agence de l'eau / ADEME / DREAL / SIAREC

Point de vigilance :

> L'avis technique d'un expert est nécessaire pour éviter d'éventuelles pathologies, s'assurer du respect des réglementations et prévenir de l'évolution des précipitations au vu des changements climatiques.

IV/1.3 Limiter l'artificialisation des sols

Mettre en place des moments de sensibilisation

Constat:

L'entretien et l'aménagement des espaces de la commune héritent d'une culture où la spontanéité du vivant est souvent considérée comme «sale». Ce qui n'est pas maîtrisé par l'humain est indésirable ou même nuisible. «On y met propre» en rasant les plantes sauvages pour une surface lisse et imperméable ou la flore est sélectionnée (fleurs ornementales) et entretenue dans des espaces circonscrits.

«Ici, il existe aussi un enjeu de transition dans l'imaginaire collectif. En effet, les représentations associées à ce que constitue l'expression commune « faire propre » sont variées, tout comme les critères subjectifs des individus.

Étant donné le contexte culturel et historique ayant mené à la disparition dans l'espace public des plantes sauvages, et étant donné le principe de cohérence écologique, renverser le regard sur cette végétation et sa présence dans l'espace public parait un objectif associé clé.»[1]

Objectif:

> ***Accompagner la transformation de l'imaginaire collectif sur la spontanéité de la faune et la flore dans les espaces publics.***

Description :

Différentes actions de sensibilisation sont déjà en cours et peuvent être poursuivies en intégrant de nouvelles actions :

«Produire une carte pour définir des espaces de végétation sauvage et de végétation demandant de l'entretien selon les lieux.[...] Sachant les représentations hiérarchisant les plantes selon certains critères de popularité, certaines rues pourraient être ciblées pour entretenir des plantes appréciées, tandis que d'autres espaces du village pourraient être laissés volontairement plus sauvages.

[Travailler avec les jeunes publics] Organiser un parcours découverte des espèces comestibles suivi d'une dégustation pour les élèves de l'École. Il serait aussi possible de coordonner cette expérience avec les travaux pour personnes âgées à travers MARPA, entre autres. [...]

Mettre en valeur sur les trottoirs les noms des plantes sauvages poussant dans les rues du village (exemple: action de Boris Presseq et Pierre-Olivier Cochard à Toulouse) [...]

Végétaliser les différents endroits du village identifiés. [...]

Organiser deux fois par an des matinées de plantation dans le village.»[2]

Étapes de mise en place:

> Dédier du temps de travail d'un chargé ou une chargée de mission à la mairie pour initier et coordonner ces moments de sensibilisation.

> Mobiliser le groupe d'habitants et habitantes ressources sur la question du végétal. Identifier avec elle et eux les actions pertinentes pour le village.

> Mobiliser le Centre de Loisirs, l'École, la MARPA et le Foyer Occupationnel.

> Définir les actions et allouer un budget.

> Mobiliser des intervenantes et intervenants extérieurs, comme Landestini, ou des artistes (par exemple avec l'interprétation d'une carte des espaces végétalisés du village) pour augmenter les effets de la sensibilisation. Le travail de Micro-Planet sur les ressources comestibles du Village peut être poursuivi.



Source : action de Boris Presseq et Pierre-Olivier Cochard à Toulouse

Partenaires :

> Opérationnels : Habitantes et habitants ressources / Centre de Loisirs / École / MARPA / Foyer Occupationnel / Services Techniques / SIVOM de l'Ablaret / Régie de Territoire des Deux Rives / Paysagistes locaux

Point de vigilance :

> Dimensionner les actions de sensibilisation en fonction des énergies en présence pour ne pas épuiser les personnes motrices.

1 Synthèse du travail des conseillères et conseillers municipaux plan guide / Camille-Lùla Zamith mairie de Pérignat-sur-Allier

2 idem

IV/2.1 Respecter le vivant et favoriser le développement de la biodiversité

Permettre aux haies de se constituer

Constat:

À Pérignat-sur-Allier, comme partout en France, les haies ont disparu avec le remembrement et l'évolution de l'agriculture. Les haies jouent pourtant un rôle essentiel dans les équilibres de biodiversité, de micro-climat (vent, îlot de chaleur), de gestion de l'eau et de qualité de sols (érosion des sols). Leur présence est un atout majeur pour la résilience des futures cultures.

Dans ce contexte de disparition des haies, la commune a entamé depuis quelques années la plantation de nouvelles haies.

Objectif:

> ***Augmenter le linéaire de haies et d'arbres sur la commune pour favoriser la biodiversité, améliorer la qualité et la résilience des sols et des cultures.***

Proposition :

En coopération avec les agriculteurs et agricultrices, laisser des bandes enherbées se constituer en haies le long des chemins et des parcelles agricoles.

Encourager les agriculteurs et agricultrices à prévoir des emplacements pour des haies au sein des parcelles.

La Carte « les Fils de l'eau » propose des emplacements privilégiés pour laisser des haies se constituer.

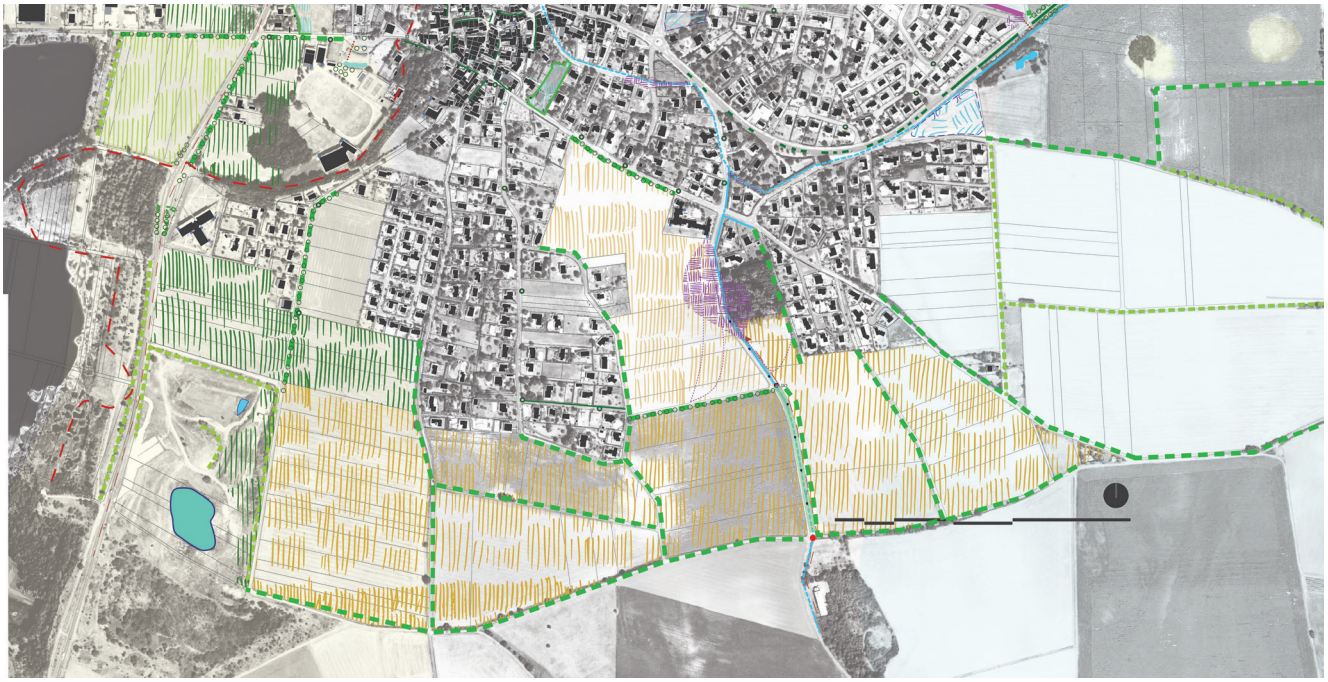

Projet
Haie et fossé

Existant
Haie existante

Source : extrait de la carte « les Fils de l'eau »

Étapes de mise en place:

> Poursuivre les actions mises en place avec Mission haie Auvergne (Sylvie Mosnier coordinatrice locale)

> Proposer des temps de discussions avec des agriculteurs et agricultrices intéressées, pour identifier les freins et les leviers.

> Dans la dynamique de la fiche Mettre en place une stratégie foncière agricole, ces moments peuvent être initiés et portés par un ou une porte-parole qui a la confiance des agriculteurs et agricultrices. Des représentants et représentantes des syndicats agricoles et de la chambre d'agriculture peuvent être conviés si cela semble judicieux.

L'enjeu est :

- d'évaluer collectivement l'intérêt du dispositif de haie au vu des bouleversements climatiques en cours et à venir. Un expert du sujet peut être un bon atout pour permettre cette évaluation;

- d'évaluer l'intérêt de la valorisation de la ressource en bois produite par les haies;

> Proposer aux agriculteurs et agricultrices intéressées une évaluation économique des plus et moins-values via un bureau d'études spécialisé.

> Proposer via les opérations de la ZAC multisite une chaudière bois dimensionnée sur la valorisation du bois issu de l'entretien des haies.

> Continuer les actions menées avec fédération de Chasse (plantation et engrais vert) et Les haies du Puy-de-Dôme.

> Proposer aux agriculteurs et agricultrices une aide à la réponse des subventions Programme Plantons des haies ! ou d'autres programmes de subvention.

> Proposer une gestion collective des haies et de leur valorisation.

Partenaires :

Opérationnels : Agriculteurs et agricultrices / Porte parole de la démarche / Syndicat agricole / Chambre de l'agriculture 63 / Mission haie Auvergne

Institutionnels et financiers : Plan France relance / LEADER / FEADER / DREAL / ADEME / Chambre d'agriculture 63 / Billom Communauté / Département

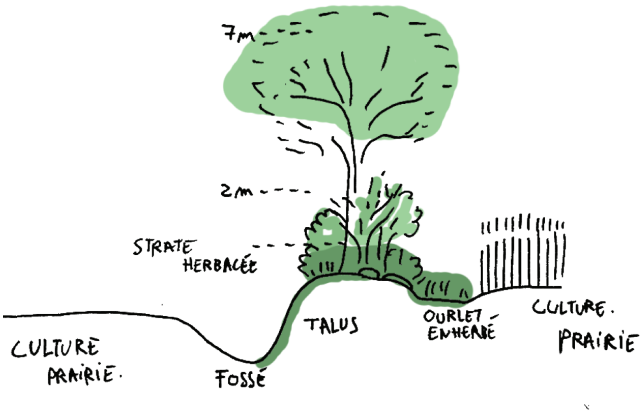

Croquis de principe des différentes strates qui composent une haie



Avant le remembrement, les arbres tetards peuplaient les haies. Ils sont les témoins d'une économie circulaire et attentive à son environnement. En plus des intérêts évidents pour la biodiversité et les sols, les haies servaient aussi de fourrage aux bêtes et constituaient une ressource en bois importante. La disparition des haies et la spécialisation des exploitations vers un système de grandes cultures a entraîné un appauvrissement de la biodiversité au détriment de la fertilité des sols et donc de la pérennité à long terme de l'activité agricole.

IV/2.2 Respecter le vivant et favoriser le développement de la biodiversité

Désenrochement de l'Allier, effacement des protections de berges

Constat:

«Toute rivière acquiert de l'énergie en s'écoulant dans son lit. La rivière Allier qui possède une forte puissance, va dissiper cette énergie en enlevant des matériaux à la berge, puis en les transportant pour les déposer ailleurs. C'est la dynamique fluviale, qui se traduit alors par le déplacement latéral du lit de la rivière avec la formation de méandres. Moteur des richesses naturelles du val d'Allier (biodiversité et ressource en eau), ce phénomène naturel montre la bonne santé de la rivière. Mais pour éviter l'érosion des terrains riverains présentant des enjeux économiques, des protections de berge en enrochements ont été mises en place et leur nombre trop important altère le fonctionnement de la rivière qui ne peut plus dissiper son énergie.»[1]

Cette perturbation du fonctionnement de l'Allier engendre, entre autres, un ravinement par le fond de son lit entraînant une baisse progressive du niveau de l'Allier, et avec lui la baisse du niveau d'eau dans les nappes phréatiques avoisinantes, ainsi qu'un affaiblissement des milieux naturels et de la qualité des sols.

Pour retrouver un fonctionnement naturel du cours d'eau, des actions ont été engagées notamment par le CEN[2] Auvergne dans le cadre du SAGE[3] Allier. Elles ont visé à «libérer» la rivière.

Plus connu sous le nom de désenrochement, on parle d'effacement des protections de berges. Nous utiliserons cette dénomination dans ce document.

Des travaux d'effacement des protections de berge ont été menés en 2006 aux abords de l'ancien château de Bellerive, voir site de l'Écopôle du Val D'allier.

La rive concernée par une protection de berge sur la commune est localisée en jaune pâle sur la carte « les Fils de l'eau » ci à-côté.

1 site de l'Écopôle du Val D'allier
2 Conservatoire d'Espaces Naturels
3 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Objectif:

> Rétablir la dynamique fluviale

> Éviter l'érosion par le fond du lit de l'Allier et la baisse du niveau d'eau dans les nappes phréatiques.

Proposition :

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne mène un travail de fond avec le soutien de l'Agence de l'Eau pour effacer les protections de berges.

Le CEN est porteur d'études de faisabilité sur l'Allier qui permettent d'évaluer les possibilités d'effacement de berge.

Ces études sont cofinancées par l'Agence de l'Eau .

Pour activer cette étude sur Pérignat-sur-Allier, la commune doit valider trois prérequis :

1/ La protection de berges existantes ne doit pas protéger des enjeux d'intérêts généraux ou engageant la sécurité humaine.

Ce prérequis n'est pas validé étant donné qu'il existe à 400m de la berge des puits de captage d'eau de la métropole de Clermont (CAM, Clermont Auvergne métropole).

Pour lever ce frein, il s'agit d'engager une discussion avec le service des eaux de la CAM pour viser son adhésion à l'engagement d'une étude de faisabilité.

L'Agence régionale de Santé est aussi à convaincre sur le projet car il emet des craintes sur les effets possibles sur les puits.

2 / L'effacement de la protection de berge doit avoir un intérêt pour la dynamique fluviale

Ce prérequis ne pose pas immédiatement de frein; en effet, il n'est pas possible de savoir si l'effacement de la protection aurait un impact hydro-morpho sédimentaire[4] favorable ou pas compte tenu de l'entonnement du lit de l'Allier au niveau du pont de Cournon, l'étude de faisabilité permettra donc de l'évaluer.

4 L'hydromorphologie est l'étude scientifique de la partie de la géomorphologie qui est due à l'eau (hydrologie)



Source : extrait de la carte « les Fils de l'eau »

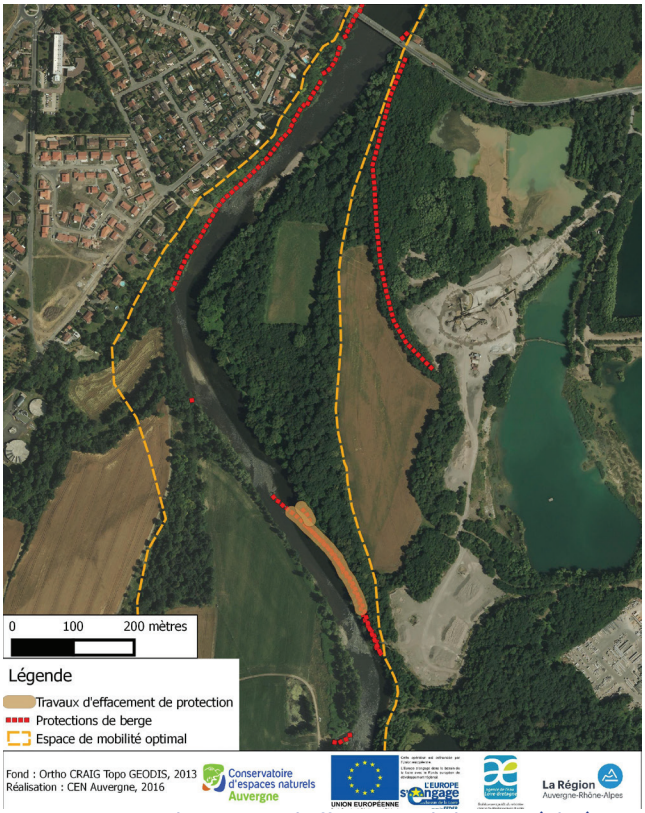

Source : Carte des travaux d'effacement de berges réalisés sur l'Écopôle / CEN Auvergne 2016

3/ S'assurer de la maîtrise foncière pour engager les travaux

Au-delà du domaine public fluvial, une discussion devra être engagée avec les propriétaires riverains pour expliquer la démarche et ses intérêts pour obtenir l'accord des propiétaires pour les travaux ou, le cas échéant, procéder à des acquisitions foncières.

Partenaires :

Opérationnels : Conservatoire d'espaces Naturels Auvergne / Propriétaires des parcelles, exploitantes et exploitants agricoles

Institutionnels et financiers : Agence de l'eau / Agence de la Santé / CAM / DREAL / Contrat Territorial Val d'Allier Alluvial

IV/3.1 Développer l'autonomie alimentaire du village

Mettre en place une stratégie foncière agricole

Constat :

Bien que dans un territoire rural, Pérignat-ès-Allier présente une faible capacité d'autonomie alimentaire due à la spécialisation des cultures.

« La spécialisation agricole excessive s'oppose à la modularité du système alimentaire, c'est-à-dire à la possibilité de fonctionner en unités relativement autonomes. La modularité est un facteur de résilience important, permettant à la fois de mieux amortir les chocs, et de revenir plus rapidement à un état fonctionnel grâce à la coopération entre les territoires.»[1]

De plus, comme dans les autres territoires périurbain, l'artificialisation des terres a été importante sur ces dernières décennies, la proximité avec la métropole entraînant une forte pression sur le foncier. Aujourd'hui, sur 499 hectares de la commune, 85 hectares sont urbanisés et 260 hectares sont agricoles.

«Depuis 2017, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est engagé sur le Grand Clermont et le Parc Livradois-Forez. En appui à d'autres outils et actions déjà existantes sur le territoire, il vise à développer un modèle agricole et alimentaire soutenable, en agissant de manière transversale sur de multiples déterminants : foncier, production, outils de transformation, éducation, consommation, santé, etc.» [2]

Le PAT a dressé le constat et des stratégies synthétisées dans ce livret.

Objectif :

> *Limiter l'artificialisation des terres*

> *Mettre en place une stratégie foncière agricole permettant d'améliorer l'autonomie alimentaire du village*

Proposition :

En fonction des études déjà produites, réaliser un diagnostic foncier agricole sur la commune et les communes environnantes en coopération avec les Communautés de communes. Ce diagnostic peut être intégré à la démarche du PAT du Grand Clermont. Il peut être réalisé par un bureau d'études spécialisé comme BASIC. Il permettra une vision fine des terres à potentiels, des jeux de propriétés et des stratégies à mettre en place.

Ce diagnostic peut être envisagé de manière plus large en intégrant dans le Plan Communal de Sauvegarde le risque de rupture d'approvisionnement alimentaire. L'accompagnement par un spécialiste est nécessaire pour établir ce plan. Stéphane LINOU, auteur et consultant, spécialiste du rapport essentiel entre l'alimentation et la sécurité, fondateur du mouvement Locavore en France, peut par exemple être mobilisé sur cette question.

Démarche mise en place par exemple par Biriatou, commune des Pyrénées-Atlantiques (1218 habitants).

La carte « les Fils de l'eau » propose une première lecture des terres agricoles et des enjeux fonciers sur la commune.

Dans une optique de résilience et d'autonomie alimentaire, la Carte « les Fil de l'eau » propose de diversifier les cultures en orientant les terres de l'ouest de la commune (à faible capacité de rétention d'eau) vers des cultures maraîchères ou de légumes de plein champ. Les initiatives d'agroécologie seraient un atout considérable pour l'autonomie alimentaire et la résilience du territoire.

Pour autant, pour permettre cette orientation, ces terres doivent être irriguées, il s'agit donc de créer un dispositif d'alimentation en eau cohérent avec des pratiques agricoles à faible consommation d'eau (par exemple moins de 1000m3/ha.an) et écologiquement viables.

Cette stratégie foncière peut être consolidée par l'accompagnement d'un bureau d'études spécialisé (BASIC, Terre de lien Auvergne, ou équivalent). Il est également possible de s'appuyer sur les outils existant notamment mis en place par Terre de lien comme les dispositifs Récolte ou Parcel.

> La transmission est également un enjeu important. Repérer les agriculteurs et agricultrices proches de la retraite permettra de cartographier les terres qui vont bientôt être transmises et qui pourraient donc accueillir de nouveaux projets agricoles.

> La commune peut «mettre en place et financer un dispositif de veille foncière, pour un suivi continu de la situation foncière. Cela nécessite des moyens d'animation

1 Vers la résilience alimentaire, Les Greniers d'Abondances page 102

2 site du PAT grand clermont

et des outils de suivi cartographique.»[3]

Pour bien fonctionner, la veille foncière doit être accompagnée par un ou plusieurs porte-parole capables de rassembler les différents acteurs et actrices du territoire, notamment les propriétaires fonciers et les agriculteurs et agricultrices.

La stratégie foncière repose en partie sur la capacité de ces porte-paroles à convaincre sur la base d'un projet d'autonomie alimentaire bénéfique pour les habitants, habitantes, les agriculteurs, agricultrices, et les propriétaires fonciers.

> Établir la stratégie foncière en partenariat avec la SAFER et mettre en place une convention afin de participer aux commissions d'attribution de manière à créer une cohérence entre leurs actions, leur droit de préemption et les intentions de la commune.

> Créer ou valoriser une foncière permettant aux habitantes et habitants d'épargner en investissant sur les terres du territoire. Terre de lien Auvergne dispose d'une foncière nationale permettant de faciliter les installations en agriculture biologique. La création d'une Association Foncière Agricole (AFA) peut aussi être envisagée. La commune de Saint Amant Tallende a mis en place ce dispositif pour impliquer les propriétaires dans la question agricole « Chacun reste propriétaire de sa ou ses parcelles mais la gestion en est collective. L'avantage est que l'agriculteur n'aurait qu'un seul interlocuteur et bailleur : l'Association Foncière Agricole, au nom de tous les propriétaires qu'elle représente.» [4]

> La commune peut protéger les terres agricoles au-delà des mandats électoraux en les inscrivant en ZAP (zone agricole protégée). Ce «sont des servitudes d'utilité publique instaurées par arrêté préfectoral, à la demande des communes. Elles sont annexées au document d'urbanisme, auquel elles s'imposent. Elles sont destinées à la protection de zones agricoles dont la préservation présente un intérêt général en raison de la qualité des productions ou de la situation géographique.

[Il existe aussi] les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). [Ils] sont instaurés par le département avec l'accord des communes concernées et sur avis de la chambre d'agriculture, après enquête publique. L'apport des PAEN par rapport aux ZAP est d'intégrer un projet agricole de territoire, afin de soutenir l'activité et éventuellement de l'orienter vers une alimentation de proximité.» [5]

Les terres proches de l'Allier profitent d'une protection administrative en étant inscrites en zone N (zone naturelle ou forestière) ou Nl (Zone Naturel ou forestier permettant des activités légères ou de loisirs). La majorité des autres terres sont inscrites As (Secteur agricole protégé strict), une surface de terre seulement inscrite en A (zone Agricole) ne bénéficiant pas de protections particulières.

Les parcelles ZA 0334, 0336, 0338, 0340, 0342, sont en zone AUs (Zone à urbaniser strict) couverte par l'OAP de l'Écopôle. Elles pourraient être passées a minima en zone agricole stricte.

> Construire une fiscalité incitative pour limiter l'artificialisation des terres agricoles:

- Favoriser la rénovation et l'utilisation du parc de logement existant, instaurer une taxe sur les logements vacants, et prendre contact avec les propriétaires via les opérateurs de l'Agence Nationale de l'Habitat pour proposer des aides à la rénovation, ou le dispositif « louer abordable » [...]

- Mettre en place un « versement pour sous-densité » dans les zones urbanisées (U) et à urbaniser (AU), avec fixation d'un seuil minimal de densité par le Conseil municipal, pour inciter les aménageurs à économiser de l'espace et densifier l'aménagement. » [6]

3 Vers une résilience alimentaire p64 Les Greniers d'Abondance
4 Bulletin municipal de Aout 2022 de Saint Amant Tallende page 2
5 Vers une résilience alimentaire page 64 Les Greniers d'Abondance
6 idem

Note de Rural Combo

> Rural Combo attire l'attention de la maîtrise d'ouvrage sur l'importance du phasage des futurs OAP du village.

En effet, l'autonomie alimentaire des territoires mérite d'être interrogée. Eu égard à cette réflexion, le phasage des OAP («Roche Noire» puis «Plagnol» puis «Sud Ouest») permettrait de s'adapter à la réponse donnée à cette question.

Étapes de mise en place :

> Créer un groupe au sein de l'équipe municipale pour porter ce projet, identifier et mobiliser des habitants et habitantes moteurs. Mettre en place des moments d'échange avec ce groupe de projet pour le faire monter en compétences et comprendre les enjeux. Proposer des formations aux conseillères et conseillers municipaux sur la base des fonds de formation.

> Trouver des financements pour animer la démarche

> Mandater un expert de la gestion foncière agricole pour accompagner ce groupe de projet, rassembler et vulgariser les diagnostics réalisés, réaliser des diagnostics complémentaires le cas échéant. Étudier les possibilités de diversification des cultures et d'irrigation des terres.

> Mettre en place des moments de rencontre avec les acteurs et actrices du territoire et les institutions.

> Mettre en place un outil de cartographie et de veille foncière, en partenariat avec la SAFER et le service cartographique de Billom Communauté.

> Maintenir l'adhésion à Vigie foncier.

> Selon l'avancement, inscrire les parcelles agricoles en PEAN dans le PLUI en partenariat avec le PAT du Grand Clermont.

> Travailler sur les projets d'irrigation des terres agricoles pour développer des projets de diversification des cultures et d'agroécologie (maraîchage, fruitiers, légumes de plein champ).

> Proposer des habitats avantageux pour des personnes portant des alternatives agroécologiques (Fiche Développer l'habitat léger).

> Acquérir des terres agricoles, constituer une réserve foncière et mettre à disposition des terres pour du maraîchage et des pratiques agroécologiques. Un exemple de mise à disposition de terrain.

> Proposer des rencontres / discussions autour de la transmission des exploitations avec les agriculteurs et agricultrices qui partent bientôt à la retraite. Ces temps peuvent être animés par des structures comme l'ADDEAR Ilots Paysans, la Brèche, DASA.

Partenaires :

> Opérationnels : Agriculteurs, agricultrices / Conseil Municipal / Comité habitant / BASIC ou bureau d'études équivalent / Terre de lien Auvergne / Bio 63 / Ilot Paysan / Celavar Auvergne Rhône Alpes/ Accueil Paysan d'Auvergne/ AFOCG 63 / ADDEAR

> Institutionnels, politiques et financiers: Grand Clermont / Chambre d'agriculture / SAFER / Agence de l'eau / Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne / Contrat Territorial Val d'Allier Alluvial / LEADER/ FEDER / Fédérations et Syndicats agricoles / DREAL / ADEME / Communes voisines / CIGALES Auvergne Rhône Alpes / FADEAR / Département / Billom Communauté / PNR Livradois-Forez

> Techniques : SEAT Ecople du Val d'Allier / LPO / animateur Natura 2000 / Terre de lien / Veilleur de terre / InPact / CIVAM / SOL

Références outils :

> La Ferme de Sarlième

> Enjeux de la foncière agricole par Terre de lien

> Recolte fiche retour d'expérience,

> Parcel

> Portail de l'artificialisation des terres

> Revue sur les enjeux agricoles et alimentaires sur le territoire du PAT

> Vichy Communauté a réalisé un diagnostic foncier agricole et mis en place une convention avec la SAFER pour maîtriser les attributions de foncier, limiter l'agrandissement des exploitations et favoriser l'installation de nouvelles structures tournées vers le maraîchage.

> La communauté de communes de Mond'Arverne travaille aussi dans le même sens avec l'embauche d'un technicien via des fonds leader/feader pour réaliser un diagnostic foncier agricole.

> La commune de Saint-Genès-Champanelle (63) a lancé un diagnostic sur le foncier agricole et s'est ensuite dirigée vers l'équivalent d'un projet alimentaire territorial qui lui a permis de mieux comprendre les enjeux et d'établir des méthodes adaptées pour des transmissions d'exploitations entre autres.

Point de vigilance :

> Les enjeux agricoles reposent en grande partie sur l'accès à l'eau. Dans un contexte d'augmentation accrue des sécheresses, il s'agit de trouver des pratiques et des dispositifs d'irrigation et de culture d'agroécologie, résiliente et économe en eau.

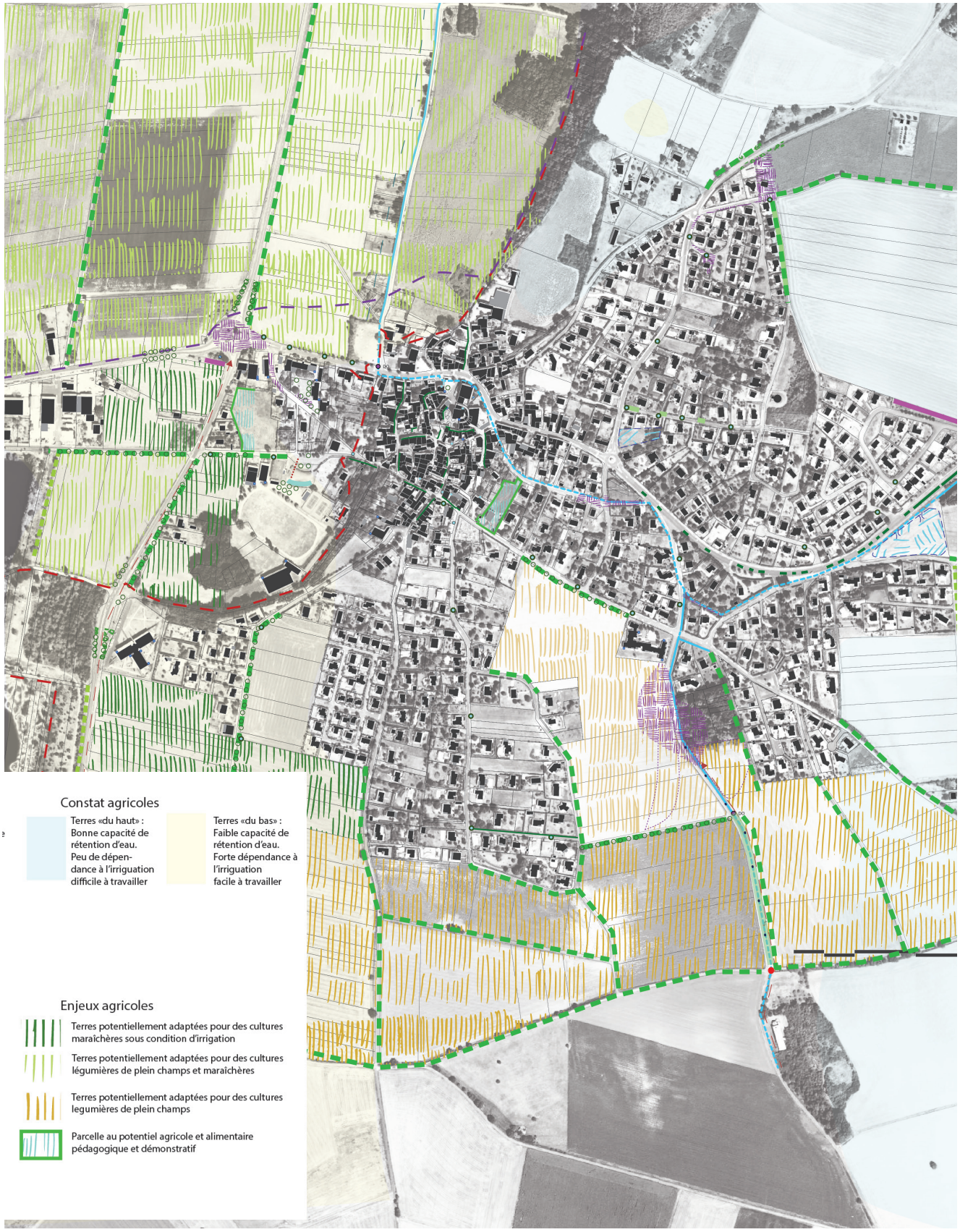

Cartographie des potentialités des terres agricoles

IV/3.2 Développer l'autonomie alimentaire du village

Favoriser les circuits courts pour les différentes restaurations collectives de la commune

Constat :

La commune dispose d'une offre de restauration collective conséquente : Centre de Loisirs, MARPA, Foyer Occupationnel.

Cette offre représente un atout considérable pour soutenir l'agriculture locale et l'autonomie alimentaire du village en assurant des débouchés stables pour les agriculteurs et agricultrices du territoire.

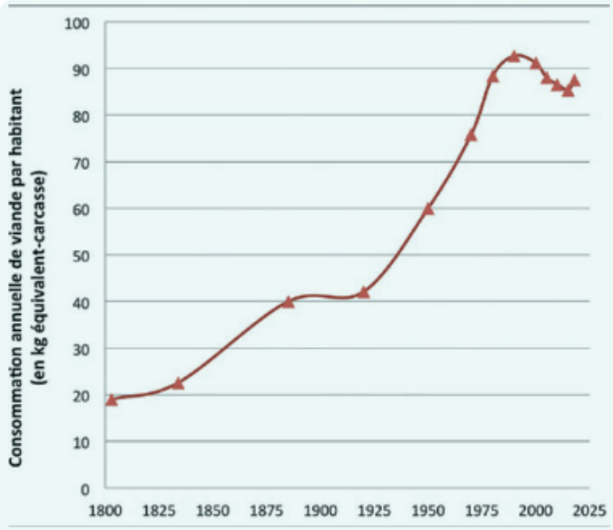

Figure 32 : Évolution de la consommation de viande par habitant en France depuis deux siècles.
Source : Les Greniers d'Abondance, d'après, pour les années 1800 à 1964, Toutaint J-C. (1971)[344] et pour les années 1970 à 2018, FranceAgriMer (2018)[345].

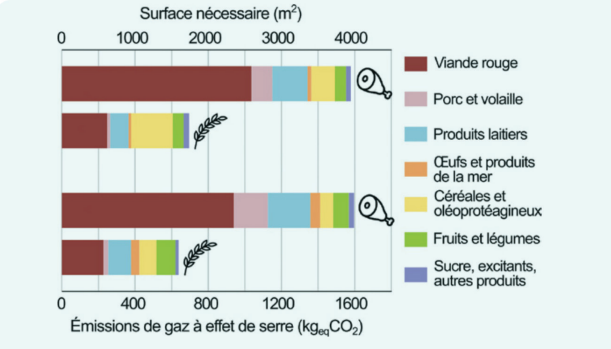

Figure 33 : Comparaison des empreintes « surface » et « carbone » du régime actuel (80 g de protéines par jour dont un tiers végétales) et d'un régime moins riche en protéines et en produits animaux (60 g de protéines par jour dont deux tiers végétales)[354]. Source : Les Greniers d'Abondance, d'après Solagro (2019)[355].

source graphiques : Les Greniers d'Abondance page 142-143

De plus, il y a un fort enjeu à transformer nos régimes alimentaires pour réduire leur possibles impacts négatifs sur l'environnement et la santé.

La loi EGAlim (2021) définit un taux d'approvisionnement de 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique pour les restaurations collectives.

La consommation de viande pourrait être réequilibrée progressivement avec des légumineuses, ce qui orienterait les filières locales vers des productions qui consomment moins d'eau et de surfaces agricoles.

« Un régime permettant d'optimiser la consommation de ressources tout en satisfaisant les recommandations nutritionnelles de l'OMS, reviendrait en France selon les études à réduire de 50 à 80 % les protéines d'origine animale dans notre alimentation, et à les remplacer par des protéines végétales »[1].

Il est important de noter que la production de l'espace test en maraîchage situé à l'Écopôle ne suffit pas à alimenter en légumes les différentes restaurations collectives de la commune. Il serait judicieux d'avoir une réflexion sur les circuits courts en ce qui concerne la restauration collective, d'autant que les cantines sont des espaces d'éducation alimentaire stratégiques pour transformer nos régimes alimentaires.

Objectif :

> ***Assurer des débouchés stables pour les agricultrices et agriculteurs locaux, orienter la filière vers des productions de qualité.***

> ***Participer à la transformation des régimes alimentaires en proposant une offre différente et de qualité en***

1 Les Greniers d'Abondance page 145

restauration collective.

> Privilégier la consommation de produits locaux et de saison.

Proposition :

> Continuer les actions engagées avec la restauration de l'école au Centre de Loisirs et l'étendre au Foyer Occupationnel et à la MARPA.

> Atteindre les objectifs de la loi EGALime

> Engager la stratégie foncière agricole de la fiche Mettre en place une stratégie foncière agricole permettant à des maraîchers et maraîchères de l'espace test ou d'ailleurs de s'installer et de fournir une production homogène et stable pour les restaurations collectives.

Étapes de mise en place :

> Réequilibrer progressivement la proportion de protéines animales et de protéines végétales dans les menus.

«En plus d'augmenter le nombre de menus végétariens [...] il est aussi possible de revoir à la baisse les portions de produits animaux dans les menus non-végétariens. Une baisse de 75 % des produits d'origine animale est ainsi atteignable en ne « supprimant » qu'un ou deux repas avec viande par semaine »[2].

> Former les cuisiniers et cuisinières à l'approvisionnement local, notamment via la plateforme agrilocal63. Cette plateforme, développée dans de nombreux départements, et initialement dans le Puy-de-Dôme, permet de lever les freins des marchés publics de restauration collective en matière de circuit court (présentation des enjeux).

> Adhérer à un réseau de cantines bio et locales tel que le Club des Territoires créé en 2013 par l'association Un Plus Bio.

> Diminuer le gaspillage (en diminuant la part des produits transformés, en compostant les déchets organiques et en mettant en place des dispositifs pédagogiques).

> Proposer des moments de convivialité, de débat et de sensibilisation pour les adultes : fête de la soupe, portes ouvertes dans les fermes environnantes, etc. La Chèvrerie des Oliviers ,entre autres, propose des visites.



La commune de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) a mené un programme de réduction du gaspillage alimentaire. En quatre ans (2011-2015), les cantines sont passées de 147 grammes jetés par assiette (soit le tiers de la nourriture, moyenne nationale) à environ 30 grammes. Pour parvenir à cette réduction de 80 %, la ville mène un travail de sensibilisation. Chaque jour, les enfants sont invités à trier eux-mêmes les restes de repas. Les seaux recevant les restes sont alors triés et pesés, et les chiffres enregistrés. Les menus et les commandes sont alors ajustés en conséquence. Crédits : © Mouans-Sartoux.

source : Les Greniers d'Abondance page 146

Partenaires :

> Opérationnels : Centre de Loisirs / MARPA /Foyer Occupationnel / Agriculteurs et agricultrices du village et alentour / Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes / Îlot paysan

> Pour la distribution et l'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques et locaux: Bio 63 et Auvergne Bio distribution

> Institutionnels financiers : Département / Billom Communauté

> Se renseigner sur le groupement de Brousse, Saint-Jean des Ollières et Sugères pour leur restauration collective.

Outils :

> La plateforme gouvernementale « ma cantine »

> agrilocal63

> Un Plus Bio

> À Table, mangeons mieux, jetons moins ! Une campagne de sensibilisation citoyenne menée par la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez.

2 Les Greniers d'Abondances page 146

IV/4.1 Favoriser le cycle naturel de l'eau et une gestion commune de la ressource

Créer de nombreux micro-stockages des eaux de pluie pour les usages communaux

Constat :

Les eaux pluviales des toitures ne sont pas stockées et sont dirigées vers les dispositifs d'évacuation des eaux pluviales.

Dans certaines situations, le stockage des eaux pluviales peut présenter des intérêts pour les différents établissements de la commune ou l'entretien d'espaces verts privilégiés.

Un bassin de l'Écopôle collecte une partie des eaux pluviales de la commune, son étanchéification permettrait l'irrigation de l'espace test de maraîchage. Cette étanchéification est estimée à plus de 100 000 euros si elle est réalisée avec une bâche synthétique. Ce prix rend ce projet non réalisable à l'heure actuelle. Une solution à base d'argile rapportée demanderait à être étudiée.

Objectif :

> ***Constituer des micro-stockages des eaux pluviales pour des usages communaux***

Proposition :

Deux systèmes de stockage de l'eau peuvent être imaginés en fonction des situations :

1/ La cuve étanche anti-UV avec intégration esthétique.

2/ La jarre en milieu poreux (type jarre d'oya)[1].

Les jarres sont intéressantes pour les jardins de particuliers et pour les espaces verts privilégiés comme la placette des loges. Pour autant, ce moyen d'irrigation demande une utilisation spécifique (remplissage régulier jarre par jarre) qui peut être imaginée dans le cadre d'espace pris en cogestion habitantes habitants/Services Techniques.

L'installation de cuves de récupération des eaux de pluie aux abords des descentes d'eau pluviale des bâtiments publics peut permettre certaines économies d'eau et un support pédagogique.

L'usage de cette eau de pluie doit être pensé avec les utilisateurs et utilisatrices des espaces.

Par exemple, pour le Centre de Loisirs, l'eau pluviale peut être utilisée à des fins pédagogiques (nettoyer les chaussures des enfants, arroser les espaces extérieurs...).

Au niveau des Services Techniques et de la Belle époque l'eau peut être utilisée pour le nettoyage de petits équipements.

Enfin, aux abords de l'église, ou dans d'autres placettes stratégiques, l'eau de pluie peut permettre aux habitantes et habitants investis de l'entretien des espaces verts «privilégiés» (place de l'ancienne pharmacie, placette des loges...) de gérer l'arrosage.





Credit : http://www.nubyggerviomenlada.se

1 Enfouies à faible profondeur dans le sol et à proximité des plantes, elles libèrent l'eau progressivement par percolation et en permettent un usage optimisé.

Étapes de mise en place :

> Identifier les lieux où l'installation de cuves est pertinente (la carte «Les Fils de l'eau» propose des implantations).

> Organisation de réunions avec les usagères et usagers concernés (École, Services Techniques, MARPA, habitantes, habitants...).

> Vérifier les problématiques d'accès et d'emprise, les modalités esthétiques, les conditions dans le cas de covisibilité avec un monument historique (en concertation avec l'ABF).

> Proposer la réalisation des ouvrages en Régie par les Services Techniques et ou le SIVOM de l'Albaret



exemple de jarre d'oya

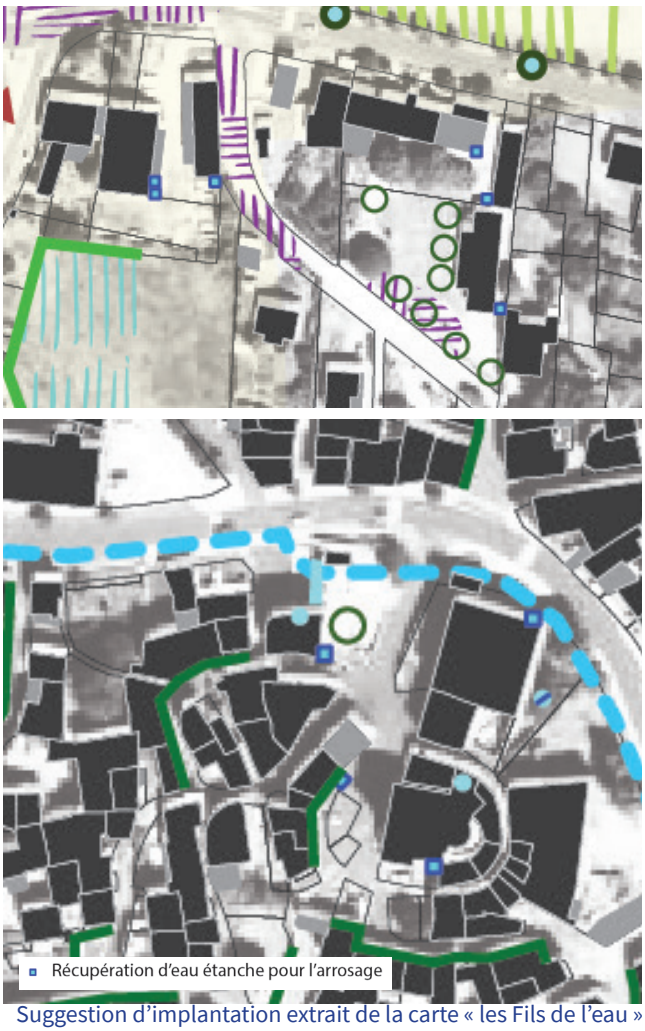

Suggestion d'implantation extrait de la carte « les Fils de l'eau »

Partenaires :

> Opérationnels : Services Techniques /SIVOM de l'Albaret/ École / Centre de Loisirs / MARPA / Habitantes et habitants ressources sur l'entretien des espaces verts

> Techniques : ABF

Point de vigilance :

> Étudier avec les usagers et usagères des espaces l'intérêt d'un micro-stockage.

> Consulter l'ABF pour les emplacements en covisibilité avec l'Église.

> Prévoir l'intégration esthétique des cuves (bardage bois ou autre parements) ainsi que la gestion de leur trop-plein et l'accès à l'eau.

> En fonction des cas, prévoir un cadenas à code pour l'accès à l'eau pour éviter les incivilités (notamment pour les cuves dans l'espace public).

Budget :

> Cuve 1000 litres noire anti-UV : 300 euros

> Bardage : 400 euros

> Système de surélévation et raccordement : 800euros

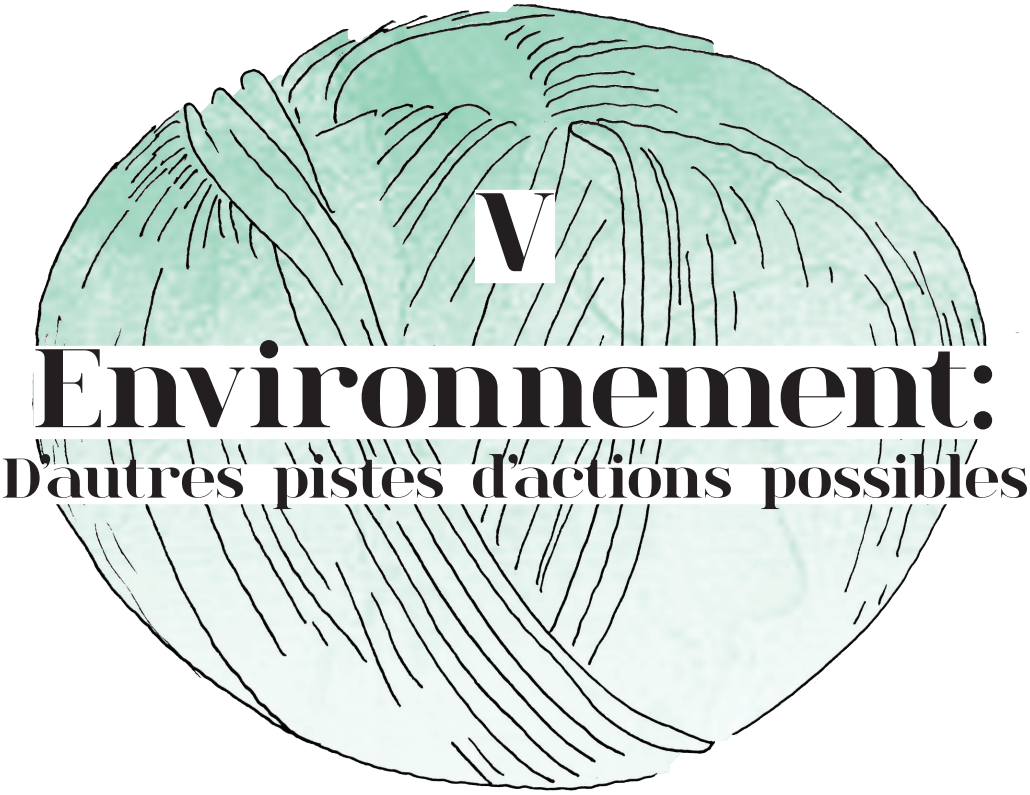

V

Environnement:

D'autres pistes d'actions possibles

1. Respecter le vivant et favoriser le développement de la biodiversité

2. Développer l'autonomie alimentaire du village

3. Favoriser le cycle naturel de l'eau et une gestion commune de la ressource

4. Anticiper les événements climatiques exceptionnels

5. Développer une autonomie énergétique

V/1.1 Respecter le vivant et favoriser le développement de la biodiversité

Gouvernance partagée de l'Écopôle et des ressources sauvages du village.

Constat:

L'Écopôle est une zone ENSIL, Espace Naturel Sensible d'Initiative Locale, permettant de ce fait la protection de la biodiversité. Baignade, chasse et cueillette y sont interdits pour ne pas perturber la faune et la flore. Seule la pêche et les balades y sont autorisés. Le travail de la LPO, et du SEAT de l'Écopôle du Val d'Allier a permis de constituer des écosystèmes riches.

Le SEAT de l'Écopôle du Val d'Allier ainsi que les acteurs qui interagissent avec l'Écopôle travaillent à la structuration d'une gouvernance partagée pour mieux faire dialoguer les multiples facettes et usages du site autour de la notion des communs[1]. «Tout en affirmant la vocation écologique de l'Ecopôle, l'objectif est de structurer l'accueil du public et les activités qui y seront pratiquées. Les élus souhaitent cependant aller plus loin en faisant de l'Ecopôle du Val d'Allier un lieu de démonstration des changements possibles sur le plan environnemental, économique et social, face à la dégradation de notre environnement et au changement climatique. L'idée d'un site multifonctionnel regroupant des activités diversifiées mûrit. L'Ecopôle a pour ambition de prouver sur un même lieu qu'il est possible de produire, de consommer et de se détendre autrement …»[2]

Du fait de son cadre privilégié en zone urbaine, l'Écopôle rassemblent des profils sociologiques différents et des usages parfois incompatibles allant de la baignade (interdite mais présente de fait) à la protection de la biodiversité en passant par la pêche et les balades. Ce contexte entraîne des incompréhensions et des incivilités, en particulier l'été. Lorsque les canicules s'installent sur la plaine, l'Écopôle devient le théâtre de conflits d'usages fréquents et ponctuellement agressifs.

Le travail de Micro-planet, nous donne une première idée des ressources comestibles du village. Dans le contexte actuel de distribution alimentaire, ses ressources sont exploitées plus pour des usages de loisirs (chasse, pêche, cueillette) que par nécessité alimentaire.

Il est probable que face aux bouleversements à venir (inflation et pénurie dans les réseaux de distribution alimentaire conventionnels) ces ressources sauvages subissent une plus forte pression.

Enfin, dans le contexte actuel, la vie sauvage est un excellent support pour se rassembler, s'occuper et prendre soin de son territoire tout en partageant des moments conviviaux.

1 Définition : Les communs sont des ressources partagées, gérées et maintenues collectivement. Ces ressources peuvent être naturelles (une forêt, une rivière), matérielles (une machine-outil, une maison, une centrale électrique) ou immatérielles (une connaissance, un logiciel).

2 https://ecopolevaldallier.fr/experimentation/projet-ecopole/



vue sur l'Écopôle / Brochure du SEAT du Val d'Allier

Objectif:

> *Désamorcer les conflits d'usages à l'Écopôle*

> *Rassembler les usagères et usagers autour du plaisir de prendre soin du territoire*

> *Penser l'évolution de la conservation des espaces naturels sensibles*

Proposition :

Poursuivre le travail engagé sur la structuration d'une gouvernance partagée de l'Écopôle.

Désactiver les conflits d'usage de l'Écopôle en expérimentant différentes méthodes.

> Faire un pas de côté peut permettre d'accéder à des imaginaires fédérateurs, l'intervention d'une compagnie de théâtre peut permettre de créer des univers qui font sortir chacun chacune de ses « rôles » pour amener chaque groupe à réaliser des actions communes et ainsi créer un premier terrain de rencontre (voir fiche Réviser le DICRIM pour le construire avec les habitantes et habitants autour des catastrophes climatiques et sociales en cours et à venir).

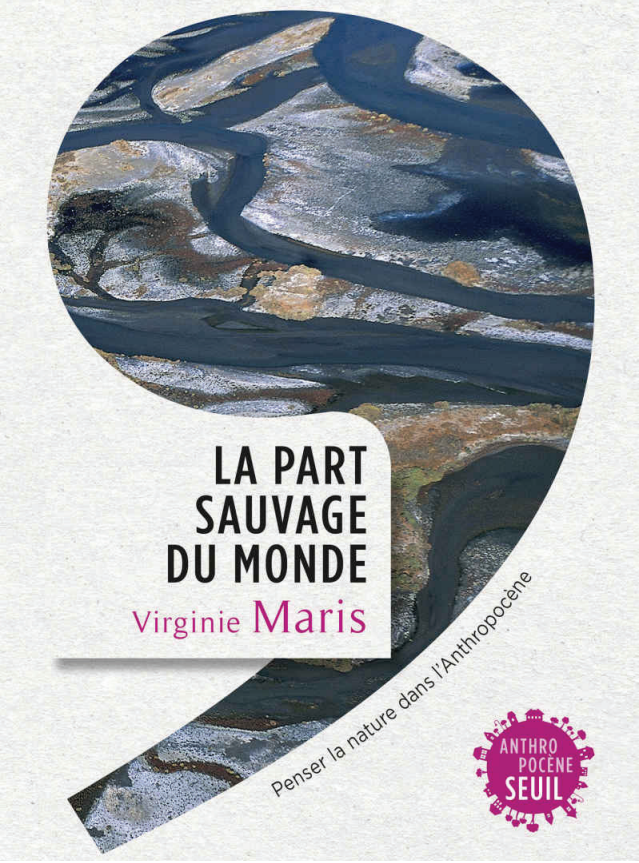

Lecture pour approfondir le sujet :Virginie Maris, La part sauvage du monde, penser la nature dans l'Anthropocène

> Continuer d'impliquer les baigneurs et baigneuses dans la gestion de l'Écopôle, à travers l'association de pêche par exemple, permet aussi de désactiver les conflits d'usages.

Pendant la période estivale, des animateurs et animatrices sur l'Écopôle peuvent permettre de désamorcer certains conflits. Une approche décalée, jouant avec les outils du théâtre peut faciliter la médiation. Cette méthode a déjà été employée et fait ses preuves sur l'Écopôle.

Des moments conviviaux (fête de la soupe, banquet de chasse et de pêche...), peuvent initier un comité d'usagers et usagères qui prend soin des ressources sauvages et qui rencontre différents publics. Ce groupe peut dans un premier temps rassembler les différentes associations et personnes du village (pêche, chasse, habitantes et habitants ressources et autres volontaires) en organisant des moments conviviaux autour des ressources comestibles.

En fonction de la structuration du groupe, des temps peuvent être organisés pour prendre soin du territoire (comptage d'espèces, plantation de haies, entretien d'espace naturel, avec les associations locales, LPO, fédération de chasse...).

Ce groupe pourra, en se structurant, potentiellement rentrer progressivement dans la gouvernance partagée de l'Écopôle.

Étapes de mise en place:

> Suivre l'aboutissement du travail conduit par le SEAT du Val d'Allier et ses partenaires (LPO, Régie de Territoire des Deux Rives, Nature aux pattes, Vous êtes d'ici) sur la question de la gouvernance des communs et sur la création d'une structure associative pour y parvenir.

> Organiser des temps d'atelier avec le Centre de Loisirs et l'École à partir des recherches et productions réalisées par Micro-planet. Les associations locales et personnes-ressources peuvent être mobilisées.

> Continuer d'engager les usagères et usagers de l'Écopôle dans les associations pour les mettre en situation de «prise de soin» du territoire (animateurs et animatrices associés à l'association de pêche).

> Continuer d'engager des animateurs et animatrices pour apaiser les conflits d'usages pendant les périodes estivales.

> Soutenir une association ou organiser un ou des événements de cuisine/repas festif. Mobiliser les associations locales et les personnes-ressources du village. Une compagnie de théâtre peut être mobilisée pour engager cet événement (à la manière du Cri Devôt).

> À partir des énergies relevées pendant ces événements, proposer du soutien de coordination pour aider le groupe à se structurer et à conserver son énergie (aide à la coordination pour l'organisation de moments, mise à disposition de moyens humains et matériels).

> En fonction de l'évolution du groupe, proposer des débats sur la gestion des ressources sauvages avec des conférenciers et conférencières.

> Soutenir le groupe dans sa potentielle intégration de la gouvernance de l'Écopôle.

IRMa Institut des Risques Majeurs et le CEPRI Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation sont deux structures qui peuvent aussi être sollicitées pour avancer ces pistes d'actions.



Source : Affiche d'un événement organisé par Semer en Territoire à Ambert

Partenaires :

> Opérationnels: Associations du village (Amicale, Interactif', assocation de chasse, association de pêche. ..) Fédération de chasse et de pêche / LPO / Animateur Natura 2000 / Compagnie de théâtre / Association d'éducation populaire (Dasa, la brèche) /

> Institutionnels : SEAT Ecople du Val d'Allier / Département / Grand Clermont / Billom Communauté / DRAC service culture / ADEME

> Recherche :CESCO

> Autres institutions : Préfecture / Agence de l'eau / Fédérations et Syndicats agricoles / DREAL / Ministère de la transition écologique et de la cohérence des territoires / SAFER / FEDER / Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne / Contrat Territorial Val d'Allier Alluvial / IRMa Institut des Risques Majeurs / CEPRI Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

> Techniques : Agriculteurs agricultrices / Bio 63 / Îlot Paysan / Celavar Auvergne Rhône Alpes/ Accueil Paysan d'Auvergne/ AFOCG 63 / FADEAR / SEAT Ecople du Val d'Allier / LPO / InPact / CIVAM / SOL

V/2.1 Développer l'autonomie alimentaire du village

Développer le pâturage extensif

Constat :

L'entretien des voiries, des rives de l'Allier et des terrains de la commune présente un potentiel nourricier et de biodiversité. L'entretien actuel prend en compte des considérations écologiques (gestion différenciée, adaptation de l'entretien en fonction des usages...) et pourrait être amené plus loin (entretien réalisé par des moyens mécaniques bruyants et/ou polluants).

Une initiative d' «écopâturage» sur l'Écopôle s'avère efficace et intéressante mais lourde financièrement. Cette charge financière s'explique du fait que la prestation de service est destinée à l'entretien des parcelles uniquement, le prestataire ne tire pas de revenus de l'élevage des bêtes. Il s'agit donc de trouver une formule moins onéreuse qui permet à l'éleveur de tirer des revenus de son troupeau et ainsi de diminuer le coût de la prestation d'entretien.

Comme vu dans la fiche Mettre en place une stratégie foncière agricole la commune peut profiter du potentiel nourricier de ces terrains pour la diversification les activités agricoles.

Enfin, la plantation de haies peut être couplée à un entretien géré par le pâturage.

Objectif :

> ***Permettre à une éleveuse ou un éleveur de faire pâturer son troupeau sur la commune***

> ***Entretenir les voiries, les haies, les rives de l'Allier et les terrains de la commune***

> ***Diversifier les activités agricoles***

> ***Augmenter la biodiversité***

Proposition :

Mettre en place un pâturage extensif sur les espaces verts, les voiries et les terrains à entretenir de la commune (chemins, bandes enherbées, berges de l'Allier...).

Le pâturage permet d'augmenter la biodiversité des terrains (pas de produits phytosanitaires, apport organique, diversification de la flore).

De plus, cette solution d'entretien s'avère efficace pour la gestion des plantes envahissantes. «Quelques expériences de pâturage dans des sites envahis par des espèces exotiques ont montré des résultats probants. La mairie de Lille a réussi à réduire la présence de renouées du Japon dans une friche urbaine de plusieurs hectares grâce à un pâturage caprin durant plusieurs années, poursuivi par un pâturage ovin qui empêche la reprise de ces invasives»[1].

Enfin, le pâturage retire les nuisances sonores liées à l'entretien mécanique et diminue les risques d'accident du travail.

Le clôturage peut s'avérer un gros poste de dépense et n'est pas envisageable pour les voiries. L'idéal est de trouver une éleveuse ou un éleveur capable de faire pâturer sans clôtures. Certains terrains peuvent cependant être clôturés pour faciliter le travail, l'utilisation de clôtures électriques est envisageable ponctuellement.

1 adalia.be/fiche ecopâturage

Étapes de mise en place:

> Mandater un expert du pâturage extensif (le CAUE peut orienter vers un bureau d'études), toutes les éleveuses ou éleveurs ne sont pas forcément formés à cette forme de pâturage. La prestation peut comprendre :

- L'identification des types d'animaux souhaitables et les modalités de pâturage en fonction de la superficie et des contraintes locales.

- La réalisation d'un état des lieux des espaces à entretenir : informations sur la superficie, la localisation, les types de revêtement, aménagement détaillé, usage des lieux, contraintes de gestion.

- La réalisation d'un bilan écologique pour identifier les zones où une flore ou faune particulière doit être préservée (plantes protégées ou rares, abris ou nourriture spécifique pour un insecte rare,…). Un bilan avant et après une éventuelle modification des pratiques de la commune sur un lieu offre un bon indicateur de l'évolution de la biodiversité.

Les atlas communaux de biodiversité peuvent constituer un bon outil.

- Identifier une éleveuse ou un éleveur susceptible de faire pâturer ses bêtes tout en tirant un revenu de l'élevage.

> ***Cette pratique d'élevage est encore expérimentale (surtout sans clôturage des terrains), il n'est donc pas évident de trouver une éleveuse ou un éleveur capable de s'engager sur ce format de pâturage.***

Plusieurs leviers peuvent permettre d'attirer ce profil d'éleveuse ou d'éleveur. Le premier et principal, est de proposer un habitat privilégié, par exemple avec le projet d'habitat léger du Hameau Champmot à l'Écopôle.

La commune peut aussi proposer des installations spécifiques en fonction des besoins de l'éleveuse ou l'éleveur (étable, parc clôturé sur l'espace Champmot).

Les écoles d'ingénieur en agronomie ou les réseaux FADEAR, CIVAM, SOL peuvent présenter des profils de personnes cherchant à développer des expérimentations de ce type.

> Établir un contrat avec l'éleveuse ou l'éleveur permettant d'encadrer: les surfaces, les périodes d'intervention, le nombre et type d'animaux, la non-fertilisation des terrains et le non-traitement médicamenteux préventifs aux animaux, la prise en charge des clôtures et toutes sujétions proposées lors du diagnostic amont.

Partenaires :

> Opérationnels : Services Techniques / SIVOM de l'Albaret / Régie de Territoire des Deux Rives / Îlot Paysan / SEAT Écopôle du Val D'Allier

> Institutionnels et financiers : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (Fonds Vert) / DREAL / ADEME / ANCT / CAUE 63 / Département / Billom Communauté / École d'ingénieur en agronomie / FADEAR / CIVAM / SOL

Point de vigilance :

> Le pâturage crée des déjections (fertilisantes) qui peuvent rentrer en conflit avec certains usages (espace de loisirs, aire de jeux).

> La cohabitation du troupeaux avec les habitantes et habitants du village demande une médiation qui peut être un excellent support pédagogique.

> L'attaque des bêtes par des chiens ou chiennes des habitantes et habitants peut être évitée par la mise en place d'une médiation.

> La qualité des prestations d'éco-pâturage peuvent être très variables d'une entreprise à l'autre. Le SEAT du Val d'Allier travaille actuellement avec une entreprise compétente.

D'autres entreprises spécialisées peuvent avoir des pratiques proches de la maltraitance animale, voir cet article de Reporterre. Il s'agit d'être vigilant à la qualité de la prestation dans le cas d'une souscription à un contrat d'éco-pâturage.

V/2.2 Développer l'autonomie alimentaire du village

Promouvoir l'autoproduction des habitantes et habitants

Constat :

Quelques jardins potagers privés existent sur la commune ainsi qu'une association de jardins partagés.

> ***Actuellement, les jardins vivriers ne sont pas une nécessité et relèvent plus du plaisir de cultiver.***

La typologie pavillonnaire offre des surfaces de terrain sur lesquelles peuvent être initiés des potagers privés. Des terrains en continuité du bourg peuvent être mobilisés pour constituer une production maraîchère dans un avenir à moyen terme (en fonction de l'évolution de la distribution et de l'inflation sur les denrées alimentaires dans les circuits conventionnels de distribution).

«La production de fruits et légumes frais par les citoyens et citoyennes eux-mêmes peut jouer un rôle déterminant dans la résilience alimentaire d'un territoire. Elle sensibilise efficacement les habitantes et habitants et joue un rôle social et économique important. »[1]

1 Les Greniers d'Abondance



Vue aérienne d'un quartier de Irkoutsk, ville la plus peuplée de Sibérie orientale située à proximité du lac Baïkal. Les collectifs de jardins se devinent parmi les forêts environnantes, au pied des immeubles soviétiques. En Russie, l'autoproduction de nourriture par la population citadine est très répandue. Chaque ville possède en son sein ou dans sa proche périphérie des espaces dédiés à des collectifs de jardins. Leur importance nourricière a pu être éprouvée lors de l'effondrement de l'URSS dans les années 1990, puisqu'ils fournirent alors entre 20 % et 30 % de l'approvisionnement alimentaire du pays[263]. En plus de contribuer significativement à la production agricole, les jardins jouent un rôle majeur dans la diversification du régime alimentaire des populations urbaines : ils leur donnent accès à une alimentation riche en produits frais qu'elles ne pourraient pas toujours se procurer dans les circuits conventionnels, à cause de leur prix élevé[264].
Crédits : © ESRI.

source : Les Greniers d'Abondance page 105

Objectif :

> ***> Augmenter la production de fruits et légumes par les habitantes et habitants.***

Description :

> ***Dans un premier temps, des actions de formation et sensibilisation peuvent être mises en place pour activer le «désir de cultiver», cela n'engagera pas de grand développement de la production vivrière. Pour autant, la commune peut, par ces actions, aller vers une forme d'autonomie alimentaire, support d'indépendance vis à vis des modèles dominants de distribution actuels.***

Cette préparation consiste surtout à protéger les terres arables en identifiant des terrains stratégiques. Des initiatives de mise en commun de moyens peuvent permettre de préfigurer une organisation collective pour plus facilement mettre en place ces dispositifs en cas de bouleversement des systèmes de distributions.

Nous déclinons trois volets de promotion des jardins vivriers :

1/ Formation et sensibilisation en s'appuyant sur les associations locales et les personnes-ressources.

2/ Mise à disposition de moyens, en investissant dans des outils et des moyens communs.

3/ Incitation financière.

Étapes de mise en place :

1/ Formation et sensibilisation en s'appuyant sur les associations locales et les personnes-ressources.

> Poursuivre les matinées de plantation en évaluant les possibilités de plantations nourricières. La Régie de Territoire des Deux Rives peut-être mobilisée sur des temps forts, par exemple lors d'événement de défrichage de terrain en vue de préparer des potagers (exemple du potentiel parc rue des Suides, ou sur des terrains privés qui s'engagent sur un projet de potager).

> Entretenir la dynamique du groupe d'habitantes et habitants moteurs sur la question du végétal dans le village par du soutien logistique et de coordination. Soutenir le chantier de la placette des loges en mettant à disposition les moyens des Services Techniques ainsi que des plants. Proposer l'implantation de plantes comestibles. Identifier avec le groupe d'autres lieux de chantier de végétalisation.

> Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation en partenariat avec des acteurs locaux : préparation de semis, compost, choix de plantes adaptées, boutures, adaptation de la consommation d'eau du jardin face aux sécheresses, démarrage d'un jardin potager.

Ces ateliers peuvent être mis en place à l'École et au Centre de Loisirs pour les enfants, d'autres moments peuvent être organisés à l'intention des adultes.

Pour ces moments plusieurs acteurs sont mobilisables :

- Landestini est une association locale spécialisée dans la pédagogie potagère destinée aux jeunes publics. Elle peut accompagner la commune et organiser des événements spécifiques (exemple : La coupe de France du potager).

- Parmi le village, il existe de nombreuses compétences qui peuvent être mobilisées pour des ateliers/formation.

- La Régie de Territoire des Deux Rives, pour l'organisation d'atelier et d'événements de végétalisation potagère.

- Intermarché pour des visites de son verger. Des ateliers « boutures » sur ce site pourraient être mobilisateurs.

- Îlot paysan et les maraîchers et maraîchères de l'espace test pour des visites de l'espace test maraîchage de l'Écopôle.

- Agricultrices et agriculteurs locaux pour des visites de leurs fermes.

2/ Mise à disposition de moyens, en investissant dans des outils et des moyens communs.

> Mettre à disposition sur l'Écopôle de la terre végétale de qualité, du purin végétal, du fumier, du terreau et de la paille. Prévoir un espace dédié et des créneaux d'ouverture (pendant les périodes stratégiques) réalisées par les Services Techniques ou la Régie de Territoire des Deux Rives.

> Mettre à disposition des outils de défrichage et de préparation de la terre : moto-bineuse, débroussailleuse.

> Proposer une commande groupée de cuves de récupération d'eau pluviale.

> Mettre à disposition des terrains pour des potagers :

- Identifier des terrains stratégiques : le potentiel parc de la Sagne / le potentiel terrain du Pré de l'eau / le potentiel parc rue des Suides / le jardin de la MARPA / le terrain du Foyer Occupationnel / l'espace Champmot de l'Écopôle /

- Intégrer dans l'aménagement de ces terrains la possibilité d'espace de maraîchage (même si la demande n'existe pas). Protéger ces terrains de l'artificialisation (voir fiche Mettre en place une stratégie foncière agricole).

- Lancer un appel pour de la mise à disposition de terrain pour du potager de manière à évaluer le besoin sur ce sujet (la réactivité peut changer selon la situation de l'inflation).

- Selon la réactivité habitante, mobiliser les acteurs associés aux terrains pour mettre à disposition des espaces de potager.

Partenaires:

> Opérationnels : La Régie de Territoire des Deux Rives / Landestini / Intermarché / Personnes-ressources du village / Îlot paysan maraîchères et maraîchers de l'espace test / Services Techniques

> Institutionnels et Financiers : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires via le Fonds Vert / ANCT / ADEME / CAUE 63 / Département / Billom Communauté

V/2.3 Développer l'autonomie alimentaire du village

Développer les activités agricoles du hameau Champmot à l'Écopôle

Constat :

Le hameau Champmot de l'Écopôle correspond à l'espace anthropisé de l'Écopôle où s'expérimentent des initiatives agricoles. En particulier, sur l'espace test maraîchage, issu des réflexions du PAT[1], depuis 2018 maraîchers et maraîchères ont pu tester leurs activités sur le site, les limites rencontrées au fur et à mesure de l'expérimentation se lèvent au fils des aménagements. Dernièrement, un chantier sur le site a permis d'améliorer les équipements associés à l'espace test. Un plan guide prévoit de futurs aménagements.

Actuellement, les principales problématiques que l'espace test rencontre sont :

- l'installation des maraîchers et maraîchères après leur période de test est complexe. Ayant construit leur réseau de distribution localement les testeurs et teusteuses ont besoin de s'installer à Pérignat ou proche de Pérignat. L'accès à des terres irriguées est très complexe.

- Les testeurs et testeuses pourraient bénéficier d'un meilleur accompagnement pour solidifier leurs expérimentations.

- L'invasion de lapins rend le maraîchage complexe

- la surface de 5000m² va être agrandie à 1 hectare, permettant d'installer les testeurs et testeurs sur 5000m² et un maraîcher ou une maraîchère permanent sur le reste de la surface. Cela permettrait de créer un encadrement techniques des testeurs et testeuses par le maraîcher ou la maraîchère permanente.

Enfin, au-delà de l'espace test, l'espace Champmot peut accueillir de nouvelles initiatives agroécologiques où être un point de base pour des infrastructures support d'activités dans des parcelles aux alentours. Dans ce cadre, la ferme agroécologique expérimentale est avancée par le SEAT de l'Écopôle du Val d'Allier. Suite à une étude de faisabilité en 2020, une première phase d'expérimentations a permis d'enclencher les projets d'un verger partagé et d'un poulailler mobile. En 2024 le hameau Champmot continuera de recevoir des classes et divers moments de sensibilisations.

1 Projet Alimentaire Territorial à l'initiative du Grand Clermont et du PNR du Livradois Forez

Objectif:

> ***Renforcer l'accompagnement des testeurs et testeuses***

> ***Développer des pistes pour la sortie de test des maraîchers afin qu'ils puissent s'installer sur la commune ou dans les alentours***

> ***Continuer les phases d'aménagement du site prévues dans le plan guide de l'Écopôle***

> ***Développer des activités agroécologiques sur le site***

Proposition :

Consolider l'espace test de maraîchage et développer des activités agricoles sur l'Espace Champmot :

1/ Mener une stratégie foncière proactive pour l'installation des testeurs et testeuses et en avançant les réflexions sur l'accès à l'eau pour l'irrigation de culture à faible consommation d'eau (voir fiche Mettre en place une stratégie foncière agricole).

2/ Augmenter la surface d'exploitation de l'espace test.

3/ Renforcer l'accompagnement des testeurs et testeuses, notamment par l'augmentation de la surface et l'installation d'un maraîcher permanent.

4/ Continuer les phases de travaux sur l'espace Champmot prévues au plan guide de l'Écopôle.

5/ Poursuivre le projet de ferme agroécologique sur le site de Champmot

6/ Développer un hameau léger pour accueillir des porteurs et porteuses d'initiatives agroécologiques (fiche Développer l'habitat léger).

8/ Étudier l'installation d'infrastructures supplémentaires pour ces initiatives agroécologiques, notamment pour un potentiel pâturage extensif (fiche Développer le pâturage extensif).

10/ Poursuivre le projet de la fiche Faciliter l'accès aux ressources du village (terre, bois, paille) pour les habitantes et habitants en installant des équipements dédiés qui peuvent se coupler en complément des activités agricoles.

11/ Poursuivre les réflexions autour de l'espace Chamalière et de son aménagement paysager et agricole.

Étapes de mise en place :

> Activer les actions de la fiche Mettre en place une stratégie foncière agricole.

> Soutenir le SEAT de l'Écopôle du Val d'Allier en proposant des recherches de financements pour un poste administratif et comptable permettant de soulager le poste de chargé de projet existant.

> Mieux maîtriser les invasions de lapins en conventionnant pour le piégeage auprès de l'OFB Office français de la biodiversité.

> Activer la fiche Développer l'habitat léger.

> Chercher des financements pour développer les activités du hameau Champmot. Par exemple pour:

- Identifier des porteurs et porteuses d'initiatives agroécologiques (via des écoles d'ingénieurs en agronomie, les réseaux FADEAR, Terre de lien, InPact, CIVAM, SOL) notamment pour trouver une solution de pâturage extensif sur la commune et les communes avoisinantes (fiche Développer le pâturage extensif).

- Mandater les chargés de mission du SEAT pour réaliser la faisabilité de ces initiatives.

> Soutenir le SEAT dans les négociations avec les propriétaires fonciers pour paysager l'espace Chamallière et en faire un espace de cultures agroécologiques.

Partenaires :

> Opérationnels : SEAT de l'Écopôle du Val d'Allier / Acteurs de la gouvernance partagée de l'Écopôle / Îlot paysan /

Institutionnels politiques et financiers: Grand Clermont / Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne / LEADER / FEDER / Fédérations et Syndicats agricoles / ADEME / Communes voisines / propriétaires fonciers de l'espace Chamalière / CIGALES Auvergne Rhône Alpes / FADEAR / Département / Billom Communauté / École d'ingénieur en agronomie / Terre de lien / Veilleur de terre / InPact / CIVAM / SOL / OFB Office français de la biodiversité.

V/3.1 Favoriser le cycle naturel de l'eau et une gestion commune de la ressource

Infrastructure de collecte et valorisation des déchets de toilettes sèches

Constat :

Face à la raréfaction de la ressource en eau et aux restrictions des consommations d'eau, les toilettes sèches peuvent constituer une alternative efficace pour réduire la consommation d'eau.

Pour autant, sans infrastructures de collecte et de gestion des excréta humains, la mise en place de toilettes sèches est complexe pour la plupart des foyers.

> L'enjeu est aussi agricole :
«Par essence, l'activité agricole consiste à exporter des produits alimentaires depuis les terres cultivées. Ce faisant, les nutriments présents dans les sols et incorporés par les végétaux sont également exportés. Les sols cultivés s'appauvrissent donc petit à petit et les agriculteurs doivent compenser ces pertes de nutriments afin de maintenir leur fertilité [...] Une fois utilisée pour nos besoins physiologiques, ces nutriments sont rejetés par notre corps : c'est l'excrétion. Celle-ci se fait principalement par la production d'urine, qui concentre à elle seule environ 90 % de l'azote consommé, 60 % du phosphore et 75 % du potassium [...]

Menaces associées [à cette organisation linéaire de la fertilisation des terres]: dégradation et artificialisation des sols, épuisement des ressources énergétiques et minières»[1].

Cependant, le premier obstacle au développement du dispositif de toilettes sèches reste la réticence des habitantes et habitants à son utilisation.

Objectif :

> ***Permettre aux habitantes et habitants de s'équiper de toilettes sèches***

> ***Permettre aux agriculteurs et agricultrices de valoriser les nutriments des excréta***

1 Vers la Résilience Alimentaire p152 / Les Greniers d'Abondance

Proposition :

Dans un premier temps il est nécessaire d'organiser des moments de sensibilisation (avec l'École, le Centre de Loisirs en priorité) car la population est globalement très éloignée de cet usage, voir réticente. Il est important de mettre en place des dispositifs efficace pour qu'ils puissent être testé dans de bonne condition pour ne pas décrédibiliser le concept de toilettes sèches. Par exemple, les toilettes sèches actuelles de l'Écopôle souffrent de mauvaises dispositions techniques.

Des actions avec les maraîchers et maraîchères de l'Écopôle peuvent aussi permettre d'avancer et d'illustrer le volet valorisation.

Face à la réticence potentiellement très élevée, la sensibilisation ne peut se suffire à elle-même et doit être menée en parallèle de la mise en place d'équipements opérationnels.

D'autre part, la commune peut proposer au SBA une méthodologie de collecte des excréta et installer des toilettes sèches dans les bâtiments publics tout en valorisant les initiatives.



Épandage expérimental d'urine sur une parcelle de blé. Le programme de recherche Agrocapi étudie les filières de valorisation de l'urine comme engrais agricole[407]. Avec 200 personnes volontaires sur deux mois, il est possible de récupérer 12 m³ d'urine soit 60 kg d'azote[408]. Cela permet de fertiliser deux hectares de blé tendre et de récolter de quoi faire plus de 30 000 baguettes[409] !
Crédits : © Agrocapi.

Credits : Les Greniers d'Abondance

Étapes de mise en place :

> «La rénovation des bâtiments publics [mairie, Salle polyvalente, École, MARPA] est l'occasion de mettre en place des réseaux séparatifs avec systèmes de collecte et de valorisation, en parallèle du réseau d'égout existant.

- Remplacer les urinoirs masculins à chasse d'eau par des urinoirs secs. Ceux-ci seront reliés à des cuves qui pourront être collectées en vue de la valorisation. Des urinoirs féminins secs, récemment développés en France, peuvent aussi être installés ;

- Remplacer les toilettes classiques par des toilettes sèches à séparation d'urine»[2]

> Le SEAT de l'Écopôle du Val d'Allier peut être mobilisé pour le stockage et la valorisation d'une partie des excréta à titre expérimental dans un premier temps; Par exemple, en complémentarité avec l'espace test de maraîchage du hameau Champmot.

> Mobiliser le SBA en partenariat avec l'Agence de l'eau et la DREAL Aura pour élargir la démarche. Le SBA peut mettre à disposition des containers spécifiques.

> Inscrire dans les cahiers des charges des OAP (Opérations d'Aménagement Programmées) de la ZAC multisite Plagnol/Domaine du Croix et de la STECAL du Hameau Champmot une valorisation des excréta.



Lors de la construction de l'école primaire de Saint Germé (Gers), la Communauté de Communes Armagnac Ardour a fait le choix des toilettes sèches, dont la mise en œuvre a été confiée à l'Écocentre Pierre et Terre. L'établissement scolaire accueillant 60 enfants a été équipé de sept WC et cinq urinoirs secs, de type toilette sèche gravitaire grande capacité (système sans copeaux à gros volume de compostage et faible maintenance).
Crédits : © Airoldi et Brun.

Credits : Les Greniers d'Abondance

Partenaires :

> Opérationnel : SBA / SEAT de l'Écopôle du Val d'Allier/ Îlot Paysan / Agriculteurs agricultrices

> Institutionnels financiers et politiques : DREAL via le PCAET (la gestion des excrétas y a été mentionné) / Agence de l'eau

Point de vigilance :

> À notre connaissance, la réglementation sanitaire sur ce sujet reste encore floue. Il s'agit de trouver la structure compétente pour lever les incertitudes sur ce plan.

Par exemple, la réglementation prévoit le stockage des excréta sur une durée de 3 ans avant de pouvoir être valorisé. Les espaces de stockage doivent être pensés en conséquence.

> Le cahier des charges de la ZAC multisite Plagnol/ Domaine du Croix peut intégrer la gestion des excréta.

Références :

> Urinoir à Lyon

> Collecte à Bordeaux

> Dernière législation en cours

> Norme sur les toilettes sèches publiques

2 Vers la Résilience Alimentaire p156 / Les Greniers d'Abondance

V/4.1 Anticiper les événements climatiques exceptionnels

Réviser le DICRIM pour le construire avec les habitantes et habitants autour des événements climatiques et sociaux en cours et à venir

Constat :

Le rapport du GIEC[1] est clair, l'environnement mondial va se modifier considérablement et très rapidement dans les années à venir. Ces modifications apparaissent à différentes vitesses, en allant de l'augmentation des sécheresses qui mettent d'année en année un peu plus en péril l'agriculture et la distribution d'eau, à des épisodes climatiques, sanitaires ou sociaux qui peuvent bouleversent instantanément nos organisations.

La Covid-19 nous a contraints à expérimenter nos capacités de réactivité en temps de catastrophe. Cet épisode pourrait être suivi d'autres événements qui s'entraîneront par effet de cascades (pénurie d'énergie, défaillance des réseaux de distribution alimentaire, crises sanitaires, mouvements sociaux de masse...).

Il n'est pas possible de prédire ce que Pérignat-sur-Allier va rencontrer précisément mais nous pouvons établir des scénarios pour mieux réagir dans l'instantanéité des catastrophes.

Enfin, parler collectivement de ces sujets complexes permet de faire groupe en levant la chape de l'angoisse pour sortir de la tétanie, agir collectivement et se projeter sur des actions à plus long terme.

Objectif:

> Se préparer à bien réagir en cas de catastrophes.

> Sortir de la tétanie de l'éco-anxiété[2] pour agir collectivement, apprendre à vivre avec le risque.

> Utiliser ce sujet pour se projeter collectivement sur des actions de résilience du territoire à long terme.

Proposition :

Utiliser la révision du DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) comme point de base pour mener une réflexion de fond sur l'avenir du village avec les habitantes et habitants.

Le sujet de l'écologie par le prisme des crises à venir, permet de sortir des conflits d'usages sous jacents (comme celui de la présence de la voiture dans le bourg) et permet de se projeter dans des réflexions de systèmes de solidarité.

> ***« En 1999, on a été huit jours sans électricité. Les gens se débrouillent, les uns avaient des petites génératrices derrière le tracteur, ils allaient regonfler les congélateurs. Dans les temps difficiles, dans les lieux ruraux il y a quand même une entraide. »[3]***

Il s'agit donc d'évaluer collectivement quels moyens et compétences sont à disposition pour réagir. En impliquant les habitantes et habitants, on peut à la fois brosser les moyens de la commune, définir ce qu'il manque mais aussi identifier les moyens que les habitantes et habitants peuvent mettre à disposition en cas de crise. On peut ainsi impliquer tel ou tel tracteur ou générateur, telles ou telles compétences instantanément au moment de l'événement.

De plus, se projeter collectivement dans ces crises offre un excellent support pour débattre des actions à mettre en place sur le long terme (gestion des ressources de la commune, autonomie alimentaire...).

1 GIEC : Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat est un organisme intergouvernemental chargé d'évaluer l'ampleur, les causes et les conséquences du changement climatique en cours.

2 Désigne l'ensemble des émotions liées au sentiment de fatalité vis-à-vis des diverses crises environnementales (dérèglement climatique et effondrement de la biodiversité notamment). Ces émotions sont principalement la peur, la tristesse et la colère, induites par le sentiment d'inaction ou d'insuffisance des actions prises en faveur de la planète, par les gouvernements et les populations.

3 Maire d'une commune de moins de 300 habitants dans le Calvados : Les maires et la transition écologique Ulysse Blau

Étapes de mise en place :

> Proposer le spectacle *Jour inondable* ou *Une Nuit* de La Folie Kilomètre, ou une pièce équivalente qui met en scène une situation de catastrophe et place les spectateurs et spectatrices en situation de réfugié climatique dans le gymnase du village.

> Proposer à une compagnie de théâtre de détourner le sujet des catastrophes pour simuler une crise et mettre en situation les participants et participantes sous le prisme de la dérision.

> À partir, ou en parallèle de cette expérience immersive, proposer un cycle de conférence sur les risques majeurs et l'avenir climatique de Pérignat-sur-Allier. Partir de l'expérience de la Covid-19 peut s'avérer être une bonne accroche pour mobiliser les personnes éloignées des sujets environnementaux.

La fresque du Climat proposée en 2023 peut être à nouveau réalisée si de nouvelles personnes du village manifestent le besoin de mieux comprendre les enjeux climatiques.

> À partir de ces événements, identifier un groupe d'habitantes et habitants intéressés d'approfondir les réflexions autour de l'avenir de Pérignat. Établir des scénarios de crises types qui sous-tendent la nécessité de systèmes de solidarité entre habitantes et habitants.

Proposer des ateliers de débats et réflexions, des visites de communes voisines ayant mis en place des dispositifs intéressants. La mairie peut se faire accompagner pour ces ateliers par une association d'éducation populaire (ex: La brèche, Dasa) et/ou par une structure spécialisée dans la gestion de crise (ex : Ulysse Blau) cette structure spécialisée peut être financée sur la base des fonds de formation.

> Élargir les réflexions aux sujets d'autonomie alimentaire, énergétique, gestion de l'eau ect.

> Le Plan communal de sauvegarde peut intégrer le risque de rupture d'approvisionnement alimentaire. L'accompagnement par un spécialiste est nécessaire pour établir ce plan. Stéphane LINOU, auteur et consultant, spécialiste du rapport essentiel entre l'alimentation et la sécurité, fondateur du mouvement Locavore en France, ancien Conseiller départemental de l'Aude et conseiller municipal peut par exemple être mobilisé sur cette question.

Démarche mise en place par exemple par Biriatou, commune des Pyrénées-Atlantiques (1218 habitants).

Partenaires :

> Opérationnels : Association culturelle du village / Habitantes et habitants ressources / Association d'éducation populaire (ex : La brèche, Dasa) / Structures spécialisées dans la gestion de crise (ex : Ulysse Blau) / Compagnie de théâtre /

> Institutionnels et financiers : DRAC service culture / CAUE63 / Billom Communauté / ADEME / Caisse des dépôts et consignation (fond de formation)

Outils :

> Outils de réflexion et de débat d'éducation populaire

Point de vigilance :

> Être attentif à amener dans la démarche les publics éloignés des sujets environnementaux

> Orienter les réflexions sur les systèmes de solidarités

V/5.1 Développer une autonomie énergétique

Développer des projets de production d'énergie citoyens

Constat:

Face aux changements climatiques et aux réactions en cascade qu'ils peuvent provoquer, le village et ses habitantes et habitants risquent de se voir exposés à des coupures sur les réseaux électriques et à l'inflation du prix de l'énergie.

La première stratégie à mettre en place est avant tout d'économiser l'énergie (en rénovant les bâtiments en particulier). En second plan, la production d'énergie citoyenne s'avère être un bon investissement sur le long terme pour maîtriser certains de ces enjeux.

Objectif:

> ***Améliorer l'autonomie énergétique du village***

> ***Développer des fonctionnements de gouvernance citoyennes autour de ressources communes***

Proposition :

Proposer sur la commune des dispositifs de production d'énergie renouvelable.

1/ La valorisation de l'entretien des haies et des bois (CR Fiche Permettre aux haies de se constituer).

Dans les opérations d'aménagements de la ZAC multisite (CR fiche Une ZAC multisite pour orienter l'urbanisation des OAP du village), et des autres OAP, prévoir une ou des chaudières à bois en réseau de chaleur qui puissent, à terme, valoriser le bois de l'entretien des haies et des forêts du village. Le dimensionnement des chaudières peut être réalisé en fonction des haies existantes et futures du village.

2 / La pose de panneaux solaires.

La commune dispose de surfaces de toiture qui peuvent être valorisés par l'installation de panneaux solaires.

L'installation de panneaux solaires thermiques associés à une ou des chaudières bois est intéressante pour investir dans un système solaire plus performant, moins polluant et plus durable. En effet, bien que moins lourd en termes d'installation et d'emprise, les panneaux photovoltaïques sont très polluants, ont un rendement beaucoup plus faible (en termes de captation de l'énergie solaire) et ont une durée de vie limitée. De plus la commune n'aura pas d'autonomie sur l'entretien et la réparation du dispositif contrairement au solaire thermique ou le dispositif est plus accessible.

L'association Toi&Toits propose un accompagnement des collectivités pour lancer des projets d'énergie citoyens sur le territoire Livradois-Forez. Billom communauté est

La production d'énergie citoyenne



ÉCONOMIQUES
Retombées locales directes et indirectes qui renforcent le tissu d'activité et d'emploi.

ÉDUCATIFS
Meilleure compréhension des enjeux par tous et meilleure adhésion collective aux projets de transition énergétique.

DÉMOCRATIQUES
Nouvelles coopérations locales entre citoyens, collectivités et professionnels de l'énergie.

ÉCOLOGIQUES
Production d'une énergie renouvelable propre et locale et sensibilisation aux économies d'énergie.

SOCIAUX
Ces initiatives collectives essaiment localement sur d'autres thèmes (agriculture, épargne, mobilité…).

source : Benefice d'un projet d'énergie citoyen / Energie partagée

adhérente et leur action peut potentiellement s'étendre à Pérignat-sur-Allier.

> ***Le SCOT[1] du Grand Clermont interdit les champs photovoltaïques sur des terres agricoles. Cette règle protège l'artificialisation des terres agricoles face à l'augmentation de la pression foncière de la production d'énergie.***

3 / La commune profite d'une bonne exposition au vent mais en 2021 une étude de la DREAL indique que les enjeux sont rédhibitoires à l'installation de projet éolien. En Puy-de-Dôme, le premier parc éolien citoyen devrait apparaître en 2025, il est initié par Montcel Durable sur les rares lieux favorables. En Bretagne l'association Éolienne en pays de Vilaine donne un bon exemple de ce type de projet citoyen.

Le montage de projet d'énergie citoyen peut passer par de multiples structurations et partenariats permettant aux habitantes et habitants l'épargne locale et solidaire, mais surtout ces projets sont un excellent moyen pour mettre en place des dispositifs de gouvernance des ressources communes du village.

«Au-delà de l'implication financière locale dans les projets de territoire citoyens, il s'agit d'investir et de s'investir dans la gouvernance locale d'une structure, de manière transparente et démocratique, en maîtrisant les décisions du projet depuis sa conception jusqu'à son exploitation, dans un but non spéculatif.»[2]

Étapes de mise en place:

> Contacter les associations locales de projet d'énergie citoyen ainsi que le réseau d'Auvergne Rhône Alpes Auracle et le réseau Energie partagée. Étudier si un accompagnement par ses associations est possible.

> Lancer une enquête questionnaire aux habitantes et habitants pour évaluer la pertinence du dispositif et la mobilisation sur ce sujet. Des ateliers de sensibilisation peuvent être organisés en parallèle (fresque du climat ou autres).

> Réaliser un diagnostic du potentiel de production d'énergie de la commune, l'ADUHME peut être mobilisée pour réaliser ce diagnostic.

> Intégrer dans le cahier des charges de la ZAC multisite, un réseau de chaleur et une chaudière bois couplé à des panneaux solaires thermiques.

> En fonction des retours des associations locales de production d'énergie, mandater une association pour l'animation et la structuration juridique du projet. Identifier ou créer une structure permettant le portage d'une épargne sur la production d'énergie locale.

> En fonction des résultats du diagnostic, lancer une étude de faisabilité: par exemple, pour des panneaux solaires thermiques couplés aux chaudières existantes sur les équipements publics.

> À partir des possibilités relevées par ces différentes étapes, lancer les phases opérationnelles.

Partenaires :

Opérationnels : Combrailles durables / AURACLE / Toi&Toits / Entreprise d'installation locales / Energie partagée

Institutionnels et financiers : DREAL/ ADEME / ADUHME / ANCT / Préfecture Puy-de-Dôme / CRESS AURA /

Point de vigilance :

> Veiller à la transparence de la gouvernance de la structure portant le projet en particulier au pouvoir des habitantes et habitants dans le dispositif.

> Veiller à la sauvegarde des terres agricoles

> Veiller à l'économie locale du projet (entreprise d'installation, provenance des matières)

> Les structures des bâtiments doivent être évaluées pour pouvoir supporter l'installation de panneaux photovoltaïque.

> L'ABF doit être consulté en cas de co-visibilité avec l'église.

Budget :

Installation de panneaux photovoltaïque :

Bâtiment des Services Techniques : 30 000 € HT

École : 17 000 € HT

Salle polyvalente + Centre de loisirs : 50 000 € HT

Salle omnisport : 80 000 € HT

Voir détail des chiffrages en annexe

1 Schéma de cohérence territoriale
2 https://www.enr-citoyennes.fr/

Annexes opérationnelles

Actions testées

Testé!

1. Aménager les espaces publics conviviaux et fédérateurs

Piétonnisation de la Place Onslow

Constat :

Au début de l'étude la place Onslow était occupée à 80% par le stationnement des voitures. Cette présence laissait peu de place à la rencontre et donnait un caractère peu qualitatif au centre du village. L'analyse habitante de la place donnait une image de «tôle ondulée», «c'est gris et pas droit», «il y a des odeurs de pot d'échappement». Alors que les souvenirs collectés parlent de grands banquets, de bals, de jeux d'enfants (CF carte des souvenirs et carte sensible).

Objectif :

> ***Rendre la place Onslow aux piétons pour laisser la place à de nouveaux usages, aux rencontres, débats et à la convivialité.***

Description :

Le chantier test de l'acte I a mis en place une aire piétonne, une modification de sens de circulation sur la place et une restriction de passage aux riverains, riveraines et secours sur la place Onslow.

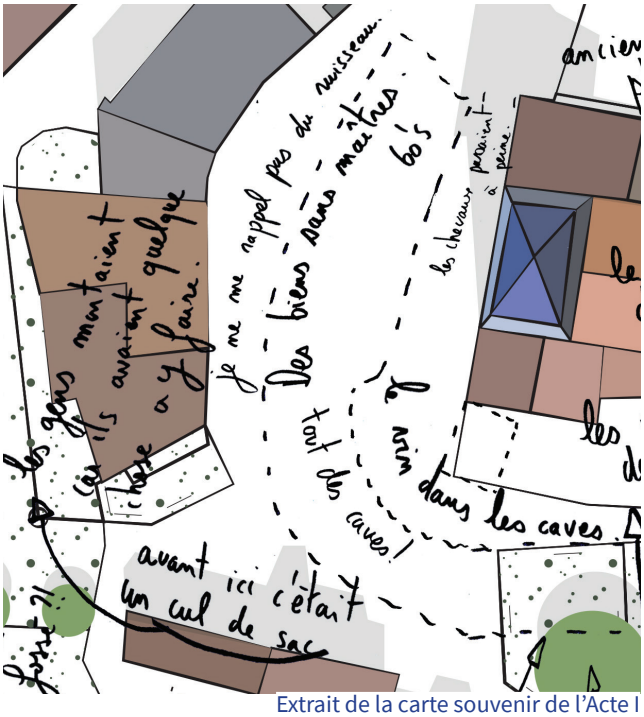

Extrait de la carte souvenir de l'Acte I

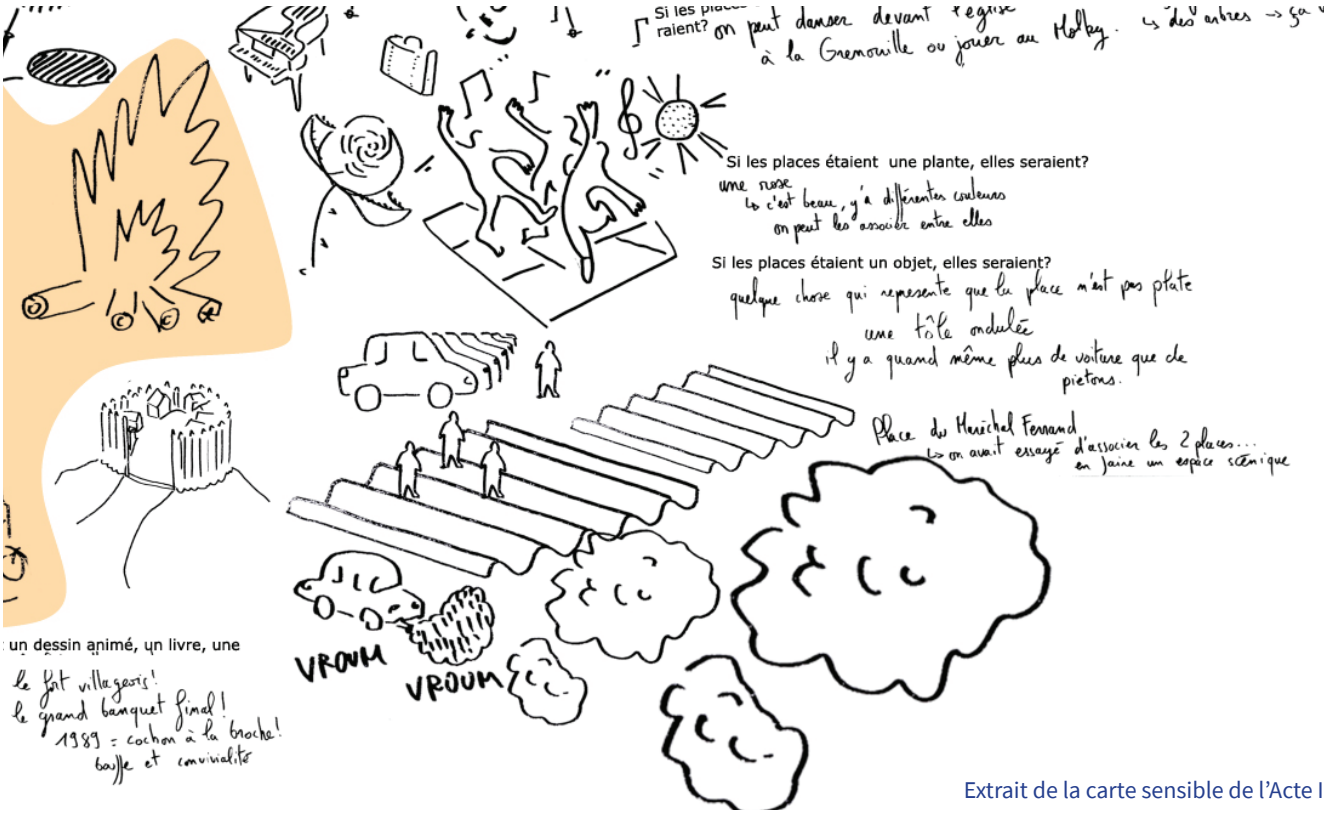

Extrait de la carte sensible de l'Acte I

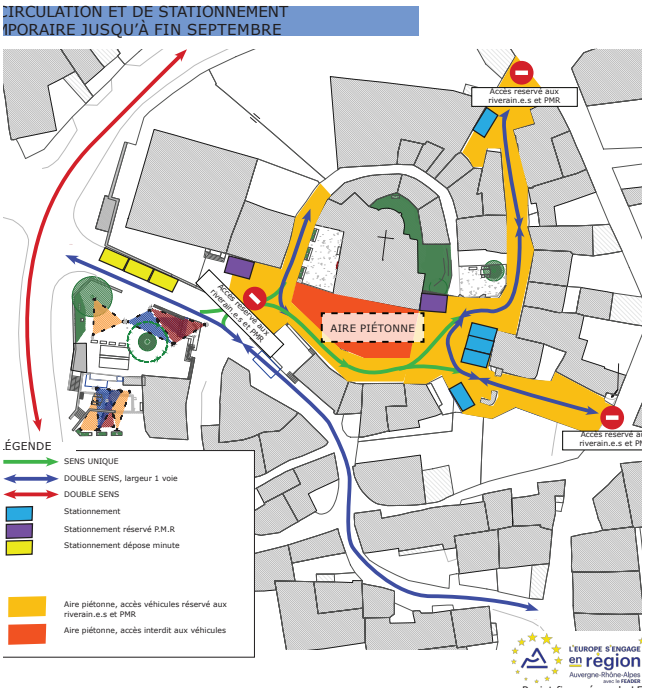

Schéma de circulation proposé à la suite des atelier de l'Acte I



Perches permettant de contenir la circulation le long de l'aire piétonne

Partenaires Mobilisés:

Services Techniques / SIVOM de l'Albaret / Habitantes habitants

Outils :

Fiche action perche , jardinières, calade, scène

Signalétique routière (marquage au sol ligne blanche et bleue, panneaux)

Point de vigilance pour la pérennisation du test:

> Intégration des habitantes et habitants de la place:

Les habitantes et habitants de la place sont les premiers à prendre soin de la place en ouvrant leurs volets, en pratiquant la place quotidiennement, leurs besoins sont à prendre en compte pour permettre leur appropriation de l'espace. Le stationnement à l'usage de ces habitantes et habitants est à prévoir dans l'aménagement en le conciliant aux autres usages.

> Trouver des solutions de stationnement en périphérie de bourg.

> Étudier l'accessibilité / concertation des services de secours

> Pour les potentiels mobiliers sur la place, prévoir dans un premier temps des mobiliers déplaçables pour aviser avec les habitantes et habitants de la place du bon emplacement après un test de 6 mois («est-ce qu'un banc crée réellement des nuisances?»)

> Intégrer l'ABF dans les discussions d'aménagement temporaires

Conclusion du test :

> Apaisement de la place. Espace plus qualitatif et spacieux. Plus de place et de sérénité pour les jeux d'enfants la rencontre, les événements (Mariages, fêtes...).

> Il manque du mobilier pour permettre une appropriation plus importante de la place.

> Le stationnement prévu pour les habitantes et habitants de la place semble cohérent.

> La présence des perches complexifie les usages ponctuels (cinéma, fête).

> Le caractère modulable des perches est bienvenue mais la dépose repose des perches n'est pas facile d'utilisation.

> L'esthétique des perches a reçu un mauvais accueil de beaucoup d'habitantes et habitants. L'esthétique dénote trop des aménagements traditionnels des places d'église. Ouvrage à ne pas reproduire.

> Le test des voiles d'ombrage initialement accrochées aux perches pour ombrager la place n'a pas été concluant à cause du vent. Ouvrage à ne pas reproduire

Testé!

2.

Aménager les espaces publics conviviaux et fédérateurs structurants : la Place Onslow et la Sagne

Rue de la Sagne, transformation en impasse

Constat:

Les usages de jeux et de convivialité sont perturbés par le passage des voitures. L'incivilité de certains conducteurs rend l'espace dangereux pour les enfants dans la zone de la Sagne et dans le centre bourg.

La priorité des piétons dans le centre bourg est intimement liée à l'axe secondaire passant par la rue de la Sagne.

Objectif:

Sécuriser la zone pour les traversées des enfants entre l'École et le Centre de loisirs.

Empêcher le passage des véhicules qui coupent à travers le bourg lorsque la départementale est saturée pour apaiser le centre bourg.

Privilégier le déplacement à vélo où à pied pour accéder aux équipements.

Dans l'optique d'une rue de la Sagne déviée par l'acquisition et la transformation d'une parcelle du Pré de l'eau (voir fiches du plan guide) l'ensemble de la zone pourra se transformer en parc.

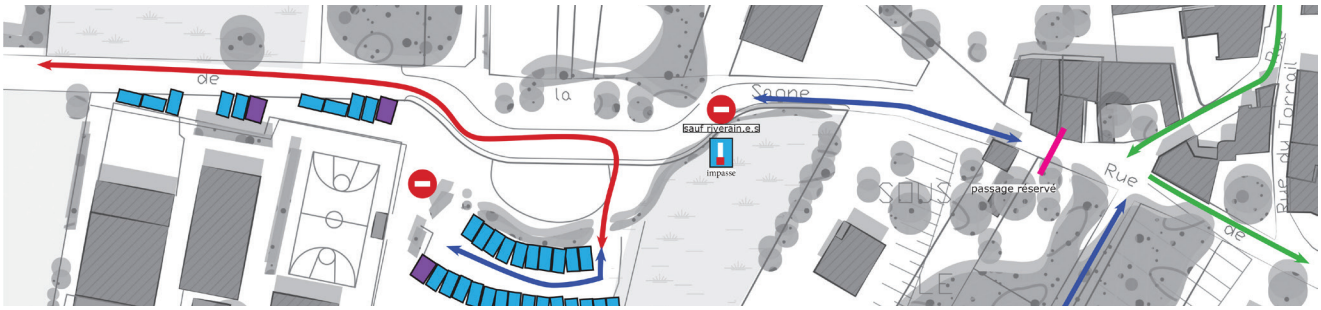

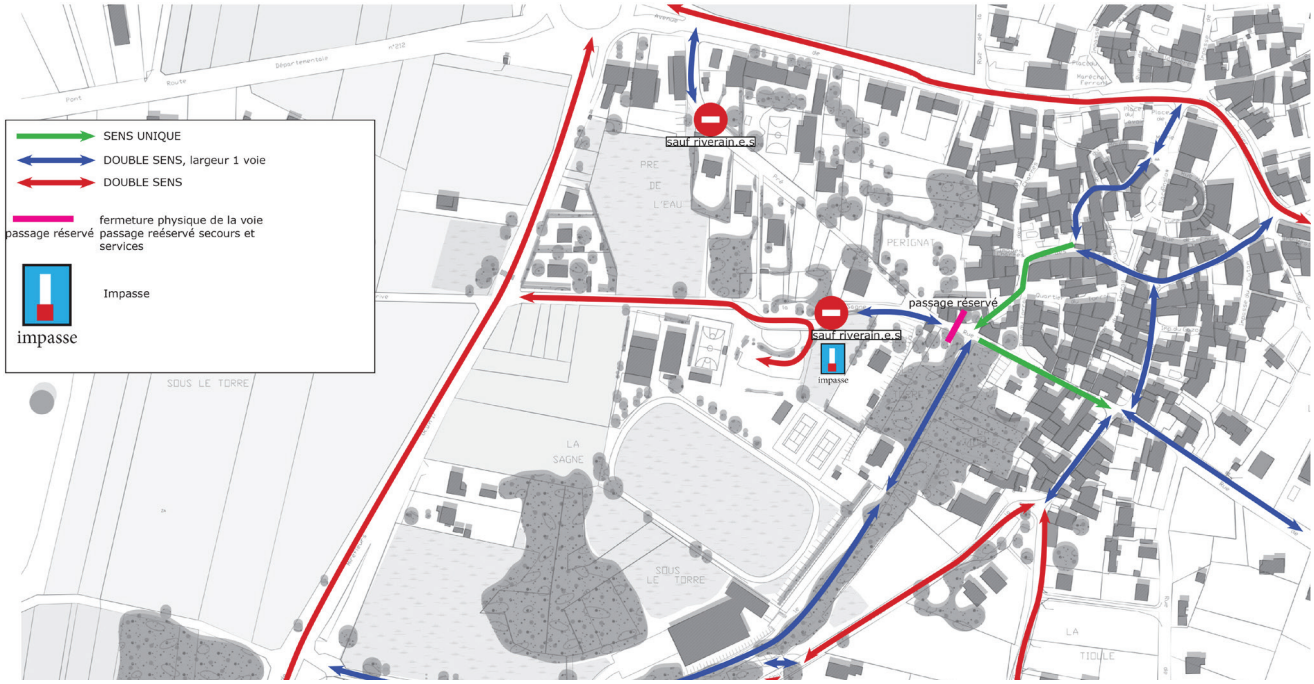

Schéma de circulation proposé lors de l'Acte II du «Village en Chantier»

Description:

Le chantier test de l'acte II a modifié la rue de la Sagne en coupant le passage des véhicules au niveau du carrefour avec la rue sous le Torre. Le passage des secours et services reste possible.

Étapes de mise en place:

- Étudier l'accessibilité / concertation des services de secours
- Étudier l'impact de la déviation des flux automobiles sur les autres voies.
- Étudier les signalétiques nécessaires, notamment sur les voies impactées indirectement (rue sous le Torre, croisement avec la départementale...)
- Déclarer la modification de voirie aux différents services instructeurs



Partenaires :

Services Techniques / SIVOM de l'Albaret

Services de secours

Outils :

- potelets escamotables
- signalétique routière (marquage au sol ligne blanche et bleue, panneaux)

Conclusion du test :

> Les enfants (et leurs parents) sont en sécurité pour aller du Centre de Loisirs à l'École et aux terrains de sports.

> Apaisement du secteur

Testé!

3.

Aménager les espaces publics conviviaux et fédérateurs

Redimensionner le parking de la Sagne

Constat:

Le parking existant n'est pas optimisé, le stationnement est plus ou moins sauvage et la disposition du parking empiète sur les espaces de jeux. L'entrée du parking est en conflit d'usage avec le passage des enfants entre l'École et les terrains de sport.

Objectif:

> ***Optimiser le parking et le rendre plus lisible***

> ***Sécuriser le passage des enfants***

> ***Agrandir les espaces de jeux et de rencontre***

Description:

Le chantier test de l'Acte II a permis de redimensionner le parking de la Sagne pour libérer de l'espace pour les autres usages.

- 24 places dont 3 PMR
- entrée du parking unique côté bourg pour éviter le conflit d'usage entre la traversée de la rue par les enfants et l'entrée dans le parking par les voitures

Étapes de mise en place:

> Étudier l'encombrement
> Étudier les accès et les retournements
> Symboliser les stationnements au sol

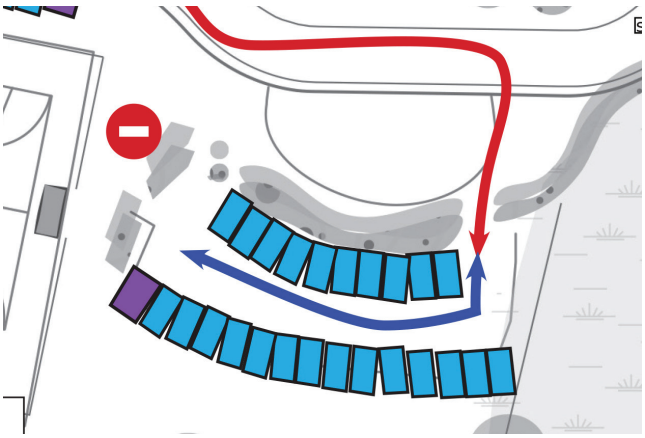

Schéma de la circulation du parking de la sagne



nouvelles limites du parking avec une barrière tressée, et noue pour infiltrer les eaux de pluies



Délimitation des places de stationnement avec des troncs d'arbres au sol

Conclusions du test:

> L'usage du parking semble cohérent.

> Les clôtures en plessage sont abîmées par des jeux d'enfants et le stationnement des voitures.

A enclencher en Régie et ou avec une MOE :

> Pérenniser le parking, remplacer les clôtures en plessage par des ganivelles.

> Homogénéisation des revêtements de sol et désimperméabilisation voir fiche correspondante

> Plantation et ombrage voir fiche correspondante

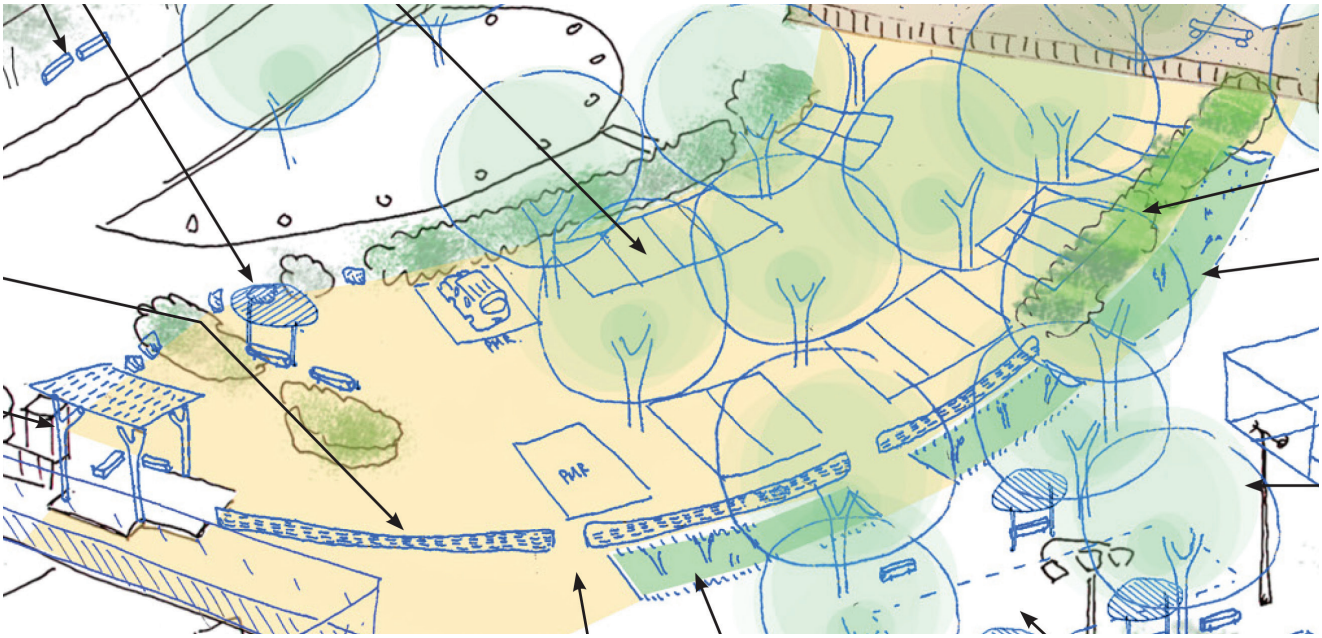

extrait de l'axonométrie de synthèse suite aux ateliers de co-conception

Testé!

4.

Aménager les espaces publics conviviaux et fédérateurs

Espace de rencontre / bancs

Constat:

Les différents espaces publics du village manquent de mobiliers urbains pour s'asseoir, se poser, se retrouver, pique-niquer...

Objectif:

> Mettre en place des mobiliers urbains place Onslow et à la Sagne



Banc à l'Ecole



Table de pique-nique pergolas à la Sagne



Mobiliers urbains le long du terrain de basket

Description:

Le chantier test de l'acte II a mis en place une série de mobiliers (bancs, tables, pergolas) pour permettre aux usagers et usagères de se poser.

Les chantiers participatifs de l'acte III et IV ont aussi permis de fabriquer des bancs supplémentaires que nous avons positionnés de manière temporaire dans divers endroits du village.

Étapes de mise en place:

> Étudier les accès et les encombrements

> Suivre les fiches actions correspondant aux différents espaces à aménager



Banc fabriqué en chantier participatif
Test d'implantation place Onslow

Conclusion du test :

> Utilisation des bancs appréciée

A enclencher à la suite du test :

Création de nouveaux bancs, implantation proposée dans la carte Déplacements

Aménager les espaces publics conviviaux et fédérateurs

Création de l'aire de loisirs

Constat:

Aire de jeux enclavée, peu confortable et peu qualitative.

Objectif:

> Ouvrir les espaces et les usages pour mixer les publics

Description :

> Déclassement de l'aire de jeux en «aire de loisirs» pour en faire un petit parc

> Création de buttes en terre

> Fabrication de mobiliers de déambulation et de parcours avec des troncs d'arbres

Nous alertons la maîtrise d'ouvrage sur la nécessité de faire intervenir un bureau de contrôle sur la réalisation de mobilier de déambulation et de parcours.



Buttes en terre dans le nouveau parc (la terre venant de la noue qui a été creusée)





Mobiliers en bois de déambulation et de parcours - sol en copeaux

Conclusion du test :

> La table et les bancs sont appréciés par les parents accompagnants mais aussi par les enfants

> Les nouvelles installations sont très utilisées par les enfants qui apprécient la diversité des usages

> Les buttes de terre offrent des parcours de découverte différents également appréciés

6. Faire vivre l'ensemble des espaces communs

Créer des espaces de convivialité dans les quartiers

Constat:

Avec l'urbanisation croissante de la commune, le plus souvent sous forme de lotissement, on peut constater une forme de délitement du lien social et de l'esprit de village. La faible place laissée à l'espace public et à sa fréquentation a réduit les occasions de rencontres et d'échanges. Nos vies bien remplies aux temps de déplacements quotidiens longs ne facilitent pas non plus l'interconnaissance des Pérignatois et Pérignatoises.

Une partie des entretiens menés auprès des habitants et habitantes de Pérignat a permis de de faire emerger un sentiment d'effritement de ce lien social et de l'«esprit villageois». «On jouait plus dehors quand on était enfants ! » (une habitante) ; « Pérignat ça a grandi, ça fera presque une petite ville [...] Ouais, ben, avec les nouveaux lotissements, puis avec le fait que je connais du coup de moins en moins de monde. » (une jeune habitante).

De fait, certaines études urbaines montrent que la forme du lotissement en particulier peut participer à un progressif repli sur la sphère domestique[1]. De plus, l'accélération générale des activités transforme le rapport au temps des individus au cœur de la modernité[2], laissant parfois peu de place à la convivialité et au fait de cultiver les interconnaissances, pourtant caractéristiques des sociabilités de village[3].

Objectif:

> Tisser du lien entre les habitantes et habitants

> Proposer des lieux de rencontre, des espaces publics conviviaux et de proximité pour les différents quartiers de la commune

> Impliquer les citoyennes et citoyens de tous les âges dans l'aménagement de la commune

Proposition :

Réaliser une série de petits aménagements dans les quartiers volontaires et en chantiers participatifs.

Un budget de la commune peut être provisionné pour coorganiser et permettre la réalisation d'un petit chantier de quartier dans chaque secteur de la commune.

Étapes de mise en place:

> Mettre en place des apéritifs de quartiers pour sonder les différents avis et repérer les quartiers volontaires;

> Organiser des réunions publiques pour se mettre d'accord sur un site et un programme;

> Communiquer sur les dates de chantier;

> Réaliser les chantiers animés par des concepteurs et conceptrices;

> Inaugurer le nouveau site !



Construction d'un terrain de pétanque, de bancs, d'une ombrière, de racks à vélo, de jeux et de cages de foot en chantier participatif au domaine du Croix.

Partenaires :

> Services Techniques / SIVOM de l'Albaret / Régie de Territoire des Deux Rives / Habitantes habitants

Outils :

> Fiche action Banc / Table pergola /Jardinières/Pergola/ Calade /

Point de vigilance :

> Informer les services instructeurs d'urbanisme

> Mandater un bureau de contrôle dans le cas de la réalisation de jeux

1 Pour aller plus loin, lire les travaux d'Anne Lambert
2 Pour aller plus loin, lire les travaux d'Harmut Rosa
3 Pour aller plus loin, lire les travaux de M.Maget

Testé!

7. Faire vivre l'ensemble des espaces communs

Scène place de la Maison Grenouille

Constat:

La place de la mairie manque d'espace pour célébrer et accueillir des spectacles.

En début d'étude, la place de la mairie présentait un aménagement en accumulation de petits mobiliers et décorations en palettes disparates. Le lien avec la place Onslow était limité du fait du mur de soutènement et de son muret cachant la vue. Enfin, la cabine à lire était coincée dans cet espace peu qualitatif.

Objectif :

> Créer un espace privilégié pour la fête et les concerts en coopération avec la Maison Grenouille





chantier acte I : scène place Maison Grenouille

Description :

Le chantier test de l'Acte I a permis de transformer cet espace en mettant en place une scène sur la place de la mairie.

Le dessous de la scène sert d'espace de stockage. La plateforme en bois a aussi permis d'ouvrir la place de la mairie sur la place Onslow (vue et passage). La cabine à lire a été mise en valeur à côté de l'église et de l'espace végétalisé de la placette de l'ancienne pharmacie.

Partenaires :

Services Techniques / SIVOM de l'Albaret

Outils :

- Fiche action scène

Conclusion du test :

- L'implantation et la dimension de la scène sont cohérentes. La qualité de la place est améliorée: moins d'objets hétéroclites, sentiment d'ouverture vers la mairie et la place Onslow.
- L'utilisation des espaces de stockage n'est pas facile et de fait, ils ne sont pas utilisés.
- La programmation de la place de la mairie propose la pérennisation de la scène par un jeu de gradins et d'escaliers en cohérence avec les aménagements du parvis de la mairie (dans le cadre d'une mission de MOE).

Testé!

8.

Limiter l'artificialisation des sols

Création de zones d'ombrage place Onslow et mairie

Constat

En période estivale l'ensemble du village souffre des fortes chaleurs. Concernant la place, les fronts bâtis ne suffisent pas à générer suffisamment d'ombre.

Les arbres présents dans les années 1920-40 ont été abattus ainsi que les loges qui offraient de la fraîcheur au centre bourg.

L'évolution des températures observée et annoncée est à la hausse. Les systèmes de rafraîchissement du village sont urgent.

Objectif :

> *Créer de l'ombrage de manière temporaire pour apprécier l'implantation d'arbres.*

> *Lutter contre les îlots de chaleur, apaiser la place, créer des zones d'ombre où se reposer.*

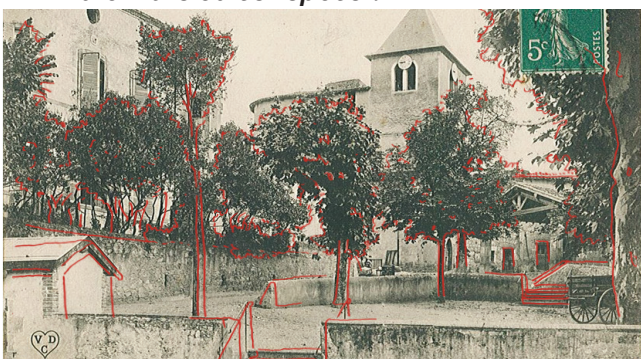



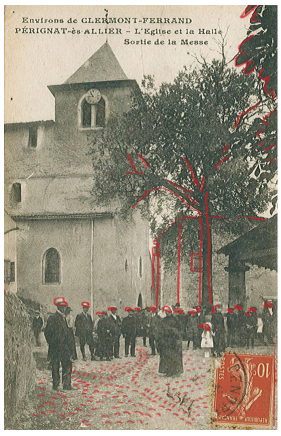

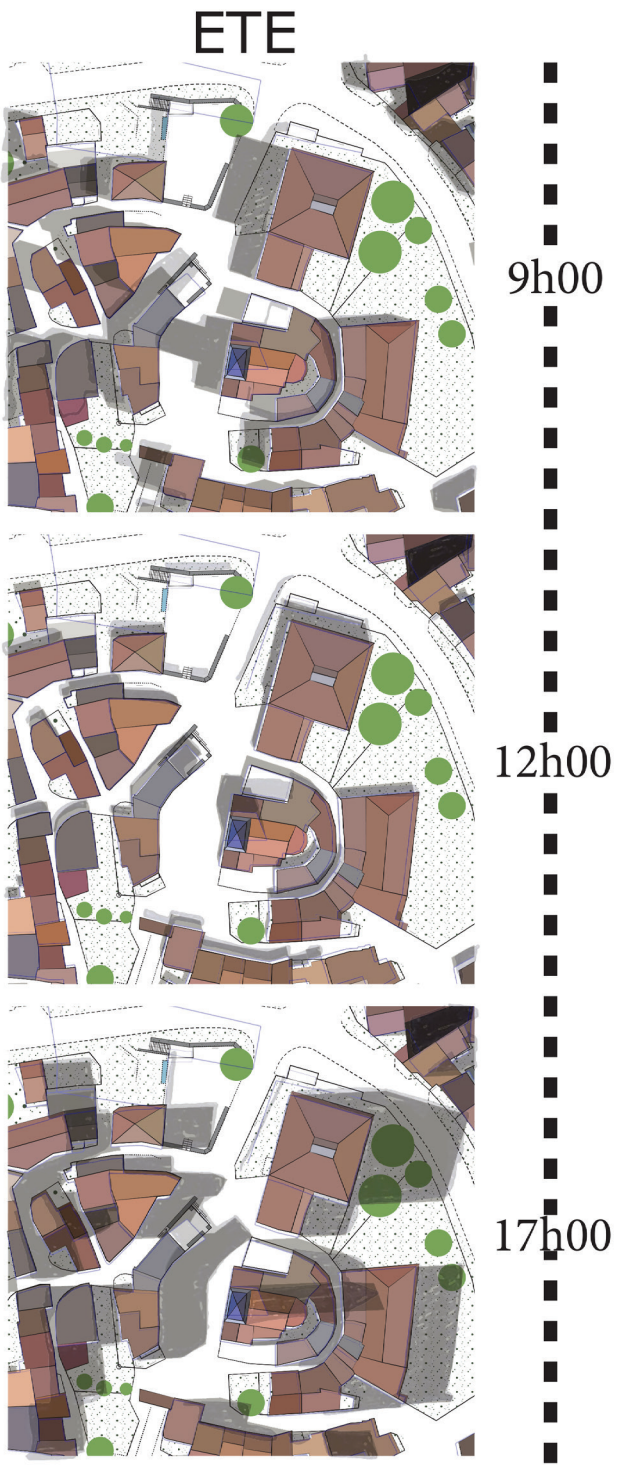

extrait de l'analyse arpentage, masques solaires

Nombre de jours anormalement chauds (température maximale supérieur de +5°C à la normale)

Période de Référence (autour de 1970) · Horizon proche (autour de 2035) · Horizon moyen (autour de 2055) ·

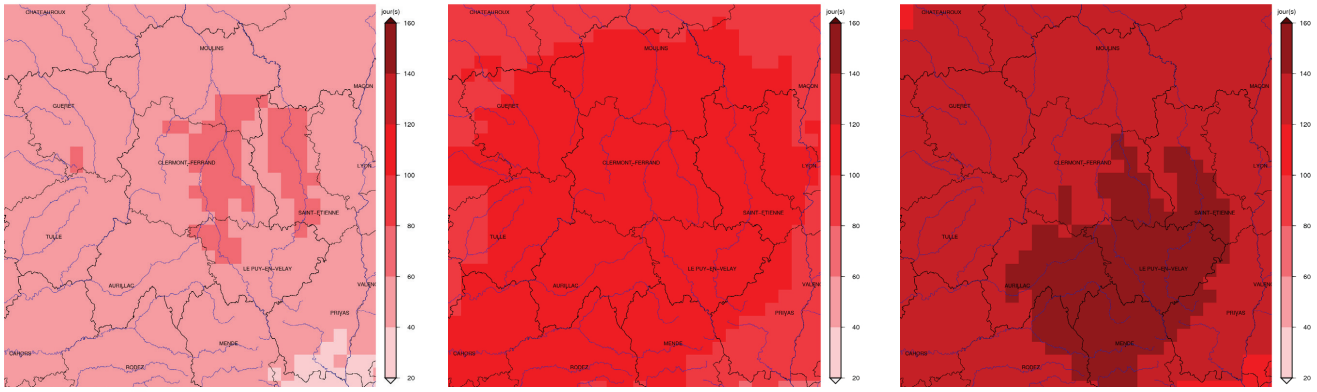

source : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DRIAS les futurs du climat

Description :

La plantation d'arbres est une évidence pour améliorer la gestion des fortes chaleurs, pour autant elle se confronte aux usages existants de la place.

C'est pourquoi le chantier test à proposer de transformer les usages de la place pour apprécier l'implantation d'arbres.

Le chantier test de l'Acte I a mis en place des voiles d'ombrages sur la place de la mairie et la Place Onslow.

Dans un premier temps des toiles de parapente et de bateau se sont révélées inefficaces du fait de leur prise au vent.

Sur la place de la mairie une toile de coco a remplacé les voiles de bateau.

Sur la place Onslow des fanions ont remplacé les toiles de parapente.

Les perches d'acacia ont permis de modéliser l'implantation de futurs arbres.

Conclusion du test :

- La Toile de coco se comporte bien au vent. La dépose reste nécessaire en cas d'orages et de vents violents. Son ombrage est suffisant.
- Les voiles d'ombrage ne fonctionnent pas. L'ouvrage ne doit pas être reproduit.
- Les perches sur la Place Onslow ont reçu un mauvais accueil de beaucoup d'habitantes et habitants.
- Les fanions n'offrent pas un ombrage suffisant mais animent visuellement la place de l'église
- L'implantation de bancs sur la place se couplera bien avec l'ombrage

extrait de l'analyse arpentage



extrait du Guide découverte espace public 2 / CAUE 63

Partenaires :

SIVOM de l'Albaret / Services Techniques / Régie de Territoire des Deux Rives (fourniture)

Point de vigilance :

- Compatibilité des implantations avec les usages ponctuels festifs de la place
- Système d'irrigation des arbres
- Choix des essences en fonction de leur capacité d'ombrage et de leur symbolique (le tilleul de la liberté trônait à côté de la halle)
- Étudier la possibilité de bancs et d'une flore complémentaire en pied d'arbre, proscrire l'implantation de plantes exotiques envahissantes.
- Étudier les encombrements au vu des interventions des services de secours
- Concerter les services instructeurs d'urbanisme

Testé!

9.

Limiter l'artificialisation des sols

Placette de la pharmacie, jardin d'accueil de lecture et de rencontre

Constat

L'aménagement du village manque d'espaces où la biodiversité peut se déployer sans paraître nuisible. Les habitantes et habitants expriment souvent le besoin d'espaces accueillant pour les humains et où la faune et la flore peuvent s'exprimer.

De plus l'idée de coopération avec la flore est souvent revenu dans les échanges avec les habitantes et habitants. Avoir des fruitiers, des légumes et des plantes aromatiques est un souhait partagé.





Chantier de l'Acte I : les jardinières ont accueilli les plantes des habitant.es

Objectif :

> ***Créer un espace privilégié pour se retrouver, jouer et lire.***

> ***Initier des jardins vivriers en cœur de bourg avec des plantes comestibles.***

Description :

Le chantier test de l'acte I a mis en place des jardinières en plessage sur la place de l'ancienne pharmacie. La dalle béton a été couverte par des plaquettes de bois en attendant un aménagement plus pérenne.

Partenaires :

SIVOM de l'Albaret / Services Techniques

Outils :

- Fiche action jardinière plessage

Point de vigilance :

- Étudier le système d'irrigation des jardinières pour faciliter l'entretien. Récupération des eaux pluviales, enracinement en pleine terre.
- Prévoir des essences dont les réseaux racinaires ne risquent pas d'abîmer le bâti.
- Proscrire la plantation de plantes exotiques envahissantes.
- Soutenir et encourager les initiatives d'entretien par les riveraines et riverains en formalisant une gestion commune Services Techniques/habitantes habitants. Organiser des moments de plantation des chantiers collectifs saisonnier.

Conclusion du test :

- Espace très qualitatif et apprécié
- Entretien pris en charge par certains habitants et habitantes.
- L'accès à l'eau sur place facilite l'entretien des plantes mais nécessite une attention très forte (peu d'autonomie des plantes)
- La durabilité des jardinières peut être améliorée avec l'utilisation de gaule de châtaigner.

Testé!

10.

Limiter l'artificialisation des sols

Calade terre et plantation en pleine terre

Constat :

La surface bitumée imperméabilise les sols.

Objectif :

> ***Permettre l'infiltration de l'eau dans les sols pour répartir les apports hydriques dans nappes les phréatiques et les puits.***

Description :

Le chantier test de l'Acte I a permis de réaliser des revêtements en calade de galets et terre-plein.

- En pied de mur, le long de la façade de l'église, avec l'aménagement de petites fosses de plantation.
- En caniveau en suivant le fil d'eau existant de la place.
- Les galets sont maçonnés sur lit de sable et jointés à la chaux hydraulique pour assurer un caractère moins imperméable de ce sol que le bitume.





Chantier de l'Acte I : calade devant l'église et le long des façades

Partenaires :

SIVOM de l'Albaret / Services Techniques

Outils :

- Fiche action calade

Point de vigilance :

- Le jointoiement à la chaux des calades n'est pas suffisamment résistant.

Conclusion du test :

- Les calades rappellent le revêtement historique de la place et le rapport à l'Allier.
- Les fosses plantées en pleine terre sont le moyen d'infiltration de l'eau dans les sols le plus efficace dans ce cas de figure. Le jointoiement à la chaux bien que perspirant n'alimente que peu le sol en eau.
- L'usure du jointoiement à la chaux NHL 5 est rapide dans les zones très sollicitées par le ruissellement de l'eau. Privilégier l'utilisation de dalles à joint serré pour les zones à fort ruissellement (caniveaux).
- D'autres jointoiements perméables existent:

- Végétalisés (gazon, plantes saxatiles et de rocailles) ;

- Minéralisés (granulats concassés ou naturels).

Les pavés de forme parallélépipédique facilitent la tenue de ce type de joint ainsi que la configuration du sol (faible pente, ruissellement modéré). Ce type de joint entraîne une gestion adaptée (tonte ou désherbage manuel). La perméabilité des joints est plus rapidement obstrué par l'accumulation de fine sans présence de végétaux.



chantier de l'acte I : Réemploi de voiles de bateau pour l'ombrage



remplacement des voiles par une toile coco



chantier de l'acte I : Réemploi de voiles de parapente pour l'ombrage



remplacement des voiles par des fanions

Testé!

11.

Favoriser le cycle naturel de l'eau et une gestion commune de la ressource

Fontaine place de l'ancienne pharmacie

Constat:

La placette a été créée lors de la démolition de l'ancienne pharmacie (qui fut aussi la bibliothèque). Jouxtant l'église cette placette n'était pas accessible et peu qualitative.

De plus, les habitants et habitantes ont fait remarquer le manque d'accès à l'eau potable dans le village.

Objectif :

> Rendre l'espace accueillant

> Créer un point d'accès à l'eau potable pour se désaltérer, se rafraîchir, accueillir les passantes et passants.

Description :

Le chantier test de l'Acte I a permis de rendre accessible la placette, de l'embellir avec des jardinières en plessage de noisetier et d'installer une fontaine. Initialement destinée à la réforme par le Service des Eaux de Clermont, un habitant a pu la récupérer et l'installer sur la placette.

L'espace accueille aussi la cabine à lire. L'installation de bancs associés à cette cabine a été refusé par le voisinage.

Partenaires :

Mobilisé lors du chantier : Habitantes habitants / SIVOM de l'Albaret / Services Techniques / Rural Combo /

Point de vigilance :

> Surveiller la consommation d'eau

> Entretennir ou/et pérériser les ouvrages du chantier test (sol, et plessage)

> Fermeture en cas de restrictions d'eau et de gel

> Robinet à bouton poussoir, fermeture du robinet instantanée.



Photo place de l'ancienne pharmacie suite au chantier de l'Acte I / 2023

Conclusion du test :

> Réelle amélioration de l'ambiance de la placette, caractère accueillant ressenti. L'aménagement temporaire peut être conforté sur un aménagement pérenne.

> L'installation d'un banc reste un sujet sensible pour le voisinage

> La végétalisation de la placette a permis l'initiative d'une gestion habitante des espaces verts «privilégiés». Cette initiative très précieuse doit être soutenue et enrichie en partenariat avec les Services Techniques de la commune.

> Le calcul de la consommation d'eau n'a pas été réalisé pendant l'étude, d'après les témoignages l'utilisation de l'eau est raisonnable. Le calcul de consommation peut être réalisé au moyen d'un compteur d'eau intermédiaire.

> La fontaine a été coupée par les Services Techniques en période restriction d'eau et de gel.

> L'installation de fontaines peut être multipliée dans le village sur les lieux de croisement important, dans le quartier de la Sagne à côté du terrain de basket.

> La cave sous la placette n'est pas utilisée et pourrait être vidée afin de servir de stockage au frais de denrées alimentaire en cas de crise. Son accès et les moyens de stockage (rack) peuvent être réalisés en régie en parallèle de la rénovation des loges ZPH : Loges 6).

Testé!

12. Respecter le vivant et favoriser le développement de la biodiversité

Noue / matinée de plantation collective

Constat:

- De grandes surfaces imperméabilisées empêchant l'infiltration répartie de l'eau dans les sols.

- Le parking de la Sagne régulièrement submergé, comme la cour d'école et d'autres espaces imperméabilisés du village.

- La végétalisation du village est un bon support pour mobiliser des habitantes et habitants.

Objectif:

> ***Infiltrer l'eau dans les sols***

> ***Résoudre les débordements d'eau pluviales lors des épisodes d'orage***

> ***Végétaliser collectivement le village***

Proposition :

> Création d'une noue en bordure du parking de la Sagne

> Organisation de matinées de plantation collectives

Étapes de mise en place:

> Noue : chantier de l'Acte II, partenariat entre le SIVOM de l'Albaret et l'Entreprise Portal.

Les terres excavées ont permis d'aménager des buttes végétalisées dans l'aire de loisirs.

> Matinée de plantation :

• Rappel : une matinée de plantation en novembre, une matinée en avril

• Faire une communication un mois avant pour informer et faire un appel aux dons (flyers dans les boites aux lettres, affiches dans les lieux importants du village)

• Relancer par sms et mail les personnes régulièrement investies dans les plantations ou qui ont la main verte

• Préparer les espaces à planter

• Acheter quelques végétaux en régie (pépinière de Lezoux est un partenaire) -> se référer au guide des végétaux de Pérignat

• Relancer les personnes investies une semaine avant en rappelant d'apporter des outils de jardinage

• Relancer la veille en rappelant d'apporter des outils de jardinage

• Le jour j :

> Mettre à disposition café et viennoiseries au départ

> Réunir les végétaux dans un lieu et proposer ou décider collectivement d'une répartition

> Apéro de fin de chantier de plantation

Partenaires :

> Services Techniques / SIVOM de l'Albaret / Associations du village / Habitantes et habitants

Outils :

> Annexe espaces à végétaliser

> Guide des végétaux à Pérignat sur Allier

Point de vigilance :

> Proscrire la plantation de plantes envahissantes

> Étudier les accès et encombrement

> Vérifier les dimensionnements des noues auprès d'un expert

Fiches action projet

Fiche action projet

PERGOLA

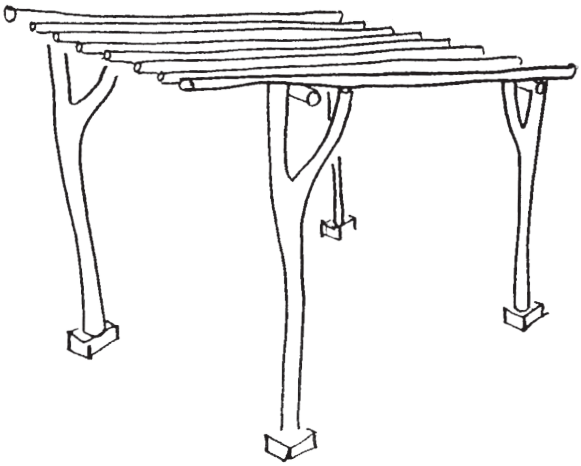



Référence / ATELIER BIVOUAC : PICNIC BREAK

▶ Descriptif :

◑ Objectifs:

> Rafraîchissement par création d'ombrage

> Identité visuelle, effet signal

◑ Dimensionnement :

> 20 m2 de surface au sol, hauteur au faitage 2,5m.

◑ Caractéristiques :

> Structure bois classe 3 résistant aux intempéries.

> La structure permet de supporter un couvert végétal de plantes grimpantes ou une résille en bois ou vannerie.

▶ Coût indicatif :

	Main d'oeuvre	Matériaux	TOTAL
> Réalisation de l'ouvrage :	**1 800 €**	**3 900 €**	**5 700 €**
Le coût indicatif comprend la réalisation :			
> des fondations	*600 €*	*1 200 €*	**1 800 €**
> de la structure bois	*800 €*	*2 000 €*	**2 800 €**
> de la résille en bois	*400 €*	*700 €*	**1 100 €**
> Variante structure portant une étanchéité en tuile :	**3 800 €**	**4 600 €**	**8 400 €**
Le coût indicatif comprend la réalisation :			
> des fondations	600 €	1 200 €	**1 800 €**
> de la structure bois	800 €	2 000 €	**2 800 €**
> de la couverture et zinguerie	2 400 €	1 400 €	**3 800 €**
Les coûts indicatifs ne comprennent pas:			
> la création d'une fosse et la fourniture de plantes grimpantes.			
> La maîtrise d'oeuvre de l'opération			

▶ Méthodologie :

◑ Démarches préalables : Déclaration préalable de travaux / DICT / étudier les accès

◑ Travaux préalables :

> Fourniture et pose de plots de fondation béton

> Création d'une fosse si plantation de plantes grimpantes

◑ Point de vigilance :

> L'implantation doit être étudiée pour maximiser le rafraîchissement

◑ Partenaires/acteurs à mobiliser :

> pour les travaux préalables : Sivom de l'Albaret

> pour la pose: Service techniques, Sivom de l'Albaret, le cas échant un prestataire extérieur.

> pour la fourniture : SEAT Ecopole, Scierie bois

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

Fiche action projet

CALADE EN GALETS

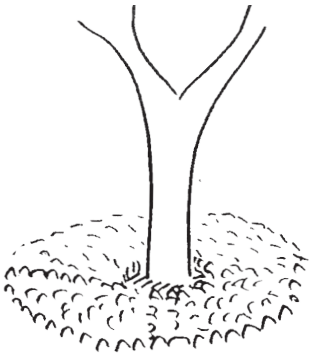

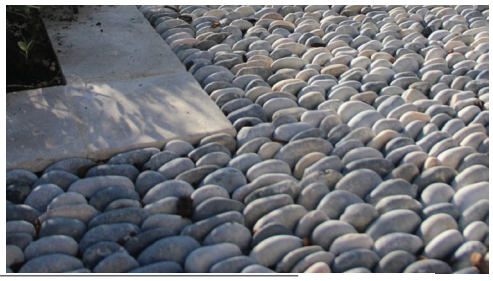

▶ Descriptif :

◑ Objectifs:
> Sol minéral en matériaux locaux
> Identité visuelle, possibilité de motifs
> Perméabilité du sol

◑ Dimensionnement :
> Selon le site

◑ Caractéristiques :
> Galets de l'Allier non retaillés posés sur lit de sable.
> La calade peut être scellée à la chaux

▶ Coût indicatif :

	Main d'oeuvre	Matériaux	TOTAL
> Réalisation de l'ouvrage : 185e/m²	175 €	10 €	185 € m²

Compter 2m2/Jour.ouvrier
Le coût indicatif comprend la réalisation :
> fourniture et pose des galets sur lit de sable
> Scellement de la calade
Le coût indicatif ne comprend pas:
> le décaissement et la création d'un fond de forme
> la fourniture et pose de bordures en périphérie de calade
> location machine transport et manutention
> La maîtrise d'oeuvre de l'opération

▶ Méthodologie :

◑ Démarches préalables : Déclaration préalable de travaux / DICT / étudier les accès

◑ Travaux préalables :
> Terrassement et décaissement, évacuation des gravats
> Fond de forme

◑ Point de vigilance :
> Etudier l'écoulement des eaux
> Etudier les jeux de niveaux de sol
>Travaux réalisables toute l'année, si scellement les travaux doivent être réalisé en période hors-gel.
> Glissance pour des surfaces piétonnes
> Confort si sollicitations cyclables

◑ Partenaires/acteurs à mobiliser :
> Pour les travaux préalables : Sivom de l'Albaret
> pour la pose : Service techniques, Sivom de l'Albaret, Régie de Territoire accompagnés par un prestataire extérieur
> pour la fourniture : SEAT Ecopole, carrière

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

Fiche action projet

BANC FIXE

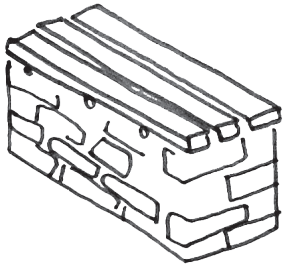

▶ Descriptif :

◑ Objectifs:
> Créer des assises
> Identité visuelle

◑ Dimensionnement :

◑ Caractéristiques :
> Platelage bois essence classe 3 resistant aux intempéries
> Structure en pierre massive ou muret selon les ressources disponibles

▶ Coût indicatif :

	Main d'oeuvre	Matériaux	TOTAL
> Réalisation de l'ouvrage : 1550 euros/u	1 250 €	300 €	**1 550 €**
Le coût indicatif comprend la réalisation :			
>fourniture et pose d'un banc	*1 250 €*	*300 €*	
Le coût indicatif ne comprend pas:			
> La préparation du sol en vue d'accueillir le banc			
> La maîtrise d'oeuvre de l'opération			

▶ Méthodologie :

◑ Démarches préalables : Déclaration préalable de travaux /DICT / étudier les accès

◑ Travaux préalables :
> Préparation du sol selon configuration, point d'ancrage

◑ Point de vigilance :

◑ Partenaires/acteurs à mobiliser :
> pour les travaux prépartoires : Sivom de l'Albaret
> pour la pose : Service techniques, Sivom de l'Albaret, Régie de Territoire
> pour la fourniture :
- pierre du muret : Carriers, Portal (dalle de béton de réemploi), Carrière (pierres, galets)
- Bois : Scierie locale, Scierie mobile pour le sciage des bois de la commune.

Fiche action projet

PLANCHER

▶Descriptif :

◑ Objectifs:

> Surface de danse, de terrasse et ou de scène de spectacle

> Identité visuelle

◑ Dimensionnement :

> 20 m2

◑ Caractéristiques :

> Plancher à clair voie, essence classe 3 résistant aux intempéries

> Posé sur lambourde sur une structure existante ou sur plots de fondation

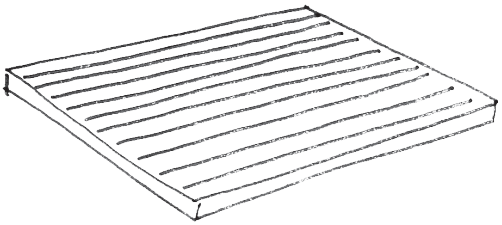



Référence / WAGON LANDSCAPING

▶Coût indicatif :

	Main d'oeuvre	Matériaux	TOTAL
> Réalisation de l'ouvrage : 55 euros/ m2	700 €	400 €	**1 100 €**
Compter 10m2/Jour.ouvrier			
Le coût indicatif comprend la réalisation :			
> Fourniture et pose d'un plancher sur lambourdes.	*700 €*	*400 €*	
Le coût indicatif ne comprend pas:			
> Plots de fondations ou structure bois			
> La maîtrise d'oeuvre de l'opération			

▶Méthodologie :

◑ Démarches préalables : Déclaration préalable de travaux /DICT / étudier les accès

◑ Travaux préalables :

> structure bois (voir fiche espace de stockage) ou plots de fondations

◑ Point de vigilance :

> Limiter l'exposition aux intempéries pour la durée de vie de l'ouvrage

> Entretien du bois

> Glissance

◑ Partenaires/acteurs à mobiliser :

> pour les travaux prépartoires : selon fiche Espace de stockage ou Sivom de l'Albaret

> pour la pose : Service techniques, Sivom de l'Albaret, accompagné par un prestataire

> pour la fourniture :

- Bois : Scierie locale, bois d'oeuvre de la commune

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

ESPACE DE STOCKAGE

▶Descriptif :

◑ Objectifs:

> Créer un espace de stockage pour des tables et des chaises

> Créer une estrade

◑ Dimensionnement :

> 5 par 4 m sur 1.5m de haut.

◑ Caractéristiques :

> Le stockage est protégé par une couverture ou intègre une étanchéité

> Structure bois pour supporter un plancher

> Trappe d'accès au stockage

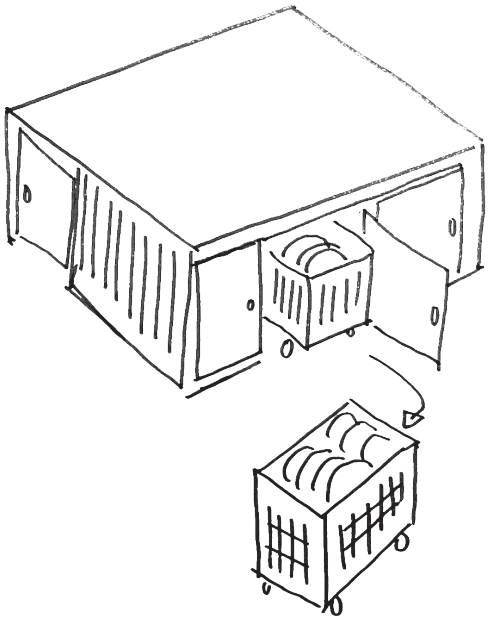

▶Coût indicatif :

	Main d'oeuvre	Matériaux	TOTAL
> Réalisation de l'ouvrage : 352,5 euros/ m2	5 250 €	1 800 €	**7 050 €**
Compter 1,30m2/Jour.ouvrier			
Le coût indicatif comprend la réalisation :			
> Structure bois et bardage	*3 500 €*	*1 000 €*	
> Les moyens de manutention : chariots de stockage adaptés à la structure	**1 050 €**	**600 €**	
> Trappes d'accès	700 €	200 €	
Le coût indicatif ne comprend pas:			
> Réalisation de plots de fondation (voir fiche pergolat)			
> Plancher haut (voir fiche Plancher)			
> La maîtrise d'oeuvre de l'opération			

▶Méthodologie :

◑ Démarches préalables : Déclaration préalable de travaux /DICT / étudier les accès

◑ Travaux préalables :

> Fondations

> Mise hors d'eau selon cas de figure

◑ Point de vigilance :

> Etudier l'ergonomie du stockage

◑ Partenaires/acteurs à mobiliser :

> pour les travaux prépartoires : Sivom de l'Albaret

> pour la pose : Service techniques, Sivom de l'Albaret, Régie de Territoire, accompagné par un prestataire

> pour la fourniture :

- Bois : scierie locale, bois d'oeuvre de la commune
- Quincaillerie : Commerce

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

Fiche action projet

FOUR À PAIN

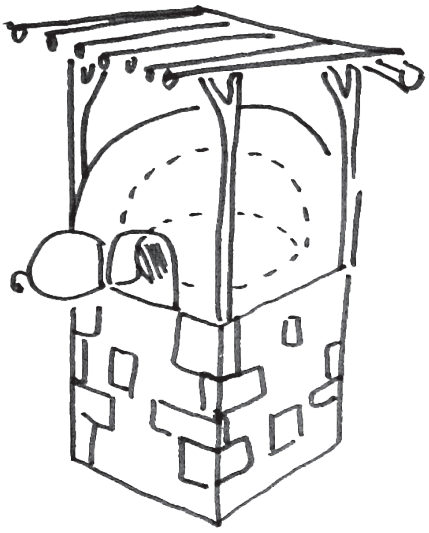

▶Descriptif :

◑ Objectifs:
> Cuisson de pains et pizzas
> Mettre en place un outil à gerer collectivement

◑ Dimensionnement :
> Sole de cuisson de 1m de diamètre, diamètre de l'ouvrage 1.6m
> 2 m de haut

◑ Caractéristiques :
> Fondation pierre ou semelle béton
> Socle en pierre maçonnée à la chaux
> Sole en brique cuite
> Voute et masse en terre crue
> Stucture bois couverture en tuiles

▶Coût indicatif :

	Main d'oeuvre	Matériaux	TOTAL
> Réalisation de l'ouvrage : 6000 euros/U	3 500 €	2 500 €	**6 000 €**
Le coût indicatif comprend la réalisation :			
> Fondations	*700 €*	*200 €*	
> Socle pierre, maçonné à la chaux et jointé à la chaux	*1 050 €*	*150 €*	
> Sole en brique, voûte et masse en terre	**200 €**	**500 €**	
> Porte de fermeture de la gueule du four	150 €	450 €	
> Structure bois et couverture	1 400 €	1 200 €	
Le coût indicatif ne comprend pas:			
> Espace de stockage des fagots de bois			
> La maîtrise d'oeuvre de l'opération			

▶Méthodologie :

◑ Démarches préalables : Déclaration préalable de travaux /DICT / étudier les accès
◑ Travaux préalables :
> Fondations, socle maçonné en pierre
> Mise hors d'eau
◑ Point de vigilance :
> Gouvernance de l'outil,
> Entretien
◑ Partenaires/acteurs à mobiliser :
> Pour les travaux prépartoires : Sivom de l'Albaret, Service technique accompagnés par un prestataire extérieur
> Pour la pose : Service techniques, Sivom de l'Albaret, Régie de Territoire accompagnés par un prestataire extérieur
> Pour la fourniture :
- Pierres :
- Briques et tuiles :
- Terre : Portal, SEAT, Terre de Combronde
- Bois : scierie locale

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

Fiche action projet

BARBECUE

▶ Descriptif :

◑ Objectifs:

> Cuissons de grillades

> Mettre en place un outil à gerer collectivement

◑ Dimensionnement :

> 4 espaces de cuisson de 60x40cm

> Foyer ouvert sans cheminée

◑ Caractéristiques :

> Fondation, semelle béton

> Socle en pierre maçonnées à la chaux ou en terre crue monolithique

> Foyer en béton refractaire ou briques refractères

> Support de grille de métal

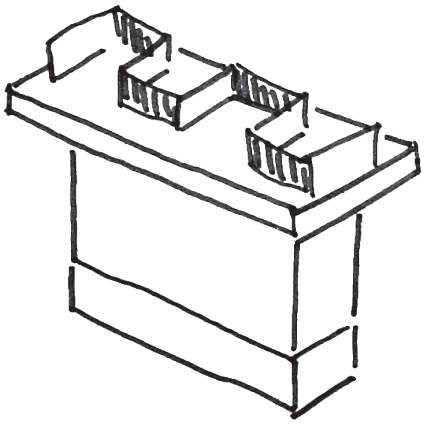

▶ Coût indicatif :

	Main d'oeuvre	Matériaux	TOTAL
> Réalisation de l'ouvrage : 3400 euros/U	2 300 €	1 300 €	**3 600 €**
Le coût indicatif comprend la réalisation :			
> Fondations	*700 €*	*200 €*	
> Socle pierre, maçonné à la chaux et jointé à la chaux	*1 050 €*	*150 €*	
> Foyer en béton refractaire	200 €	500 €	
> Support de grille métal	350 €	450 €	
Le coût indicatif ne comprend pas:			
> grille de cuisson			
> La maîtrise d'oeuvre de l'opération			

▶ Méthodologie :

◑ Démarches préalables : Déclaration préalable de travaux /DICT / étudier les accès

◑ Travaux préalables :

> Fondations, socle maçonné en pierre

◑ Point de vigilance :

> gouvernance de l'outil

> entretiens

◑ Partenaires/acteurs à mobiliser :

> pour les travaux prépartoires : Sivom de l'Albaret, Service technique accompagnés par un prestataire extérieur

> pour la pose : Service techniques, Sivom de l'Albaret, Régie de Territoire

> pour la fourniture :

- Pierres :
- Métal : Commerce

Fiche action projet

TABLE BANC OMBRIÈRE

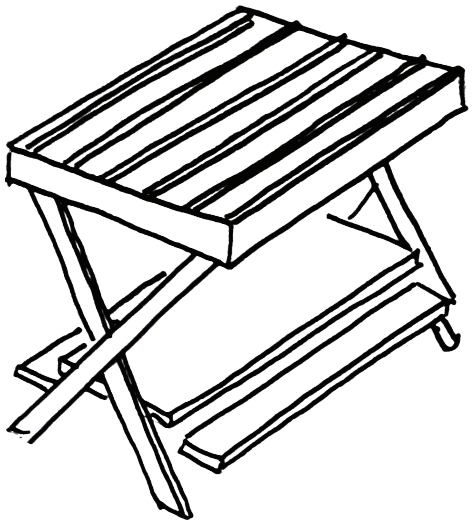

▶ Descriptif :

◑ Objectifs:
> S'asseoir et pique-niquer à l'ombre

◑ Dimensionnement :
>3m par 4

◑ Caractéristiques :
> Ancrage au sol
> Structure bois essence classe 3 résistante aux intempéries
> Ombrière en résille bois ou support de plante grimpante

▶ Coût indicatif :

	Main d'oeuvre	Matériaux	TOTAL
> Réalisation de l'ouvrage : euros/U	2 100 €	1 000 €	**3 100 €**
Le coût indicatif comprend la réalisation :			
> fourniture et	700 €	200 €	**900 €**
>pose de l'ouvrage	1 400 €	800 €	**2 200 €**
>Le coût indicatif ne comprend pas:			
> encrage au sol			
> La maîtrise d'oeuvre de l'opération			

▶ Méthodologie :

◑ Démarches préalables : Déclaration préalable de travaux /DICT / étudier les accès

◑ Travaux préalables :
> Préparation du sol selon configuration, point d'ancrage

◑ Point de vigilance :

◑ Partenaires/acteurs à mobiliser :
> pour les travaux prépartoires : Sivom de l'Albaret
> pour la pose : Service techniques, Sivom de l'Albaret, Régie de Territoire
> pour la fourniture : Scierie locale, Scierie mobile pour le sciage des bois de la commune.

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

Fiche action projet

PLESSAGE

▶ Descriptif :

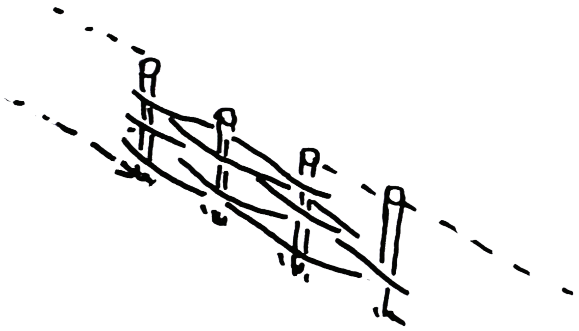

◑ Objectifs:

> délimiter des zones
> empêcher le passage de véhicules
> créer des bacs de plantation

◑ Dimensionnement :

>selon configuration de 0.6 à 1.6 de haut.

◑ Caractéristiques :

> piquets bois ancrés aus sol (classe 4 résistant à l'eau stagnante).
> plessage de gaules de noisetier, saule, osier ou chataigner. Le chataigner à une durée de vie plus longue
> le plessage peut être réalisé avec du l'osier vivant, entretien et mise en place plus longue.

▶ Coût indicatif :

	Main d'oeuvre	Matériaux	TOTAL
> Réalisation de l'ouvrage : euros/ml	175 €	25 €	**200 €** /ml
Le coût indicatif comprend la réalisation :			
> fourniture et preparation des gaules	*70 €*	*5 €*	
> pose des piquets	*18 €*	*15 €*	
> pose du plessage dense	*88 €*	*5 €*	
Le coût indicatif ne comprend pas:			
> La maîtrise d'oeuvre de l'opération			

▶ Méthodologie :

◑ Démarches préalables : Déclaration préalable de travaux /DICT / étudier les accès

◑ Travaux préalables :

> Préparation du sol selon configuration

◑ Point de vigilance :

> Cueillette des perches d'accacias et gaules sur l'Ecopole avant le printemps
> Durée de vie de 2 à 4 ans, besoin d'entretien régulier tout les 1 à 2 ans

◑ Partenaires/acteurs à mobiliser :

> pour la péraration : Sivom de l'Albaret
> pour la pose : Service techniques, Sivom de l'Albaret, Régie de Territoire
> pour la fourniture : Régie de Territoire, SEAT Ecopole

Fiche action projet

MURET PAYSAGER

▶Descriptif :

◑ Objectifs:

> délimiter des zones

> traitement paysager

◑ Dimensionnement :

>selon configuration de 0.2 à 0.6cm de haut.

◑ Caractéristiques :

> piquets bois (classe 4 résistant à l'eau stagnante) ancrés aus sol ou muret de pierres sèches (peut être réalisé en dalle de béton de réemploi)

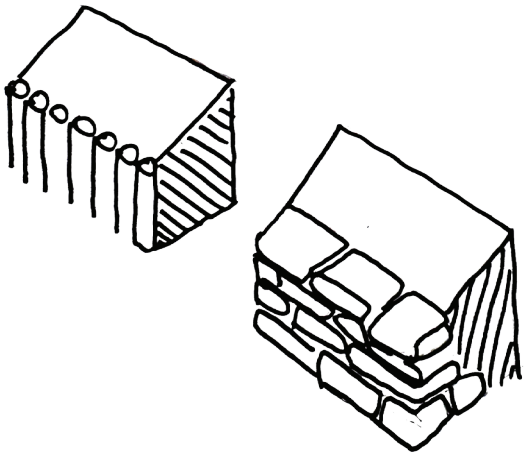

▶Coût indicatif :

	Main d'oeuvre	Matériaux	TOTAL
> Réalisation de l'ouvrage en piquet d'acacia non écorcés : euros/ml	150 €	40 €	**190 €** /ml
Le coût indicatif comprend la réalisation :			
> fourniture et préparation du matériau	*50 €*	*10 €*	
> pose des piquets	*100 €*	*30 €*	
> Réalisation de l'ouvrage en pierre 1m de hauteur et 50cm de fondation: euros/ml	595 €	0 €	**595 €** /ml
Le coût indicatif comprend la réalisation :			
> fourniture du matériau	*70 €*	*10 €*	
> pose en pierre sèche	*525 €*		
Le coût indicatif ne comprend pas:			
> La maîtrise d'oeuvre de l'opération			

▶Méthodologie :

◑ Démarches préalables : Déclaration préalable de travaux /DICT / étudier les accès

◑ Travaux préalables :

> Préparation du sol selon configuration

◑ Point de vigilance :

> Durée de vie 3-4 ans pour les piquets

> Cueillette des perches d'accacias sur l'Ecopole avant le printemps

◑ Partenaires/acteurs à mobiliser :

> pour la péraration : Sivom de l'Albaret

> pour la pose : Service techniques, Sivom de l'Albaret, Régie de Territoire

> pour la fourniture : Régie de Territoire, SEAT Ecopole

Pour les dalles de réemploi : Portal ou autre démolisseur.

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

Fiche action projet

RACK À VÉLOS

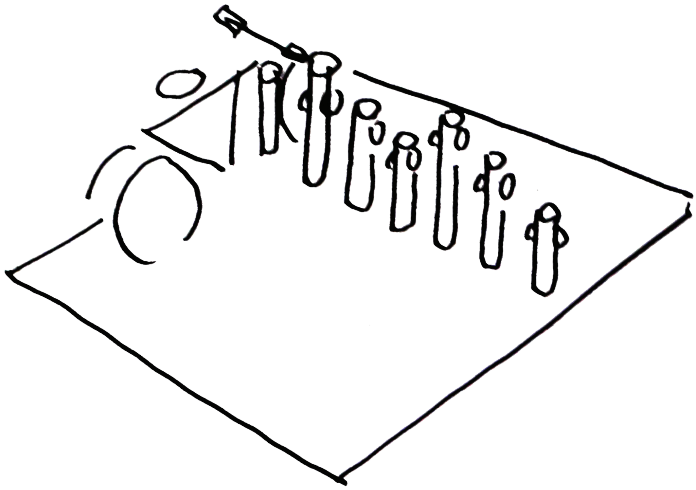

▶ Descriptif :

◑ Objectifs:

> Garer des vélos et permettre leur accrochage avec un cadenas

> Identité visuelle

◑ Dimensionnement :

>Potelet de 1 à 1.5m de haut

◑ Caractéristiques :

> Piquets bois ancrés aus sol (classe 4 résistant à l'eau stagnante).

> Anneaux d'accrochage en tête de potelet permettant l'accroche d'un cadena à la fourche d'un vélo.

▶ Coût indicatif :

	Main d'oeuvre	Matériaux	TOTAL
> Réalisation de l'ouvrage pour 6 rangements vélo	1 400 €	670 €	**2 070 €**
Le coût indicatif comprend la réalisation :			
> fourniture et préparation du matériaux	*700 €*	*150 €*	
> pose des piquets et de la quincaillerie	*700 €*	*520 €*	
Le coût indicatif ne comprend pas:			
> La maîtrise d'oeuvre de l'opération			

▶ Méthodologie :

◑ Démarches préalables : Déclaration préalable de travaux /DICT / étudier les accès

◑ Travaux préalables :

> Préparation du sol selon configuration, trou à la tarrière

◑ Point de vigilance :

> Cueillette des perches d'accacias sur l'Ecopole avant le printemps

◑ Partenaires/acteurs à mobiliser :

> pour la péraration : Sivom de l'Albaret

> pour la pose : Service techniques, Sivom de l'Albaret

> pour la fourniture : Régie de Territoire, SEAT Ecopole

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

MOBILIER PARCOURS DE DÉAMBULATION

▶ Descriptif :

◑ Objectifs:
> Parcours de déambulation original
> Identité visuelle

◑ Dimensionnement :
> Selon configuration

◑ Caractéristiques :
> Bois ronds (classe 4 résistant à l'eau stagnante) posé sur des pierres ou fichés dans le sol.

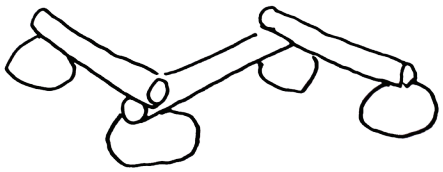

▶ Coût indicatif :

	Main d'oeuvre	Matériaux	TOTAL
> Réalisation de l'ouvrage	875 €	300 €	**1 175 €**
Le coût indicatif comprend la réalisation :			
> fourniture et préparation des matériaux	*525 €*	*100 €*	
> pose de l'agrès	*350 €*	*200 €*	

Le coût indicatif ne comprend pas:
> fourniture et pose d'un sol souple (BRF, gravier...)
> La maîtrise d'oeuvre de l'opération

▶ Méthodologie :

◑ Démarches préalables : Déclaration préalable de travaux /DICT / étudier les accès

◑ Travaux préalables :
> Préparation du sol selon configuration

◑ Point de vigilance :
> Prestation d'un Bureau de Contrôle nécessaire, validation de la conception et la réalisation.
> hauteur de chute inférieure à 60cm
> vigilance sur les coincements de doigts/mains/tête/torse
> Sol souple BRF
> Cueillette des perches d'accacias sur l'Ecopole avant le printemps

◑ Partenaires/acteurs à mobiliser :
> pour la péraration : Sivom de l'Albaret
> pour la pose : Service techniques, Sivom de l'Albaret
> pour la fourniture : Régie de Territoire, SEAT Ecopole

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

Fiche action projet

PAVAGE RÉEMPLOI

▶ Descriptif :

◑ Objectifs:
> Sol extérieur piéton
> Identité visuelle
> Perméabilité à l'eau

◑ Dimensionnement :
>selon configuration

◑ Caractéristiques :
> Dalle de réemploi non féraillées, épaisseur 6cm minimun, planéité de deux face. Appareillage en opus incertum.
Posé sur géotextile et lit de sable
Jointement, sable ou chaux sable.

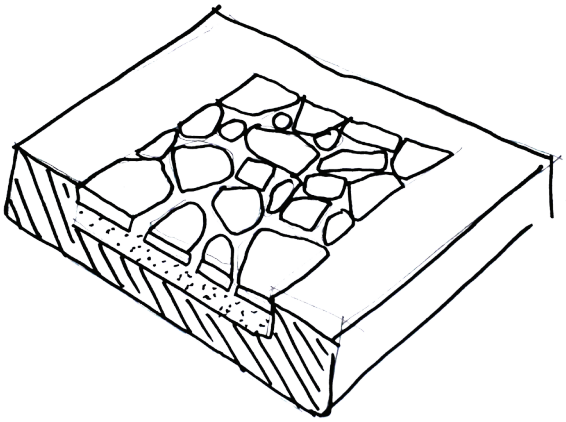

▶ Coût indicatif :

	Main d'oeuvre	Matériaux	TOTAL
> Réalisation de l'ouvrage	150 €	5 €	**155 €** /m²
Le coût indicatif comprend la réalisation :			
> fourniture et préparation des matériaux			
> Fourniture et pose d'un lit de sable sur géotextile			
> pose du pavage en opus incertum			
Le coût indicatif ne comprend pas:			
> préparation du fond de forme			
> La maîtrise d'oeuvre de l'opération			

▶ Méthodologie :

◑ Démarches préalables : Déclaration préalable de travaux /DICT / étudier les accès
◑ Travaux préalables :
> Préparation du sol selon configuration, fond de forme
◑ Point de vigilance :
> écoulement des eaux, résistance des joints au ruissellement
> Sol non carrossable
◑ Partenaires/acteurs à mobiliser :
> pour la péraration : Sivom de l'Albaret
> pour la pose : Service techniques, Sivom de l'Albaret
> pour la fourniture : Portal ou autre démolisseur.

Fiches action chantier

FICHE ACTION CHANTIER

SCÈNE ET STOCKAGE

Nombre :
1 soit environ 22m2
Dimensions :
4,75m par 4,58m


Vue d'ensemble


détail


Détail de fixation

Plan coupe détails

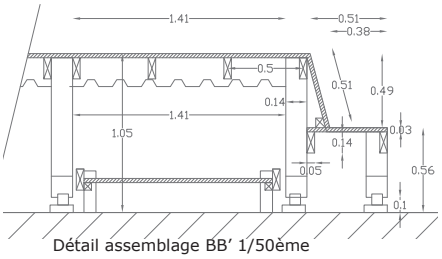

Détail assemblage BB' 1/50ème

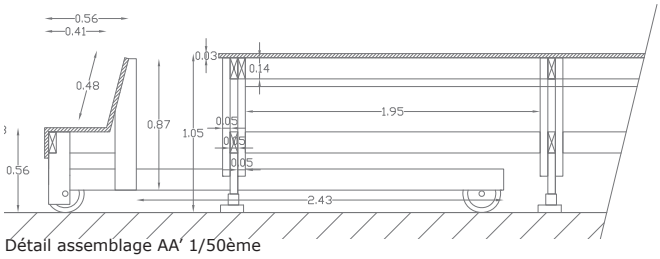

Détail assemblage AA' 1/50ème

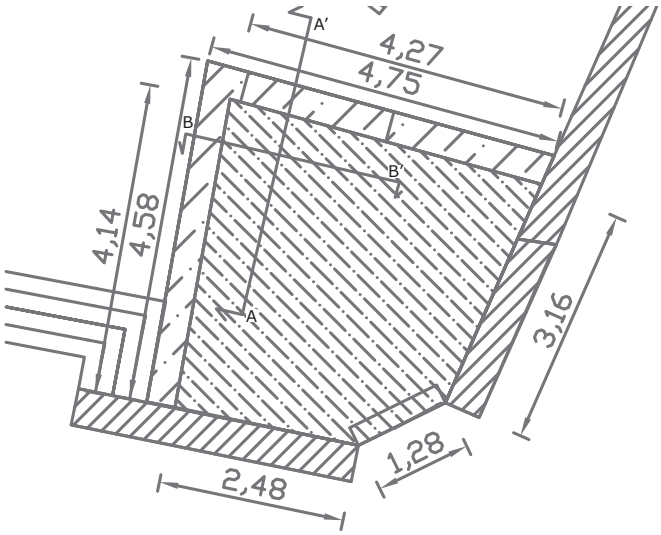

Plan 1/100ème

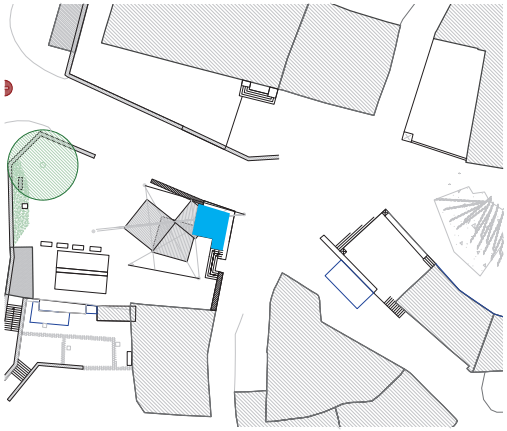
Implantation

Quantité de matière utilisée

Dénomination		Quantité	U.	Fournisseur	téléphone	mail	Contact adresse	site
Bois Douglas				Scierie Combris	0473707669		6 Chantoiseau, 63590 Tours-sur-Meymont	
	solive	14/05	100 ml					
	planche	200/27	225 ml					
Quincaillerie								
	vis	6/120	100 u.	Vis Express				https://www.vis-express.fr/fr/
	vis	5/80	250 u.	Vis Express				
	vis	5/40	250 u.	Vis Express				
	tirefond		10 u.	Gedimat	0473730404		7 Rte du Pont, 63800 Pérignat-sur-Allier	
	roue		8 u.					
	axe des roues		6 ml					

Temps passé

Dénomination		Quantité	U.
Ossature plancher	Encadrant.es	6	j
	Participant.es	7-10	j
Tiroirs de rangement	Encadrant.es	3	j
	Participant.es	4-6	j

Outillage

Matériel de menuiserie
Outils de tracé
Electroportatif (découpe perçage vissage)
Scie radiale et scie sur table
Matériel divers (tréteaux et serre joints)

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

FICHE ACTION CHANTIER

JARDINIÈRE

Nombre :
3, soit 12m2 au sol et 12m2 de plessage
Dimensions :
16 ml linéaires, 0,70 cm de large en moyenne hauteur entre 1,60 et 0,40cm


Vue sur une jardinière

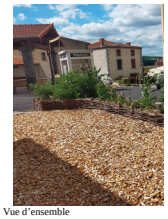
Vue d'ensemble

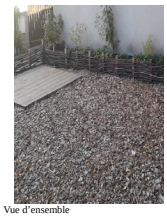
Vue d'ensemble


Détail d'assemblage

Plan coupe détails

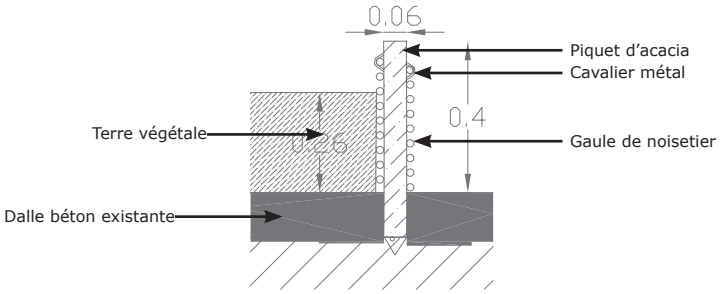

Détail d'assemblage
1/20ème

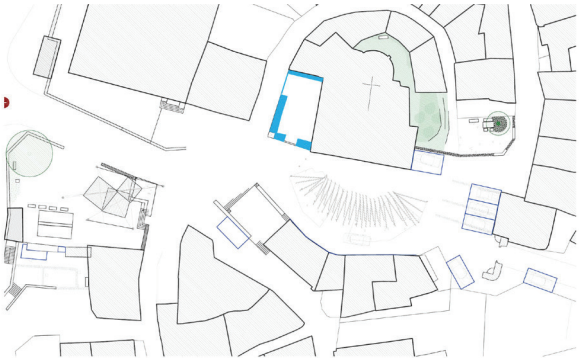

Implantation

Quantité de matière utilisée

Dénomination	Quantité	U.	Fournisseur	téléphone	mail	adresse	site
Piquets d'acacia diam 8, ht 45 à 180cm	63	u.	SEAT Ecopole	Anatolle Gruzelle 0627768553	anatole.gruzelle@ecopolevaldallier.fr		
			Regie de territoire des deux rives		ll.regieterritoire@gmail.com		
Gaule noisetier de 2 à 4 m	12	m³	déchet d'élaguage de voirie à Cunlhat, récupéré en place				
			Ruisseau des Assat				
Plantes			habitant.es				
Autres		u.					
géotextile	45	m²	Gedimat	0473730404		7 Rte du Pont, 63800 Pérignat-sur-Allier	
cavallier 30mm	40	u.	Gedimat				
Plaquette bois aire de loisir	15	m³	SAS ECOVERT BOILON	04 73 68 23 75		Domaine de la Tour 63190 LEMPTY	

Temps passé

Dénomination		Quantité	U.
Préparation de la matière	Encadrant.es	4	j
	Participant.es	5	j
Mise en œuvre	Encadrant.es	5	j
	Participant.es	7,5	j

Outillage

Hachette	niveaux
Scie d'élaguage	mètre
sécateurs	ciseaux
maillet	marteau
perforateur 45mm	matériel divers

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

FICHE ACTION CHANTIER

CALADE

Nombre :
Calade le long de la halle: 8,3 m²
Calade palier devant l'église : 3,9 m²
Calade le long de la façade de l'église : 17,1 m²
TOTAL : 29,3 m²
Dimensions :
Calade le long de la halle:1m par 8,3m
Calade palier devant l'église : 1,90 m par 2,05m
Calade le long de la façade de l'église : 17,1m par 1m


Le long de la halle


devant l'église


Détail le long de la Halle

Plan coupe détails

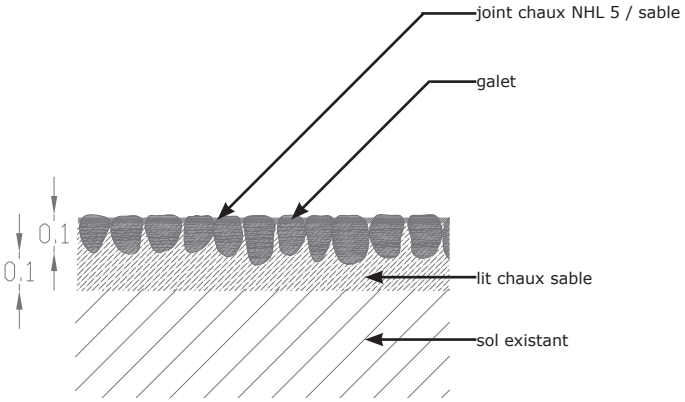

Détail
1/20ème


Implantation

Quantité de matière utilisée

Dénomination	Quantité	U.	Fournisseur	Contact			
				téléphone	mail	adresse	site
Galets	3	m³					
Autres		u.					
sable	3,5	m³	Gedimat	0473730404		7 Rte du Pont, 63800 Pérignat-sur-Allier	
chaux NHL5			Gedimat				

Temps passé

Dénomination		Quantité	U.
Décroutage	Encadrant.es	3	j
	Participant.es	3	j
Mise en œuvre	Encadrant.es	0,5	j/m²
	Participant.es	0,5	j/m²

Outillage

matériel de maçonnerie
disqueuse
massette
niveau
règle
pelle
cordeau

PERGOLA ECOLE

Nombre :
1
Dimensions :
5m par 3,05m,
hauteur du faîtage : 3,35m





Plan coupe détails

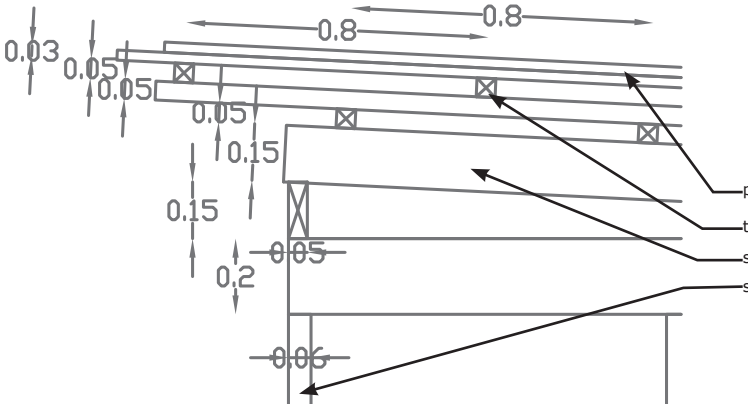

Détail AA' d'assemblage 1/20ème

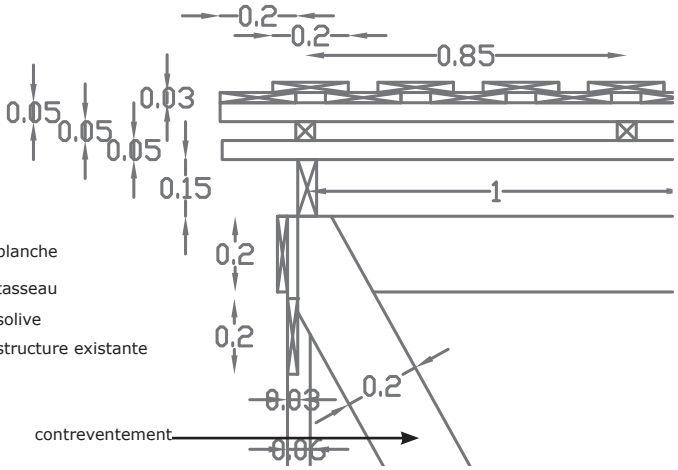

Détail BB' d'assemblage 1/20ème

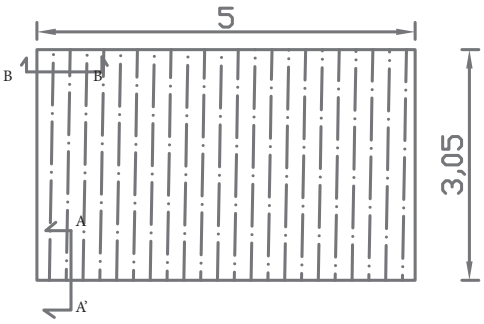

Plan 1/100ème

Quantité de matière utilisée

Dénomination		Quantité	U.	Fournisseur	Contact			
					téléphone	mail	adresse	site
Bois Douglas				La Scie d'ici	04 73 96 80 23		La Vernière 63490 Saint-Quentin-sur-Sauxillanges	https://sciedici.fr/
	planche	200/27	156	ml				
	solive	150/50	90	ml				
	tasseau	50/50	50	ml				
bois autocalve structure existante		--	--	--	--	--	--	--
Quincaillerie			u.	Vis Express				https://www.vis-express.fr/fr/
	visserie	6/100	60	u.				
	visserie	5/80	100	u.				
	visserie	5/40	400	u.				

Temps passé

Dénomination		Quantité	U.
Mise en œuvre	Encadrant.es	2	j
	Participant.es	6	j

Outillage

Matériel de menuiserie
Outils de tracé
Electroportatif (découpe perçage vissage)
Scie radiale et scie sur table
Matériel divers (tréteaux et serre joints)

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

FICHE ACTION CHANTIER

BANCS

Nombre :
2
Dimensions :
Banc 1 : 2 par 1,90m hauteur d'assise 48cm
Banc 2 : 2 par 1,45m hauteur d'assise 48cm





Plan coupe détails

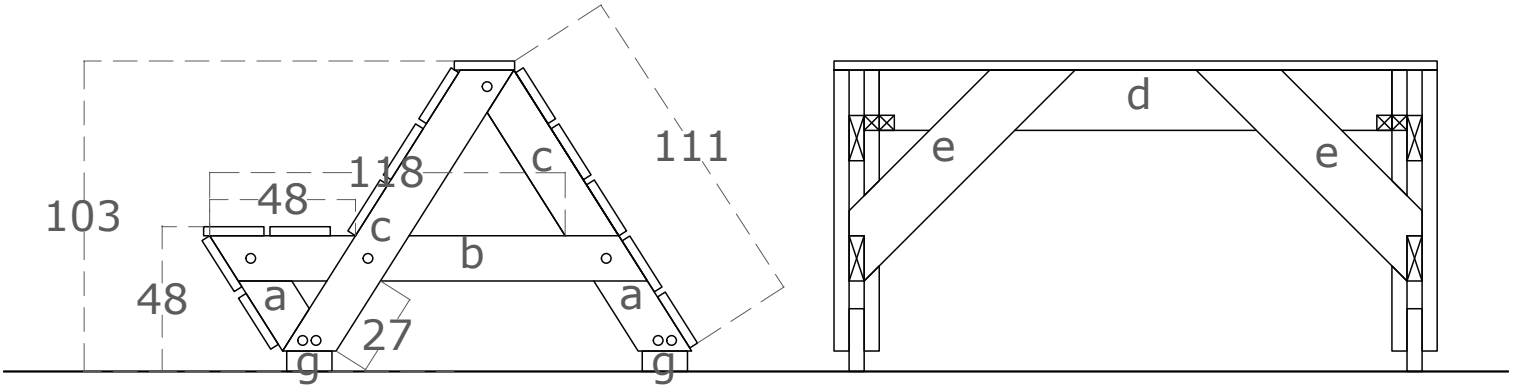

Elevation

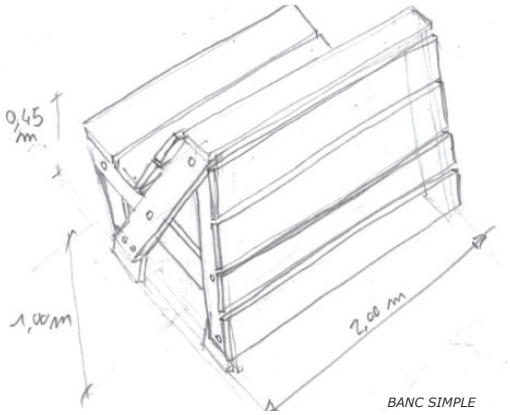

BANC SIMPLE

Elevation

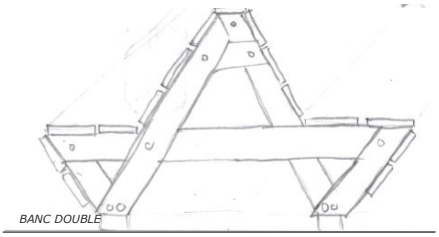

BANC DOUBLE

Quantité de matière utilisée

Dénomination		Quantité	U.	Fournisseur	téléphone	mail	Contact adresse	site
Bois Douglas				La Scie d'ici	04 73 96 80 23		La Vernière 63490 Saint-Quentin-sur-Sauxillanges	https://sciedici.fr/
	planche	200/27	12 ml					
	solive	150/50	32 ml					
	tasseau	50/50	0 ml					
Quincaillerie			u.	Vis Express				https://www.vis-express.fr/fr/
	visserie	6/100	50 u.					
	visserie	5/80	50 u.					
	visserie	5/60	60 u.					
	Boiulon et ecrous	90/8	10 u.					
	Boiulon et ecrous	140/8	6 u.					
	rondelles	30/8	16 u.					

Temps passé

Dénomination		Quantité	U.
Mise en œuvre	Encadrant.es	4	j
	Participant.es	6	j

Outillage

Matériel de menuiserie
Outils de tracé
Electroportatif (découpe perçage vissage)
Scie radiale et scie sur table
Matériel divers (tréteaux et serre joints)

FICHE ACTION CHANTIER

TABLE

Nombre :
3
Dimensions :
Table 1 :
Table 2 : 2 par 1,84m
hauteur d'assise 48 cm, hauteur de table : 75cm
Table 3 : 2 par 1,22m
hauteur d'assise 33cm, hauteur de table 55cm





Plan coupe détails

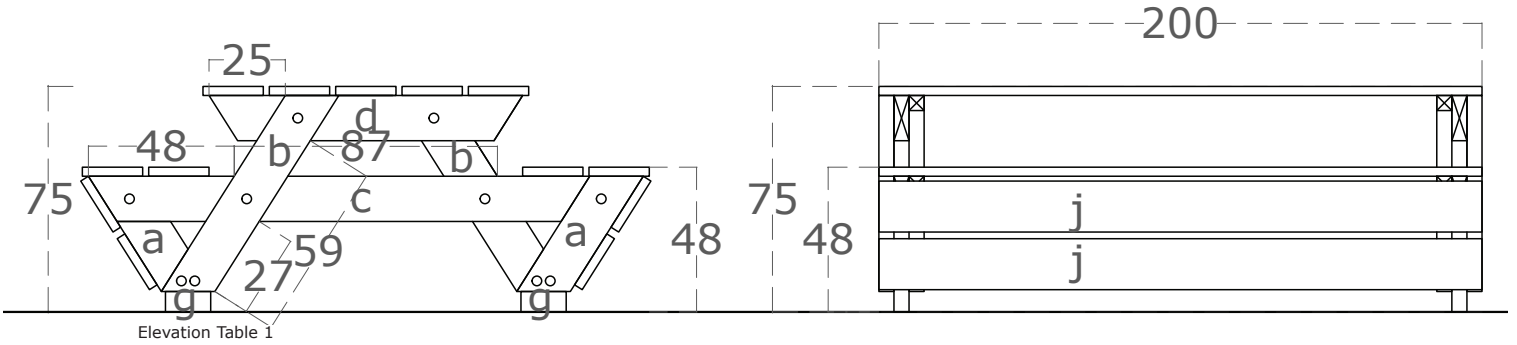

Elevation Table 1

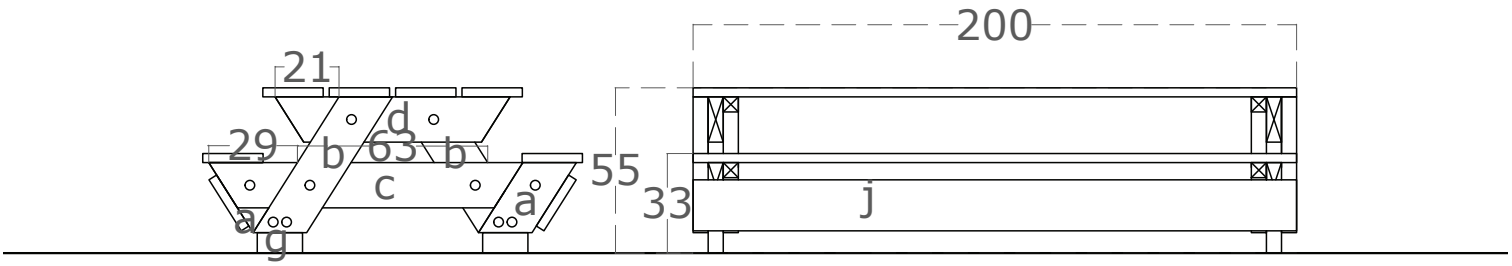

Elevation Table 2

Quantité de matière utilisée

Dénomination		Quantité	U.	Fournisseur	téléphone	mail	adresse	site
Bois Douglas				La Scie d'ici	04 73 96 80 23		La Vernière 63490 Saint-Quentin-sur-Sauxillanges	https://sciedici.fr/
	planche	200/27	25 ml					
	solive	150/50	55 ml					
	tasseau	50/50	13 ml					
Quincaillerie			u.	Vis Express				https://www.vis-express.fr/fr/
	visserie	6/100	50 u.					
	visserie	5/80	50 u.					
	visserie	5/60	60 u.					
	Boulon et ecrous	90/8	12 u.					
	Boulon et ecrous	140/8	8 u.					
	rondelles	30/8	20 u.					

Temps passé

Dénomination		Quantité	U.
Mise en œuvre	Encadrant.es	3	j
	Participant.es	6	j

Outillage

Matériel de menuiserie
Outils de tracé
Electroportatif (découpe perçage vissage)
Scie radiale et scie sur table
Matériel divers (tréteaux et serre joints)

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

FICHE ACTION CHANTIER

GRADIN PERGOLA BASKET

Nombre :
1
Dimensions :
5,4m par 3m
hauteur d'assise entre 38 et 50 cm
hauteur de faitage de l'ombrière 3m







Plan coupe détails

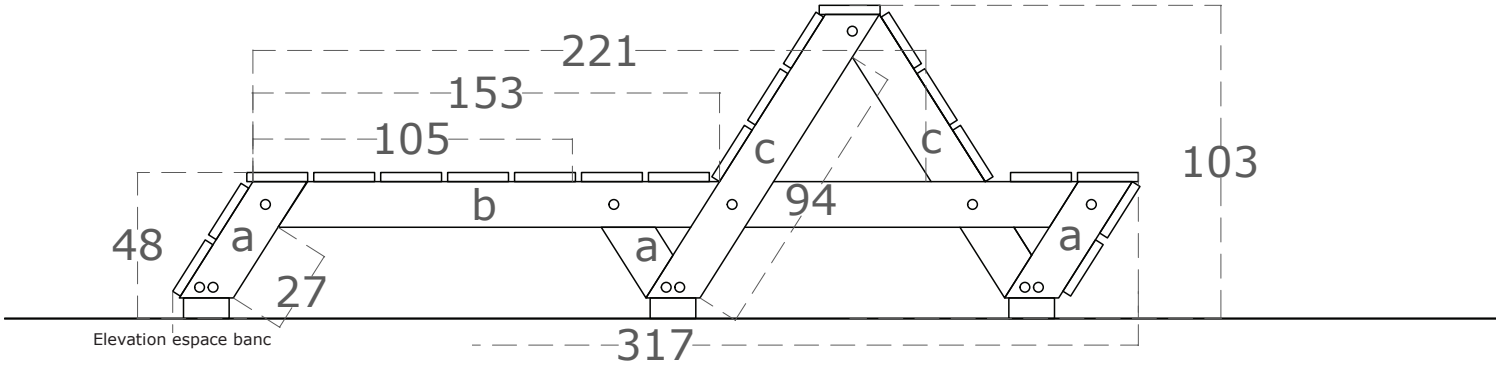

Elevation espace banc

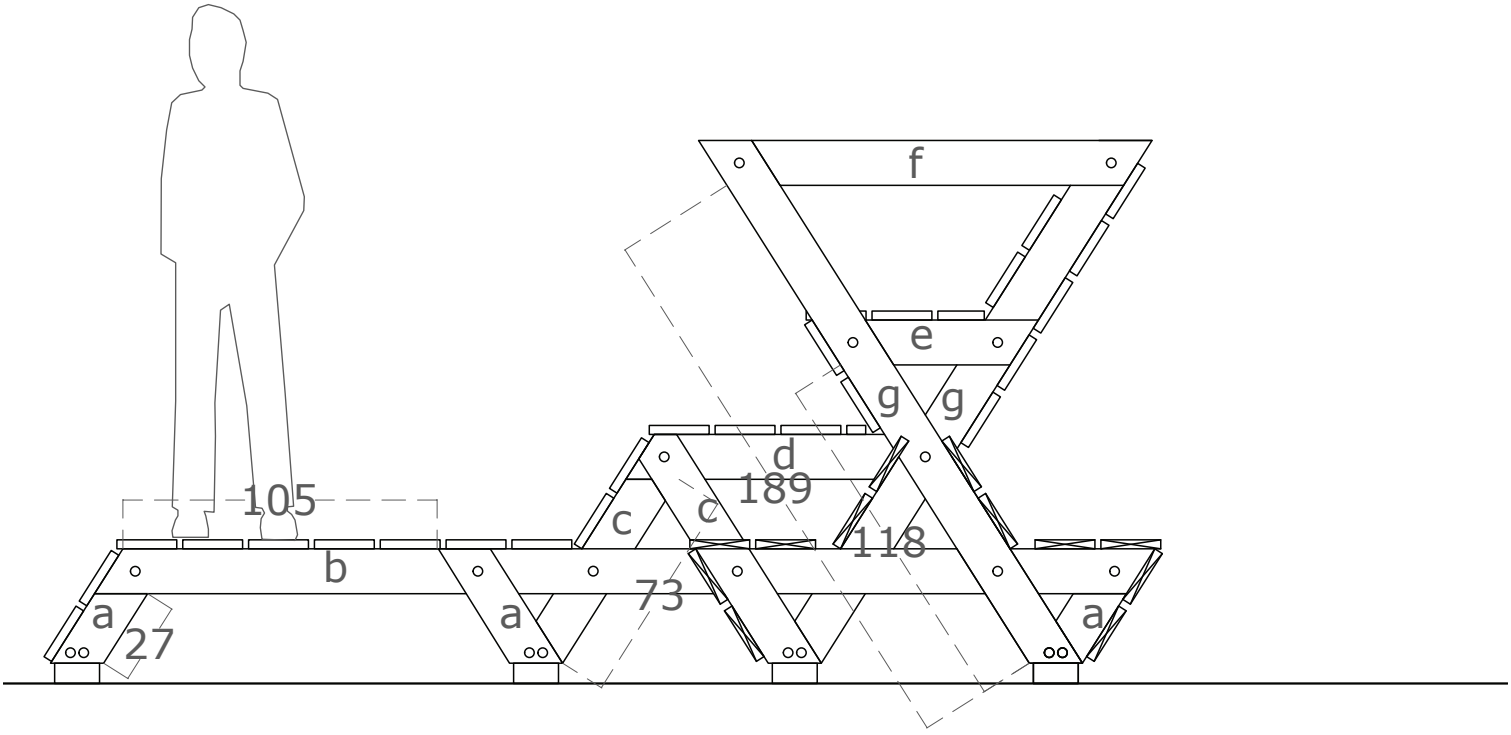

Elevation espace gradin

FICHE ACTION CHANTIER

GRADIN PERGOLA BASKET

Nombre :
1
Dimensions :
5,4m par 3m
hauteur d'assise entre 38 et 50 cm
hauteur de faitage de l'ombrière 3m

Plan coupe détails

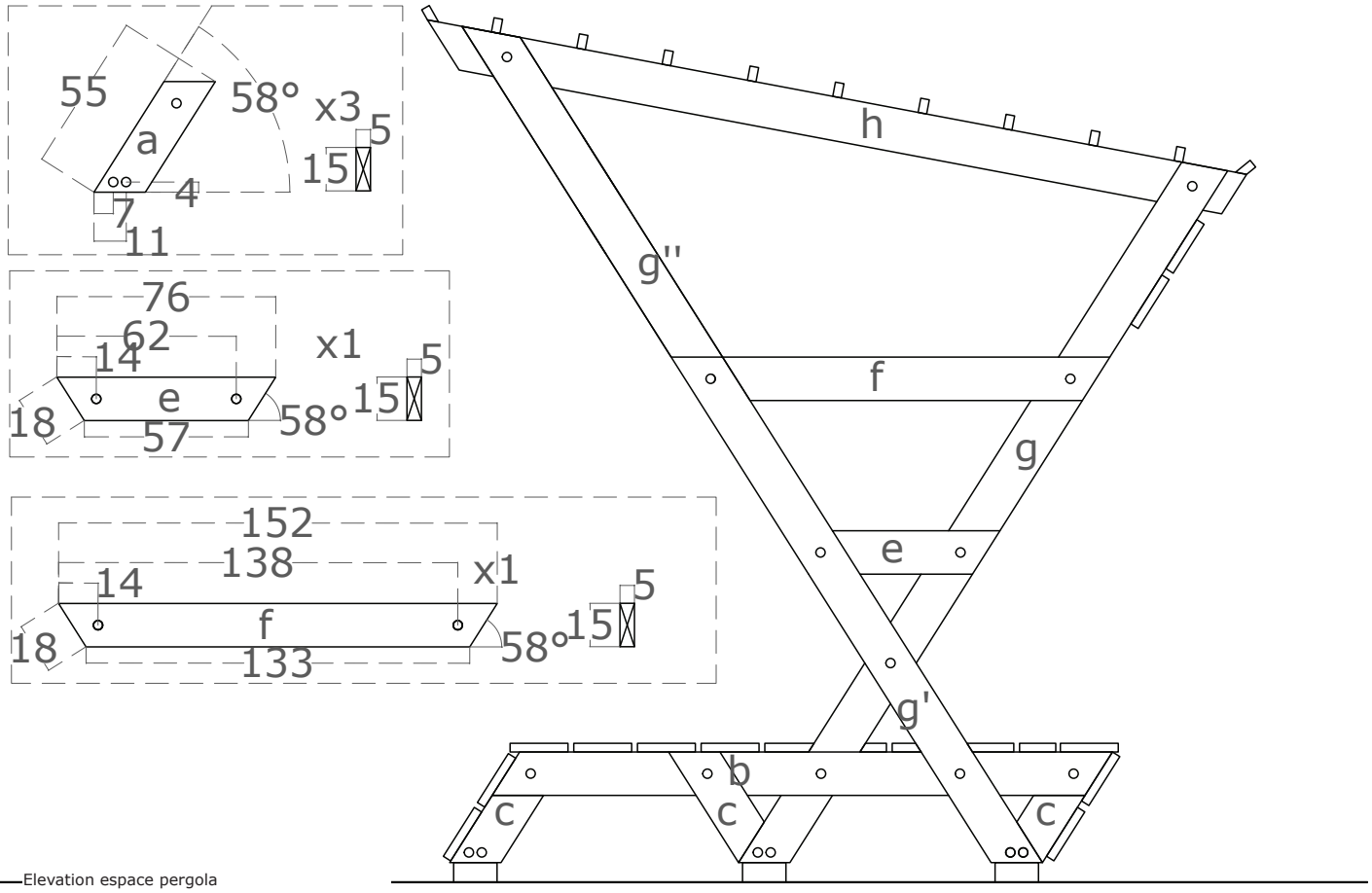

Elevation espace pergola

Quantité de matière utilisée

Dénomination		Quantité	U.	Fournisseur	téléphone	mail	adresse	site
Bois Douglas				La Scie d'ici	04 73 96 80 23		La Vernière 63490 Saint-Quentin-sur-Sauxillanges	https://sciedici.fr/
	planche	200/27	140 ml					
	solive	150/50	70 ml					
	tasseau	50/50	15 ml					
Quincaillerie			u.	Vis Express				https://www.vis-express.fr/fr/
	visserie	6/100	100 u.					
	visserie	5/80	100 u.					
	visserie	5/60	320 u.					
	Boulon et ecrous	90/8	48 u.					
	Boiulon et ecrous	140/8	36 u.					
	rondelles	30/8	84 u.					

Temps passé

Dénomination		Quantité	U.
Mise en œuvre	Encadrant.es	6	j
	Participant.es	8	j

Outillage

Matériel de menuiserie
Outils de tracé
Electroportatif (découpe perçage vissage)
Scie radiale et scie sur table
Matériel divers (tréteaux et serre joints)

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

MOBILIER PARCOURS DEAMBULATION

Nombre :
2
Dimensions :
2m par 4m
2m par 5m

Plan coupe détails

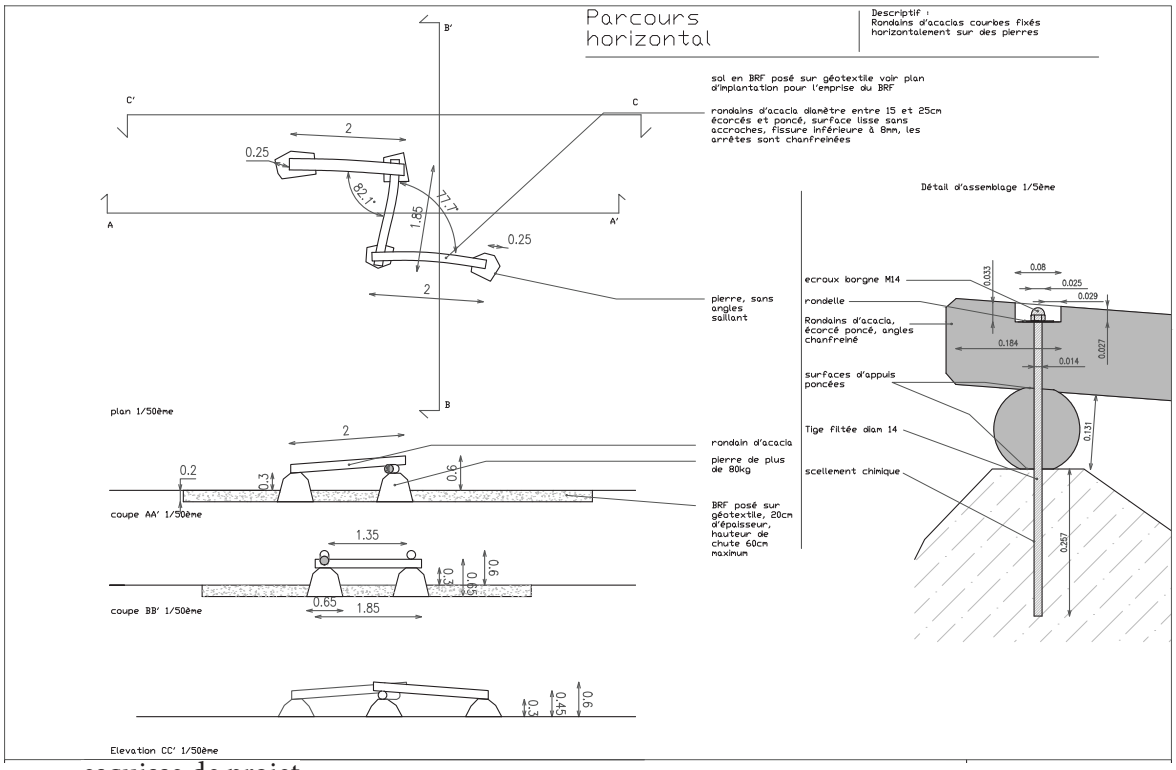

esquisse de projet

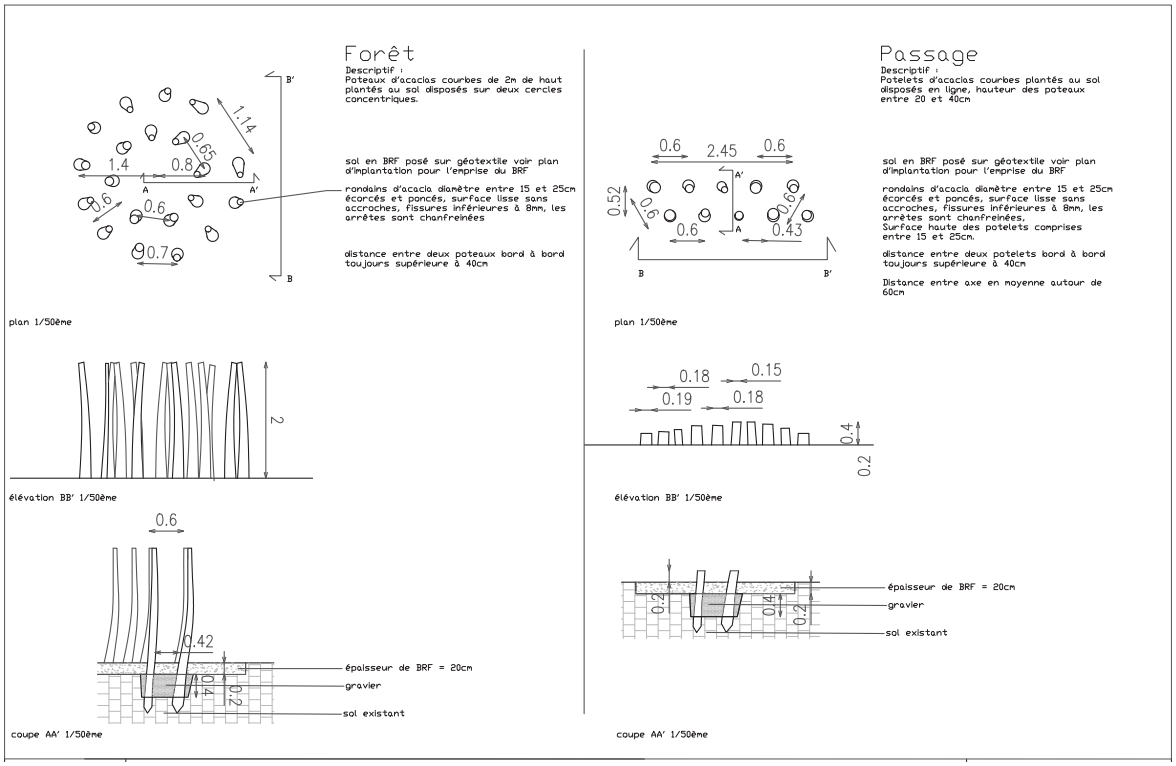

esquisse de projet

FICHE ACTION CHANTIER

MOBILIER PARCOURS DEAMBULATION

Nombre :
2
Dimensions :
2m par 4m
2m par 5m

Plan coupe détails


mobilier réalisé


mobilier réalisé

Quantité de matière utilisée

Dénomination		Quantité	U.	Fournisseur	téléphone	mail	adresse	site
Perche d'acacia				SEAT Ecopole	Anatolle Gruzelle 0627768553	anatole.gruzelle@ecopolevaldallier.fr		
diamètre supérieur à 20cm		7	ml	Regie de territoire des deux rives		ll.regieterritoire@gmail.com		
diamètre inférieur à 15cm		50	ml	--	--	--	--	--
Quincaillerie			u.					
Boulonnerie			u.	Gedimat	0473730404		7 Rte du Pont, 63800 Pérignat-sur-Allier	
Tige filtée	diam 14mm	1,5	ml	--	--	--	--	--
ecroux borne et rondelle	diam 14mm	4	u.	--	--	--	--	--
Scellement chimique	cartouche	1	u.	--	--	--	--	--
Autre								
Pierre		4	u.	Carrière de Saint Julien De Coppel	04 73 77 90 37		Glaisne 63160 Saint Julien De Coppel	
Plaquette de bois aire de loisir		30	m³	SAS ECOVERT BOILON	04 73 68 23 75		Domaine de la Tour 63190 LEMPTY	
concassé de béton	0/31,5	1	m³	Sablière de Pérignat sur allier	04 73 69 52 82		Bellerive 63800 Pérignat sur Allier	
Chaux	NHL 5			Gedimat	0473730404		7 Rte du Pont, 63800 Pérignat-sur-Allier	

Temps passé

Dénomination		Quantité	U.
Terrassement	Conducteur	2	j
	Encadrant.es	1	j
Préparation de la matière	Encadrant.es	2	j
	Participant.es	5	j
Mise en œuvre	Encadrant.es	3	j
	Participant.es	0	j

Outillage

Matériel de menuiserie
Outils de tracé
Electroportatif (découpe perçage vissage)
Tarière
minipelle pour le terrassement

TABLE BANC OMBRIERE

Nombre :
1
Dimensions :
2,88 par 3,5m
hauteur d'assise 48cm,
hauteur de table 75cm,
hauteur de l'ombrière 2,4m





Plan coupe détails

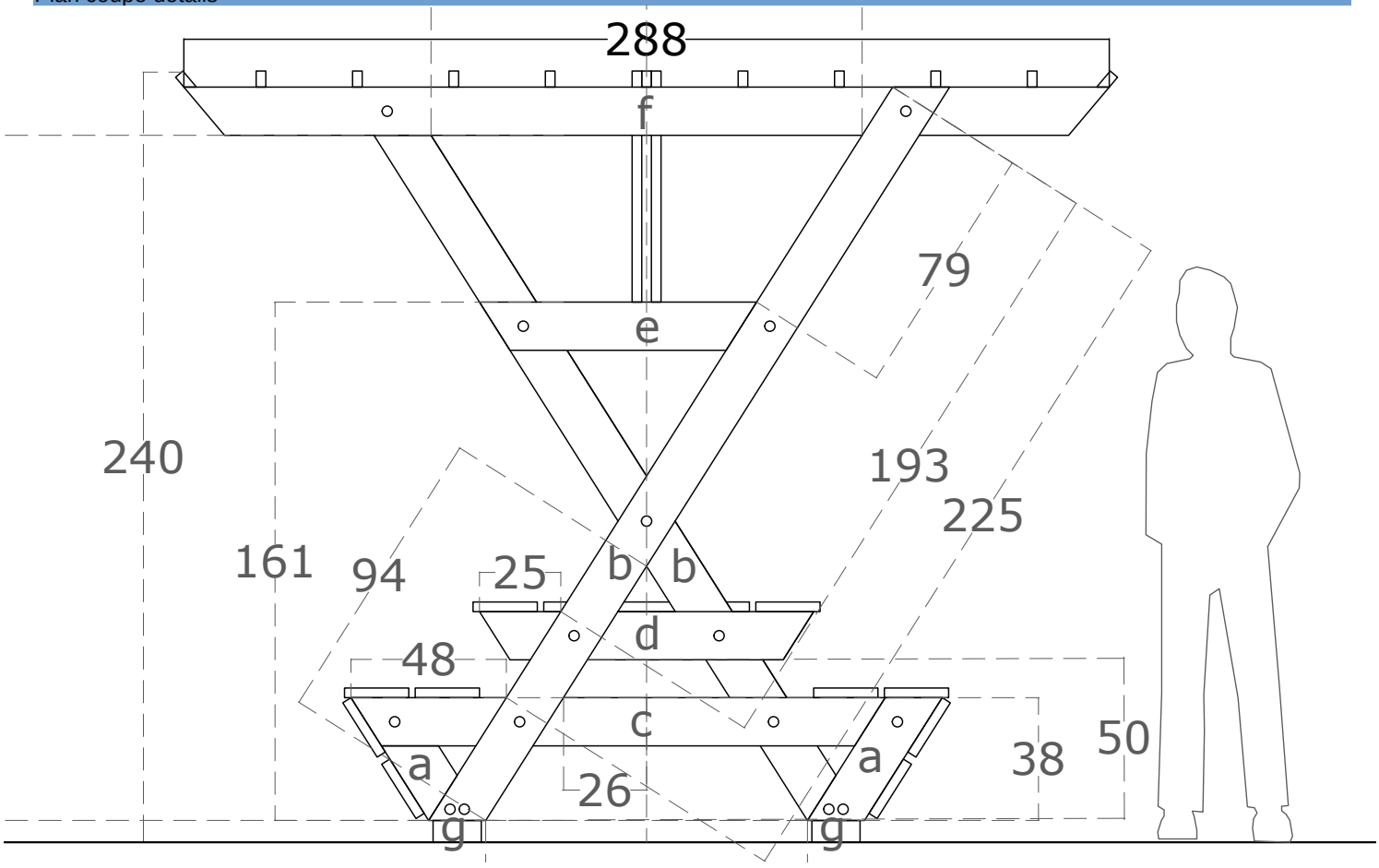

Elevation

TABLE BANC OMBRIERE

Nombre :
1
Dimensions :
2,88 par 3,5m
hauteur d'assise 48cm,
hauteur de table 75cm,
hauteur de l'ombrière 2,4m

Plan coupe détails

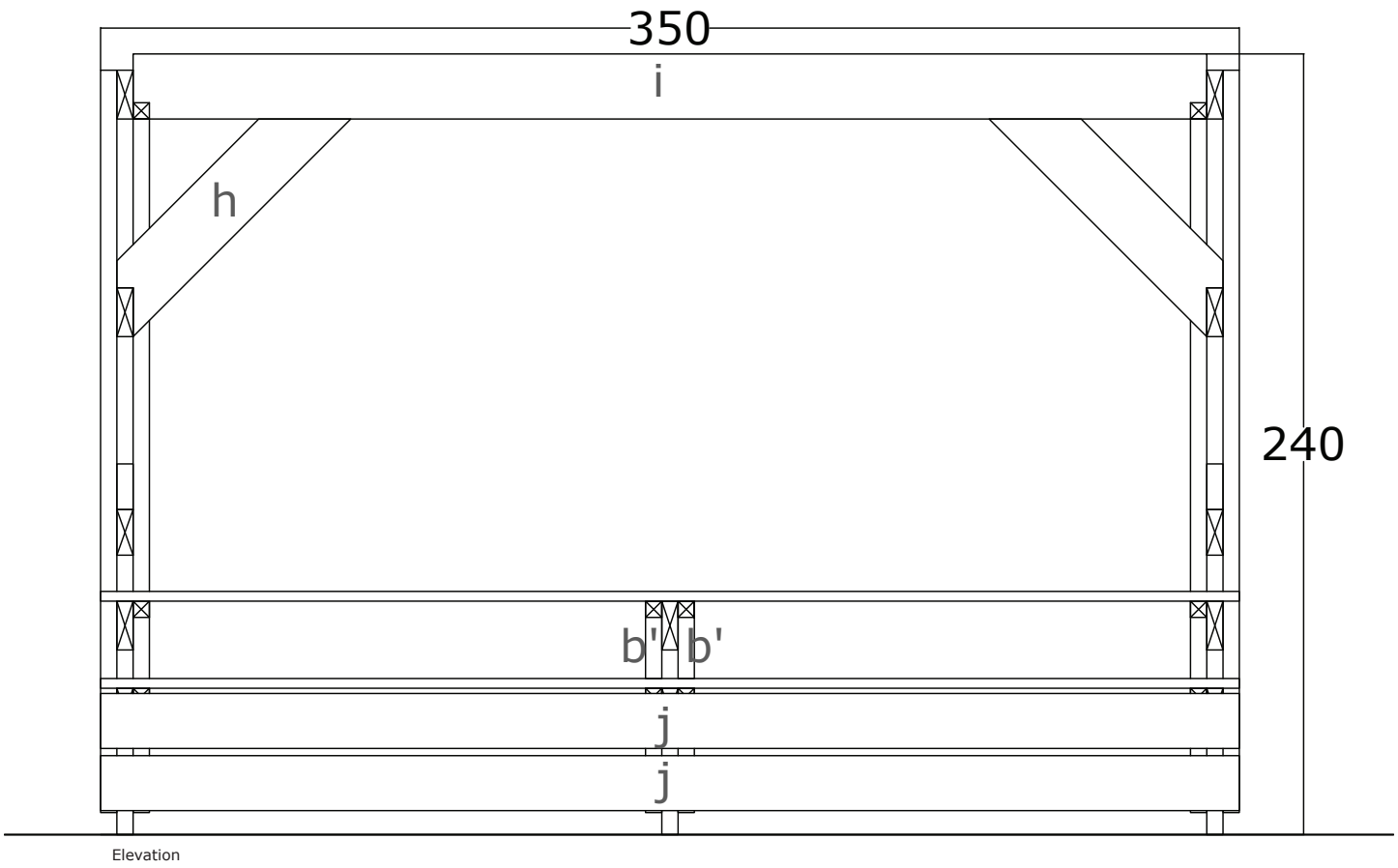

Elevation

Quantité de matière utilisée

Dénomination		Quantité	U.	Fournisseur	téléphone	mail	Contact adresse	site
Bois Douglas				La Scie d'ici	04 73 96 80 23		La Vernière 63490 Saint-Quentin-sur-Sauxillanges	https://sciedici.fr/
	planche	200/27	35 ml					
	solive	150/50	55 ml					
	tasseau	50/50	13 ml					
Quincaillerie			u.					
	visserie	6/100	100 u.	Vis Express				https://www.vis-express.fr/fr/
	visserie	5/80	100 u.					
	visserie	5/60	320 u.					
	Boulon et ecrous	90/8	20 u.	Vis Express				https://www.vis-express.fr/fr/
	Boulon et ecrous	140/8	10 u.	Vis Express				https://www.vis-express.fr/fr/
	rondelles	30/8	30 u.	Vis Express				https://www.vis-express.fr/fr/

Temps passé

Dénomination		Quantité	U.
Structure	Encadrant.es	4	j
	Participant.es	4	j

Outillage

Matériel de menuiserie
Outils de tracé
Electroportatif (découpe perçage vissage)
Scie radiale et scie sur table
Matériel divers (tréteaux et serre joints)

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

CLÔTURE PLESSAGE GANIVELLE

Nombre :
1
Dimensions :
66 ml hauteur 0,90 m en moyenne

Plan coupe détails

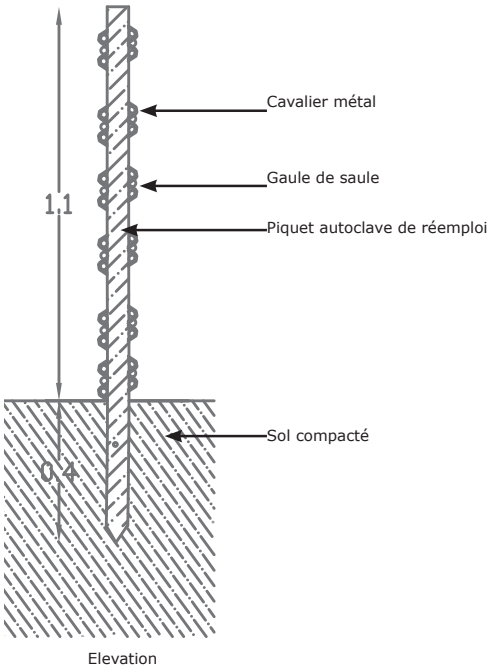

Elevation





Quantité de matière utilisée

Dénomination	Quantité	U.	Fournisseur	Contact			
				téléphone	mail	adresse	site
Piquet autocalave 1,80m	95	u.	réemploi installation land art Horizon Sancy 2022	par Mathieu Nouhen architecte et artiste			https://www.horizons-sancy.com/ev
Gaule noisetier de 2 à 4 m	1,5	m³	SEAT Ecopole	Anatolle Gruzelle 0627768553	anatole.gruzelle@ecopolevaldallier.fr		
			Regie de territoire des deux rives		ll.regieterritoire@gmail.com		
Autres		u.					
cavallier 30mm	500	u.	Gedimat	0473730404		7 Rte du Pont, 63800 Pérignat-sur-Allier	
ganivelles	34	ml					

Temps passé

Dénomination		Quantité	U.
Pose de piquet	Encadrant.es	2	j
	Participant.es	1	j
Mise en œuvre	Encadrant.es	2	j
	Participant.es	1	j

Outillage

Scie à onglet	gants
Scie d'élaguage	mètre
Scie circulaire	Bombe de marquage
Ponçeuse rotative	Cloche
maillet	Massette
perforateur 52mm	matériel divers

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

FICHE ACTION CHANTIER

MURET PAYSAGER et BUTTE EN TERRE

Nombre :
3
Dimensions : -

Plan coupe détails





photos réalisation

Quantité de matière utilisée

Dénomination	Quantité	U.	Fournisseur	Contact			
				téléphone	mail	adresse	site
Piquet autocalave 1,80m	30	u.	réemploi installation land art Horizon Sancy 2022	par Mathieu Nouhen architecte et artiste			https://www.horizons-sancy.com/ev

Temps passé

Dénomination		Quantité	U.	
tracé	Encadrant.es	0,5	j	
Mise en œuvre	conducteur	0,5	j	Engin 10 tonnes
	Encadrant.es	1	j/m²	

Outillage

matériel de VRD
Pelle 10 tonnes
Mini-pelle
outil de tracé et de mesure
tarière

FICHE ACTION CHANTIER

NOUE

Nombre :
1
Dimensions :
3 m par 16 et 18m

Plan coupe détails

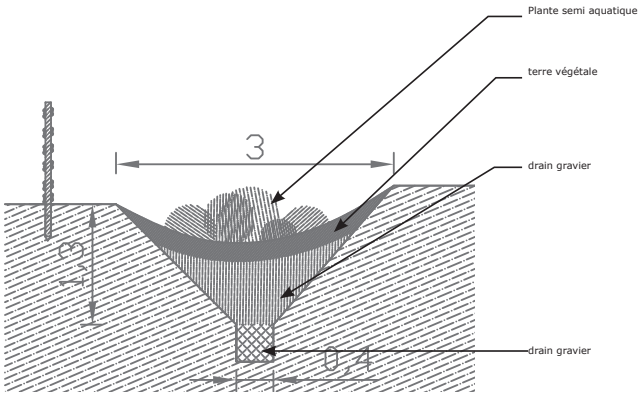

esquisse de projet



Photo réalisation

Quantité de matière utilisée

Dénomination		Quantité	U.	Fournisseur	Contact			
					téléphone	mail	adresse	site
Gravier								
	gravier	0/31,5	m³	Sablière de Pérignat sur allier	04 73 69 52 82		Bellerive 63800 Pérignat sur Allier	via le SIVOM ou SARL PORTAL
Plantes				Regie de territoire des deux rives		ll.regieterritoire@gmail.com		

Temps passé

Dénomination		Quantité	U.	
Tracé	Encadrant.es	0,5	j	
Excavation	conducteur	2	j	Engin 10 tonnes
fourniture et pose des matière drainante	conducteur	0,5	j/m²	
	Encadrant.es	0,5	j/m²	
Plantation	Encadrant.es Participant.es			

Outillage

matériel de VRD
Pelle 10 tonnes
mire
outil de tracé et de mesure

Projet financé par le LEADER dans le cadre du FEADER

Ouvrage temporaire réalisé pendant le chantier de l'Acte I dont nous déconseillons la reproduction

PERCHES SURPPORTANT DES VOILES D'OMBRAGE

Nombre :
21 perches sur la place Onslow
5 perches sur la place de la Mairie
11 trous en attente sur la place Onslow
Dimensions :
Diamètre entre 5 et 20cm de diamètre, hauteur entre 5 et 3m


Vu d'ensemble place Onslow


Détail fixation au sol Place Onslow


Détail fixation haute Place Onslow


Détail assemblage place de la mairie

Plan coupe détails

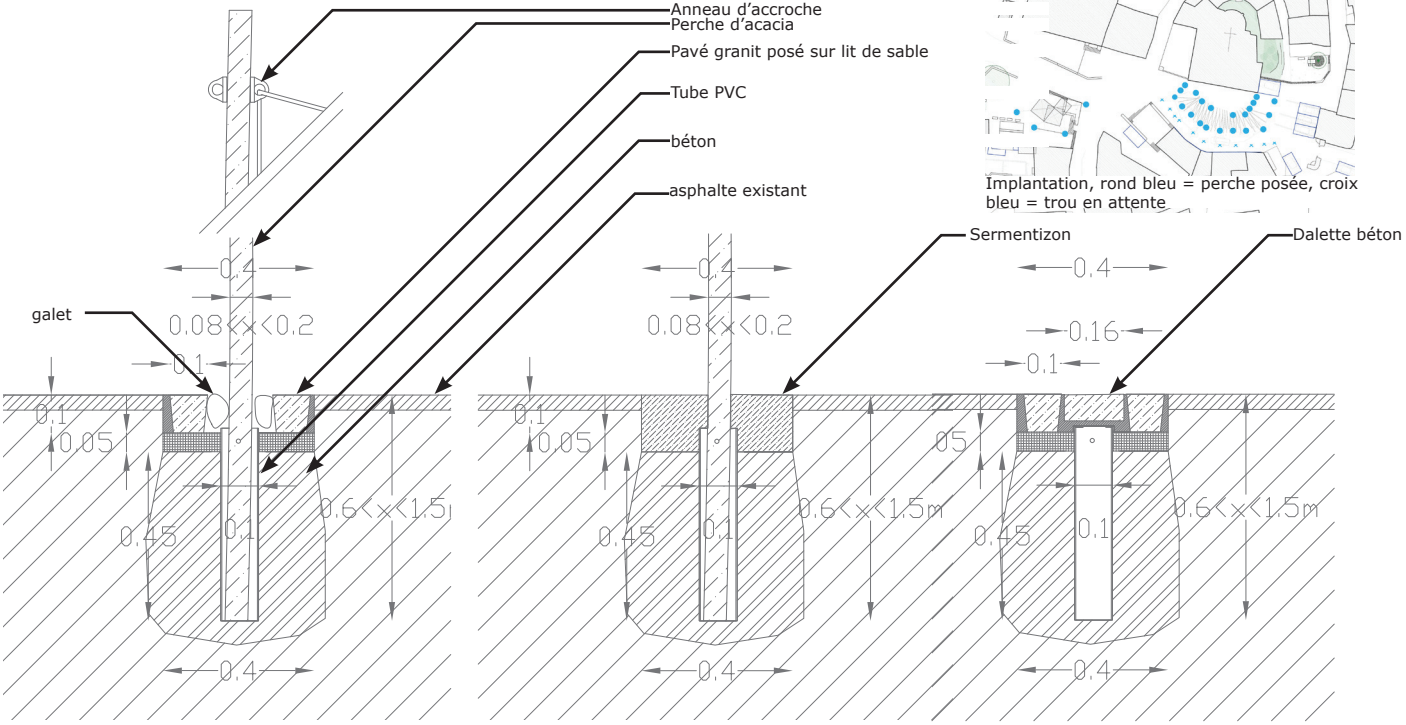

Implantation, rond bleu = perche posée, croix bleu = trou en attente

Détail sur la place Onslow
1/20ème

Détail sur la place de la Mairie
1/20ème

Détail trou en attente sur la place Onslow
1/20ème

Rural Combo conseil de ne pas utiliser ce système pour des éléments amovibles car la pose et dépose est laborieuse

Quantité de matière utilisée

Dénomination		Quantité	U.	Fournisseur	téléphone	mail	Contact adresse	site
perche d'acacia		36	u.	SEAT Ecopole	Anatolle Gruzelle 0627768553	anatole.gruzelle@ecopolevaldallier.fr		
				Regie de territoire des deux rives		ll.regieterritoire@gmail.com		
Quincaillerie								
tige filetée	22mm	9	ml	Gedimat	04 73 73 04 04		7 Rte du Pont, 63800 Pérignat-sur-Allier	
	5mm	7	ml	Gedimat	-		-	
anneau d'accroche		144	u.	Gedimat	-		-	
Autres			u.					
Tube PVC		30	ml	Gedimat	-		-	
Bouchon PVC		36	u.	Gedimat	-		-	
Béton		1,8	m³	Gedimat	-		-	
pavé		80	u.	Service techniques Pérignat -sur-Allier				

Temps passé

Dénomination		Quantité	U.	
Réalisation des encrages	Encadrant.es	6	j	Dont 2,5 jours de tarière
Préparation des perches	Encadrant.es	1	j	
	Participant.es	20	j	
Finition (accroche et sol)	Encadrant.es	4	j	
	Participant.es	3	j	

Outillage

Matériel de menuiserie
planne
Matériel divers (tréteaux, serre joints)

Matériel de maçonnerie
Tarière monté sur minipelle
disqueuse
barre à mine
divers outillage maçonnerie (pelle, truelle, niveau)

Paysages d'habitantes et habitants moteurs

PAYSAGE ÉNERGIE HABITANTE PÉRIGNAT

Professionnelle

Virginie Bayon, Karine Leite, Damien Darbelet, Simon Pécout, Cécile Delcher, Crystelle Brémond, Anaïs Chassaigne, Laurent Ambland, Florian Barbalat, Éric Thiallier, Gregory Roudaire

Lou-Salomé Vassal

Municipalité

Fanny Ollier, Marie-Angèle Ramos, Solange Mosnier, Bernard Léon, Louis Vivier, Virgil Da Silva, Colette Hennion, Jean-Pierre Bucho, Catherine Grenouilloux, Raphaël Amenta, Kevin Gautreau, Didier Gourmelon ...

Centre de loisirs

Suides, Bruchet

Haloua Hieumadi, Maurice Babou, Alheme Maamatou, Muriel Pitault, Mélissa Ricou, Inès Slini, Olivera, Jean-Luc et Jocelyne Ambert, Gnagbo

Gilles Dodel

Chantier plantation

Pierre Bouhelier, Marie-Jo Bertholet, Christine Voquer, Stéphane Ousselin, Laurie Barra-Expert ...

Geneviève Dangland, Ludovic Rose, Dominique Guillot, Alice Mosnier, Patrice Patureau, Nadia Houd, Marion Escuit, Michaël Grenouilloux, Bernard Chalendard ...

Danièle Rozier, Emilie Claustre

Sagne

Marius, Alexis, Aurélien, Simon, Michel Fournet-Fayard, Michel Crepel, Karen Malférid, Jean-Paul Fayolet ...

Emilie Guyot

Hauts d'Allier

Marie-Jo Griffon, Rodarie, Pontet, Mixa, Collarier, Buchonnet, Mazarguil ...

Thiollières

Robert et Claudine, Christophe et sa compagne, Sabina et sa fille, Gilles Portal, V. Barthélémy, Laurent Dumortier, Damiani, Limousin, Gauthier, Zeidhefter, Pagès, Serrec, Legay, Moysan C., Novais, Jocelyne Veyssière

Place Onslow

Ariette et Michel Lamonerie, Géraldine Marquet, Sagne Borge, Roger et Agnès Colombey, Nicole Marquet

Paule Blanc, Alain Fouillit, Martine Bricchi, Elsa Decloux, Natacha Gardel, Michèle Ager, Alain Monge, Sertillange, Mireille Collet, Célia Portal, Marc Massiasse, Brigitte Marcellin, Catherine Majorel, Claude Dorin, Astier-Lutau

Béatrice Lebovits, Morgane Naudier, Jean-Marc Dangland, Chantal Fontfreyde, Arnaud Marquet, Jean-Claude Mosnier, Didier Jambou

Les associations

Vieillir Vivant

Michel Blanchard, Bringard, Madeleine Michaux

MARPA

Nicole Bernard

Maison Guerre

Michaël Gendre, Gérald Morel

Joëlle Buche, Danielle Lacroix

Laetitia Chrétien

Pentes de la Garde, Val d'Azuc, Les Prodeaux

Cyril Chauvier, Patrick Maury, Jean et Solange Texier, Isabelle André, M.C et Francis Minet, Nicole Billon, Stéphane et Karol Chauchat, Sandrine Jacquemot, Gérard Debeaupuis

Marie-Pierre Stara

Maison Grenouille

Domaine du Croix

Rémi, Betty, Mayana, Frank James, Thalie, Isabelle Mazière, Fabien, Cardine Jouniaux, Christophe, Raphaël Keskin, Genay, Nelly, Tess, Marie-Claude Chaduc, Very, Nolan, Patricia Foret, D. Klein, D. Samier, Vermerie, Estelle Chalet, Hervé Logeais

Alexia Szymanski

Frank Brémond et Lou

P-H Hécart

Loïc Escuit

Betty

Charneyre-Basse, Route de la Roche-Noire

Viera, Vigeral, Romagnat, Tovornik, Chatrousse

Sécurité routière

Dominique Ouvry, Anthony Vauris

Ava

Fresque du climat

Foyer Occupationnel

Audrey Gallois

Cécilien et Audrey

École

Les parents d'élèves

et bien d'autres...

Outils de débat et d'intelligence collective

Outils pour un urbanisme participatif
Mairie de Pérignat

Sommaire

I. POUR UN DEBAT

1. Le débat mouvant

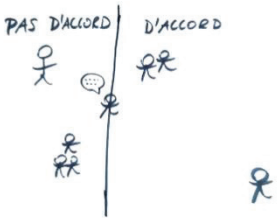

Consignes :

- Proposer une affirmation « clivante », c'est-à-dire une phrase simple résumant une position sur un sujet dont on suppose qu'elle divisera le groupe en « Pour » et « Contre ».
- Demander aux participant·es de choisir leur camp par rapport à une ligne au sol (« la rivière du doute ») divisant l'espace en 2 parties devant l'animateur·ice.
- Proposer un temps de préparation avant l'échange d'arguments entre les 2 camps.
- Chaque camp prend alors alternativement la parole pour exposer un argument (en commençant par le camp « minoritaire »). Les personnes convaincues par un argument peuvent changer de camp.

Possibilités :

- poser comme contrainte « une seule prise de parole par personne ».
- donner la parole à celles et ceux qui changent de camp, pour en comprendre les raisons.
- intervertir les camps : les personnes positionnées spontanément dans le camp du « pour » ou du « d'accord » doivent alors trouver des arguments allant dans l'autre sens (« contre » ou « pas d'accord »)
- 4e option

Intérêts :

Faire émerger de la matière sur des sujets complexes et permettre de partager des avis et de les modifier au fil des échanges. Rendre visible les avis sans prise de parole.

2. Le positionnement en croix

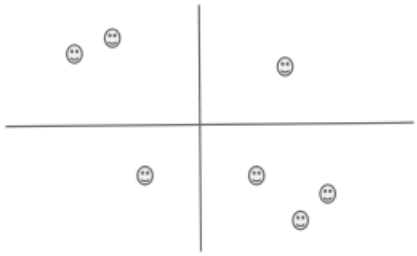

Consignes :

- Définir deux axes formant ainsi 4 zones de positionnement possibles et inviter les personnes à se positionner dans l'espace ainsi formé.

Exemple d'axes :

1) pour ou contre une proposition ;
2) « je peux participer à la réalisation de la proposition ou je ne pourrais pas participer à la réalisation de la proposition ».

- Une fois les positions prises, proposer aux personnes qui le souhaitent d'expliciter leur positionnement (généralement, on offre d'abord la parole aux personnes se trouvant en minorité).

Intérêts : faire émerger de la matière incarnée sur des sujets complexes. Permettre à chacun·e de s'exprimer sans nécessairement prendre la parole. S'exprimer selon les différentes dimensions d'une problématique (2 axes à la différence d'un débat mouvant qui ne propose qu'un seul axe).

3. La boxe canadienne

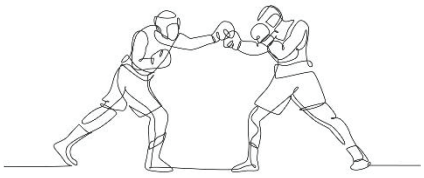

Consignes :

L'animateur-ice divise les participant-es en deux camps égaux.
L'animateur-ice qui décide quel camp sera d'accord et quel camp sera en désaccord avec une proposition.
Chaque groupe doit alors trouver un certain nombre d'arguments en fonction de son camp.

Possibilités :

- laisser un temps de réflexion à chaque groupe avant l'énoncé des arguments.
- changer la constitution des groupes à chaque affirmation.
- proposer un rôle d'observateur.

Intérêts :
Faire émerger de la matière sur des sujet complexes. Se contraindre à se mettre à la place de l'autre. Débattre en se détachant de la nécessité d'avoir raison.

4. Le positionnement par rapport au centre

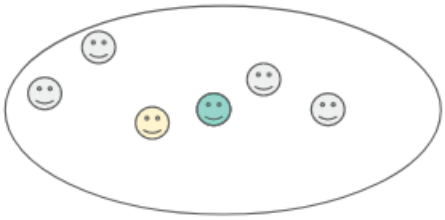

Consignes :

- Demander à une personne de faire une proposition simple au groupe.
- Les autres sont ensuite invitées à se positionner par rapport à cette proposition : plus cette proposition me convient, plus je me rapproche au centre, moins elle me convient, plus je m'en éloigne.
- Dans un premier temps, donner la parole à ceux qui sont dans l'entre-deux (ni collés, ni trop loin) afin d'essayer de bonifier la définition initiale (qu'est-ce qui manque à cette définition ou qu'est-ce qu'il y a en trop pour te permettre de te rapprocher du centre ?).
- Puis on peut proposer à une personne très éloignée du centre de venir au milieu proposer sa propre proposition. Et ainsi de suite…

Possibilité : on peut utiliser cette méthode pour un temps de bilan en invitant les participants à « poser au centre » non plus une définition mais un élément d'évaluation (un ressentis, un apprentissage…).
Intérêts: Partager des avis sur une proposition. Rendre visible les différences de positionnements. Permettre l'expression sans la prise de parole (quand je me positionne plus ou moins proche du centre, je m'exprime sans prendre la parole…) ; et par ce même positionnement, identifier ce qui fait consensus et ce qui divise le groupe.

5. Le bocal à poisson



Consignes :

- Trois personnes sont regroupées au centre (=les poissons) pour discuter et débattre. Les autres sont positionnés autour et réduits au silence.

- Option 1 : Lorsqu'un des personnes spectatrices souhaite prendre part au débat, elle vient prendre la place de l'un des poissons (en lui faisant un signe, comme une légère tape sur l'épaule).
- Option 2 : les prises de parole sont organisées de manière circulaire (l'une après l'autre). Lorsque j'ai fini de m'exprimer, j'écoute la prise de parole suivante puis je laisse ma place à l'intérieur du bocal. De cette manière, une place se libère à chaque fin de prise de parole invitant ainsi une nouvelle personne à rejoindre le bocal.

Intérêts : permettre l'expression de chacune des personnes en évitant la cohue. Lancer un débat avec des « expert·es » tout en laissant la place à chacun·e de pouvoir s'exprimer (en prenant la place des expert·es).

II. POUR S'ECOUTER

6. Paroles boxées

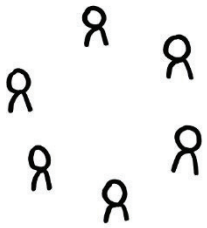

Consignes :

- Rassembler les participant·es en cercle bien serré.
- Chacun·e peut prendre la parole une fois et une seule fois pour un temps maximum (au choix : de 3 à 6 min. en fonction du sujet et du nombre de participant·es). La parole est alors entièrement libre et l'auditoire est condamné au silence. Pas de deuxième chance. Pas de droit de réplique.

Intérêt : Que chacun puisse dire ce qu'il a au fond du cœur. Combattre la langue de bois. Désamorcer la charge émotionnelle au début d'une réunion. Permet de donner la parole à chacun·e.

7. La double liste (méthode pour gérer la prise de parole)

1	2
Colette Raphael Jean-Pierre Virgil Solange…	Colette Jean-Pierre

Consignes :

- l'animateur·ice note les demandes de prise de parole sur un tableau à deux colonnes, priorité étant donnée aux personnes n'ayant pas encore pris la parole (si une personne n'ayant pas encore pris la parole la demande après une personne l'ayant déjà prise, on lui donne la parole avant celle-ci en l'inscrivant sur la 1ère colonne : les personnes qui ont déjà pris la parole ne parleront à nouveau que si personne n'ayant encore jamais parlé ne demande la parole).
- On peut ouvrir autant de colonne-liste que nécessaire (lorsque je demande la parole pour la troisième fois, je suis inscrit sur la troisième colonne et ainsi de suite…).

Intérêts : permettre l'expression de tous·tes sans que cela soit la cohue. Privilégier la prise de parole des personnes s'étant le moins exprimées en leur donnant la priorité. Permet de visualiser l'équilibre et la répartition de la prise de parole dans le groupe. Efficace lors de débats incarnés, sur des temps longs (au-delà de 20min) et pour des tailles de groupe importantes.

III. POUR DECIDER

8. Gestion par consentement

Le but est de faire émerger une décision « 0 objections ». On ne cherche pas le consensus (très long à obtenir voire impossible). Tout le monde n'est pas d'accord mais personne n'est contre.

Etapes :

- Ouverture
- Elaboration d'une proposition : la première qui apparaît
- Clarification : est-ce bien clair ?
- Réaction : qu'est-ce qu'on ressent, comment on réagit ?
- Amendement
- Objection : qu'est-ce qui ne va pas dans la proposition ?
- Bonification : lever les objections une par une
- Célébration

Posture de facilitation :

Quand on dit ce qu'on pense, on dit en général un :

- **Argument rationnel** : quelle objection rationnelle est faite ?

Elle est précise, complète, argumentée et centrée sur la proposition.
Il peut s'agir d'un problème pratique, de risques potentiels, de coûts…

- **Argument émotionnel (préférences)** : quel sentiment ou quel besoin est exprimé ? quelle préférence est exprimée ?

N'est pas basé sur des faits tangibles mais plutôt de réticences subjectives.

Attention : il faut creuser, il peut y avoir des préoccupations objectives sous-jacentes.
"J'essaie de reformuler pour voir si j'ai bien compris, est-ce que tu veux dire que tu aurais besoin de…?"

Intérêt : Prendre des décisions robustes et personne n'a à cacher l'échec si on s'est trompé, la décision engage tout le groupe. On avance par des allers retours du "je" au "nous". Le processus permet d'accéder à de vraies décisions. Il prend aussi en compte le bien-être du groupe et de chacun.

IV. POUR EVALUER OU FAIRE UN BILAN

9. La cible

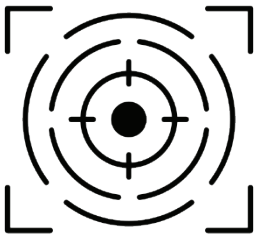

Consignes :

- Dans un premier temps, les participant·es définissent leurs propres critères d'évaluation.
- Puis chacun-e se positionne individuellement en inscrivant un point pour chaque critère selon son degré de satisfaction. Les nuages de point formés ainsi donne une vision globale et collective de la satisfaction du groupe.
- On peut ensuite interroger les écarts en invitant les participant·es à commenter leur contribution.

Intérêts : que chacun·e puisse définir les critères d'évaluation qui lui apparaissent pertinents. Obtenir une vision globale et collective de la satisfaction d'un groupe.

10. Valise, poubelle, machine à laver



Consignes :

- Chacun est invité à exprimer ce qu'il met :

– dans sa valise = ce que je prends, ce que je retiens, ce qui était utile et intéressant.
– dans sa poubelle = ce que je laisse, abandonne car non-pertinent, non-satisfaisant ou inutile.
– dans sa machine à laver = ce qu'il conviendrait de retravailler, d'affiner, d'approfondir.

Un temps de réflexion individuelle puis chacun restitue ses éléments.

Intérêts : Ne pas prédéterminer les indicateurs de réussite/satisfaction mais laisser à chacun la possibilité d'exprimer son vécu, son ressenti et son opinion relative à sujet donné (une formation, un atelier, une année associative). Se projeter suite à un temps vécu.

V. POUR S'ORGANISER

11. Appelle-moi, apprend-moi, oublie-moi

Consignes :

- En binôme ou trinôme (pour s'inspirer mutuellement), chaque sous-groupe passe sur trois espaces différents afin d'exprimer individuellement :
> appelle-moi pour = ce que je sais et veux faire.
> apprend-moi à = ce que je ne sais pas faire mais voudrais bien faire.
> oublie-moi pour = ce que je ne veux pas faire.

Suites : une fois réalisé, ce travail peut être complété et mis en parallèle avec l'ensemble des tâches et missions à réaliser au sein du collectif ainsi qu'avec les disponibilités des un·es et des autres pour les mener

Intérêt : à la fois un temps d'interconnaissance et une méthode destinée à faciliter l'organisation du travail. Cela permet d'identifier l'ensemble des richesses humaines présentes au sein du collectif et celles à acquérir. Cela permet également d'orienter chacun·e vers ce qu'il souhaite faire (parce qu'il·elle sait le faire ou parce qu'il·elle souhaite apprendre).

VI. POUR TROUVER DES SOLUTIONS

12. La méthode des 6 chapeaux

Consigne : en fonction de l'objectif poursuivis (faire un bilan, mener une analyse critique, développer un nouveau projet…), une séquence de chapeau est proposée. Il s'agit alors de penser un sujet en adoptant successivement différents regards (critique, créatif, etc.).

LES 6 CHAPEAUX EN RÉSUMÉ



BLANC (Neutralité)

Le penseur énonce des faits purement et simplement.
La personne alimente le groupe en chiffres et en informations. C'est l'image de la froideur de l'ordinateur et de celle du papier. C'est le goût de la simplicité : le minimalisme.

Exemple de question à poser :
Quelles sont les informations dont nous disposons?
Les faits?
Quelles informations nous manquent?



ROUGE (les émotions)

Le penseur rapporte ses émotions, sentiments, intuitions et pressentiments.
Il n'a pas à se justifier auprès des autres chapeaux. C'est le feu, la passion, l'intuition.

Exemple de question à poser :
Quelle est mon intuition pour la suite?
Qu'est-ce que je ressens ici et maintenant?



NOIR (critique négative)

Le penseur fait des objections en soulignant les dangers et risques qui attendent la concrétisation de l'idée.
C'est l'avocat du diable! C'est la prudence, le jugement négatif.

Exemple de question à poser :
Quels sont nos manques, nos faiblesses?
Quels sont les risques?
Qu'est-ce que ce projet peut générer comme effets négatifs?
Dans le pire des cas, qu'est-ce qui pourrait arriver?



JAUNE (critique positive)

Le penseur admet ses rêves et ses idées les plus folles.
Ses commentaires sont constructifs et tentent de mettre en action les idées suggérées par les autres membres du groupe. C'est le soleil et l'optimisme.

Exemple de question à poser :
Quelles sont nos forces?
Qu'est-ce qui marche bien?
Quelles sont les opportunités?
Quels avantages cela peut nous apporter?
Dans l'idéal, quels effets positifs en attendre à long terme?



VERT (créativité)

Le penseur provoque, recherche des solutions de rechange.
Il s'inspire de la pensée latérale, d'une façon différente de considérer un problème. Il sort des sentiers battus et propose des idées neuves. C'est la fertilité des plantes, la semence des idées.

Exemple de question à poser :
Comment faire autrement?
Quelles nouvelles idées, quelles alternatives?



BLEU (organisation de la pensée)

C'est le meneur de jeu, l'animateur de la réunion qui canalise les idées et les échanges entre les autres chapeaux.
C'est le bleu du ciel qui englobe tout.

Exemple de question à poser :
Quel est l'objectif?
Quelle séquence de chapeaux?
Qu'est-ce qu'on retient de cette séquence?
Quelles priorités?
Quel plan d'action pour la suite?

http://fr.ekopedia.org/Méthode_des_six_chapeaux

6CHAP-01
2

Intérêts : structurer collectivement notre pensée en adoptant successivement des modes de pensées différents et complémentaires. Susciter ainsi un climat de discutions bienveillant et efficient. Eviter d'enfermer les individus dans des archétypes (Mr. optimiste, Mme créative, etc.) et le groupe dans des modes de pensées limitant. Penser un sujet à 360° dans un laps de temps court.

13. Le Gro-débat

Consignes :

- A partir d'un ou plusieurs thèmes de travail, il s'agit, en petits groupes, de mener une réflexion collective débouchant sur des propositions concrètes et réalistes. Le « canevas de réflexion » est adaptable (selon le(s) thème(s), le nombre de participant·es et le temps disponible) mais nous proposons souvent de suivre le déroulé suivant :

- C'est quoi le(s) problème(s) ?
- Dans l'idéal (libérons notre imaginaire) ?
- Retour à la réalité (des contraintes et de l'existant).
- Quelle(s) proposition(s) ?

Les personnes peuvent se déplacer de tables en tables.

Intérêt : Une méthode permettant à chacun·e de trouver sa place dans un débat, de faciliter la réflexion collective et de l'orienter vers l'action collective.

VII. PENSER LES RAPPORTS DE POUVOIR

14. Tableau des chef·fes (voir le tableau)

Important d'éviter les excès de pouvoir au sein de l'équipe d'élu·es

- Initiative
- Information
- Compétence
- Présence
- Parole
- La coordination

VIII. TRAVAILLER LE CONFLIT

15. La communication non violente

- Exposer un fait
- Une émotion
- Un besoin
- Une demande claire

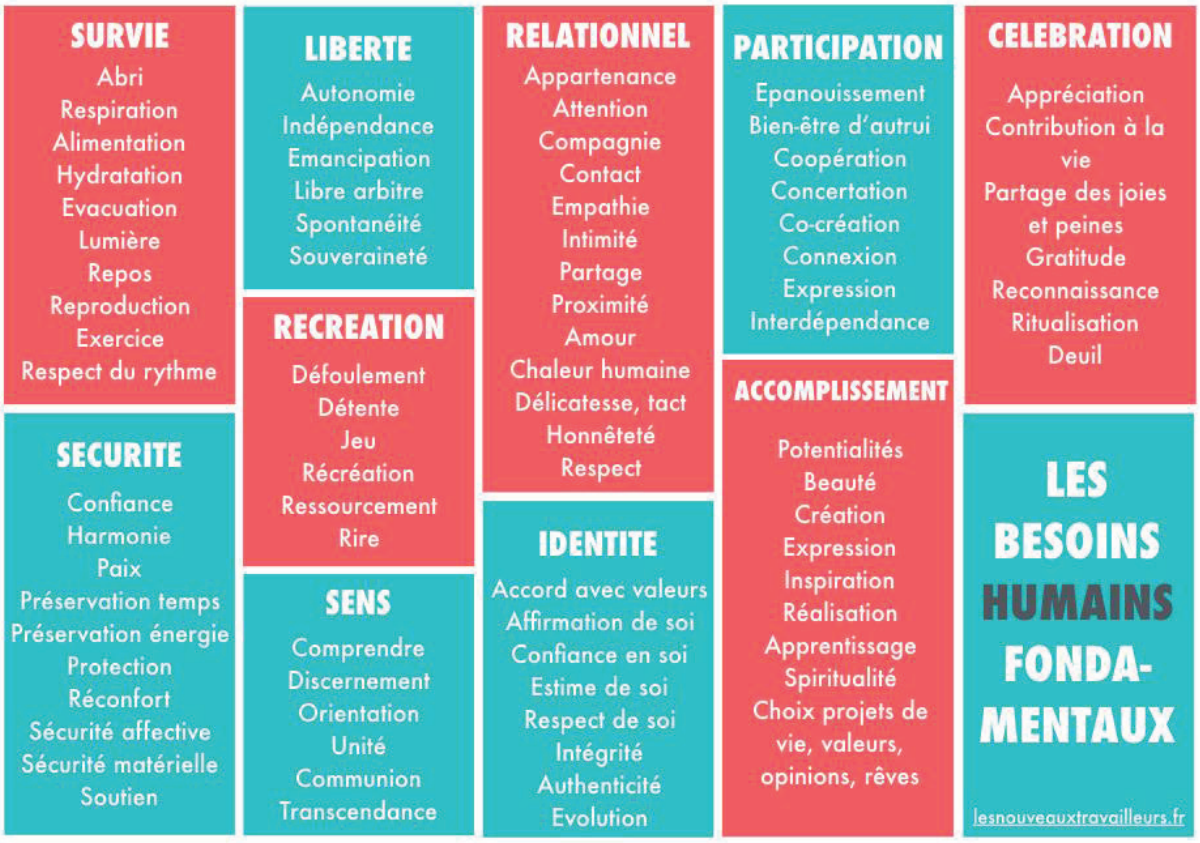

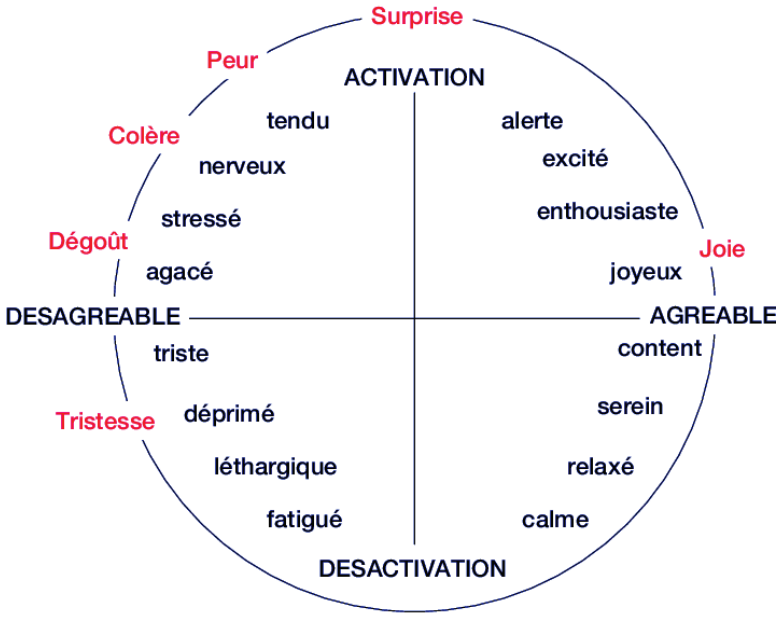

Modèle de Feldman-Barret et Russel (1998)
Inspiré de Salamin (2009)

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEADER
LEADER
le Grand Clermont phénomène actif

Les CHEF-FE-S : Comment s'en débarasser ?

Sans Titre vous offre ce poster, à accrocher dans votre squat.

Complétez le tableau !!

Ce tableau a été réalisé par la Caravelle en étape à Marseille

CE QUI N'EST PAS DIT DANS CE TABLEAU :

Ce tableau a été réalisé à partir de **présupposés**, de principes de base implicites, qui mériteraient peut-être d'être développés :

• **On veut pas de chef-fe-s dans nos collectifs**. Ça paraît évident mais ça ne l'est pas pour tout le monde. Certain-e-s pensent qu'il y a des talents naturels (ou culturels: l'âge, l'expérience…) Pour dynamiser un groupe, le rendre plus efficace, le faire avancer plus vite vers la révolution ou vers le bonheur…

• **Il ne suffit pas de se dire anti-autoritaires**… Même dans les collectifs qui de proclament anti-autoritaires, il y a des situations de pouvoir… C'est pas parce qu'on a aboli la hiérarchie, les postes d'autorité, dans le groupe (au niveau explicite) que hop, spontanément, comme par magie, on se libère d'un coup de 20 ans et plus de conditionnements, que nos comportements changent de a à z… La lutte contre le pouvoir est une affaire quotidienne, de conscience, d'attention…

• **Y'a pas de victimes du pouvoir dans un collectif autogéré** : tou-te-s responsables, tou-te-s coupables, d'une situation de pouvoir. Les dominant-e-s autant que les dominé-e-s. L'effort pour changer la donne doit venir de tout le monde, sans exception, sinon ça marche pas (à moins d'en venir au conflit). La motivation pour combattre la situation de pouvoir peut être partagée par tou-te-s, et on a la chance d'être dans un milieu où a priori c'est le cas : les "chef-fe-s" parmi nous se disent parfois (souvent?) rongé-e-s par leur position.

• **Mais y'a des conditionnements** : par exemple la domination est genrée ; masculine, elle peut aussi s'exprimer par une femme de façon masculine… son sens n'est toutefois pas le même. Et cette forme de domination peut se retrouver à travers toutes celles évoquées dans le tableau, en toile de fond….

CE TABLEAU A DES LIMITES : ATTENTION ATTENTION !!!

• **Ce tableau est très bo**. (Modestement.) Ou plus précisément, il peut paraître très abouti : il ne l'est pas. Il est là pour être gribouillé, griffonné, grignoté. Contesté. Work in progress, amig@.

• **Ce tableau est très technique**. Trop. On dirait un code de la route. Il ne couvre pas plein d'aspects du pouvoir : l'aspect social, historique, éducatif, linguistique, psychologique… D'autres aspects qui sont sans doute essentiels à comprendre, et à "travailler", pour changer des choses.

• **Ce tableau est un tableau**. Les situations réelles et humaines n'ont rien à voir avec des tableaux, elles sont bien plus complexes. Le but en lisant ce tableau n'est pas d'arriver à se classer, soi ou son collectif, dans une de ses cases. C'est simplement d'acquérir quelques outils, quelques pistes, quelques idées, pour ensuite comprendre ce qu'on vit, se clarifier un instant la cervelle, arriver un moment à formuler des choses, pour ensuite mieux revenir à la perception très particulière de la situation très singulière où on se trouve. Entendons-nous bien, ce tableau n'est qu'un outil heuristique, dans le sens idéaltypique-wébérien du terme, n'est-ce pas. C'est entendu ?

TYPES DE POUVOIR *à diffuser dans l'ensemble du collectif*	**EXCÈS DE POUVOIR** *La situation du / de la chef-fe :* L'excès de ce pouvoir, c'est quand…	**LUTTE CONTRE CET EXCÈS DE POUVOIR** *à l'initiative du / de la chef-fe :* Ce que peut faire lae ou les dominant-e-s, c'est…	**LUTTE CONTRE CET EXCÈS DE POUVOIR** *à l'initiative des dominé-e-s :* Ce que peuvent faire les dominé-e-s, c'est…	**SOLUTIONS COLLECTIVES POSSIBLES :** Ce que peut faire le collectif, c'est…
L'INITIATIVE *Il correspond à la capacité d'agir par soi-même, d'avoir et de lancer des idées, de prendre les devants.*	…Une seule personne (ou seules peu de personnes), a cette capacité dans le collectif. Elle tire le groupe, l'entraîne, lui donne de l'énergie. Elle paraît infaillible. Quand elle n'est pas là, le collectif est un peu inerte / paumé.	…Se mettre en retrait, ne pas se jeter systématiquement sur le premier truc à faire, quitter momentanément le groupe, montrer ses failles, être moins exigeant-e / plus tolérant-e / plus confiant-e envers les autres membres du collectif, cesser de craindre que sans ellui, les choses seront forcément mal faites.	…Prendre confiance en soi, se lancer, se jeter à l'eau, ne pas se reposer sur l'énergie / les idées / la toute-puissance d'un-e seul-e (ou de quelques-un-e-s).	…Créer un climat de confiance où l'on accepte les tentatives, les échecs, les faiblesses. Identifier collectivement les différentes choses à faire ou à prendre en main, et formuler clairement, pour chacune, **qui** s'en charge, histoire de montrer puis d'éviter que toutes les tâches soient accaparé-e-s par un-e seul-e ou quelques-un-e-s.
L'INFORMATION *L'information est l'un des outils nécessaires pour prendre des initiatives.*	…Une seule personne (ou une minorité de personnes) dans le collectif a toutes les infos importantes dans la tête. Elle devient une personne référente, indispensable.	…Transmettre ces infos aux autres gens du collectif, aussi souvent que possible, par oral et surtout par écrit (pour qu'elles soient accessibles tout le temps par tout le monde).	…S'approprier l'information, ne pas se reposer sur des personnes référentes qu'on questionne quand on en a besoin.	…Créer des outils d'information collective : panneaux, cahiers, agendas, répertoires, dossiers juridiques…
La COMPÉTENCE *Les compétences, les savoirs techniques ou manuels, sont d'autres outils nécessaires pour prendre des initiatives.*	…Une seule personne (ou une minorité) détient les compétences nécessaires au collectif (par exemple, bricoler l'électricité, écrire un tract, faire une affiche, parler en public…) Cette personne devient spécialiste et indispensable.	…Transmettre sa compétence dès que possible. C'est être disponible pour cette transmission : se mettre à la portée des autres, ne pas les mépriser, ni les envoyer chier, quand illes posent des questions.	…Se munir d'une certaine curiosité : trouver l'envie d'acquérir au moins quelques autres compétences que la leur. Et c'est solliciter la transmission de compétence par lae compétent-e.	…Instaurer ou généraliser les échanges de savoir dans la vie du collectif. Par exemple, faire en sorte que pour chaque tâche, il y ait 2 "exécutant-e-s" : l'un-e compétent-e, et l'autre qui a envie d'apprendre.
La PRÉSENCE *Présence physique dans les moments de l'aventure collective.*	…Une seule personne (ou une minorité) est toujours présente. Elle est la seule à voir et à vivre tous les moments de l'aventure collective (réunions, actions…) : elle en connaît et maîtrise tous les détails. Elle fait partie du collectif plus que quiconque.	…Prendre des vacances, s'absenter, arriver en retard… Se rappeler qu'il peut y avoir d'autres choses à faire, d'autres choses dans la vie que cette aventure collective.	…Ne pas oublier, quand lae dominant-e est absente ou en retard, de ne pas l'attendre ! pour agir ou commencer. Ça peut être, aussi, faire des réunions non-mixtes dominé-e-s (par exemple, dans un squat, non-habitant-e-s), où la présence de dominant-e-s est exclue…	…Choisir la non-permanence (par exemple, dans un squat "d'activités", pas d'habitant-e-s fixes)…
La PAROLE *Capacité de se manifester, s'exprimer, se mettre en avant.*	…Une personne parle beaucoup, longuement, écoute peu, coupe souvent la parole aux autres…	…Apprendre à se taire, à écouter, à laisser des blancs, dans la conversation ou avant de prendre la parole en réunion…	…Apprendre à prendre la parole, se défendre quand illes se la font couper, oser prendre la parole en réunion quand il y a des silences…	…Créer un climat où celleux qui ont des difficultés à s'exprimer sont écouté-e-s, respecté-e-s, pris-es en compte, aidé-e-s. Ça peut aussi être, pour les réunions, trouver des systèmes égalitaires de prise de parole (main levée pour demander la parole, tours de parole, tours de table, objet-relais de parole, temps de parole limité, etc., selon les situations).
La COORDINATION *Vision globale de l'aventure collective et de ses priorités.*	…Une personne (ou une minorité) s'occupe toujours de rappeler des dates importantes (par téléphone…), de lancer les réunions, de tenir l'ordre du jour, de poser les questions, de recentrer les débats…	…Ne pas se jeter sans cesse sur ce rôle… Et se préoccuper de partager sa vision globale de la situation.	…Acquérir justement cette vision globale de l'aventure et des urgences, et ne pas se blottir dans le rôle d'exécutant-e.	…Instaurer un rôle de médiateurice, **qui tourne**, pour que ce ne soit pas implicitement les mêmes qui s'y collent ou qu'on y colle.

Détails des chiffrages

Les chiffrages des rues et place ont été réalisés à partir des ***plans de principe*** *ci-après.*

Chaque élément signifié en couleur a été chiffré.

Nous alertons la maîtrise d'ouvrage :

- Ces plans ne peuvent pas être utilisés pour la réalisation de chantiers sur les rues et les places. L'objectif de ces plans étaient de permettre un chiffrage sommaire. Ils ne sont pas suffisamment aboutis pour permettre la maîtrise d'œuvre des opérations.

Le dessin et dimensionnements des ouvrages doivent être conçus par une maîtrise d'œuvre pour s'assurer du respect des niveaux topographiques, des réglementations, de la qualité des espaces, de la gestions des réseaux...

Les chiffrages des rues et places n'incluent pas :

> L'enfouissement éventuel des réseaux

> La reprise des réseaux d'assainissement et d'eau potable éventuels (à voir selon état et âge)

> La reprise de l'éclairage (hors voie nouvelle rue près de l'eau).

Les coûts annexes sont par exemple :

> Relevés topographiques

> Essais amiante-HAP sur les enrobés

> Détection de réseaux et passage caméra.

Autres notes :

Le chiffrage de la rue du Pré de l'eau intègre la rénovation de la rue de la Sagne décrite sur le plan correspondant.

Le chiffrage de la rue sous le Torre intègre le cheminement piéton au droit de la Maison Guerre décrit sur le plan correspondant.

Pour la partie chiffrage bâtiment, le chiffrage des panneaux solaires n'a pas pu bénéficier de l'étude de l'ADUHME, ces chiffrages n'intègrent pas la reprise des structures des bâtiments pour la reprise de charges des panneaux solaires.



Village en Chantier -Cour d'école - Pérignat-sur-Allier -
MOA : Pérignat-sur-Allier
AMO : Rural Combo

Plan de principe pour chiffrage en phase faisabilité / Dessins et dimensionnements des ouvrages a réaliser auprès d'une maîtrise d'oeuvre

PROJET- plan

Ind 01- 07.07.2023
Ech : 1/500ème

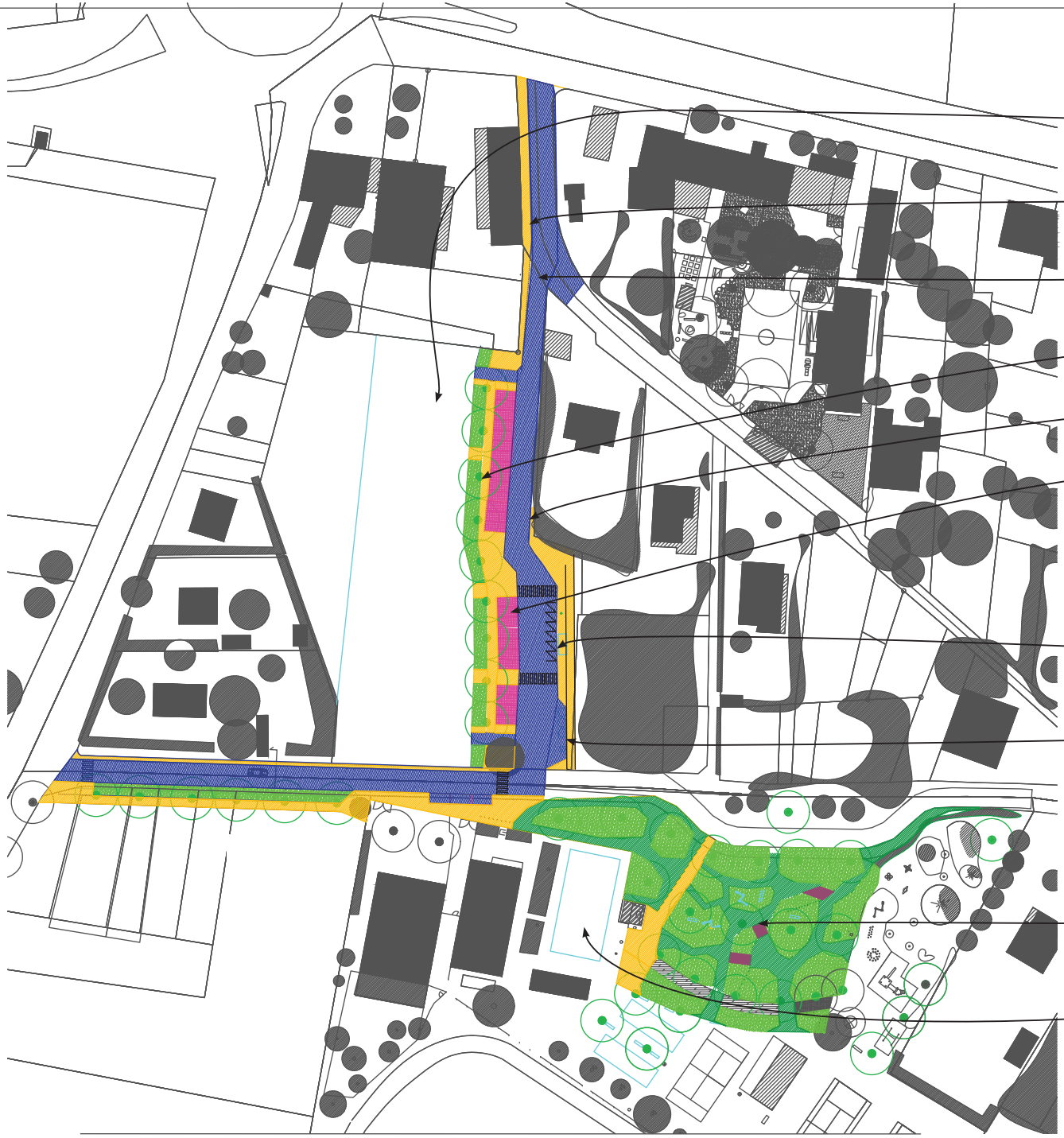

Parking verger intermodal / emprise à étudier / hors chiffrage

Voie piétonne en «sermentizon»

Chaussée en enrobé

Alignement d'arbres à grand développement et noues en réseau

Création d'une voie dans le près de l'eau double sens, pas de trotoires: voie piétonne et voiture au même niveau

Stationnement sur dalle alvéolaire

Voie d'arrêt de bus et abris bus

Déplacement des points d'apport volontaire et Point Relais

Parc, espace végétalisé jouant sur la présence de l'eau (noue, milieu humide et espaces enherbés)

City stade ou terrain de basket existant

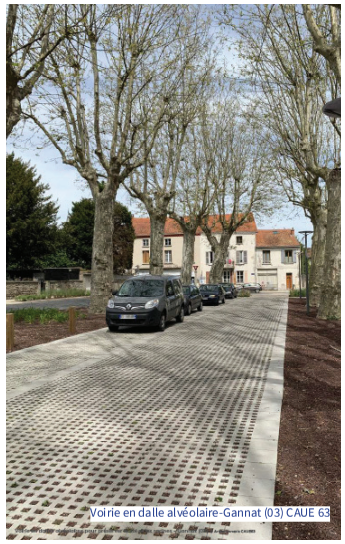

Voirie en dalle alvéolaire-Gannat (03) CAUE 63

Village en Chantier -Parc de la Sagne / Voie près de l'eau / Rue de la Sagne Pérignat-sur-Allier -
MOA : Pérignat-sur-Allier
AMO : Rural Combo

Plan de principe pour chiffrage en phase faisabilité / Dessins et dimensionnements des ouvrages a réaliser auprès d'une maîtrise d'oeuvre

PROJET- plan

Ind 01- 31.08.2023
Ech : 1/1000ème



Voie piéton/vélo «sermentizon»

Voie secours et riverain•es sur l'enrobé existant

Jeux pour enfants bois rond

Bancs

Arbres longues tiges selon humidité du sol :
Saule Frêne Peuplier Aulne
Noyer Pommier Poirier

Terre plein franchissement de noue

Alternance de zones végétalisées plus ou moins creusées ou en buttes (de - 1.5m à +1.5m) plus ou moins humide.

Espace enherbé tondu, permet les cheminements (pas de stabilisé ni de copeaux)

Bordures de terrain de pétanque sur sol existant

City stade ou terrain de basket existant

Village en Chantier -Parc de la Sagne- Pérignat-sur-Allier -
MOA : Pérignat-sur-Allier
AMO : Rural Combo

Plan de principe pour chiffrage en phase faisabilité / Dessins et dimensionnements des ouvrages a réaliser auprès d'une maîtrise d'oeuvre

PROJET- plan

Ind 01- 31.08.2023
Ech : 1/500ème

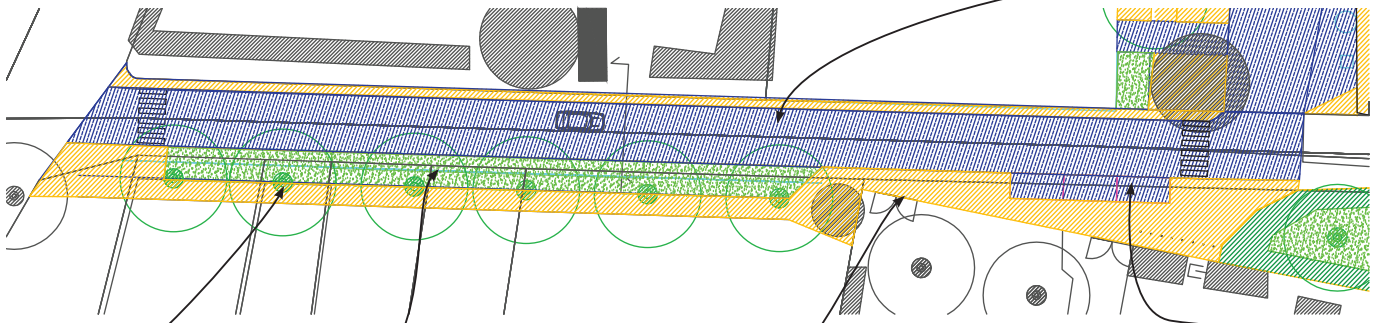

Village en Chantier -Parc de la Sagne- Pérignat-sur-Allier -
MOA : Pérignat-sur-Allier
AMO : Rural Combo

Plan de principe pour chiffrage en phase faisabilité / Dessins et dimensionnements des ouvrages a réaliser auprès d'une maîtrise d'oeuvre

PROJET- plan

Ind 01- 31.08.2023
Ech : 1/500ème



Village en Chantier -Place de la Mairie - Pérignat-sur-Allier -
MOA : Pérignat-sur-Allier
AMO : Rural Combo

Plan de principe pour chiffrage en phase faisabilité / Dessins et dimensionnements des ouvrages a réaliser auprès d'une maîtrise d'oeuvre

PROJET- plan

Ind 01- 31.08.2023
Ech : 1/100ème



Village en Chantier -Place du Lavoir - Pérignat-sur-Allier -
MOA : Pérignat-sur-Allier
AMO : Rural Combo

Plan de principe pour chiffrage en phase faisabilité / Dessins et dimensionnements des ouvrages a réaliser auprès d'une maîtrise d'oeuvre

PROJET- plan

Ind 01- 04.07.2023
Ech : 1/100ème

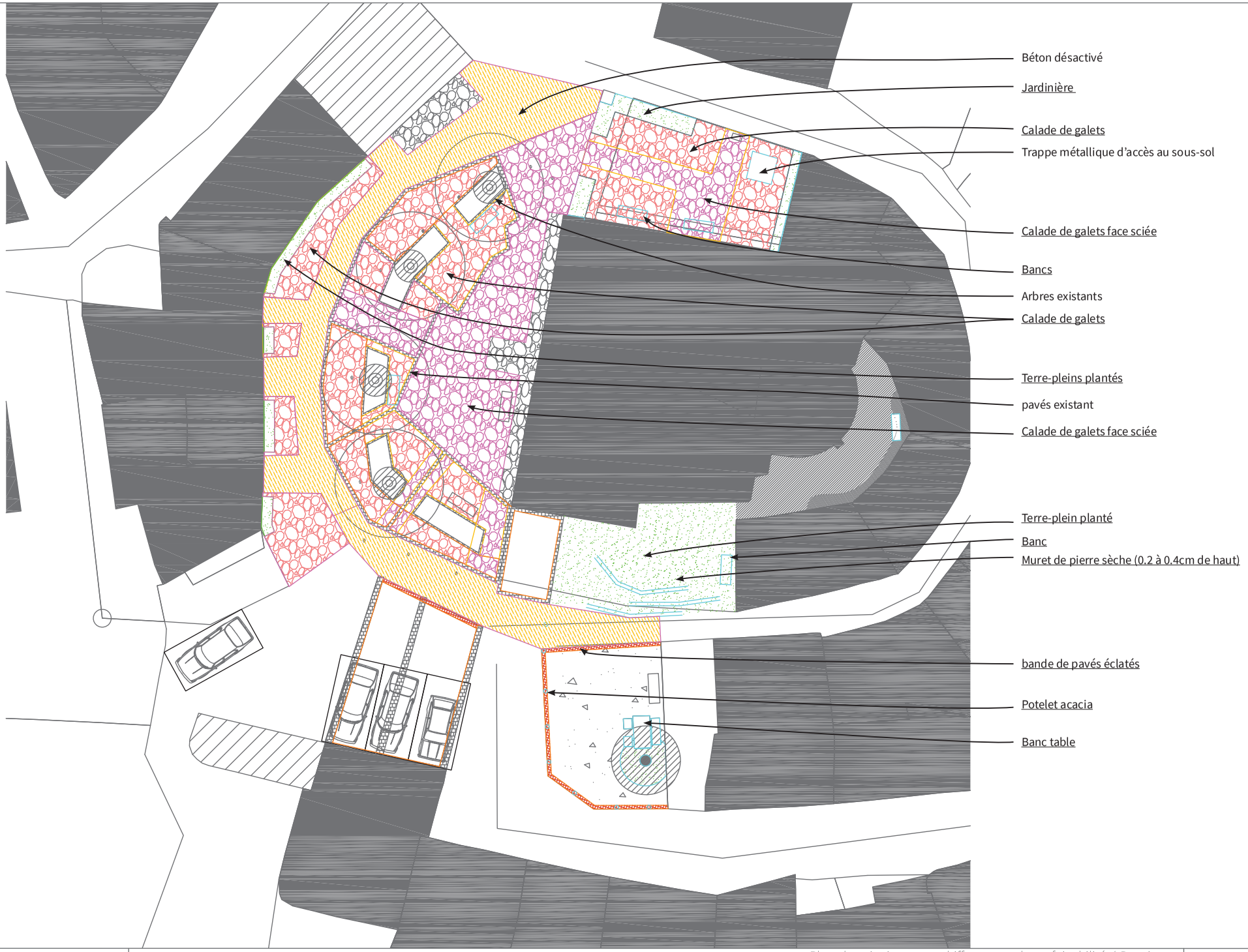

Village en Chantier -Place Onslow- Pérignat-sur-Allier -
MOA : Pérignat-sur-Allier
AMO : Rural Combo

Plan de principe pour chiffrage en phase faisabilité / Dessins et dimensionnements des ouvrages a réaliser auprès d'une maîtrise d'oeuvre

PROJET- plan

Ind 01- 30.08.2023
Ech : 1/200ème



Village en Chantier -Rue de la Charreyre basse / rue sous le Torre - Pérignat-sur-Allier -
MOA : Pérignat-sur-Allier
AMO : Rural Combo

Plan de principe pour chiffrage en phase faisabilité / Dessins et dimensionnements des ouvrages a réaliser auprès d'une maîtrise d'oeuvre

PROJET- plan

Ind 01- 31.08.2023
Ech : 1/2500ème

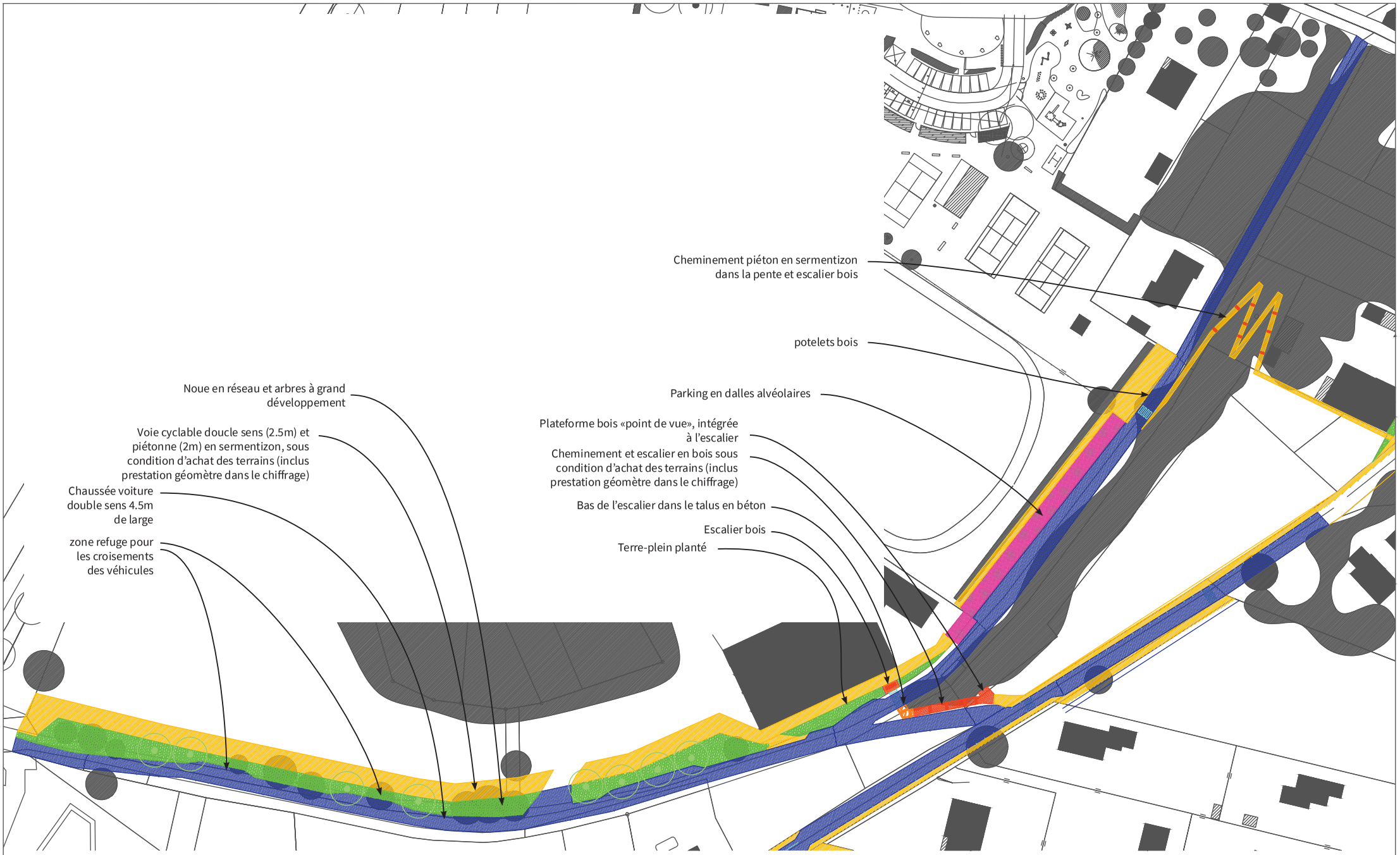

Village en Chantier -Rue sous le Torre - Pérignat-sur-Allier -
MOA : Pérignat-sur-Allier
AMO : Rural Combo

Plan de principe pour chiffrage en phase faisabilité / Dessins et dimensionnements des ouvrages a réaliser auprès d'une maîtrise d'oeuvre

PROJET- plan

Ind 01- 31.08.2023
Ech : 1/1000ème

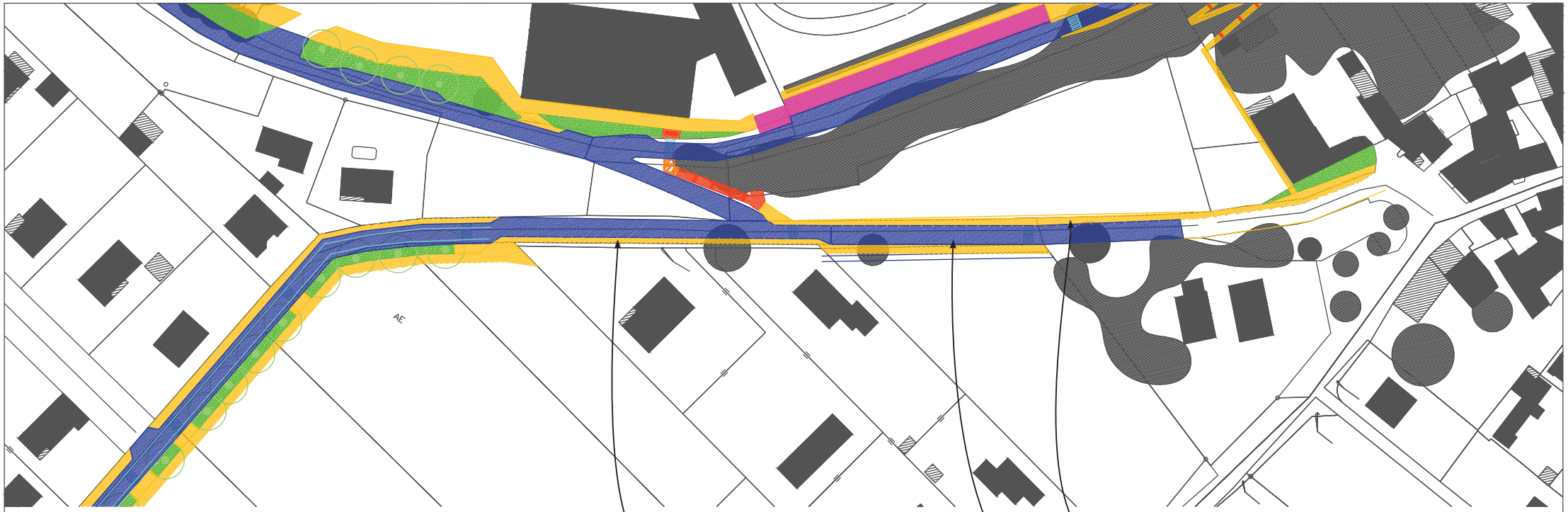

Village en Chantier -Rue de la Chareyrre Basse section EST- Pérignat-sur-Allier -
MOA : Pérignat-sur-Allier
AMO : Rural Combo

Plan de principe pour chiffrage en phase faisabilité / Dessins et dimensionnements des ouvrages a réaliser auprès d'une maîtrise d'oeuvre

PROJET- plan

Ind 01- 31.08.2023
Ech : 1/1000ème

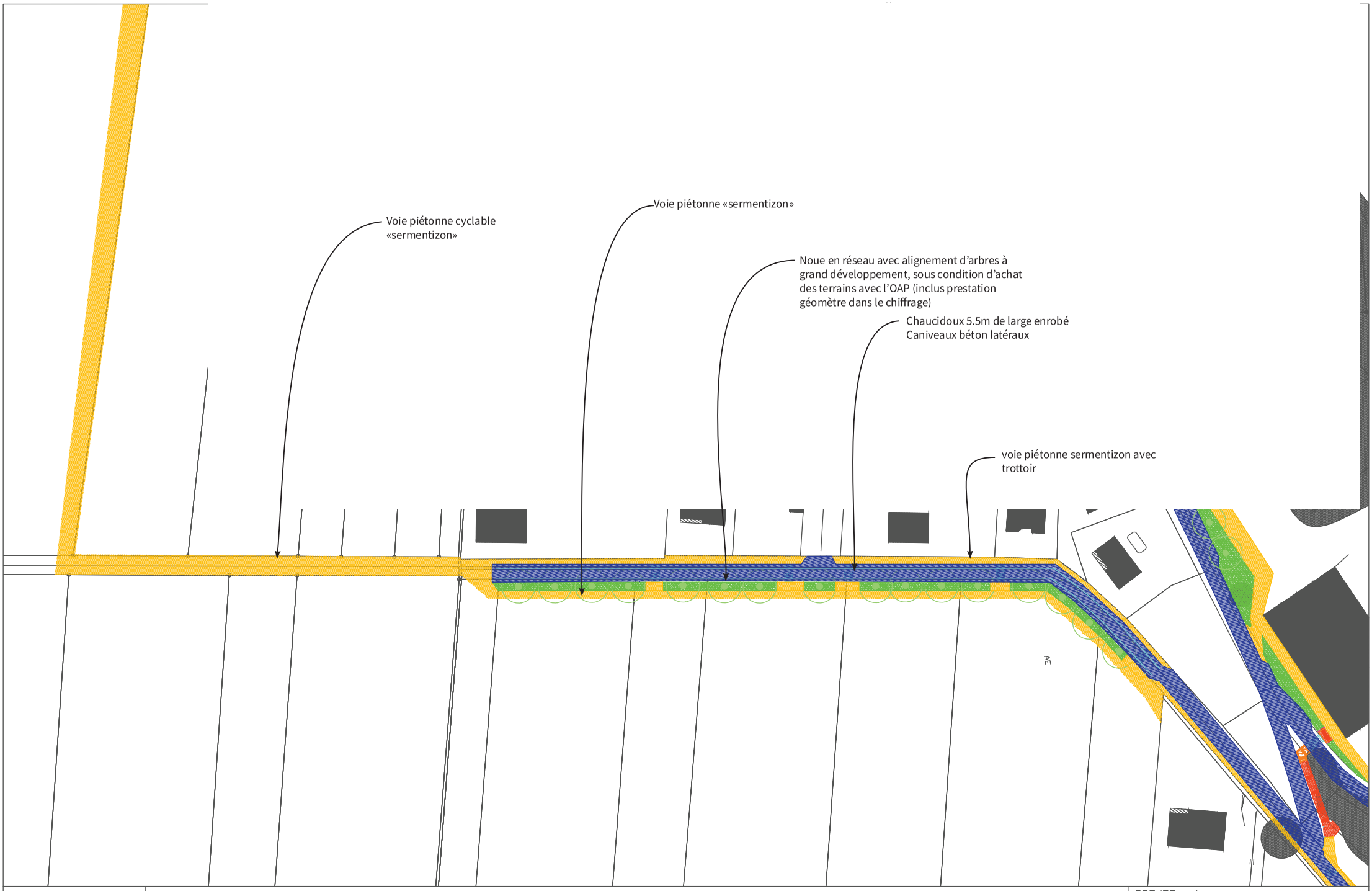

Village en Chantier -Rue de la Charreyre basse section OUEST- Pérignat-sur-Allier -
MOA : Pérignat-sur-Allier
AMO : Rural Combo

Plan de principe pour chiffrage en phase faisabilité / Dessins et dimensionnements des ouvrages a réaliser auprès d'une maîtrise d'oeuvre

PROJET- plan

Ind 01- 31.08.2023
Ech : 1/1000ème

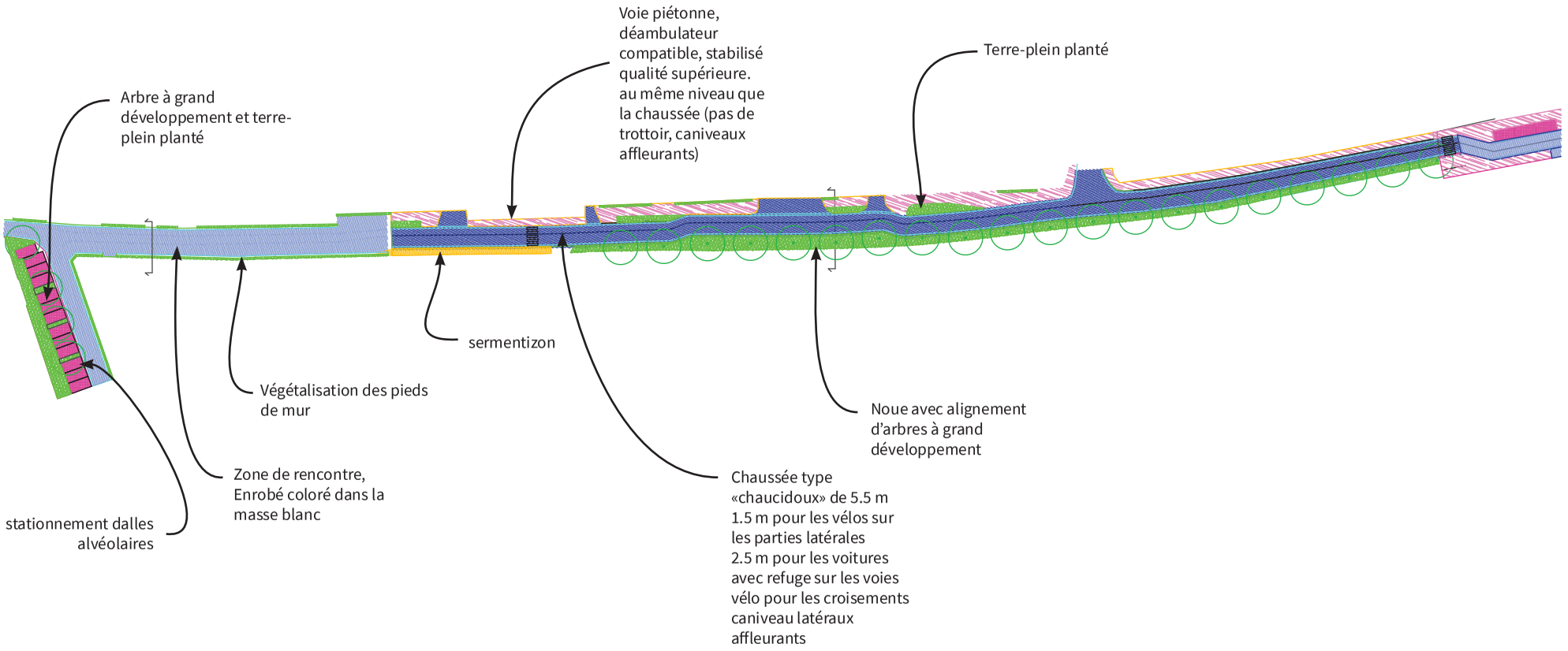

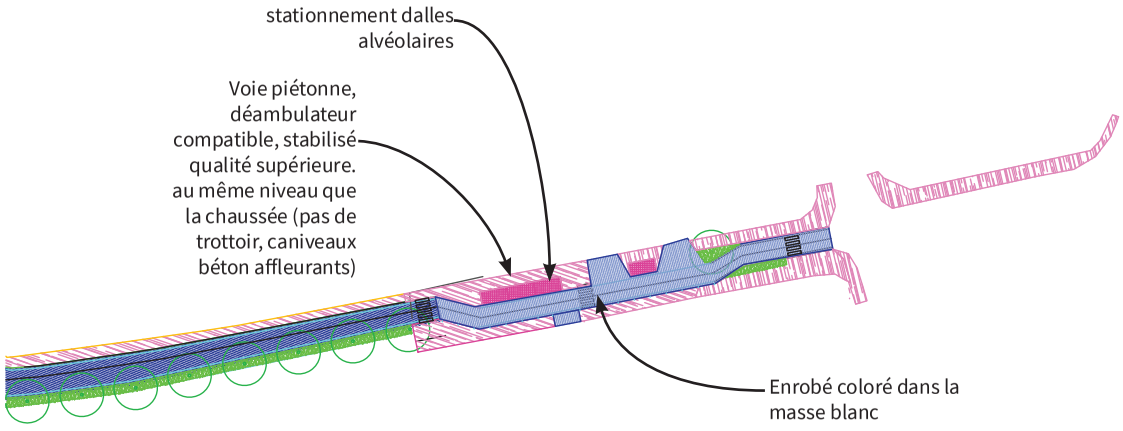

Village en Chantier -Rue de la résistance - Pérignat-sur-Allier -
MOA : Pérignat-sur-Allier
AMO : Rural Combo

Plan de principe pour chiffrage en phase faisabilité / Dessins et dimensionnements des ouvrages a réaliser auprès d'une maîtrise d'oeuvre

PROJET- plan

Ind 01- 31.08.2023
Ech : 1/100ème



Village en Chantier - Rue du 11 novembre et rue du 19 mars - Pérignat-sur-Allier -
MOA : Pérignat-sur-Allier
AMO : Rural Combo

Plan de principe pour chiffrage en phase faisabilité / Dessins et dimensionnements des ouvrages a réaliser auprès d'une maîtrise d'oeuvre

PROJET- plan

Ind 01- 07.09.2023
Ech : 1/1000ème



255/286

Village en Chantier -route de siant bonnet - Pérignat-sur-Allier -
MOA : Pérignat-sur-Allier
AMO : Rural Combo

Plan de principe pour chiffrage en phase faisabilité / Dessins et dimensionnements des ouvrages a réaliser auprès d'une maîtrise d'oeuvre

PROJET- plan

Ind 01- 07.09.2023
Ech : 1/1000ème

MAIRIE DE PÉRIGNAT-ÈS-ALLIER
3 place Onslow
63 800 PÉRIGNAT-ÈS-ALLIER

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

COMMUNE DE PÉRIGNAT-ÈS-ALLIER

LE VILLAGE EN CHANTIER

Plan guide - Estimation des aménagements urbains

TIMEL SAS
9 rue Jacques Brel
42 650 St Jean Bonnefonds
06 11 45 96 97
contact@timelsarl.fr

	PLACE DE LA MAIRIE				
1	**TERRASSEMENTS - DEMOLITIONS**		**10 500,00 €**		
	Installation	FT	1,00	3 000,00	3 000,00
	Démolition stabilisé	M2	280,00	10,00	2 800,00
	Dépose diverses	FT	1,00	3 500,00	3 500,00
	Terrassements en remblais	M3	40,00	30,00	1 200,00
2	**VOIRIES**		**0,00 €**		
3	**PIÉTONS**		**28 252,00 €**		
	Pavés granit réemploi	M2	80,00	250,00	20 000,00
	Stabilisé 0/10	M2	100,00	15,00	1 500,00
	Trottoirs béton balayé	M2	16,00	55,00	880,00
	Terasse bois	M2	25,00	180,00	4 500,00
4	**BORDURES**		**20 750,00 €**		
	Marches béton blanc	ML	35,00	250,00	8 750,00
	Bande pavés	ML	100,00	120,00	12 000,00
5	**EAUX PLUVIALES**		**0,00 €**		
6	**ECLAIRAGE**		**0,00 €**		
7	**ESPACES VERTS**		**6 150,00 €**		
	Arbres	U	3,00	600,00	1 800,00
	Massifs	M²	65,00	30,00	1 950,00
	Structure pergola	ML	40,00	60,00	2 400,00 €
8	**MARQUAGE MOBILIER**		**0,00 €**		
	Sous-total € HT.		**65 652,00 €**		
9	**ALEAS 10%**		**6 570,00 €**		
	TOTAL TRAVAUX - HT		**72 222,00 €**		
	TVA 20 %		**14 444,40 €**		
	TOTAL TTC		**86 666,40 €**		
10	**FRAIS MAITRISE D'ŒUVRE 12%**		**8 666,64 €**		
11	**FRAIS TOPO - ETUDES DIVERSES**		**2 000,00 €**		
	ESTIMATION PLACE MAIRIE HT		**82 888,64 €**		
	TVA 20 %		**16 577,73 €**		
	TOTAL TTC		**99 466,37 €**		

	PLACE ONSLOW				
1	**TERRASSEMENTS - DEMOLITIONS**		**15 955,00 €**		
	Installation	FT	1,00	4 000,00	4 000,00
	Démolitions BB	M2	410,00	15,00	6 150,00
	Démolitions murs	ML	15,00	60,00	900,00
	Terrassements en déblais	M3	163,50	30,00	4 905,00
2	**VOIRIES**		**13 375,00 €**		
	Chaussée béton désactivés	M2	125,00	70,00	8 750,00
3	**PIÉTONS**		**65 795,00 €**		
	Calade Galets	M2	160,00	180,00	28 800,00
	Galets sciés	M2	125,00	280,00	35 000,00
4	**BORDURES**		**5 600,00 €**		
	Cornières métalliques	ML	40,00	50,00	2 000,00
	Bande de pavés	ML	30,00	120,00	3 600,00
5	**EAUX PLUVIALES**		**13 800,00 €**		
	Réseau	ML	60,00	200,00	12 000,00
	Grilles	U	3,00	600,00	1 800,00
6	**ECLAIRAGE**		**0,00 €**		
7	**ESPACES VERTS**		**5 250,00 €**		
	Arbres	U		600,00	0,00
	Massifs	M²	105,00	30,00	3 150,00
	Jardinières	ML	30,00	70,00	2 100,00
8	**MOBILIER**		**12 050,00 €**		
	Banc	ML	3,00	1 500,00	4 500,00
	Muret pierre sèche	ML	20,00	250,00	5 000,00
	Potelets BOIS	U	7,00	150,00	1 050,00
	Corbeilles	U		1 200,00	0,00
	Table pique-nique	U	1,00	1 500,00	1 500,00
	Sous-total € HT.		**131 825,00 €**		
9	**ALEAS 10%**		**13 180,00 €**		
	TOTAL TRAVAUX - HT		**145 005,00 €**		
	TVA 20 %		**29 001,00 €**		
	TOTAL TTC		**174 006,00 €**		
10	**FRAIS MAITRISE D'ŒUVRE 12%**		**17 400,60 €**		
11	**FRAIS TOPO - ETUDES DIVERSES**		**3 500,00 €**		
	ESTIMATION PLACE ONSLOW HT		**165 905,60 €**		
	TVA 20 %		**33 181,12 €**		
	TOTAL TTC		**199 086,72 €**		

	RUE CHARREYRE BASSE				
1	**TERRASSEMENTS - DEMOLITIONS**		**104 580,00 €**		
	Installation	FT	1,00	10 000,00	10 000,00 €
	Démolitions BB	M2	2 200,00	8,00	17 600,00 €
	Démolition stabilisé	M2	300,00	10,00	3 000,00 €
	Terrassements en déblais	M3	2 466,00	30,00	73 980,00 €
2	**VOIRIES**		**124 230,00 €**		
	Voirie BB	M2	2 020,00	22,50	45 450,00 €
3	**PIÉTONS ET VELOS**		**140 030,00 €**		
	Stabilisé 0/10	M2	4 180,00	15,00	62 700,00 €
4	**BORDURES**		**49 500,00 €**		
	Caniveau CC1	ML	900,00	55,00	49 500,00 €
5	**EAUX PLUVIALES**		**47 500,00 €**		
	Réseau	ML	200,00	200,00	40 000,00 €
	Grilles	U	15,00	500,00	7 500,00 €
6	**ECLAIRAGE**		**0,00 €**		
7	**ESPACES VERTS**		**24 600,00 €**		
	Arbres	U	15,00	600,00	9 000,00 €
	Massifs et noue	M^2	520,00	30,00	15 600,00 €
8	**MARQUAGE MOBILIER**		**22 250,00 €**		
	Marquage	ML	900,00	5,00	4 500,00 €
	Passage piéton	M2	30,00	25,00	750,00 €
	Dalles podo	ML	20,00	100,00	2 000,00 €
	Potelets bois	U	100,00	150,00	15 000,00 €
	Sous-total € HT.		**512 690,00 €**		
9	**ALEAS 10%**		**51 270,00 €**		
	TOTAL TRAVAUX HT		**563 960,00 €**		
	TVA 20 %		**112 792,00 €**		
	TOTAL TTC		**676 752,00 €**		
10	**FRAIS MAITRISE D'ŒUVRE 12%**		**67 675,20 €**		
11	**FRAIS TOPO - ETUDES DIVERSES**		**5 000,00 €**		
	ESTIMATION RUE CHARREYRE BASSE HT		**636 635,20 €**		
	TVA 20 %		**127 327,04 €**		
	TOTAL TTC		**763 962,24 €**		

RUE SOUS LE TORRE

1	**TERRASSEMENTS - DEMOLITIONS**		**156 710,00 €**		
	Installation	FT	1,00	10 000,00	10 000,00 €
	Démolitions BB	M2	2 900,00	10,00	29 000,00 €
	Abattage arbres	U	20,00	450,00	9 000,00 €
	Démolitions bordures	ML	40,00	15,00	600,00 €
	Décapage TV	M3	540,00	20,00	10 800,00 €
	Arrachage végétation	M2	400,00	20,00	8 000,00 €
	Terrassements en remblais	M3	800,00	30,00	24 000,00 €
	Terrassements en déblais	M3	2 177,00	30,00	65 310,00 €
2	**VOIRIES**		**164 560,00 €**		
	Voirie BB	M2	2 700,00	22,50	60 750,00 €
	Parking perméable	M2	415,00	70,00	29 050,00 €
3	**PIÉTONS**		**80 400,00 €**		
	Trottoirs stabilisé renforcé	M2	250,00	25,00	6 250,00 €
	Stabilisé 0/10	M2	1 800,00	15,00	27 000,00 €
4	**BORDURES**		**99 500,00 €**		
	Bordures T2	ML	1 150,00	50,00	57 500,00 €
	Bordures P1	ML	1 050,00	40,00	42 000,00 €
5	**EAUX PLUVIALES**		**78 750,00 €**		
	Réseau	ML	150,00	200,00	30 000,00 €
	Grilles	U	15,00	500,00	7 500,00 €
	Drain	ML	550,00	75,00	41 250,00 €
6	**ECLAIRAGE**		**0,00 €**		
7	**ESPACES VERTS**		**42 200,00 €**		
	Arbres	U	12,00	600,00	7 200,00 €
	Talus planté	M²	1 400,00	25,00	35 000,00 €
8	**MARQUAGE MOBILIER**		**30 700,00 €**		
	Marquage	ML	580,00	5,00	2 900,00 €
	Passage piéton	M2	20,00	25,00	500,00 €
	Dalles podo	ML	12,00	100,00	1 200,00 €
	Escaliers bois	ML	55,00	180,00	9 900,00 €
	Potelets bois	U	10,00	150,00	1 500,00 €
	Plateforme bois	M2	70,00	210,00	14 700,00 €
	Sous-total € HT.		**652 820,00 €**		
9	**ALEAS 10%**		**65 280,00 €**		
	TOTAL TRAVAUX - BASE HT		**718 100,00 €**		
	TVA 20 %		**143 620,00 €**		
	TOTAL TTC		**861 720,00 €**		
10	**FRAIS MAITRISE D'ŒUVRE 12%**		**86 172,00 €**		
11	**FRAIS TOPO - ETUDES DIVERSES**		**5 000,00 €**		
	ESTIMATION RUE SOUS LE TORRE HT		**809 272,00 €**		
	TVA 20 %		**161 854,40 €**		
	TOTAL TTC		**971 126,40 €**		

PARC DE LA SAGNE

1	**TERRASSEMENTS - DEMOLITIONS**		**44 325,00 €**		
	Installation	FT	1,00	5 000,00	5 000,00 €
	Démolitions BB	M2	1 510,00	10,00	15 100,00 €
	Démolitions bordures	ML	130,00	15,00	1 950,00 €
	Décapage TV	M3	60,00	30,00	1 800,00 €
	Arrachage haie	M2	65,00	15,00	975,00 €
	Dépose diverses	FT	1,00	1 500,00	1 500,00 €
	Terrassements en déblais-remblais	M3	600,00	30,00	18 000,00 €
2	**VOIRIES**		**0,00 €**		
3	**PIÉTONS**		**17 790,00 €**		
	Cheminement enherbé	M2	730,00	15,00	10 950,00 €
	Stabilisé 0/10	M2	180,00	15,00	2 700,00 €
4	**BORDURES**		**9 500,00 €**		
	Bordures T2	ML	150,00	50,00	7 500,00 €
	Bordures P1	ML	50,00	40,00	2 000,00 €
5	**EAUX PLUVIALES**		**0,00 €**		
6	**ECLAIRAGE**		**0,00 €**		
7	**ESPACES VERTS**		**67 200,00 €**		
	Arbres	U	25,00	600,00	15 000,00 €
	Massifs plantés	M²	1 530,00	30,00	45 900,00 €
	Platelage bois	M2	30,00	210,00	6 300,00 €
8	**JEUX ET MOBILIER**		**36 500,00 €**		
	Bastaing bois pour pétanque	ML	80,00	55,00	4 400,00 €
	Banc	ML	12,00	1 500,00	18 000,00 €
	Petits jeux	U	5,00	1 600,00	8 000,00 €
	Corbeilles	U	3,00	1 200,00	3 600,00 €
	Stationnement vélos	U	10,00	250,00	2 500,00 €
	Sous-total € HT.		**175 315,00 €**		
9	**ALEAS 10%**		**17 530,00 €**		
	TOTAL TRAVAUX - HT		**192 845,00 €**		
	TVA 20 %		**38 569,00 €**		
	TOTAL TTC		**231 414,00 €**		
10	**FRAIS MAITRISE D'ŒUVRE 12%**		**23 141,40 €**		
11	**FRAIS TOPO - ETUDES DIVERSES**		**1 500,00 €**		
	ESTIMATION PARC DE LA SAGNE HT		**217 486,40 €**		
	TVA 20 %		**43 497,28 €**		
	TOTAL TTC		**260 983,68 €**		

RUE PRÉ DE L'EAU

1	**TERRASSEMENTS - DEMOLITIONS**		**100 000,00 €**		
	Installation	FT	1,00	10 000,00	10 000,00 €
	Démolitions BB	M2	930,00	10,00	9 300,00 €
	Démolition stabilisé	M2	100,00	10,00	1 000,00 €
	Deplacement Molok	FT	1,00	5 000,00	5 000,00 €
	Démolition voie béton	M2	280,00	40,00	11 200,00 €
	Décapage TV	M3	750,00	30,00	22 500,00 €
	Abattage arbres	U	1,00	500,00	500,00 €
	Dépose diverses	FT	1,00	1 500,00	1 500,00 €
	Terrassements en déblais	M3	600,00	30,00	18 000,00 €
	Terrassements en remblais	M3	700,00	30,00	21 000,00 €
2	**VOIRIES**		**203 890,00 €**		
	Voirie BB lourde	M2	1 900,00	51,10	97 090,00 €
	Parking perméable	M2	300,00	70,00	21 000,00 €
3	**PIÉTONS**		**45 600,00 €**		
	Stabilisé 0/10	M2	1 200,00	15,00	18 000,00 €
4	**BORDURES**		**32 200,00 €**		
	Bordures T2	ML	500,00	50,00	25 000,00 €
	Bordures P1	ML	180,00	40,00	7 200,00 €
5	**EAUX PLUVIALES**		**82 000,00 €**		
	Réseau	ML	380,00	200,00	76 000,00 €
	Grilles	U	10,00	600,00	6 000,00 €
6	**ECLAIRAGE (VOIE NOUVELLE)**		**28 000,00 €**		
	Réseau	ML	150,00	80,00	12 000,00 €
	Luminaires	U	8,00	2 000,00	16 000,00 €
7	**ESPACES VERTS**		**22 500,00 €**		
	Arbres	U	15,00	600,00	9 000,00 €
	Massifs ou noue	M²	450,00	30,00	13 500,00 €
8	**MARQUAGE MOBILIER**		**13 200,00 €**		
	Marquage	ML	300,00	5,00	1 500,00 €
	Passage piéton	M2	30,00	25,00	750,00 €
	Dalles podo	ML	30,00	100,00	3 000,00 €
	Panneau	U	5,00	350,00	1 750,00 €
	Abri bus	FT	1,00	5 000,00	5 000,00 €
	Corbeilles	U	1,00	1 200,00	1 200,00 €
	Sous-total € HT.		**527 390,00 €**		
9	**ALEAS 10%**		**52 740,00 €**		
	TOTAL TRAVAUX - HT		**580 130,00 €**		
	TVA 20 %		**116 026,00 €**		
	TOTAL TTC		**696 156,00 €**		
10	**FRAIS MAITRISE D'ŒUVRE 12%**		**69 615,60 €**		
11	**FRAIS TOPO - ETUDES DIVERSES**		**5 000,00 €**		
	ESTIMATION RUE PRE DE L'EAU HT		**654 745,60 €**		
	TVA 20 %		**130 949,12 €**		
	TOTAL TTC		**785 694,72 €**		

COUR DE L'ÉCOLE					
1	**TERRASSEMENTS - DEMOLITIONS**		**27 150,00 €**		
	Installation	FT	1,00	5 000,00	5 000,00 €
	Démolitions BB	M2	490,00	15,00	7 350,00 €
	Démolition stabilisé	M2	370,00	10,00	3 700,00 €
	Démolitions bordures	ML	50,00	15,00	750,00 €
	Démolition escalier	FT	1,00	1 200,00	1 200,00 €
	Terrassements en déblais	M3	305,00	30,00	9 150,00 €
2	**VOIRIES**		**0,00 €**		
3	**PIÉTONS**		**15 093,00 €**		
	Trottoirs BB noirs	M2	105,00	21,60	2 268,00 €
	Cheminement enherbé	M2	330,00	15,00	4 950,00 €
	Trottoirs béton balayé	M2	70,00	55,00	3 850,00 €
4	**BORDURES**		**19 500,00 €**		
	Marches	ML	50,00	220,00	11 000,00 €
	Bordures métalliques	ML	170,00	50,00	8 500,00 €
5	**EAUX PLUVIALES**		**0,00 €**		
6	**ECLAIRAGE**		**0,00 €**		
7	**ESPACES VERTS**		**9 550,00 €**		
	Arbres	U	7,00	600,00	4 200,00 €
	Massifs plantés	M²	85,00	30,00	2 550,00 €
	Plaquette bois	M2	280,00	10,00	2 800,00 €
8	**MARQUAGE JEUX**		**11 550,00 €**		
	Petits jeux	U	5,00	1 500,00	7 500,00 €
	Balançoire portique bois	U	1,00	2 500,00	2 500,00 €
	Panneau	U	1,00	350,00	350,00 €
	Corbeilles	U	1,00	1 200,00	1 200,00 €
	Sous-total € HT.		**82 843,00 €**		
9	**ALEAS 10%**		**8 280,00 €**		
	TOTAL TRAVAUX - HT		**91 123,00 €**		
	TVA 20 %		**18 224,60 €**		
	TOTAL TTC		**109 347,60 €**		
10	**FRAIS MAITRISE D'ŒUVRE 12%**	%	**10 934,76 €**		
11	**FRAIS TOPO - ETUDES DIVERSES**		**2 500,00 €**		
	ESTIMATION COUR ECOLE HT		**104 557,76 €**		
	TVA 20 %		**20 911,55 €**		
	TOTAL TTC		**125 469,31 €**		

	RUE DU 11 NOV				
1	**TERRASSEMENTS - DEMOLITIONS**		**79 390,00 €**		
	Installation	FT	1,00	8 000,00	8 000,00 €
	Démolitions BB	M2	1 520,00	10,00	15 200,00 €
	Démolition stabilisé	M2	240,00	10,00	2 400,00 €
	Démolitions bordures	ML	100,00	15,00	1 500,00 €
	Décapage TV	M3	640,00	30,00	19 200,00 €
	Terrassements en déblais	M3	1 103,00	30,00	33 090,00 €
2	**VOIRIES**		**93 480,00 €**		
	Voirie BB	M2	1 520,00	22,50	34 200,00 €
3	**PIÉTONS**		**23 760,00 €**		
	Stabilisé 0/10	M2	240,00	15,00	3 600,00 €
	Stabilisé renforcé	M2	305,00	25,00	7 625,00 €
4	**BORDURES**		**33 400,00 €**		
	Bordures T2	ML	580,00	50,00	29 000,00 €
	Bordures P1	ML	110,00	40,00	4 400,00 €
5	**EAUX PLUVIALES**		**13 000,00 €**		
	Réseau	ML	50,00	200,00	10 000,00 €
	Grilles	U	5,00	600,00	3 000,00 €
6	**ECLAIRAGE**		**0,00 €**		
7	**ESPACES VERTS**		**20 550,00 €**		
	Arbres	U	2,00	600,00	1 200,00 €
	Massifs	M^2	645,00	30,00	19 350,00 €
8	**MARQUAGE MOBILIER**		**2 250,00 €**		
	Marquage	ML	200,00	5,00	1 000,00 €
	Passage piéton	M2	10,00	25,00	250,00 €
	Dalles podo	ML	10,00	100,00	1 000,00 €
	Sous-total € HT.		**265 830,00 €**		
9	**ALEAS 10%**		**26 580,00 €**		
	TOTAL TRAVAUX - HT		**292 410,00 €**		
	TVA 20 %		**58 482,00 €**		
	TOTAL TTC		**350 892,00 €**		
10	**FRAIS MAITRISE D'ŒUVRE 12%**		**35 089,20 €**		
11	**FRAIS TOPO - ETUDES DIVERSES**		**5 000,00 €**		
	ESTIMATION RUE DU 11 NOV HT		**332 499,20 €**		
	TVA 20 %		**66 499,84 €**		
	TOTAL TTC		**398 999,04 €**		

	RUE DU 19 MARS				
1	**TERRASSEMENTS - DEMOLITIONS**		**61 500,00 €**		
	Installation	FT	1,00	8 000,00	8 000,00 €
	Démolitions BB	M2	1 750,00	10,00	17 500,00 €
	Démolition stabilisé	M2	300,00	10,00	3 000,00 €
	Décapage TV	M3	60,00	30,00	1 800,00 €
	Terrassements en déblais	M3	1 040,00	30,00	31 200,00 €
2	**VOIRIES**		**77 490,00 €**		
	Voirie BB	M2	1 260,00	22,50	28 350,00 €
3	**PIÉTONS**		**23 940,00 €**		
	Stabilisé 0/10	M2	630,00	15,00	9 450,00 €
4	**BORDURES**		**20 300,00 €**		
	Bordures T2	ML	350,00	50,00	17 500,00 €
	Bordures P1	ML	70,00	40,00	2 800,00 €
5	**EAUX PLUVIALES**		**13 000,00 €**		
	Réseau	ML	50,00	200,00	10 000,00 €
	Grilles	U	5,00	600,00	3 000,00 €
6	**ECLAIRAGE**		**0,00 €**		
7	**ESPACES VERTS**		**9 450,00 €**		
	Arbres	U		600,00	0,00 €
	Massifs	M²	315,00	30,00	9 450,00 €
8	**MARQUAGE MOBILIER**		**2 250,00 €**		
	Marquage	ML	200,00	5,00	1 000,00 €
	Passage piéton	M2	10,00	25,00	250,00 €
	Dalles podo	ML	10,00	100,00	1 000,00 €
	Sous-total € HT.		**207 930,00 €**		
9	**ALEAS 10%**		**20 790,00 €**		
	TOTAL TRAVAUX - HT		**228 720,00 €**		
	TVA 20 %		**45 744,00 €**		
	TOTAL TTC		**274 464,00 €**		
10	**FRAIS MAITRISE D'ŒUVRE 12%**		**27 446,40 €**		
11	**FRAIS TOPO - ETUDES DIVERSES**		**5 000,00 €**		
	ESTIMATION RUE DU 19 MARS HT		**261 166,40 €**		
	TVA 20 %		**52 233,28 €**		
	TOTAL TTC		**313 399,68 €**		

	ROUTE DE ST BONNET				
1	**TERRASSEMENTS - DEMOLITIONS**		**128 950,00 €**		
	Installation	FT	1,00	10 000,00	10 000,00 €
	Démolitions BB	M2	2 800,00	10,00	28 000,00 €
	Démolition stabilisé	M2	1 520,00	10,00	15 200,00 €
	Démolitions bordures	ML	800,00	15,00	12 000,00 €
	Terrassements en déblais	M3	2 125,00	30,00	63 750,00 €
2	**VOIRIES**		**150 675,00 €**		
	Voirie BB	M2	2 450,00	22,50	55 125,00 €
3	**PIÉTONS**		**57 760,00 €**		
	Stabilisé 0/10	M2	1 520,00	15,00	22 800,00 €
4	**BORDURES**		**51 200,00 €**		
	Bordures T2	ML	800,00	50,00	40 000,00 €
	Bordures P1	ML	280,00	40,00	11 200,00 €
5	**EAUX PLUVIALES**		**52 000,00 €**		
	Réseau	ML	200,00	200,00	40 000,00 €
	Grilles	U	20,00	600,00	12 000,00 €
6	**ECLAIRAGE**		**0,00 €**		
7	**ESPACES VERTS**		**10 800,00 €**		
	Arbres	U		600,00	0,00 €
	Massifs	M²	360,00	30,00	10 800,00 €
8	**MARQUAGE MOBILIER**		**6 750,00 €**		
	Marquage	ML	850,00	5,00	4 250,00 €
	Passage piéton	M2	20,00	25,00	500,00 €
	Dalles podo	ML	20,00	100,00	2 000,00 €
	Sous-total € HT.		**458 135,00 €**		
9	**ALEAS 10%**		**45 810,00 €**		
	TOTAL TRAVAUX - HT		**503 945,00 €**		
	TVA 20 %		**100 789,00 €**		
	TOTAL TTC		**604 734,00 €**		
10	**FRAIS MAITRISE D'ŒUVRE 12%**		**60 473,40 €**		
11	**FRAIS TOPO - ETUDES DIVERSES**		**5 000,00 €**		
	ESTIMATION RTE ST BONNET HT		**569 418,40 €**		
	TVA 20 %		**113 883,68 €**		
	TOTAL TTC		**683 302,08 €**		

	PLACE DU LAVOIR				
1	**TERRASSEMENTS - DEMOLITIONS**		**13 030,00 €**		
	Installation	FT	1,00	5 000,00	5 000,00 €
	Démolitions BB	M2	130,00	15,00	1 950,00 €
	Démolition pavés et calade	M2	70,00	35,00	2 450,00 €
	Démolitions mur et escalier	FT	1,00	1 500,00	1 500,00 €
	Terrassements en déblais	M3	71,00	30,00	2 130,00 €
2	**VOIRIES**		**3 075,00 €**		
	Voirie BB	M2	50,00	22,50	1 125,00 €
3	**PIÉTONS**		**19 373,00 €**		
	Trottoirs béton désactivés	M2	20,00	65,00	1 300,00 €
	Trottoirs béton balayé	M2	31,00	55,00	1 705,00 €
	Calade	M2	45,00	180,00	8 100,00 €
	Galets sciés	M2	20,00	280,00	5 600,00 €
4	**BORDURES**		**8 140,00 €**		
	Marches	ML	25,00	220,00	5 500,00 €
	Bande de pavés	ML	22,00	120,00	2 640,00 €
5	**EAUX PLUVIALES**		**0,00 €**		
6	**ECLAIRAGE**		**0,00 €**		
7	**ESPACES VERTS**		**9 690,00 €**		
	Arbres	U	2,00	600,00	1 200,00 €
	Massifs plantés	M^2	35,00	30,00	1 050,00 €
	Caniveau pour cheminement eau	ML	18,00	280,00	5 040,00 €
	Structure pergola	ML	40,00	60,00	2 400,00 €
8	**MARQUAGE MOBILIER**		**1 900,00 €**		
	Marquage	ML	10,00	5,00	50,00 €
	Panneau	U	1,00	350,00	350,00 €
	Banc	ML	1,00	1 500,00	1 500,00 €
	Sous-total € HT.		**55 208,00 €**		
9	**ALEAS 10%**		**5 520,00 €**		
	TOTAL TRAVAUX - HT		**60 728,00 €**		
	TVA 20 %		**12 145,60 €**		
	TOTAL TTC		**72 873,60 €**		
10	**FRAIS MAITRISE D'ŒUVRE 12%**		**7 287,36 €**		
11	**FRAIS TOPO - ETUDES DIVERSES**		**2 500,00 €**		
	ESTIMATION PLACE DU LAVOIR HT		**70 515,36 €**		
	TVA 20 %		**14 103,07 €**		
	TOTAL TTC		**84 618,43 €**		

RUE DE LA RÉSISTANCE

1	**TERRASSEMENTS - DEMOLITIONS**		**122 470,00 €**		
	Installation	FT	1,00	10 000,00	10 000,00 €
	Démolitions BB	M2	2 250,00	15,00	33 750,00 €
	Démolition stabilisé	M2	150,00	10,00	1 500,00 €
	Démolitions bordures	ML	90,00	15,00	1 350,00 €
	Décapage TV	M3	450,00	30,00	13 500,00 €
	Terrassements en déblais	M3	2 079,00	30,00	62 370,00 €
2	**VOIRIES**		**201 125,00 €**		
	Voirie BB granulats clairs grenaillés	M2	1 070,00	37,00	39 590,00 €
	Voirie BB noirs	M2	1 520,00	22,50	34 200,00 €
	Parking perméable	M2	215,00	70,00	15 050,00 €
	Pavés éclatés	M2	10,00	250,00	2 500,00 €
3	**PIÉTONS**		**52 870,00 €**		
	Stabilisé 0/10	M2	65,00	15,00	975,00 €
	Stabilisé renforcé	M2	1 050,00	25,00	26 250,00 €
4	**BORDURES**		**45 000,00 €**		
	Caniveau béton	ML	900,00	50,00	45 000,00 €
5	**EAUX PLUVIALES**		**26 000,00 €**		
	Réseau	ML	100,00	200,00	20 000,00 €
	Grilles	U	10,00	600,00	6 000,00 €
6	**ECLAIRAGE**		**0,00 €**		
7	**ESPACES VERTS**		**33 900,00 €**		
	Arbres	U	20,00	600,00	12 000,00 €
	Massifs ou noue	M2	730,00	30,00	21 900,00 €
8	**MARQUAGE MOBILIER**		**8 000,00 €**		
	Marquage	ML	900,00	5,00	4 500,00 €
	Passage piéton	M2	20,00	25,00	500,00 €
	Dalles podo	ML	15,00	100,00	1 500,00 €
	Potelets	U	10,00	150,00	1 500,00 €
	Sous-total € HT.		**489 365,00 €**		
9	**ALEAS 10%**		**48 940,00 €**		
	TOTAL TRAVAUX - HT		**538 305,00 €**		
	TVA 20 %		**107 661,00 €**		
	TOTAL TTC		**645 966,00 €**		
10	**FRAIS MAITRISE D'ŒUVRE 12%**		**64 596,60 €**		
11	**FRAIS TOPO - ETUDES DIVERSES**		**5 000,00 €**		
	ESTIMATION RUE DE LA RESISTANCE HT		**607 901,60 €**		
	TVA 20 %		**121 580,32 €**		
	TOTAL TTC		**729 481,92 €**		

TIMEL

PERIGNAT ÈS ALLIER - ESTIMATION PLAN GUIDE

		TRAVAUX HT	TRAVAUX TTC	MOE HT	AUTRES ETUDES HT	TOTAL HT	TOTAL TTC
1	PLACE DE LA MAIRIE	72 222,00 €	86 666,40 €	8 666,64 €	2 000,00 €	82 888,64 €	99 466,37 €
2	PLACE ONSLOW	145 005,00 €	174 006,00 €	17 400,60 €	3 500,00 €	165 905,60 €	199 086,72 €
3	RUE CHARREYRE BASSE	563 960,00 €	676 752,00 €	67 675,20 €	5 000,00 €	636 635,20 €	763 962,24 €
4	RUE SOUS LE TORRE	718 100,00 €	861 720,00 €	86 172,00 €	5 000,00 €	809 272,00 €	971 126,40 €
5	PARC DE LA SAGNE	192 845,00 €	231 414,00 €	23 141,40 €	1 500,00 €	217 486,40 €	260 983,68 €
6	RUE PRÉ DE L'EAU	580 130,00 €	696 156,00 €	69 615,60 €	5 000,00 €	654 745,60 €	785 694,72 €
7	COUR DE L'ÉCOLE	91 123,00 €	109 347,60 €	10 934,76 €	2 500,00 €	104 557,76 €	125 469,31 €
8	RUE DU 11 NOV	292 410,00 €	350 892,00 €	35 089,20 €	5 000,00 €	332 499,20 €	398 999,04 €
9	RUE DU 19 MARS	228 720,00 €	274 464,00 €	27 446,40 €	5 000,00 €	261 166,40 €	313 399,68 €
10	ROUTE DE ST BONNET	503 945,00 €	604 734,00 €	60 473,40 €	5 000,00 €	569 418,40 €	683 302,08 €
11	PLACE DU LAVOIR	60 728,00 €	72 873,60 €	7 287,36 €	2 500,00 €	70 515,36 €	84 618,43 €
12	RUE DE LA RÉSISTANCE	538 305,00 €	645 966,00 €	64 596,60 €	5 000,00 €	607 901,60 €	729 481,92 €

	TOTAUX	3 987 493,00 €	4 784 991,60 €	478 499,16 €	47 000,00 €	4 512 992,16 €	5 415 590,59 €

PERIGNAT ÈS ALLIER
BORDEREAU DE PRIX

DESIGNATION	UNITE	PU
Création de bassin d'orage ouvert (au m3 terrassé), non étanche	M3	40,00 €
Plantation de haie	ML	25,00 €
Découverte de cours d'eau busé jusqu'à Ø400, profondeur 1,50 m	ML	130,00 €
Création de batardeau bois, hauteur 1m	ML	80,00 €
Raccordement busé d'eau pluviale jusqu'à Ø400	ML	180,00 €
Plantation d'arbres d'alignement sur la voirie	U	650,00 €
Création de noue et fossé d'infiltration	ML	80,00 €

ATELIER DL
ARCHITECTES

ESTIMATION PREVISIONNELLE DE TRAVAUX

PHASE FAISABILITE

Etude d'urbanisme menée par Rural Combo
visant la réappropriation du patrimoine urbain de Pérignat-sur-Allier
par ses habitants et usagers

PERIGNAT-SUR-ALLIER- 63800

Visite de site effectuée le 27/09/2023

SOMMAIRE

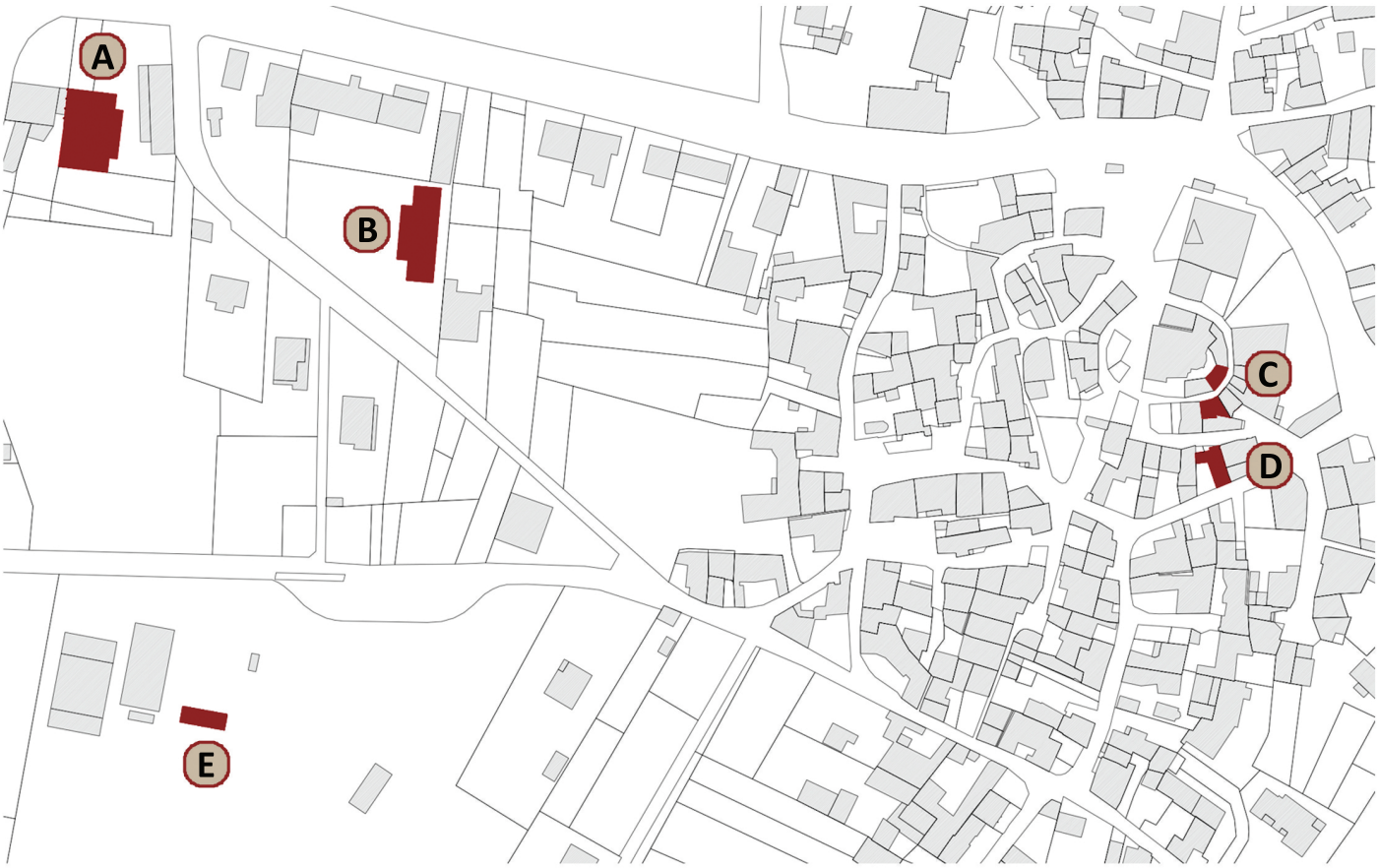











A. **Rénovation thermique de l'école** ..... **p.3 - 4**

B. **Rénovation du bâtiment *La Belle Epoque*** ..... **p.5 - 6**

C. **Rénovation de deux loges** ..... **p.7 - 8**

D. **Rénovation d'une maison de bourg** ..... **p.9 - 10**

E. **Rénovation du club ados** **p.11**

F. **Installation de panneaux solaires** **p.12**

NOTA : En phase faisabilité, les estimations previsionnelles des montants des travaux sont données à titre indicatif, ces estimations ne peuvent être considérées comme des estimations définitives et resteront à préciser lors d'étude de maîtrise d'oeuvre.

272/286

A. RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE



ADRESSE : 6 Rue du Pré de l'Eau, 63800 Pérignat-sur-Allier
Référence cadastrale : 000 AA 303

PROGRAMME : Rénovation thermique

Option 1 :

- Isolation paille par l'extérieur (avec reprise des débords de toiture et gouttières)
- Changement des menuiseries et installations de persiennes
- Cloisonnement en BTC + divers reprises et raccords

Option 2 :

- Isolation laine de bois par l'intérieur (avec reprises électriques et raccords sol/plafond)
- Changement des menuiseries et installations de persiennes
- Cloisonnement en BTC + divers reprises et raccords

SURFACE : RDC ≈ 300 m²

TYPE DE CHIFFRAGE : Avec le détail des ouvrages

Bâtiment A Ecole	**Etat général du bâti**	**Contraintes/ Qualités du site**	**Type de rénovation envisagée**			**Complexité**
			Légère	Partielle	Lourde	
	–	++		X		+
Remarques	• Etat général tolérable • Mauvaise conception architecturale • Bâti modulaire peu performant thermiquement • Peu étanche à l'air	• Peu de contraintes • Facilité d'accès • Espace libre environnant ample	• Privilégier l'implantation de larges menuiseries en façade Ouest et les cloisonnements en BTC orientés longitudinalement • Porter attention à la conception des brise-soleils (angles d'azimut, masques solaires) pour le confort d'été • Réduire les ouvertures en façade Est			• Travaux sur site occupé et/ou en période scolaire. • Peu d'entreprises capables de mettre en oeuvre l'isolation paille et l'enduit terre = Peu de concurrence

ESTIMATION :

- Changement des menuiseries extérieurs : **45 000€**
- Persiennes : **6 000€**
- BTC sur cloisonnement intérieur, 60 m² - 20 ml + Reprises/Raccords : **18 000 €**

OPTION 1 – Isolation par l'extérieur

- Ossature bois, isolation paille et enduit terre :
  - Enduit : **14 000 €**
  - Structure bois + Paille + Reprise toiture : **45 000 €**

TOTAL OPTION 1 : 128 000 € HT

OPTION 2 – Isolation par l'intérieur

- Ossature métallique, isolation laine de bois, film divers, Fermacell et peinture :
  - Complexe isolation intérieur + reprises diverses : **30 000 €**
  - Peinture : **6 000 €**

TOTAL OPTION 2 : 105 000 € HT

REPORTAGES PHOTOS













B. RENOVATION DE LA BELLE EPOQUE



ADRESSE : Pré de l'Eau, 63800 Pérignat-sur-Allier
Référence cadastrale : 000 AA 306

PROGRAMME : Réhabilitation d'un "hangar" en pôle associatif
Option 1 :
Mise en sécurité et en conformité ERP - Rafraichissement
Option 2 :
Rénovation complète

SURFACE : RDC ≈ 350 m²
R+1 ≈ 300 m²

TYPE DE CHIFFRAGE : Sans le détail des ouvrages

Bâtiment B La Belle Epoque	**Etat général du bâti**	**Contraintes/ Qualités du site**	**Type de rénovation envisagée**			**Complexité**
			Légère	Partielle	Lourde	
	– –	+			X	+ +
Remarques	• Etat général dégradé • Structure en souffrance et non sécuritaire • Bâti industriel dépourvu d'isolation • Couverture vétuste • Installation électrique non conforme	• Zone inondable • Facilité d'accès • Espace libre environnant ample	• Privilégier l'ERP en RDC (simplification des contraintes d'évacuation en cas d'incendie) et le stockage dans l'espace ouvert toute hauteur (simplification de la protection coupe-feu) • Privilégier de grands espaces ouverts • Privilégier la séparation des différents espaces par du mobilier de récupération et/ou recyclé			• Volumes importants • Catégorisation de l'ERP contraignant • Maitrise énergétique complexe

ESTIMATION :

OPTION 1 – Mise en sécurité pour stockage et appropriation associative
- Mise aux normes électrique,
- Mise en conformité sécurité incendie (coupe-feu pour local électrique et espace de stockage, dispositifs d'évacuation, moyens d'extinction,...),
- Remplacement des menuiseries existantes du RDC,
- Rénovation sommaire de la couverture et renforcement ponctuelle de la charpente,
- Rénovation, mise en conformité, et extension des sanitaires,
- Aménagement d'un espace kitchenette
- Mobilier divers (réemploi, recyclage et réutilisation)

TOTAL : 90 000 € HT

OPTION 2 – Rénovation complète en ERP
- Réfection de la couverture et renforcement de la charpente
- Isolation complète de l'établissement
- Aménagement intérieur
- Installation d'un système de chauffage (type pompe à chaleur)
- Réfection des façades

TOTAL : 650 000 € HT

REPORTAGES PHOTOS





















C. RENOVATION DE DEUX LOGES



ADRESSE : 6 Rue du Pré de l'Eau, 63800 Pérignat-sur-Allier
Référence cadastrale : 000 AA 107 et 000 AA 165

PROGRAMME : Mise en sécurité, curage et restauration sommaire des loges pour espace de stockage
- Dépose/Evacuation des gravats
- Mise en sécurité (renforcement charpente, planchers,...)
- Rénovation de la toiture
- Chaulage des murs
- Création d'une dalle chaux sur hérisson

SURFACE : Loge 1 : RDC ≈ 45 m²
Loge 2 : RDC ≈ 25 m²

TYPE DE CHIFFRAGE : Avec le détail des ouvrages

Bâtiments C LOGES	**Etat général du bâti**	**Contraintes de site**	**Type de rénovation envisagée**			**Complexité**
			Légère	Partielle	Lourde	
	– –	–			X	+ +
Remarques	• Etat général dégradé • Charpente et couverture à reprendre • Présence de plaques en fibrociment amiantées en couverture de la loge 2	• Difficile d'accès • Espace libre environnant étroit • Proximité du voisinage	• Porter attention au plancher bas du bâti. • Fermer les ouvertures pour empecher l'intrusion de volatiles (vitrages ou panneaux)			**Non accès à l'intérieur du bâti**

ESTIMATION :

LOGE 1
- Démolition / Evacuation des gravats / Piquage et nettoyage du support : **7 000€**
- Réfection de la toiture **: 28 000 €**
- Chaulage des murs : **17 000 €**
- Dalle chaux et reprise : **5 000€**

TOTAL : 57 000 € HT

LOGE 2
- Démolition / Evacuation des gravats / Piquage et nettoyage du support : **3 000 €**
- Réfection de la toiture **: 17 000 €**
- Chaulage des murs : **6 000 €**
- Dalle chaux et reprise : **4 000 €**

TOTAL : 30 000 € HT

REPORTAGES PHOTOS - LOGE 1









D. RENOVATION D'UNE MAISON DE BOURG



ADRESSE : Rue du gazou, 63800 Pérignat-sur-Allier
Référence cadastrale : 000 AA 177

PROGRAMME : Réhabilitation d'une école de musique en habitation

- Isolation des murs
- Changement des menuiseries
- Reprise second oeuvre
- Reprise réseaux

SURFACE : ≈ 90 m²

TYPE DE CHIFFRAGE : Sans le détail des ouvrages

Bâtiments D **Maison de bourg**	**Etat général du bâti**	**Contraintes de site**	**Type de rénovation envisagée**			**Complexité**
			Légère	Partielle	Lourde	
	+ +	+	X			– –
Remarques	• Etat général correct • Isolation correcte mais à renforcer (combles notamment) • Certaines menuiseries à changer	• Facilité d'accès • Espace libre environnant correct • Proximité du voisinage	• Vérifier l'étanchéité autour de la sortie de toit • Vérifier l'état des gouttières de toit • Lierres à oter afin d'éviter des désordes • Dent creuse côté Rue des Fours = opportunité d'aménagement public			• Aménagement intérieur simple • Implantation des pièces humides accommodant

ESTIMATION :

Rénovation d'une école de musique en logement

TOTAL : 85 000 € HT

REPORTAGES PHOTOS

















E. RENOVATION DU CLUB ADOS



ADRESSE : 3 Rue de la Sagne, 63800 Pérignat-sur-Allier
Référence cadastrale : 000 AE 8

PROGRAMME : Dépose du bâtiment existant et construction d'un club ados

- Dépose du bâtiment existant amianté
- Construction sur l'emprise d'un local ados / vestiaires, douches, sanitaires et d'une terrasse couverte

SURFACE : RDC ≈ 70 m²

TYPE DE CHIFFRAGE : Sans le détail des ouvrages

Bâtiments D **Maison de bourg**	**Etat général du bâti**	**Contraintes de site**	**Démolition et constructuction neuve**	**Complexité**
	– –	+	X	–
Remarques	• Etat général dégradé • Présence de plaques en fibrociment amiantées	• Zone inondable • Facilité d'accès • Espace libre environnant ample	• Privilégier un soubassement maçonné en adéquation avec l'inondabilité du site	• Surchages dues à l'appropriation du niveau supérieur du futur Club ados

ESTIMATION :

Dépose du bâtiment existant et construction neuve d'un club ados

TOTAL : 70 000 € HT

F. INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES

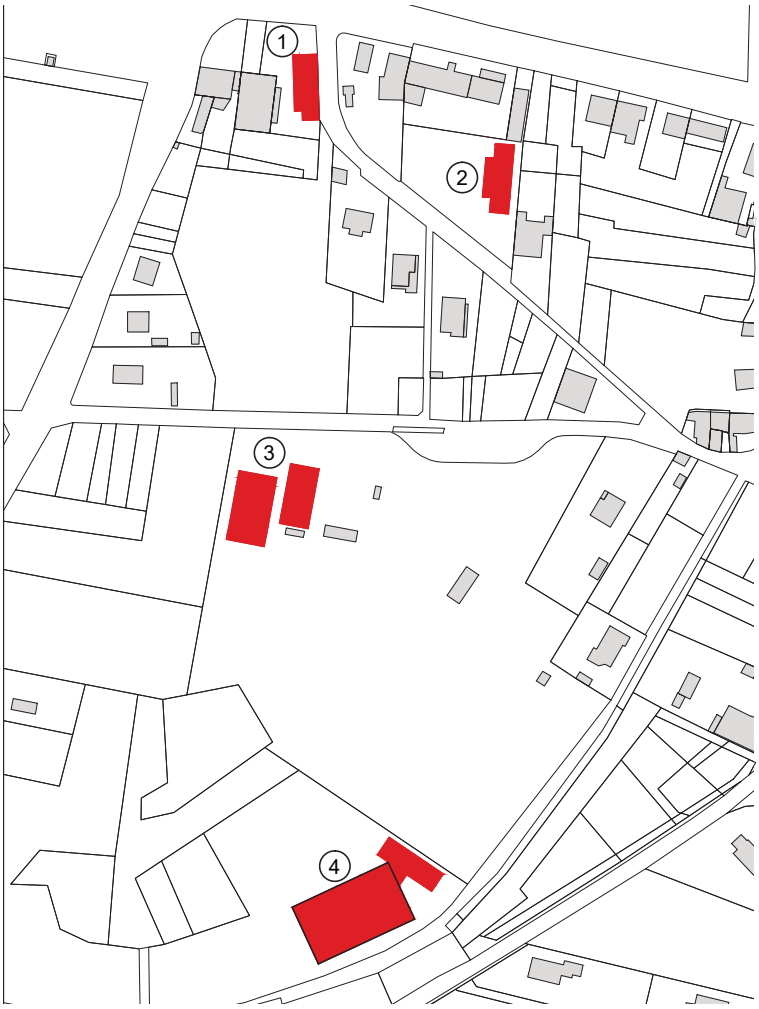

Plan de repérage des toitures concernées

PROGRAMME : **Installation de panneaux solaires**

- Installation de modules photovoltaïques et leur supports,
- Installation d'onduleurs,
- Raccordement électrique
(câblage, optimiseurs, compteur, coffret de coupure)
- Mise à la terre et protection contre la foudre
- Mise en route et essais

SURFACE EN TOITURE EXPLOITABLE:

- ① **Service technique** ≈ 200 m²
- ② **Ecole** ≈ 100 m²
- ③ **Salle polyvalente + Centre de loisirs** ≈ 300 m²
- ④ **Salle omnisport** ≈ 500 m²

Remarques :
L'emprise des panneaux photovoltaïques représente environ 60% de la surface de la toiture.

TYPE DE CHIFFRAGE : Sans le détail des ouvrages

ESTIMATION :

① **Service technique municipale**

TOTAL : 30 000 € HT

② **Ecole**

TOTAL : 17 000 € HT

③ **Salle polyvalente + Centre de loisirs**

TOTAL : 50 000 € HT

④ **Salle omnisport**

TOTAL : 80 000 € HT

Lexique des acronymes

ACRONYME	Signification
ABF	Architecte des Bâtiments de France
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADS	Application du Droit des Sols
ADUHME	Association pour un Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Energie
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
BE	Bureau d'études
CAM	Clermont Auvergne Métropole
CAUE	Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
CIVAM	Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
CVLB	Chaussé à voie latérales banaliées
DRAC	Directions Régionales des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
FEADER	Fonds Européen Agricole de Développement Régional
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MARPA	Maison d'Accueil Rural pour les Personnes Agées
MOA	Maîtrise d'Ouvrage
MOE	Maîtrise d'Oeuvre
OAP	Oreintation d'aménagement et de programmation
PAT	Plan Alimentaire Territorial
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PCS	Plan Communal de Sauvgarde
PLUi	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SBA	Syndicat du Bois de l'Aumone
SEAT	Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique
SIVOM	Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
SMTC	Syndicat Mixte des Transports en Commun
STECAL	Secteurs de Taille Et Capacité d'Accueil Limitées
TCSP	Transport en Commun en Site Propre
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée

LE VILLAGE EN CHANTIER

Étude d'urbanisme visant la réappropriation du patrimoine urbain de Pérignat-ès-Allier par ses citoyennes et citoyens

Étude commanditée par la mairie de Pérignat-ès-Allier

et réalisée par Rural Combo

entre le 12 novembre 2021 et le 09 novembre 2023

Projet financé par le Leader dans le cadre du FEADER